



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 147 • NUMÉRO 020 • 2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mercredi 20 novembre 2013

—
Présidence de l'honorable Andrew Scheer

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 20 novembre 2013

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

• (1400)

[Traduction]

Le Président: Puisque nous sommes mercredi, nous allons maintenant chanter l'hymne national, qui sera entonné par le député de Sackville—Eastern Shore.

[*Les députés chantent l'hymne national.*]

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LA PÉRIODE DES FÊTES DANS OXFORD

M. Dave MacKenzie (Oxford, PCC): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui à la Chambre pour propager un peu la joie de Noël. Le week-end dernier, j'ai eu le privilège de participer aux défilés du père Noël qui ont eu lieu aux quatre coins de ma circonscription, Oxford. Diverses organisations, entreprises, églises et écoles ont fait preuve de créativité dans la fabrication de nombreux chars allégoriques qui ont suscité beaucoup d'enthousiasme chez les personnes présentes. Je tiens à féliciter toutes les personnes qui ont participé à ces événements de leur excellent travail.

Noël est aussi une période de partage. Lors des défilés de cette année, les résidents d'Oxford se sont vraiment mobilisés. Animés par un esprit d'entraide, ils ont appuyé les banques locales d'alimentation et de jouets. Les dons recueillis aideront des personnes et des familles dans le besoin à célébrer le temps des Fêtes avec leurs proches. Je suis fier de représenter un groupe de localités qui connaissent l'importance du partage.

Pendant le temps des Fêtes, souvenons-nous des personnes dans le besoin et soyons généreux.

En terminant, je tiens à souhaiter à tous de très joyeuses Fêtes.

* * *

[Français]

LA JOURNÉE MONDIALE DE L'ENFANCE

Mme Isabelle Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de souligner, au nom de mon caucus, la Journée mondiale de l'enfance. L'histoire nous a démontré l'importance des enfants dans nos vies et, depuis l'époque où l'enfant n'avait pratiquement aucun droit, une longue route a été parcourue.

Le 20 novembre 1959, les Nations Unies ont adopté la Déclaration des droits de l'enfant, et aujourd'hui, nous fêtons le 54^e anniversaire de cette déclaration, mais aussi le 24^e anniversaire de la signature par 191 pays de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Le respect des droits de l'enfant est un devoir collectif. Pensons-y, même le droit de l'enfant de manger à sa faim n'est pas acquis partout dans le monde, il n'est pas même acquis partout dans notre propre pays! Les enfants ont le droit de vivre dans un environnement sain et sécuritaire, et c'est à nous d'y veiller. C'est notre responsabilité de faire respecter ses droits.

Adultes de tous les coins du pays, prenons le temps aujourd'hui de dire à nos enfants que nous les aimons, mais aussi de nous assurer que partout leurs droits sont respectés. Parlez quand vous voyez un enfant maltraité, criez lorsque ce même enfant est victime de violence, d'abus, de traite ou de travail forcé. Chacun a droit à son enfance.

* * *

• (1405)

[Traduction]

L'IRAN

M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, PCC): Monsieur le Président, l'année: 1980. La menace: Saddam Hussein. Pendant que l'Irak construit des réacteurs nucléaires perfectionnés, ratisse le monde à la recherche de sources d'uranium et tente de se procurer des cellules de haute activité pour produire du plutonium, Israël implore les autres pays d'intervenir.

Mille neuf cent quatre-vingt-dix: le monde réagit à l'invasion du Koweït par l'Irak. C'est l'opération Tempête du désert. Gracieuseté de l'Irak, 39 missiles Scud s'abattent sur la région. S'ils étaient dotés d'ogives nucléaires, un seul suffirait à changer le visage du monde.

Aujourd'hui, la menace nucléaire émane de l'Iran. La lourdeur des sanctions économiques fait sentir son poids. Une fois de plus, Israël implore le reste du monde de n'accepter rien de moins que le démantèlement complet et vérifiable du programme nucléaire iranien.

La diplomatie coercitive et l'application rigoureuse des sanctions ont de minces chances de porter leurs fruits. À moins d'une capitulation totale de l'Iran, nous courons inexorablement à la catastrophe. Dans ce dossier, le monde entier doit rester vigilant et inflexible, car un échec se solderait par un conflit éventuellement impossible à juguler.

Déclarations de députés

[Français]

LA JOURNÉE MONDIALE DE L'ENFANCE

Mme Lise St-Denis (Saint-Maurice—Champlain, Lib.): Monsieur le Président, la Journée mondiale de l'enfance doit nous permettre de célébrer la vie et la jeunesse. Nous sommes confiants en l'avenir parce que les enfants de notre nation peuvent espérer une vie sans violence et sans haine.

Mais au-delà des rêves et des idéaux qui habitent nos pensées, nous demeurons confrontés aux vies brisées par le manque d'éducation et de ressources. Dans nos villes et villages, des enfants ne mangent pas à leur faim. Dans notre État de droit, des enfants sont laissés sans défense. Dans notre Parlement, nous acceptons encore trop souvent l'inacceptable.

Impliquons-nous dans l'élaboration de structures pour l'éducation préscolaire et la garde des jeunes enfants afin de donner à tous les Canadiens une chance de faire partie de la société plutôt que des exclus de notre monde dit civilisé.

Soyons solidaires des enfants du Canada et du monde!

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Pierre Lemieux (Glengarry—Prescott—Russell, PCC): Monsieur le Président, le jour du Souvenir, j'ai eu l'honneur d'être à Hong Kong pour rendre hommage aux plusieurs centaines de Canadiens qui ont donné leur vie pour la défense de la liberté.

[Traduction]

J'ai été moi-même militaire dans les Forces canadiennes pendant 20 ans — j'ai réfléchi aux services que nous offrons à nos anciens combattants. En tant que ministériel, je suis heureux que nous, les conservateurs, ayons augmenté de près de 5 milliards de dollars, depuis 2006, les sommes consacrées à nos anciens combattants. Grâce à ces fonds, les anciens combattants ont accès à davantage d'argent et de services. Nos militaires sont bien entraînés et ils travaillent très fort. Ils servent notre pays et ils méritent notre soutien.

Le ministre des Anciens Combattants a récemment annoncé que les anciens combattants peuvent recevoir jusqu'à 75 000 \$ pour étudier dans un collège ou une université, ou suivre un programme d'accréditation dans un métier spécialisé. Les anciens combattants les plus gravement blessés reçoivent une indemnisation financière totale d'au moins 62 000 \$ par année pour les aider à se rétablir.

[Français]

Et nous ne nous arrêterons pas là. Nos anciens combattants ont défendu nos intérêts, et nous leur offrirons notre soutien quand ils en auront besoin.

* * *

[Traduction]

LA JOURNÉE DU SOUVENIR TRANS

M. Randall Garrison (Esquimalt—Juan de Fuca, NDP): Monsieur le Président, je prends la parole, en ce 20 novembre, pour souligner la Journée du souvenir trans.

Aujourd'hui, des gens se réuniront partout au Canada et dans le monde entier pour commémorer la mémoire des victimes de la violence transphobique et combattre la discrimination envers les personnes transgenres et transsexuelles. L'année dernière, plus de 238 personnes transgenres ont été assassinées, et celles qui ont été victimes de violence et de discrimination sont innombrables.

En cette Journée du souvenir trans, nous serons nombreux à réfléchir, à hoher la tête et à nous demander comment la réalité de tant de gens peut être encore empreinte d'une telle violence et d'une telle discrimination. Cependant, aujourd'hui, nous devons aussi nous tourner vers l'avenir et nous demander comment nous pouvons améliorer la situation.

Le Canada doit agir maintenant pour protéger les droits, la liberté et la sécurité des Canadiens transgenres. Nous devons légiférer en ce sens, comme l'ont fait les Territoires du Nord-Ouest, l'Ontario, le Manitoba, la Nouvelle-Écosse, ainsi que Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard, qui s'ajouteront bientôt à cette liste.

Les néo-démocrates se sont réjouis de l'adoption du projet de loi C-279 à la Chambre des communes le 30 mars 2013, mais les Canadiens attendent toujours. Nous demandons au Sénat d'agir rapidement et d'adopter immédiatement cette mesure législative afin de garantir des droits égaux pour tous...

Le Président: Le député d'Okanagan—Shuswap a la parole.

* * *

● (1410)

LA LÉGALISATION DE LA MARIJUANA

M. Colin Mayes (Okanagan—Shuswap, PCC): Monsieur le Président, la municipalité de Salmon Arm, située dans ma circonscription, Okanagan—Shuswap, a bénéficié d'un financement du Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire afin de remplacer le chauffe-eau, datant d'une trentaine d'années, de la piscine municipale intérieure. En plus d'être éconergétique, le nouveau chauffe-eau coûte moins cher d'entretien.

Samedi soir dernier, j'ai accompagné sept de mes dix petits-enfants à la piscine. Ce fut très agréable d'observer tous les enfants s'amuser comme des petits fous dans cette superbe installation. Devant cette scène, je me suis dit qu'un gouvernement qui a comme priorité d'allouer des ressources aux municipalités pour permettre aux enfants et aux familles de pratiquer ce genre d'activités est un bon gouvernement.

Je me suis ensuite demandé pourquoi un parti politique voudrait légaliser la marijuana, qui ne ferait que détruire la vie des enfants et déchirer des familles. Le gouvernement n'a-t-il pas le devoir d'assurer la santé et la sécurité des citoyens?

Pendant que je me trouvais au bord de la piscine, j'ai fait une petite prière. J'ai prié pour que nos petits-enfants ne vivent jamais sous un gouvernement qui légaliserait la marijuana.

* * *

COLLECTE DE FONDS DE L'ASSOCIATION DES PHILIPPINS

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Monsieur le Président, nos pensées et nos prières continuent d'accompagner toutes les personnes touchées par le dévastateur typhon Haiyan, qui a laissé sur son passage quelque 13 millions de sinistrés aux Philippines. On estime que cette tempête a déplacé à elle seule au-delà de 4 millions de personnes et causé la mort de plus de 4 000 autres, sans compter tous ceux qui ont vu leur vie perturbée. De nombreux Canadiens ont dû attendre plusieurs jours avant de connaître le sort de parents et d'amis.

Le gouvernement n'a pas tardé à réagir, mais le véritable élan du coeur est venu de la population canadienne.

Hier matin, nous avons assisté à quelque chose de remarquable dans le Sud-Ouest de la Saskatchewan. Dirigée par Emilio Completo, notre association locale de Philippins a tenu une collecte de fonds, et la réponse a été renversante. Les gens de la région ont fait des dons totalisant 21 458 \$, montant qui sera doublé grâce au financement de contrepartie versé par le gouvernement fédéral.

Emilio et une cinquantaine de volontaires ont accompli un travail admirable et la population a entendu leur appel à l'aide. Emilio m'a demandé de remercier sincèrement les habitants de Swift Current et du Sud-Ouest de la Saskatchewan de leur immense générosité.

* * *

LE PARLEMENTAIRE DE L'ANNÉE

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, je souhaite rendre hommage au député de Sackville—Eastern Shore, qui, hier soir, a été déclaré parlementaire de l'année. Afin de faire honneur à sa façon bien à lui de faire de la politique, je vais maintenant mettre mes notes de côté et laisser parler mon cœur, à l'instar de mon collègue.

Depuis le début, ce député représente très dignement ceux qui l'ont élu pour être leur porte-parole. Pour toute une génération de députés néo-démocrates, il a été un mentor qui les a encouragés à toujours s'intéresser à la politique locale, même s'ils sont élus au fédéral.

Il a également gagné l'admiration et l'amitié des députés de tous les partis, puisqu'il a toujours soutenu que, si la politique peut être exigeante, elle peut aussi se faire avec bienveillance, et même avec un certain plaisir.

Comme moi et comme bien des néo-démocrates, tous les Canadiens qui nous appuient sont fiers du député de Sackville—Eastern Shore. Nous l'avons assis plus près de la première rangée aujourd'hui. Je sais qu'il n'y est pas vraiment à son aise, et que, aussitôt cet hommage terminé, il cherchera de nouveau le réconfort des banquettes arrière de la Chambre.

Il nous a constamment montré que la politique est importante, qu'elle se fait toujours à l'échelle locale, et qu'elle devrait se faire avec respect, surtout quand il s'agit de défendre les intérêts des anciens combattants canadiens.

* * *

[Français]

MYLÈNE PAQUETTE

M. Jacques Gourde (Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais souligner l'exploit d'une jeune montréalaise qui a réalisé la traversée de l'Atlantique Nord à la rame, d'ouest en est, en solitaire, Mme Mylène Paquette.

Source d'inspiration et de persévérance, elle a ramé au-delà de 5 000 km entre Halifax et les côtes de la Bretagne, sur une période de 130 jours, dans une petite embarcation.

À l'image des défis que nous affrontons au quotidien, elle a persévéré et ne s'est pas laissée décourager pour réaliser son rêve lorsqu'elle a rencontré des obstacles naturels et physiques.

Mme Mylène Paquette est sans contredit une femme courageuse qui affronte le danger et qui atteint ses buts.

Nous lui souhaitons un bon retour sur la terre ferme avec ses proches et nous espérons qu'elle partagera ses sages leçons de vie apprises durant son périple.

Déclarations de députés

On peut obtenir plus d'informations sur l'extraordinaire aventure de Mylène Paquette au www.mylenepaquette.com.

En mon nom et au nom de mes collègues, félicitations, madame Paquette.

* * *

[Traduction]

L'ÉDUCATION DES JEUNES FILLES EN AFGHANISTAN

Mme Linda Duncan (Edmonton—Strathcona, NPD): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'informer la Chambre que Janice Eisenhauer, de Calgary, directrice administrative bénévole de l'organisme Canadian Women for Women in Afghanistan, a remporté, le 1^{er} novembre dernier, le prix Lewis Perinbam en développement international. Ce prix récompense ses 15 ans d'efforts soutenus pour favoriser l'accès des femmes et des jeunes filles afghanes à l'éducation. Les Canadiens sont fiers, à juste titre, de ce travail qui a pour but de sensibiliser la population aux droits de la personne et au fait que l'éducation est un moyen important de construire la paix en Afghanistan.

Cette année, l'organisme a lancé une nouvelle campagne de financement, la campagne de la lanterne, qui s'inspire du proverbe afghan qui dit qu'un enseignant, c'est une bougie qui éclaire autrui. L'expérience nous enseigne qu'en investissant dans l'éducation des femmes et des jeunes filles, on contribue au développement de l'ensemble de la société. L'objectif est d'amasser 2 millions de dollars sur cinq ans, qui serviront à financer des programmes de formation des enseignants dans les régions rurales de l'Afghanistan.

À l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance, je demande aujourd'hui au gouvernement de s'engager à appuyer cette initiative de consolidation de la paix par l'amélioration de l'éducation publique des jeunes afghans.

* * *

● (1415)

LA JOURNÉE NATIONALE DE L'ENFANCE

M. Mike Allen (Tobique—Mactaquac, PCC): Monsieur le Président, nous célébrons aujourd'hui la Journée mondiale de l'enfance et la 20^e Journée nationale de l'enfant au Canada. J'en profite pour rappeler à la Chambre que la protection, le bien-être et les besoins des enfants canadiens très vulnérables constituent une priorité pour le gouvernement.

La ministre d'État aux Affaires consulaires et le ministre de la Justice ont annoncé hier la création de l'Unité consulaire pour les enfants vulnérables, qui assurera un soutien accru aux victimes, notamment dans les cas d'enlèvement et de mariage forcé, grâce à un plus grand nombre d'agents de gestion de cas et de conseillers politiques spécialisés. Cette unité accélérera la résolution des cas épineux, contribuera à les prévenir et améliorera la collaboration interministérielle et entre les autorités fédérales et provinciales.

Cette initiative est une autre façon pour le gouvernement conservateur d'assurer la protection et le soutien des enfants canadiens et de leurs parents. Nous sommes fiers du leadership du Canada en ce qui concerne la condition des enfants à l'échelle internationale.

*Questions orales***LE PARTI CONSERVATEUR DU CANADA**

L'hon. Gerry Byrne (Humber—St. Barbe—Baie Verte, Lib.): Monsieur le Président, au moment où la GRC resserre son étou autour de l'ancien chef de cabinet du premier ministre conservateur et s'appête à porter des accusations criminelles, la plupart des personnages importants du Parti conservateur commencent maintenant à tenter de se distancier de leur vieil ami Nigel Wright.

Lorsque le scandale a éclaté et que Nigel Wright a supposément démissionné, les conservateurs ont chanté ses louanges un après l'autre. Le ministre de l'Industrie a dit:

Nigel Wright est un grand Canadien. Le Canada est plus fort grâce à sa contribution comme chef de cabinet du premier ministre.

Le ministre de la Sécurité publique était affligé, disant:

Je suis attristé par le départ d'un honnête et loyal fonctionnaire. Merci Nigel des services que tu as rendus à la nation.

Le ministre de la Réforme démocratique a aussi déploré la perte de M. Wright. Il a dit:

Je suis attristé d'apprendre le départ de Nigel Wright. C'est un homme honorable et un grand Canadien.

Lorsque les Canadiens ont entendu pour la première fois que Nigel Wright aurait versé 90 000 \$ en secret au sénateur Duffy, ils ont été indignés et les conservateurs auront beau chanter ses louanges, ils sont encore indignés par la corruption au Cabinet du premier ministre...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country a la parole.

* * *

L'IRAN

M. John Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, PCC): Monsieur le Président, le nouveau président de l'Iran, Hassan Rohani, a impressionné certaines personnes partout dans le monde. En effet, il s'est montré disposé à discuter et à faire les choses différemment de Mahmoud Ahmadinejad. Le monde espère que l'arrivée au pouvoir du président Rohani marquera le début d'un nouveau chapitre pour ce qui est du respect des droits de la personne en Iran. Cela dit, depuis l'entrée en fonction du nouveau président, en août, le régime clérical iranien a procédé à au moins 125 exécutions, qui s'ajoutent au bilan déjà catastrophique qu'affiche l'Iran en matière de droits de la personne.

Je tiens à souligner qu'hier, la troisième commission des Nations Unies a adopté une résolution parrainée par le Canada au sujet de la situation des droits de la personne en Iran. Cette année, 46 pays se sont joints au Canada et ont coparrainé cette importante résolution, qui envoie un message clair au régime iranien.

Même si le monde espère que la situation des droits de la personne s'améliorera dans ce pays, la communauté internationale, elle, ne se laissera pas bernier par l'opération de charme menée par le président Rohani. Les actes valent plus que les paroles.

* * *

LE PARTI CONSERVATEUR DU CANADA

M. Dan Harris (Scarborough-Sud-Ouest, NPD): Monsieur le Président, en plus d'être préoccupant, le scandale qui éclabousse Rob Ford fait grimper les coûts d'emprunt et nuit à l'économie de Toronto.

Encore récemment, les conservateurs le décrivaient comme « un excellent maire... qui fait un excellent travail », et le premier ministre

a même participé à une conférence de presse auprès du maire Ford. Hier, par contre, des conservateurs de l'extérieur de Toronto ont commencé à prendre leurs distances, peut-être guidés par leurs propres ambitions. Le ministre de l'Emploi et du Développement social a même exigé que le compagnon de pêche du premier ministre donne sa démission.

Le premier ministre voit donc son caucus divisé par le scandale de Rob Ford, en plus de voir ses explications dans l'affaire du Sénat tomber en morceaux. Alors que le premier ministre a soutenu que son Cabinet ne faisait l'objet d'aucune enquête, la police a accusé aujourd'hui Nigel Wright, son ancien conseiller principal, d'avoir enfreint la loi. Alors que le premier ministre a prétendu avoir appris en mai l'existence d'une « entente secrète », nous découvrons aujourd'hui que son personnel l'avait informé en février.

Pendant que les conservateurs inventent des histoires pour se dépêtrer de leurs scandales et de leurs manoeuvres de camouflage, les gens savent qu'ils peuvent compter sur le NPD pour défendre les contribuables, et que tous les conservateurs...

Le Président: Le député d'Etoibicoke Centre a la parole.

* * *

• (1420)

LE DÉPUTÉ DE SCARBOROUGH—AGINCOURT

M. Ted Opitz (Etoibicoke-Centre, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement a bonifié les prestations et les programmes destinés à tous les anciens combattants canadiens. Depuis 2011, le ministre a donné suite à 160 recommandations, sur les conseils d'anciens combattants, d'intervenants et de groupes consultatifs. Pourtant, certains députés sont en désaccord avec cette démarche et considèrent qu'on ne peut faire confiance aux anciens combattants lorsqu'il est question de leurs propres finances.

Ils ont dit, et je cite: « ...c'est comme présenter une caisse de bière à un alcoolique... Ils... tenteront d'acheter une maison... ou une voiture sport ou dépenseront leur argent pour de l'alcool ou de la drogue. »

Les députés savent-ils qui a fait cette déclaration? C'est un représentant du Parti libéral, le parti responsable de la décennie de noirceur.

Je presse le chef du Parti libéral de congédier immédiatement son porte-parole pour son manque de respect et ses commentaires décidément mal éclairés et sans fondement.

QUESTIONS ORALES

[Français]

L'ÉTHIQUE

L'hon. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD): Monsieur le Président, est-ce que le premier ministre souhaite changer quoi que ce soit à son témoignage dans le scandale des dépenses au Sénat?

[Traduction]

Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC): J'ai été très clair, monsieur le Président. Dès que j'ai été mis au courant de l'affaire, le 15 mai, nous en avons informé la population. Nous avons pris les mesures qui s'imposaient contre MM. Wright et Duffy, qui, comme vient de le confirmer la GRC, sont ceux qui font présentement l'objet d'une enquête.

Questions orales

L'hon. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD): Monsieur le Président, je tiens à ce que les choses soient absolument claires. Le premier ministre vient de dire qu'il n'était au courant de rien avant le 15 mai, mais malheureusement pour lui, le 14 mai, Nigel Wright a écrit que le premier ministre savait bel et bien qu'il — Nigel Wright — « était personnellement venu en aide à Duffy ». Est-ce exact?

Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC): Qu'on me comprenne bien, monsieur le Président. Les documents de cour indiquent très clairement ce que M. Wright a dit à la GRC. Il a déclaré m'avoir dit que le sénateur Duffy avait accepté de rembourser l'argent qu'il devait. Il a déclaré ne m'avoir jamais dit qu'il avait lui-même décidé de le faire à sa place. Quand je l'ai su, j'ai pris les mesures qui s'imposaient.

L'hon. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD): Monsieur le Président, le premier ministre persiste à essayer de s'accrocher à un petit détail. On parle de la campagne de grenouillage qui a marqué son Cabinet.

Le 22 février, Nigel Wright a écrit ceci: « Je tiens à parler au PM avant de mettre un point final à l'entente [...] » Une heure plus tard, il écrivait ce qui suit: « Nous avons l'approbation du PM [...] » À quoi le premier ministre a-t-il donné son approbation, pendant cette heure-là?

Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC): Monsieur le Président, tout est là, dans les documents de la GRC. On y lit que Nigel Wright a dit que, le 22 février, le premier ministre savait que le sénateur Duffy avait accepté de rembourser l'argent qu'il devait.

Ce n'est que plus tard — le 15 mai — que j'ai appris que ce n'était pas vrai, et voici ce que la GRC a conclu: après des mois à interroger des témoins et à passer en revue des documents, l'enquêteur a déclaré que rien ne lui permettait de conclure que le premier ministre avait participé au remboursement versé au sénateur Duffy ou à son avocate. La GRC n'aurait pas pu être plus claire.

L'hon. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD): « Nous avons l'approbation [du premier ministre] ». Son approbation pour quoi, monsieur le Président?

Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC): Mon approbation, monsieur le Président, pour que M. Duffy rembourse l'argent qu'il a reçu pour ses dépenses personnelles. Il a reconnu que je lui avais dit de le faire et il a dit l'avoir fait. Il l'a dit à tout le monde, y compris au public canadien. Et quand nous avons appris que ce n'était pas vrai, nous avons pris les mesures qui s'imposaient. Il a d'ailleurs fait l'objet des sanctions appropriées de la part du Sénat.

• (1425)

L'hon. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD): Monsieur le Président, le 28 mai, quand le premier ministre a été interrogé la première fois relativement à l'entente avec Mike Duffy, il a dit n'avoir jamais donné « la moindre » directive à son personnel sur la manière de régler le scandale Duffy, mais nous apprenons aujourd'hui dans les documents de cour que Nigel Wright a demandé au premier ministre d'approuver l'entente que l'on sait. Pourquoi le premier ministre a-t-il dit au Parlement une chose qu'il savait fautive?

Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC): Monsieur le Président, comme je l'ai clairement dit déjà, on m'a dit que M. Duffy allait rembourser lui-même l'argent qu'il devait, ce dont il a même fait l'annonce devant les caméras de télévision. Nous avons appris par la suite que ce n'était pas vrai. Quand je l'ai appris, de la bouche de M. Wright, le 15 mai, j'ai pris les mesures qui

s'imposaient et c'est pour cette raison que MM. Wright et Duffy font l'objet d'une enquête.

M. Justin Trudeau (Papineau, Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens méritent que leurs dirigeants leur disent la vérité.

La GRC a révélé ce matin que le Cabinet du premier ministre était coupable de corruption et que le gouvernement avait dissimulé cette faute pendant des mois.

Le premier ministre pense-t-il encore n'être aucunement responsable de la corruption dans son propre cabinet?

Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC): Monsieur le Président, je le répète, ce que la GRC a confirmé, dans ses documents d'aujourd'hui, c'est que deux personnes, M. Duffy et M. Wright, font l'objet d'une enquête pour leurs agissements dans cette affaire. Elle a aussi confirmé que le premier ministre que je suis a dit exactement la vérité.

[Français]

M. Justin Trudeau (Papineau, Lib.): Monsieur le Président, depuis des mois, les Canadiens d'un bout à l'autre du pays doutent de ce que ce gouvernement leur dit.

Or, aujourd'hui, nous apprenons que le premier ministre a effectivement induit la Chambre en erreur. Les Canadiens s'attendent à mieux de leurs leaders.

Le premier ministre prendra-t-il ses responsabilités et acceptera-t-il de témoigner sous serment?

Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC): Monsieur le Président, la GRC a confirmé deux choses aujourd'hui.

Premièrement, elle a confirmé que ce sont MM. Wright et Duffy qui sont sous enquête relativement à cette affaire. Deuxièmement, elle a conclu que le premier ministre a dit toute la vérité dans cette affaire.

[Traduction]

M. Justin Trudeau (Papineau, Lib.): Monsieur le Président, lorsque le député d'Edmonton—St. Albert a déclaré que le caucus conservateur incarnait désormais ce qu'il avait l'habitude de ridiculiser auparavant, le député avait certainement en tête les réponses vides de sens comme celle que nous venons d'entendre. Il y a deux semaines, tous les membres du caucus conservateur auraient pu défendre les intérêts des Canadiens. Mais ils ont préféré plutôt aider leur chef à camoufler ce scandale.

Quand le premier ministre fera-t-il enfin passer le pays avant son parti? Quand dira-t-il la vérité aux Canadiens?

Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC): Monsieur le Président, il y a seulement quelques jours de séance, le Sénat a dû se prononcer sur les sénateurs qui ont eu une conduite inappropriée. Les sénateurs conservateurs ont choisi de sanctionner leurs collègues mis en cause. Mais, évidemment, les sénateurs libéraux ont choisi de faire le contraire. Ils ont voté pour protéger les sénateurs mis en cause, ce qui est parfaitement dans l'esprit dans la dictature communiste que le député admire tant.

[Français]

L'hon. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD): Monsieur le Président, Nigel Wright dit qu'il est allé voir le premier ministre pour obtenir son approbation. C'est écrit noir sur blanc dans les documents de la GRC déposés en cour.

Le premier ministre est-il en train de nous dire que Nigel Wright est un menteur?

Questions orales

• (1430)

Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC): Monsieur le Président, il est écrit noir sur blanc que M. Wright a dit que M. Duffy allait rembourser ses propres dépenses. Ce n'est que plus tard que celui-ci a décidé de faire le contraire. Lorsque je l'ai appris, j'ai agi immédiatement de façon appropriée.

[Traduction]

L'hon. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD): Monsieur le Président, dans ces documents, Nigel Wright affirme en fait que le premier ministre était au courant qu'il avait personnellement aidé Mike Duffy à rembourser ses dépenses.

Le premier ministre a-t-il, oui ou non, demandé à Nigel Wright quelle était cette aide personnelle accordée à Mike Duffy?

Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC): Monsieur le Président, je le répète, la GRC a interrogé M. Wright sur cette question et il a répondu très clairement. Il a indiqué qu'il n'avait pas informé le premier ministre de sa décision personnelle de verser 90 000 \$ au sénateur Duffy. M. Wright et la GRC ne sauraient être plus clairs. Le député devrait accepter les faits.

L'hon. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD): Monsieur le Président, le premier ministre essaie constamment de nous entraîner sur la question accessoire du caractère personnel de l'aide. Il évite soigneusement de répondre lorsque nous voulons savoir s'il était au courant que Nigel Wright avait personnellement aidé Mike Duffy.

Pourrait-il dire aux Canadiens ce dont il était informé?

Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC): Monsieur le Président, il est écrit noir sur blanc que je n'en ai pas été informé. La GRC le confirme. Contrairement au chef de l'opposition, elle ne met pas 17 ans à s'apercevoir d'une évidence.

[Français]

L'hon. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD): Monsieur le Président, le premier ministre était-il au courant du plan original de faire rembourser les dépenses de Mike Duffy en utilisant l'argent du Parti conservateur, oui ou non?

Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC): Monsieur le Président, depuis le début, ma prise de position est que M. Duffy était obligé de rembourser ses propres dépenses.

Quand j'ai appris que c'était le contraire, j'ai pris les mesures appropriées.

[Traduction]

L'hon. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD): Monsieur le Président, le premier ministre et le sénateur Irving Gerstein ont déclaré que le Parti conservateur n'avait jamais accepté de rembourser les dépenses de Mike Duffy.

Pourtant, le 22 février, Nigel Wright a écrit qu'il avait reçu l'autorisation de M. Gerstein de prévenir Mike Duffy qu'un arrangement serait conclu pour le protéger contre tout préjudice concernant la somme à rembourser.

Le premier ministre est-il en train de nous dire que Nigel Wright a menti à ce sujet également?

Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC): Monsieur le Président, M. Wright a remboursé les dépenses de M. Duffy quoique les deux aient laissé entendre qu'au contraire, c'était M. Duffy lui-même qui avait remboursé les dépenses.

Ce n'était manifestement pas un choix approprié. C'est pourquoi ces deux personnes ont été sanctionnées et font encore l'objet d'une enquête.

L'hon. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD): Monsieur le Président, hier le premier ministre a reconnu que son chef de cabinet, Nigel Wright, faisait l'objet d'une enquête.

La GRC soupçonne le chef de cabinet du premier ministre de corruption, de fraude et d'abus de confiance. Qui d'autre parmi le personnel du Cabinet était au courant? Qui d'autre est impliqué?

Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC): Monsieur le Président, puisque le chef de l'opposition parle de la GRC, il devrait savoir que ce sont ces deux personnes qui font l'objet d'une enquête pour paiement illicite, et je pense que même M. Wright l'admet.

Il faut que les gens qui ont commis ces actes en soient tenus responsables.

L'hon. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD): Monsieur le Président, voici la question que j'ai posée au premier ministre: « Qui d'autre était au courant? Qui d'autre est impliqué? »

Le 5 juin, le premier ministre a affirmé à la Chambre que seul Nigel Wright était impliqué. Puis, le 24 octobre, il a dit dans cette enceinte qu'il s'agissait en fait de quelques personnes. Or, selon ces documents, 12 personnes seraient au courant.

Voilà les vraies questions. Qui d'autre était au courant? Qui d'autre est impliqué?

• (1435)

Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC): Monsieur le Président, les faits sont très clairs. Tous ces documents indiquent que MM. Nigel Wright et Duffy sont les seuls responsables. Voilà pourquoi ils sont visés par une enquête. M. Wright a accepté sa responsabilité et il coopère pleinement, mais il en va autrement pour M. Duffy.

Les autorités pourront compter sur notre pleine et entière collaboration afin que les responsables répondent de leurs actes.

L'hon. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD): Monsieur le Président, le 7 novembre, le premier ministre a affirmé que son Cabinet ne faisait pas l'objet d'une enquête. Hier, il a dit que, à ce qu'il sache, son Cabinet n'est pas visé par une enquête.

Dans les documents de la cour qui ont été publiés aujourd'hui et qui comptent 80 pages, la GRC nomme 12 haut placés conservateurs dont les courriels ont servi à l'enquête. Une demi-douzaine d'entre eux travaillent au Cabinet du premier ministre.

Combien d'employés du Cabinet du premier ministre font l'objet d'une enquête? Combien faudra-t-il qu'il y en est pour que le premier ministre admette enfin que son Cabinet fait l'objet d'une enquête criminelle?

Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC): Monsieur le Président, je répète, les documents montrent clairement que deux personnes sont visées par une enquête, MM. Wright et Duffy, et c'est ce que nous affirmons depuis le début.

Questions orales

Voyons précisément ce que la GRC a dit au sujet du Cabinet du premier ministre. L'enquêteur de la GRC a affirmé dans son rapport que le Cabinet avait « reçu une directive claire du premier ministre: le cabinet doit pleinement collaborer avec les enquêteurs et fournir tout document exigé par la GRC ». Et c'est exactement ce que nous avons fait.

L'hon. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD): Domage que cette citation n'ait absolument rien à voir avec la question, monsieur le Président.

[Français]

Le sénateur Gerstein s'est fait demander de payer les dépenses frauduleuses de Duffy. Il s'est ensuite fait demander de parler à Deloitte pour essayer de manipuler le processus de vérification.

Qui lui a ordonné de faire tout ce qui était en son pouvoir pour truquer les résultats de la vérification?

Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC): Monsieur le Président, la GRC a dit clairement que c'est MM. Wright et Duffy qui sont sous enquête dans cette affaire. Évidemment, nous nous attendons à ce que la GRC continue son travail, et nous l'assisterons pour nous assurer que ces personnes seront tenues pour responsables.

[Traduction]

L'hon. Dominic LeBlanc (Beauséjour, Lib.): Monsieur le Président, selon les affidavits de la GRC, le sénateur Irving Gerstein, grand argentier du Parti conservateur, prévoyait utiliser illégalement l'argent des donateurs pour rembourser les dépenses réclamées par Mike Duffy. Alors qu'il ne faisait pas partie du comité de vérification, le sénateur Gerstein a même téléphoné à la firme Deloitte pour demander qu'elle renonce à la vérification.

Par conséquent, pourquoi le sénateur Irving Gerstein fait-il toujours partie du caucus conservateur? En fait, pourquoi est-il encore sénateur?

M. Paul Calandra (secrétaire parlementaire du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales, PCC): Monsieur le Président, il ressort très clairement des documents judiciaires qu'il s'agissait d'une entente entre Nigel Wright et le sénateur Duffy.

Ce qui est aussi très clair, c'est que, comme l'a signalé la GRC, le premier ministre a donné des ordres précis pour que l'on coopère sans réserve avec les enquêteurs, contrairement aux libéraux, qui, eux, ne cherchent qu'à maintenir le statu quo.

Nous allons toujours défendre les intérêts des contribuables, et, de nouveau, le premier ministre fait preuve du type de leadership auquel les Canadiens s'attendent de sa part pour diriger un gouvernement transparent et honnête. Ils peuvent toujours compter sur les conservateurs à cet égard.

[Français]

L'hon. Dominic LeBlanc (Beauséjour, Lib.): Monsieur le Président, un membre de la GRC a déclaré sous serment à un juge que plusieurs crimes ont été commis dans le bureau du premier ministre du Canada.

La GRC confirme aussi que Nigel Wright a commis un acte de corruption en sa qualité officielle de directeur de cabinet et que M. Wright a attendu la permission du premier ministre avant d'exécuter son plan.

Le premier ministre attend-il que la GRC défonce la porte du 24 Sussex avant de dire la vérité aux Canadiens?

[Traduction]

M. Paul Calandra (secrétaire parlementaire du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales, PCC): Monsieur le Président, les déclarations de la GRC confirment que le premier ministre n'était pas au courant de cette affaire. C'est ce que répète le premier ministre depuis des mois. Les députés d'en face refusent d'écouter. Si le premier ministre avait été mis au courant de l'existence de ce stratagème, il ne l'aurait certainement pas approuvé. La GRC a déclaré qu'elle ne détenait absolument aucun élément de preuve montrant que le premier ministre était au courant.

En outre, le premier ministre répète depuis le début que nous allons coopérer de toutes les façons possibles avec les enquêteurs. La GRC a confirmé que le premier ministre avait bel et bien donné des ordres en ce sens aux membres de son cabinet.

Les Canadiens souhaitent que le gouvernement soit à la fois transparent, responsable et ouvert. Grâce au leadership du premier ministre, c'est ce à quoi ils ont droit tous les jours.

● (1440)

L'hon. Dominic LeBlanc (Beauséjour, Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens savent que l'heure est grave. Dans une déclaration faite sous serment devant un juge, un agent de la GRC a déclaré que trois actes criminels avaient été commis au Cabinet du premier ministre. Il a déclaré que Nigel Wright s'était rendu coupable de corruption dans l'exercice de ses fonctions officielles en tant que chef de cabinet du premier ministre, mais seulement après avoir obtenu explicitement l'aval de ce dernier.

Par conséquent, qu'attend donc le premier ministre? Attend-il que la GRC défonce la porte du 24, promenade Sussex avant de dire la vérité aux Canadiens?

M. Paul Calandra (secrétaire parlementaire du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales, PCC): Monsieur le Président, la GRC a dit que le premier ministre avait immédiatement ordonné aux membres de son Cabinet de coopérer avec les enquêteurs, et c'est ce qu'ils ont fait. La GRC a ajouté que le premier ministre n'était pas du tout au courant de cette affaire. Pour sa part, le premier ministre a dit que, s'il avait été mis au courant de cette entente, il ne l'aurait certainement pas approuvée.

La reddition de comptes est un concept totalement étranger aux libéraux. Leur chef vante les vertus des régimes dictatoriaux et sa priorité absolue est la légalisation de la marijuana.

Pour ce qui est de l'excellente question du député de Medicine Hat...

M. LaVar Payne: Où sont les 40 millions de dollars?

M. Paul Calandra: Où sont les 40 millions de dollars?

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Un seul député à la fois est autorisé à répondre aux questions.

La députée d'Halifax a la parole.

Mme Megan Leslie (Halifax, NPD): Monsieur le Président, le premier ministre peut-il expliquer comment, en mai dernier, il a pu affirmer qu'il n'était pas au courant de l'accord juridique conclu avec Mike Duffy, alors que les courriels de son Cabinet, que la police a publiés, montrent que Nigel Wright a obtenu l'autorisation de conclure cet accord en février?

Questions orales

M. Paul Calandra (secrétaire parlementaire du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales, PCC): Monsieur le Président, comme je l'ai déclaré à maintes reprises à la Chambre, le sénateur Duffy a consulté le premier ministre et ce dernier lui a demandé de rembourser les dépenses qu'il n'avait pas engagées. C'était très clair. Cette discussion a eu lieu en février. Le sénateur Duffy a ensuite donné une entrevue télévisée durant laquelle il a déclaré qu'il avait hypothéqué sa maison pour rembourser son dû. C'était faux.

La GRC a confirmé que le premier ministre n'était pas au courant de l'accord. S'il l'avait été, il n'aurait jamais donné son aval à un tel stratagème. Nigel Wright et le sénateur Duffy doivent accepter les conséquences de leurs actes. Quant aux néo-démocrates et aux libéraux, ils devraient arrêter de défendre le statu quo.

Mme Megan Leslie (Halifax, NPD): Monsieur le Président, il n'a pas répondu à ma question, alors réessayons.

Voici ce qui est écrit dans des documents datés du 22 février dernier: « Nous avons le feu vert du premier ministre dès que Ben aura reçu la confirmation de Mme Payne. » Il était question des négociations entre l'avocat du premier ministre et l'avocate de Mike Duffy.

Qu'est-ce que le premier ministre a dit à Nigel Wright le 22 février pour que ce dernier confirme avoir reçu le feu vert?

M. Paul Calandra (secrétaire parlementaire du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales, PCC): Monsieur le Président, ce qu'il a dit, non seulement au sénateur Duffy, mais à tous les membres du caucus, c'est: « Remboursez les dépenses que vous n'avez pas engagées. » C'est une directive très simple. Il leur a demandé de rembourser toute dépense qu'ils n'avaient pas engagée, faute de quoi ils ne pourraient pas compter sur l'appui du caucus. Nous n'avons pas demandé au sénateur Duffy de mentir aux Canadiens, à la télévision, au sujet des mesures qu'il avait prises pour rembourser ces dépenses. C'est lui seul qui a pris cette décision. Nigel Wright a également agi de son propre chef. Ces deux personnes font l'objet d'une enquête.

Ce qui est clair, c'est que si le premier ministre avait été au courant, il n'aurait pas donné son aval à un tel stratagème. La GRC l'a confirmé. Elle a également confirmé que le premier ministre coopère pleinement.

[Français]

Mme Lysane Blanchette-Lamothe (Pierrefonds—Dollard, NPD): Monsieur le Président, le 22 février dernier, Nigel Wright a envoyé un courriel à Benjamin Perrin et à d'autres personnes au sein du Cabinet du premier ministre. Dans ce courriel concernant l'accord de remboursement des réclamations illégales de Duffy, Nigel Wright affirme: « J'ai l'approbation pour le point trois sous quelques conditions ».

Qui a donné son approbation à Nigel Wright? Est-ce que ce serait le premier ministre?

[Traduction]

M. Paul Calandra (secrétaire parlementaire du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales, PCC): Monsieur le Président, comme je viens de le dire, le premier ministre a dit non seulement au sénateur Duffy, mais à tous les membres du groupe parlementaire — ce qui comprend les députés et les sénateurs — que, s'ils avaient fait des dépenses injustifiées, ils devaient les rembourser. Tout le monde sait depuis des mois que c'est ce à quoi s'attendait le premier ministre. Il ne fait par ailleurs aucun doute que le premier ministre n'était pas au courant. C'est ce qu'on voit dans ces

documents. Il est tout aussi clair que le premier ministre a assuré aux autorités la pleine et entière collaboration de son cabinet. Il a ainsi fait preuve d'un véritable leadership.

Comparons cela à l'attitude du chef du NPD, qui a attendu 17 ans avant de parler et qui ne savait pas trop s'il avait reçu un pot-de-vin.

[Français]

Mme Lysane Blanchette-Lamothe (Pierrefonds—Dollard, NPD): Monsieur le Président, c'est intéressant, mais c'est loin de répondre à la question.

Wright avait donc l'approbation sous quelques conditions. Qu'on me laisse ainsi citer Nigel Wright au sujet d'une de ces conditions:

J'aimerais savoir si le sénateur Duffy avait l'intention d'informer quelqu'un à propos du point 3 [...] Je présume que je connais la réponse, mais j'aimerais qu'elle soit explicite. De son côté, le parti n'informer personne.

Est-ce que le premier ministre a été mis au courant de ce point 3 de l'accord de remboursement?

• (1445)

[Traduction]

M. Paul Calandra (secrétaire parlementaire du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales, PCC): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, le 13 février, le sénateur Duffy a rencontré le premier ministre. Celui-ci lui a dit de rembourser ses dépenses injustifiées. C'est ce qu'on lui a dit. Le sénateur Duffy a ensuite raconté une tout autre version des faits à la télévision. Nous savons que ce qu'il a raconté n'est pas vrai. Nous savons aussi que le premier ministre n'était pas au courant. Les documents de la GRC confirment qu'il ne savait rien. Si on l'avait mis au courant, il n'aurait pas approuvé un tel stratagème.

Il est également fort important de souligner que le premier ministre a fait preuve de leadership en coopérant avec les autorités, en contribuant à l'enquête et en s'assurant que la GRC avait accès à tout ce dont elle avait besoin pour mener son enquête. Contrairement au chef de l'opposition, qui a attendu 17 ans avant de parler, il a fait preuve d'un véritable leadership.

* * *

LA JUSTICE

Mme Wai Young (Vancouver-Sud, PCC): Monsieur le Président, la cyberintimidation a joué un rôle dans les suicides tragiques de plusieurs adolescents canadiens. Nos prières et nos pensées accompagnent les membres de la famille d'Amanda Todd, de Rehtaeh Parsons, de Todd Loik, ainsi que de toutes les personnes qui ont été victimes de cyberintimidation.

Le gouvernement a précisé clairement que certains gestes ne sont pas simplement des manœuvres d'intimidation, mais des actes criminels. La publication non consensuelle d'images intimes est l'une des plus graves formes de cyberintimidation. Le premier ministre peut-il dire à la Chambre ce que le gouvernement fera pour protéger les Canadiens contre la cybercriminalité?

Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question et de son intérêt pour ce sujet.

[Français]

Trop de jeunes vies ont été perdues au Canada à cause de l'intimidation criminelle, et récemment, surtout à cause de celle de l'Internet.

Questions orales

[Traduction]

J'ai rencontré les familles de ces victimes, et nous nous sommes engagés à agir. Le gouvernement déposera donc aujourd'hui une mesure législative portant sur ces questions.

Je crois que nous comprenons tous que ces vies précieuses sont perdues pour toujours et que nous ne pouvons rien y changer. Cependant, il faut espérer que les mesures que nous prenons aujourd'hui contribueront à améliorer la situation à l'avenir, et qu'elles donneront aux familles l'impression que leurs préoccupations sont prises au sérieux et que dans le cas de leurs filles, justice a été rendue dans une certaine mesure.

* * *

[Français]

L'ÉTHIQUE

M. Alexandre Boulerice (Rosemont—La Petite-Patrie, NPD): Monsieur le Président, le sénateur Gerstein s'est fait demander de payer les dépenses frauduleuses de Duffy. Ensuite, il s'est fait demander de parler à Deloitte pour manipuler le rapport de vérification que la firme était en train de faire. On veut savoir qui lui a ordonné de faire tout ce qui était en son pouvoir pour arranger les conclusions de Deloitte. Qui?

[Traduction]

M. Paul Calandra (secrétaire parlementaire du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales, PCC): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà répété à maintes reprises, si le premier ministre avait su quoi que ce soit au sujet de ce stratagème, il n'y aurait jamais donné son aval. La GRC a confirmé que le premier ministre ignorait tout. La GRC a aussi rapporté que le premier ministre avait exigé des membres de son cabinet qu'ils coopèrent avec elle et l'aident par tous les moyens possibles.

Le député taxe le gouvernement d'hypocrisie, mais qu'en est-il de la sienne? Après tout, il a été élu en tant que fédéraliste, mais il continue à soutenir la cause séparatiste au pays. Il veut de la franchise et de l'honnêteté? Alors peut-être qu'il devrait commencer par être franc et honnête envers ses électeurs. Est-il fédéraliste ou séparatiste? Ce serait un bon point de départ.

[Français]

M. Alexandre Boulerice (Rosemont—La Petite-Patrie, NPD): Monsieur le Président, ce que l'on apprend aujourd'hui, ce sont les mathématiques particulières de ce premier ministre. Soudainement, une seule personne peut devenir quelques personnes, voire même 12 personnes. C'est un calcul assez intéressant.

Irving Gerstein a tenté clairement de manipuler les résultats d'une vérification des dépenses des sénateurs conservateurs. M. Gerstein est le directeur de la collecte de fonds du Parti conservateur.

Pourquoi ce fraudeur, ce manipulateur, est-il encore payé à même l'argent des contribuables?

[Traduction]

M. Paul Calandra (secrétaire parlementaire du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales, PCC): Monsieur le Président, je sais une chose: seul ce député peut nous dire qui est le directeur de la collecte de fonds de Québec solidaire puisqu'il a fait 29 dons distincts à ce parti.

Ce qui est aujourd'hui en cause, c'est que le sénateur Duffy se soit fait rembourser indûment des dépenses. Il devait rendre cet argent. À la télévision, il a déclaré aux Canadiens l'avoir rendu. C'est inadmissible. Nous savons que c'est Nigel Wright qui s'en est

chargé. C'est également inadmissible. Nigel Wright assume la responsabilité pleine et entière de ses actes.

Les éléments révélés aujourd'hui confirment que l'équipe du Cabinet du premier ministre a agi en toute franchise, en toute honnêteté, et qu'elle a coopéré sur toute la ligne. Ils confirment également que le premier ministre ignorait tout de cette histoire et que s'il avait été au courant, il n'aurait jamais approuvé un tel...

● (1450)

Le Président: Le député de Timmins—Baie James a la parole.

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, selon les documents rendus publics aujourd'hui par la GRC, le sénateur Gerstein a été invité à discuter avec Deloitte du remboursement des dépenses de Mike Duffy. Il semblerait donc que l'opération de camouflage consistait à rembourser les dépenses pour mettre fin à la vérification.

Lorsque le premier ministre a été informé de cette entente le 22 février, lui a-t-on dit que le sénateur Gerstein avait été invité à discuter avec Deloitte de la vérification concernant Mike Duffy?

M. Paul Calandra (secrétaire parlementaire du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales, PCC): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà affirmé, le 13 février, le premier ministre a dit aux députés comme aux sénateurs: « Si vous avez réclamé des dépenses que vous n'avez pas faites, vous devez les rembourser. » Il l'a dit à maintes occasions à la Chambre. Moi aussi, je l'ai dit à maintes occasions. C'est le comportement attendu de ce côté-ci de la Chambre. J'estime également que c'est le comportement auquel s'attendent tous les Canadiens.

Nous avons également appris, le 15 mai, que l'histoire selon laquelle le sénateur Duffy avait lui-même remboursé ses dépenses était fautive. C'est pourquoi, bien évidemment, le premier ministre a affirmé que s'il avait été au courant, il n'aurait jamais autorisé un tel stratagème. De plus, il a fait preuve de leadership en s'assurant que son cabinet coopère le plus possible dans ce dossier.

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, j'ai remarqué que dans son compte rendu chronologique, il a sauté la date du 22 février, date à laquelle il a été informé.

Les documents de la GRC nous apprennent également que Chris Montgomery, employé du Conseil privé, s'opposait au stratagème, et qu'il avait signalé que les sénateurs risquaient de se compromettre. Mais le stratagème est allé de l'avant, et M. Montgomery a quitté ses fonctions peu de temps après. Qui s'est débarrassé de Chris Montgomery et a ordonné aux sénateurs Gerstein et Tkachuk d'étouffer la vérification visant à révéler d'éventuelles dépenses injustifiées de la part de Mike Duffy?

M. Paul Calandra (secrétaire parlementaire du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales, PCC): Ce qui ressort clairement des documents reçus aujourd'hui, monsieur le Président, c'est que le premier ministre a demandé à son Cabinet de coopérer avec les enquêteurs et de leur venir en aide le plus possible.

Quoiqu'il en soit, il est très étrange d'entendre ce député-là parler d'éthique. J'aimerais citer quelque chose: « Cela a été le premier signe de ce que la Commission considère comme une intervention inappropriée d'un député dans le processus de redécoupage. »

De qui s'agit-il? Du député de Timmins—Baie James. Peut-être que nous poserons une question complémentaire à propos de l'autre député néo-démocrate impliqué dans cette affaire de charcutage électoral. Et peut-être qu'ensuite nous pourrions parler du fait qu'il a fallu 17 ans au chef de l'opposition pour parler du pot-de-vin qu'il...

Questions orales

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Wascana a la parole.

L'hon. Ralph Goodale (Wascana, Lib.): Monsieur le Président, la GRC croit qu'il existait un vaste complot visant à cacher l'affaire Duffy et que des gens de l'intérieur comme de l'extérieur du Cabinet du premier ministre y étaient mêlés. Les policiers croient que ce complot a donné lieu à des actes criminels. Tous les principaux collaborateurs du premier ministre — les Wright, Duffy, Perrin, Woodcock, Rogers, Novak, van Hemmen, Hamilton, Byrne, Gerstein, LeBreton, Tkachuk et Stewart-Olsen — étaient mêlés à l'affaire. Et maintenant, nous savons que le Bureau du Conseil privé y était mêlé, lui aussi. Malgré tous les démentis, la preuve se trouve dans leurs ordinateurs.

Qui a demandé au Bureau du Conseil privé de mentir à la Chambre des communes?

M. Paul Calandra (secrétaire parlementaire du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales, PCC): Monsieur le Président, de toute évidence, le député n'a pas lu le rapport, puisqu'on y dit: « [...] le Cabinet du premier ministre a informé mon bureau que le premier ministre lui avait clairement ordonné de coopérer pleinement à l'enquête et de fournir à la GRC toute l'aide et la documentation qu'elle pourrait demander. »

C'est ce que dit le rapport. On y lit aussi ceci: « À ma connaissance, aucune preuve ne démontre que le premier ministre a pris part au paiement ou au remboursement versés au sénateur Duffy ou à son avocat. »

Le député peut lancer toutes sortes d'accusations à la Chambre, mais les faits demeurent. Le premier ministre est un excellent leader. Il le démontre jour après jour.

L'hon. Ralph Goodale (Wascana, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre nous a dit qu'il avait ordonné à M. Duffy de rembourser les paiements le 13 février, puis qu'il n'en avait plus entendu parler avant le 15 mai. Mais cela ne peut pas être vrai d'après les documents de la GRC que nous avons reçus aujourd'hui. Il semble que M. Wright ait communiqué des renseignements au premier ministre au moins une autre fois; d'autres personnes en ont peut-être fait autant. Le premier ministre savait donc, au moins d'une manière générale, que M. Wright jouait un rôle personnel dans cette affaire. N'oublions pas que cela se déroulait au Cabinet du premier ministre et qu'il s'agissait de ses employés, de ses avocats et de ses plus proches collaborateurs.

Est-ce qu'un PDG du secteur privé pourrait garder son poste si un tel cafouillage se produisait sous son commandement?

M. Paul Calandra (secrétaire parlementaire du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales, PCC): Monsieur le Président, en autant que je sache, le député était ministre au sein d'un gouvernement qui s'est emparé de 40 millions de dollars, et pourtant, il n'a pas perdu son poste. Pour sa part, le premier ministre nous donne un véritable exemple de leadership. Quand il a découvert cette histoire, le 15 mai, il a ordonné à son Cabinet de coopérer avec la GRC et de l'aider dans son enquête.

C'est ainsi qu'on reconnaît un vrai leader. Le premier ministre démontre son leadership jour après jour. C'est pourquoi les électeurs canadiens continuent de porter notre côté de la Chambre au pouvoir: ils savent qu'ils peuvent compter sur nous et que nous accorderons à leurs besoins une importance prioritaire.

● (1455)

LE LOGEMENT

M. Mike Sullivan (York-Sud—Weston, NPD): Monsieur le Président, un rassemblement pour le logement abordable a eu lieu aujourd'hui sur la Colline du Parlement. Aucun conservateur n'a daigné s'y présenter.

Lorsque les libéraux étaient au pouvoir, ils ont éliminé le financement pour le logement abordable, jusqu'à ce que le chef du NPD Jack Layton les force à y réinvestir. Et voilà que les conservateurs menacent de mettre fin aux ententes relatives au logement abordable, ce qui compromettrait la situation de 200 000 familles. Quand les conservateurs feront-ils ce qui s'impose et rétabliront-ils un financement à long terme? Quand s'engageront-ils à régler la crise du logement?

L'hon. Jason Kenney (ministre de l'Emploi et du Développement social et ministre du Multiculturalisme, PCC): Monsieur le Président, tout ce que fait le NPD dans le dossier du logement, c'est assister à des manifestations, tandis que le gouvernement, lui, offre un logement aux personnes qui en ont besoin.

Chaque année, nous offrons du soutien à près de 600 000 personnes et familles sous forme de logement subventionné. La SCHL subventionne des prêts hypothécaires aux termes d'ententes à long terme de 25 à 50 ans. Grâce à Logement d'abord, plutôt que de financer la défense des droits et les activités politiques, nous donnons aux gens le logement dont ils ont besoin: plutôt que de tenir de belles paroles, nous posons un geste concret.

[Français]

Mme Paulina Ayala (Honoré-Mercier, NPD): Monsieur le Président, cela ne semble pas être suffisant.

La Chambre de Commerce du Canada, Banques alimentaires Canada et la Fédération canadienne des municipalités s'accordent toutes pour dire que le gouvernement fédéral doit s'attaquer à la crise du logement.

À Montréal, le coût du logement a augmenté de 40 % en 10 ans. C'est insoutenable pour les familles canadiennes.

Le ministre va-t-il s'engager à offrir un financement à long terme afin de résoudre la crise du logement?

L'hon. Jason Kenney (ministre de l'Emploi et du Développement social et ministre du Multiculturalisme, PCC): Monsieur le Président, tout ce que les députés du NPD font en ce qui concerne l'hébergement est d'assister aux manifestations.

Le gouvernement agit pour donner de l'hébergement aux Canadiens qui en ont besoin. C'est la raison pour laquelle, chaque année, nous fournissons un soutien à presque 600 000 Canadiens et leur famille au moyen de logements subventionnés. Avec notre nouveau programme Logement d'abord, nous nous assurons que les ressources sont réservées aux seules familles qui ont besoin d'hébergement et pas de politique.

Questions orales

[Traduction]

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

L'hon. Rob Merrifield (Yellowhead, PCC): Monsieur le Président, dans son discours du Trône, le gouvernement a dit sans équivoque qu'il demeure résolu à assurer la sécurité publique et qu'il prendra des mesures ciblées pour rendre plus sécuritaire le transport des marchandises dangereuses. Le transport de ces dernières est une source de préoccupation croissante, surtout dans ma circonscription à la suite des déraillements qui s'y sont produits récemment.

La ministre des Transports pourrait-elle informer la Chambre des autres mesures que prend le gouvernement pour accroître la sécurité dans le transport des marchandises dangereuses?

L'hon. Lisa Raitt (ministre des Transports, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais remercier le député pour l'aide qu'il a apportée lors du déraillement à Gainford, en Alberta. Il était présent pour ses électeurs et il a très bien servi l'intérêt public lors de cet accident.

Je suis ravie de dire que nous avons émis un ordre préventif afin que les municipalités canadiennes par lesquelles des marchandises dangereuses sont transportées disposent des renseignements dont elles ont besoin pour planifier des mesures d'urgence adéquates et fournir la formation ainsi que l'information nécessaires aux premiers intervenants.

À mon avis, il s'agit d'une excellente façon d'établir la communication entre la Fédération canadienne des municipalités, les compagnies ferroviaires et, bien sûr, nous-mêmes. Nous devrions en être très fiers.

* * *

LES TRANSPORTS

L'hon. Lawrence MacAulay (Cardigan, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement sait que le contrat pour le service de traversier entre Wood Islands et Caribou arrive à échéance à la fin mars.

J'espère que le gouvernement sait à quel point ce lien de transport est vital. Il est vital pour l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard et celle du comté de Pictou, en Nouvelle-Écosse.

La ministre peut-elle indiquer à la Chambre quand on signera un nouveau contrat, si on continuera d'assurer le même service et si le contrat aura une durée de cinq ans, ou plus?

L'hon. Lisa Raitt (ministre des Transports, PCC): Monsieur le Président, bien entendu, le gouvernement sait combien ce lien de transport est important. C'est exactement pour cette raison que le ministre des Pêches a annoncé en juin 2012 une aide financière de 13 millions de dollars pour le service de traversier, afin de continuer à répondre aux besoins de la population de l'Île-du-Prince-Édouard.

Nous sommes très fiers du travail que nous faisons en ce qui concerne les traversiers dans l'Est du pays pour assurer un bon service et des liens de transport efficaces partout au pays. Nous continuerons de travailler de concert avec les municipalités.

* * *

● (1500)

L'ÉTHIQUE

L'hon. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD): Monsieur le Président, qui a ordonné le camouflage de la vérification de la firme Deloitte sur les dépenses du Sénat?

M. Paul Calandra (secrétaire parlementaire du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales, PCC):

Monsieur le Président, je sais que c'est troublant pour le chef du NPD, car lui, il a attendu 17 ans pour dévoiler qu'on lui avait offert un pot-de-vin. Il voit maintenant les difficultés que traverse le Québec parce qu'il a tardé à en parler.

Lorsqu'il se compare au premier ministre, qui, dès qu'il a découvert ce qui s'était passé, a agi tout de suite, a ouvert son bureau et a ordonné à son personnel de collaborer avec la GRC et de l'aider, je sais qu'il doit être gêné, car il ne peut d'aucune façon se comparer au premier ministre en matière de gouvernement ouvert, responsable et fiable. Le premier ministre fait preuve de leadership tous les jours.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Ed Holder (London-Ouest, PCC): Monsieur le Président, comme le député de London-Ouest, j'ai été profondément attristé par les événements tragiques entourant la famille Walji, qui ont ébranlé toute la collectivité.

Certains médias — et même des politiciens de l'opposition — ont prétendu que la famille Walji aurait été abandonnée par le système d'immigration.

Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration voudrait-il dire à la Chambre quelles mesures ont été prises pour aider la famille Walji?

L'hon. Chris Alexander (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Monsieur le Président, au nom du gouvernement du Canada, et, j'ose l'espérer, de tous les députés, j'offre mes condoléances aux amis et aux proches de la famille Walji.

Bien que l'enquête sur cette affaire soit toujours en cours, je tiens à assurer à la Chambre que les membres de cette famille se sont vu offrir, à plusieurs occasions, la possibilité de devenir des résidents permanents. Ils n'ont pas choisi cette voie.

De ce côté-ci de la Chambre, nous pleurons cette famille disparue dans des circonstances tragiques, à la différence de certains députés de l'opposition, comme la députée de London—Fanshawe, qui politise ce genre de situations.

Nous encourageons les gens à pleurer, comme nous, cette perte tragique de vies humaines.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Dennis Bevington (Western Arctic, NPD): Monsieur le Président, le 31 octobre, la digue d'un bassin de résidus de l'ancienne mine de charbon Obed Mountain, près de Hinton, en Alberta, a cédé, déversant un milliard de litres de boue de charbon toxique dans la rivière Athabasca. La coulée toxique s'étend vers le nord et devrait atteindre les Territoires du Nord-Ouest d'ici deux semaines.

Puisque la protection des cours d'eau transfrontaliers et du Nord relève du gouvernement fédéral, que fait Environnement Canada pour protéger les Canadiens du Nord de ce déversement toxique?

Affaires courantes

M. Colin Carrie (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement, PCC): Monsieur le Président, Environnement Canada appuie la province et fournit de l'aide au besoin. Les agents de l'autorité d'Environnement Canada examinent la situation, et le gouvernement continuera de sévir contre ceux qui enfreignent les lois environnementales du Canada.

* * *

[Français]

LES VALEURS MOBILIÈRES

M. Louis Plamondon (Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour, BQ): Monsieur le Président, les chefs d'entreprises de fleurons québécois, comme COGECO, Québecor, Couche-Tard, Metro et Jean Coutu, dénoncent de nouveau le gouvernement fédéral, qui veut mettre en place une commission pancanadienne des valeurs mobilières.

Perte d'influence et d'expertise, éloignement des capitaux pour les entreprises du Québec, pertes d'emplois et affaiblissement de l'économie de Montréal sont autant d'effets néfastes notés par ces entrepreneurs. Le pire, c'est que le fédéral s'attaque à un système qui fonctionne déjà très bien.

Pourquoi le gouvernement fédéral s'acharne-t-il à dépouiller Montréal de son expertise financière et à nuire au développement des entreprises du Québec?

[Traduction]

M. Andrew Saxton (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, PCC): Monsieur le Président, le Canada est le seul pays développé au monde à ne pas avoir d'organisme unique de réglementation des valeurs mobilières. Voilà pourquoi nous travaillons depuis un bon bout de temps avec les provinces et les territoires pour en établir un.

Nous sommes heureux d'avoir annoncé récemment, en collaboration avec l'Ontario et la Colombie-Britannique, la création d'un organisme coopératif de réglementation. Ce dernier favorisera l'emploi et la croissance en protégeant mieux les investisseurs, en améliorant l'industrie canadienne des services financiers, en appuyant l'efficacité des marchés de capitaux et en gérant les risques systémiques. J'encourage fortement toutes les provinces et tous les territoires à y participer également.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE MONUMENT COMMÉMORATIF AUX ANCIENS COMBATTANTS DE L'AFGHANISTAN

M. Parm Gill (secrétaire parlementaire du ministre des Anciens Combattants, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais revenir sur les observations que j'ai faites hier soir pendant le débat à la Chambre et rectifier les faits.

Les anciens combattants canadiens peuvent avoir l'assurance qu'ils seront en mesure d'avoir accès à leurs dossiers militaires ainsi qu'à leurs dossiers actifs au ministère des Anciens Combattants.

AFFAIRES COURANTES

•(1505)

[Traduction]

LOI SUR LA PROTECTION DES CANADIENS CONTRE LA CYBERCRIMINALITÉ

L'hon. Peter MacKay (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC) demande à présenter le projet de loi C-13, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la preuve au Canada, la Loi sur la concurrence et la Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, les rapports de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN concernant sa participation: à la visite de la Commission de la défense et de la sécurité, Association parlementaire canadienne de l'OTAN, effectuée à Washington, D.C., et à Dayton, en Ohio, aux États-Unis, du 1^{er} au 5 février 2012; à la réunion de la Commission permanente, Association parlementaire canadienne de l'OTAN, tenue à Ljubljana, en Slovénie, le 31 mars 2012; à la visite conjointe du 79^e séminaire Rose-Roth et du Groupe spécial Méditerranée et Moyen-Orient, Association parlementaire canadienne de l'OTAN, qui a eu lieu à Marseille, en France, du 11 au 13 mai 2012; à la Réunion conjointe de la Commission de la défense et de la sécurité, de la Commission de l'économie et de la sécurité et de la Commission politique et la Réunion conjointe de la Commission de l'économie et de la sécurité et de la Commission politique, Association parlementaire canadienne de l'OTAN, tenues à Bruxelles, en Belgique, et à Paris, en France, du 24 au 28 février 2013; à la Sous-commission sur la coopération et la convergence économiques Est-Ouest, Association parlementaire canadienne de l'OTAN, qui a eu lieu à Marrakech, au Maroc, du 3 au 5 avril 2013; à la réunion de la Commission permanente et des secrétaires de délégation, Association parlementaire canadienne de l'OTAN, tenue à Copenhague, au Danemark, du 22 au 24 mars 2013; et enfin, à la session du printemps 2013, Association parlementaire canadienne de l'OTAN, tenue au Luxembourg, du 17 au 20 mai 2013.

M. Gordon Brown (Leeds—Grenville, PCC): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, les rapports suivants de la délégation canadienne du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis concernant sa participation à un certain nombre d'activités: la réunion annuelle de la Western Governors' Association, qui a eu lieu du 28 au 30 juin 2013 à Park City, au Utah, aux États-Unis; la 68^e assemblée annuelle de la Midwestern Legislative Conference du Council of States Governments, qui s'est déroulée du 14 au 17 juillet 2013 à St. Paul, au Minnesota, aux États-Unis; la réunion annuelle de la National Governors Association, qui a eu lieu du 1^{er} au 4 août 2013 à Milwaukee, au Wisconsin; et, en dernier, le sommet législatif annuel de la National Conference of State Legislatures, qui s'est déroulé du 12 au 15 août 2013 à Atlanta, en Géorgie.

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

TRANSPORTS, INFRASTRUCTURE ET COLLECTIVITÉS

M. Larry Miller (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport du Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités concernant le Budget supplémentaire des dépenses (B) de 2013-2014.

* * *

PÉTITIONS

LA CONDUITE AVEC FACULTÉS AFFAIBLIES

M. Blake Richards (Wild Rose, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter une pétition de Kim Thomas, une résidente de Cochrane, dans ma circonscription, en Alberta, dont le fils de 17 ans, Brandon, a connu une fin tragique à cause d'un conducteur en état d'ébriété.

En hommage à son fils, Mme Thomas a recueilli les signatures de plus de 1 000 personnes qui demandent au gouvernement d'adopter des lois plus sévères contre la conduite avec facultés affaiblies ainsi que de nouvelles peines minimales obligatoires pour les contrevenants responsables d'un décès. Les pétitionnaires veulent aussi qu'on modifie le Code criminel du Canada de façon à ce que l'infraction de conduite avec capacités affaiblies causant la mort devienne un homicide involontaire coupable commis au volant d'un véhicule automobile.

● (1510)

LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

Mme Olivia Chow (Trinity—Spadina, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de milliers de Canadiens préoccupés par la cruauté envers les animaux. Les pétitionnaires signalent que les animaux peuvent éprouver de la douleur et que ceux qui les maltraitent devraient être condamnés à des peines sévères.

Ils demandent au gouvernement de cesser de faire preuve de laxisme à l'égard des crimes contre les animaux, de modifier le Code criminel de manière à reconnaître que les animaux peuvent éprouver de la douleur et de corriger les failles qui permettent aux abuseurs d'échapper aux peines.

LA SÉCURITÉ AUTOMOBILE

Mme Olivia Chow (Trinity—Spadina, NPD): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition dans laquelle les signataires demandent au gouvernement d'imposer l'installation de protections latérales sur tous les camions. En plus de permettre l'économie de carburant, ces dispositifs peuvent éviter aux piétons et aux cyclistes des accidents mortels, comme ce fut le cas récemment dans ma circonscription, Trinity—Spadina, où un cycliste a été entraîné sous les roues arrière d'un camion dépourvu de telles protections.

LES PENSIONS

Mme Olivia Chow (Trinity—Spadina, NPD): Monsieur le Président, j'ai une troisième pétition à présenter. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de maintenir à 65 ans l'âge d'admissibilité à la Sécurité de la vieillesse au lieu de le porter à 67 ans et d'améliorer le régime de pensions grâce au programme du Supplément de revenu garanti afin de sortir tous les aînés de la pauvreté.

Affaires courantes

POSTES CANADA

Mme Olivia Chow (Trinity—Spadina, NPD): Monsieur le Président, la dernière pétition que j'aimerais présenter au nom de mes électeurs demande au gouvernement fédéral d'ordonner à Postes Canada de mettre fin à son plan visant à réduire le nombre des bureaux de poste et les services qu'ils offrent, ainsi qu'à consulter le public et d'autres intervenants afin d'améliorer le Protocole du service postal canadien en élaborant un meilleur processus pour apporter des changements.

Le Président: Je vois plusieurs députés se lever pour présenter des pétitions. Nous pourrions peut-être tâcher d'être le plus brefs possible. Je rappelle aux députés que nous n'avons pas l'habitude de lire les pétitions, mais plutôt de les résumer.

LES ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS

M. Frank Valeriote (Guelph, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour déposer deux pétitions provenant d'électeurs de la circonscription de Guelph qui s'inquiètent de l'impact négatif des organismes génétiquement modifiés sur tous les aspects du secteur canadien de l'agriculture. Leurs préoccupations vont de la contamination irréversible possible aux droits des agriculteurs de pouvoir sauver leurs propres semences, en passant par les conséquences à long terme des OGM sur la santé.

Les signataires réclament un moratoire immédiat sur l'homologation et la mise en vente de nouveaux OGM, et demandent que soit réalisé un examen indépendant des OGM actuellement sur le marché.

LE PHARE DE L'ÎLE SAMBRO

M. Gerald Keddy (South Shore—St. Margaret's, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter une pétition signée par plus de 2 000 Néo-Écossais qui demandent au gouvernement fédéral de continuer à financer le phare de l'île Sambro.

Ce phare bâti vers la fin des années 1700 est le plus ancien de toutes les Amériques. Il représente encore la porte d'entrée vers le port d'Halifax et Sambro. Il s'agit d'un phare important pour l'histoire nationale et le gouvernement du Canada doit continuer à le financer.

L'ENVIRONNEMENT

M. Andrew Cash (Davenport, NPD): Monsieur le Président, le gouvernement s'attend à ce que les habitants de Toronto disent « oui » au pipeline n° 9, malgré le piètre bilan de la compagnie en matière d'environnement, malgré le mal que les gens ont eu à intervenir dans le processus et malgré le fait que le gouvernement a supprimé les protections environnementales en matière de construction de nouveaux pipelines.

Les gens qui ont signé cette pétition sont incapables de dire « oui » à tout cela.

[Français]

LE BUDGET

M. Massimo Pacetti (Saint-Léonard—Saint-Michel, Lib.): Monsieur le Président, je désire présenter plusieurs pétitions, signées par des centaines de Québécois.

Les demandeurs souhaitent que le ministre des Finances, en particulier, prenne toutes les mesures nécessaires visant à annuler la décision du gouvernement d'abolir le crédit d'impôt fédéral de 15 % accordé aux épargnants lors de leurs investissements dans un fonds de travailleurs, tel qu'annoncé dans le budget du 21 mars 2013.

Affaires courantes

[Traduction]

L'AÉROPORT DE L'ÎLE DE TORONTO

M. Matthew Kellway (Beaches—East York, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui deux pétitions qui ont été signées par des gens de la circonscription de Beaches—East York et des environs, à Toronto. Les deux pétitions concernent l'aéroport de l'île de Toronto.

Les signataires de la première demandent au gouvernement du Canada d'empêcher toute modification de l'accord tripartite, visant à autoriser l'atterrissage d'avions à réaction ou à prolonger les pistes d'atterrissage de l'aéroport de l'île de Toronto. Les pétitionnaires demandent également au gouvernement d'arrêter de subventionner Porter Airlines et d'obliger l'Administration portuaire de Toronto à rembourser aux Torontois des millions de dollars en arriérés d'impôt.

• (1515)

M. Matthew Kellway (Beaches—East York, NPD): Monsieur le Président, les signataires de la seconde pétition demandent au gouvernement du Canada de modifier la politique de bon voisinage qui s'applique actuellement et de fixer le périmètre à huit miles, d'établir une altitude minimale de 2 500 pieds et de rendre cette nouvelle politique obligatoire en tout temps, sauf en cas d'urgence.

[Français]

LES FONDS DE TRAVAILLEURS

L'hon. Stéphane Dion (Saint-Laurent—Cartierville, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais déposer une pétition de citoyens canadiens inquiets de la décision du gouvernement d'abolir le crédit d'impôt fédéral de 15 % accordé aux épargnants lors de leurs investissements dans un fonds de travailleurs. Ils demandent au ministre des Finances de renverser cette décision, et ils ont bien raison.

[Traduction]

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

M. Fin Donnelly (New Westminster—Coquitlam, NPD): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter deux pétitions provenant de milliers de Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Les pétitionnaires déclarent s'opposer à la décision du gouvernement du Canada de fermer les centres de services de communications et de trafic maritimes de la Garde côtière canadienne à St. John's et St. Anthony, à Terre-Neuve; à Saint John, au Nouveau-Brunswick; à Rivière-au-Renard et à Montréal, au Québec; à Thunder Bay, en Ontario; à Vancouver, à Tofino et à Comox, en Colombie-Britannique; et à Inuvik, dans les Territoires du Nord-Ouest.

En outre, les pétitionnaires s'opposent à la fermeture des centres de sauvetage maritime de la Garde côtière à Québec, à St. John's et à Kitsilano.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à reconnaître que les réductions de personnel et la fermeture des centres menacent la vie des pêcheurs et d'autres marins et mettent en péril l'environnement maritime. Ils lui demandent de revenir sur cette décision.

LES NAGEOIRES DE REQUIN

M. Fin Donnelly (New Westminster—Coquitlam, NPD): Monsieur le Président, dans ma pétition suivante, les pétitionnaires demandent au gouvernement de prendre des mesures pour mettre fin au prélèvement des nageoires de requins dans le monde et pour préserver et gérer de manière responsable les populations de requins.

Ils demandent au gouvernement du Canada d'adopter immédiatement une loi pour interdire l'importation d'ailerons de requin au Canada.

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

M. Marc Garneau (Westmount—Ville-Marie, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter cette pétition au nom des résidents de la région de Sarnia-Lambton qui sont préoccupés par les compressions au service ferroviaire voyageurs.

C'est un service important pour les jeunes étudiants, les aînés et les familles, et surtout pour les petites localités et leur économie.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement et à VIA Rail d'annuler les compressions effectuées dans l'ensemble du pays et de rétablir ce service ferroviaire voyageurs.

[Français]

LES COMPAGNIES MINIÈRES

Mme Maria Mourani (Ahuntsic, Ind.): Monsieur le Président, je voudrais déposer aujourd'hui une pétition de plusieurs citoyens d'Ahuntsic qui veulent qu'on régularise le comportement des compagnies minières à l'étranger.

LE TRANSPORT AÉRIEN

Mme Maria Mourani (Ahuntsic, Ind.): Monsieur le Président, l'autre pétition que je désire déposer vient d'autres citoyens.

Elle concerne ADM et porte sur le bruit des avions passant au-dessus d'Ahuntsic. Ces personnes demandent qu'on s'intéresse à cette question. Elles voudraient voir la création de deux postes de représentants des citoyens au sein du Conseil d'administration d'ADM, et de deux autres au sein du Comité consultatif sur le climat sonore. On demande donc plusieurs éléments intéressants en ce qui concerne la gestion du bruit des avions passant dans les cieux.

[Traduction]

LA FRACTURATION HYDRAULIQUE

M. Sean Casey (Charlottetown, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour présenter une pétition signée par plusieurs habitants de l'Île-du-Prince-Édouard, y compris de la belle circonscription de Charlottetown.

Les pétitionnaires sont préoccupés par l'utilisation de la fracturation hydraulique à haut volume. Cette pratique inquiète particulièrement les résidents de notre province parce que la totalité de notre eau potable provient de nappes d'eau souterraine.

Les pétitionnaires signalent qu'il n'existe aucun rapport impartial définitif qui pourrait être utilisé pour appuyer ou condamner la fracturation. Ils demandent donc au gouvernement de charger le Comité permanent de l'environnement et du développement durable d'étudier la fracturation hydraulique à haut volume; les effets qu'elle pourrait avoir sur les ressources en eau potable, la qualité de l'air, la santé des êtres humains et des écosystèmes aquatiques et terrestres; ainsi que la possibilité de risques sismiques.

LA LOI SUR LA PROTECTION DES EAUX NAVIGABLES

M. Dennis Bevington (Western Arctic, NPD): Monsieur le Président, je présente une pétition signée par des résidents de Fort Smith, de Yellowknife et d'autres municipalités des Territoires du Nord-Ouest, qui demandent au Parlement d'adopter rapidement le projet de loi C-529, Loi modifiant la Loi sur la protection des eaux navigables en ce qui a trait à la rivière des Esclaves. Cette mesure législative protégerait la rivière des Esclaves — qui est utilisée pour la navigation depuis plusieurs siècles — en vertu de la Loi sur la protection des eaux navigables.

Sans cette protection, un barrage pourrait être construit sur la rivière ou celle-ci pourrait être bloquée d'une autre façon sans qu'il soit nécessaire d'obtenir l'aval du gouvernement fédéral.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Bruce Hyer (Thunder Bay—Superior-Nord, Ind.): Monsieur le Président, je présente aujourd'hui une pétition au nom de nombreux Canadiens qui réclament que le gouvernement fédéral continue de fournir, à long terme, un financement stable et prévisible pour les radiodiffuseurs publics, dont Radio-Canada et la CBC.

Les pétitionnaires jugent que CBC/Radio-Canada joue un rôle important en reflétant la culture canadienne à l'échelle du pays tout en assurant une présence dans de nombreuses régions, notamment des secteurs ruraux comme le Nord-Ouest de l'Ontario.

• (1520)

LES VISAS DE VISITEUR

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par des électeurs concernant les visas de visiteur. Les pétitionnaires souhaitent qu'une plus grande importance soit accordée aux membres de la famille lorsque des visas de visiteur sont délivrés. Trop souvent, on refuse un visa aux membres de la famille qui souhaitent assister à un mariage, à des anniversaires, à des funérailles ou à tout autre événement où il est important qu'une famille soit réunie.

Les pétitionnaires demandent que l'on se préoccupe davantage de la nécessité d'apporter des changements afin que plus de visas puissent être délivrés pour les membres de la famille.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

Initiatives ministérielles

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR LA PRIORITÉ D'EMPLOI AUX ANCIENS COMBATTANTS BLESSÉS

L'hon. Julian Fantino (ministre des Anciens Combattants, PCC) propose que le projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique (priorité d'emploi aux anciens combattants blessés), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

— Monsieur le Président, c'est tout un honneur pour moi de prendre la parole aujourd'hui au sujet de cette question importante et des changements qui amélioreront davantage la façon dont le gouvernement appuie les anciens combattants et leur famille. Je suis d'autant plus heureux de le faire peu après que les Canadiens se sont unis pour exprimer leur grande fierté et leur profonde gratitude envers ces hommes et ces femmes qui ont consenti tant de sacrifices pour notre pays.

Les vastes manifestations de respect et d'admiration dont nous avons été témoins d'un bout à l'autre du pays à l'occasion du jour du Souvenir et tout au long de la Semaine des anciens combattants m'ont vraiment fait chaud au cœur et m'ont rassuré. En tant que ministre des Anciens Combattants, j'ai toujours cru que les anciens combattants et les militaires actifs méritent de recevoir de telles marques d'appui et de reconnaissance à longueur d'année, et c'est exactement ce que fait le gouvernement en proposant notamment les modifications dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Avant d'entrer dans les détails, j'aimerais prendre un instant pour expliquer pourquoi nous proposons ces modifications et comment elles s'inscrivent dans le cadre de nos efforts constants en vue d'aider les anciens combattants et les membres libérés des Forces armées canadiennes à faire une transition en douceur vers la vie civile.

En ma qualité de ministre des Anciens Combattants et d'ancien ministre associé de la Défense nationale, j'ai eu le privilège de voir de près pourquoi les hommes et les femmes qui ont porté l'uniforme de notre pays, et ceux et celles qui le portent toujours, représentent les meilleures valeurs canadiennes. J'ai été impressionné par leurs compétences et leur professionnalisme, leur caractère et leur courage, ainsi que leur engagement à servir notre pays, sans hésitation ni réserve. J'ai écouté avec fierté et admiration leurs histoires et leurs expériences. J'ai été étonné par leur modestie et touché par leur franchise au moment de discuter des questions qui revêtent le plus d'importance pour eux et pour leur famille.

Ils ont souvent exprimé leur inquiétude au sujet des difficultés auxquelles ils ont été ou sont confrontés lors de la transition à la vie civile, en particulier les difficultés que certains connaissent lorsqu'ils tentent d'entreprendre une nouvelle carrière enrichissante.

Nous savons qu'il est parfois difficile pour les anciens militaires de faire reconnaître leur formation, leurs compétences et leur expérience militaires dans le monde civil. Le gouvernement le comprend, et c'est pourquoi nous faisons tout ce que nous pouvons pour promouvoir les compétences des anciens combattants auprès des employeurs potentiels. Voilà pourquoi nous avons été partenaire fondateur du programme canadien Du régiment aux bâtiments, qui offre aux anciens combattants des possibilités d'emploi et d'apprentissage dans l'industrie de la construction, et nous l'avons appuyé financièrement. Voilà pourquoi nous avons lancé le programme Embauchez un vétéran en partenariat avec les employeurs de partout au pays pour aider les anciens combattants à trouver un nouvel emploi intéressant.

Initiatives ministérielles

Le ministère apporte sa contribution en ciblant les anciens combattants prêts à l'embauche et en considérant leur expérience militaire comme un atout dans le cadre du processus de sélection. Le gouvernement est fier d'aller maintenant encore plus loin. Grâce aux modifications proposées à la Loi sur l'emploi dans la fonction publique et aux modifications à son règlement, nous faisons passer les anciens combattants en priorité lorsqu'il s'agit d'embaucher des travailleurs canadiens qualifiés pour les emplois dans la fonction publique fédérale.

Grâce aux modifications proposées, nous allons insérer dans la loi un droit de priorité de cinq ans pour les anciens combattants canadiens qui sont libérés pour raisons médicales qui sont attribuables au service. Ce changement assurera la priorité aux anciens combattants pour les emplois, devant tous les autres groupes, en reconnaissance des sacrifices qu'ils ont consentis pour le Canada. Nous reconnaissons ainsi que même si ces hommes et ces femmes ont subi des blessures qui les empêchent de continuer à servir dans les Forces armées canadiennes, ils et elles ont encore beaucoup à offrir à notre pays. C'est la décision judicieuse et honorable qui s'impose.

De plus, grâce aux modifications à la loi et au règlement connexe, les anciens combattants qui ont servi à temps plein dans la Force régulière ou la Force de réserve et qui sont libérés pour raisons médicales non attribuables au service conserveront leur niveau actuel de priorité mais pour une durée de cinq ans plutôt que deux. Cela prolongera également la période de droit de priorité pour les postes pour lesquels ils ont les qualifications requises. Autrement dit, ces modifications offriront aux anciens combattants qualifiés les possibilités d'emploi et de carrière qui n'ont jamais existé pour ceux qui ont été blessés dans le cadre de leur service dans les Forces armées canadiennes.

● (1525)

De plus, nous allons étendre ces possibilités aux services d'administration et d'instruction des organisations de cadets du Canada et aux Rangers en les ajoutant à la définition des personnes considérées comme des membres du personnel des Forces armées canadiennes.

Enfin, les modifications proposées pour cette mesure législative seront rétroactives au 1^{er} avril 2012. Cela signifie que, si un ancien combattant avait un statut prioritaire en vertu de la réglementation et que ce statut est venu à échéance au cours des 18 ou 19 derniers mois, nous le rétablirions pour cinq ans. Il en va de même pour les anciens combattants qui ont toujours un droit de priorité. Cette mesure sera aussi élargie pour une période de cinq années complètes.

Nous faisons tout cela parce que nous croyons que nos anciens combattants ne méritent rien de moins et aussi parce que le Canada ne s'en portera que mieux.

Ceux d'entre nous qui ont la chance de travailler quotidiennement avec les anciens combattants comprennent que, sans ces modifications, nous risquons de continuer de perdre la précieuse contribution de personnes hautement qualifiées lorsqu'elles mettent fin à leur carrière militaire en raison d'une blessure ou d'une maladie. Voilà pourquoi nous estimons que ces modifications sont sensées et pourquoi il nous incombe de travailler en étroite collaboration avec nos partenaires clés comme la Commission de la fonction publique, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et le ministère de la Défense nationale. Ainsi, le Canada pourra continuer de récolter les fruits de l'investissement et du soutien consacrés à la carrière militaire des anciens combattants, veiller à ce que la main-d'œuvre du pays soit stimulée et enrichie par la contribution que les anciens

combattants ont à offrir et, sans aucun doute, continuer d'offrir aux anciens combattants blessés et malades l'occasion de servir leur pays et d'acquérir de l'expérience et des compétences dans le monde civil.

Les mesures que j'ai présentées aujourd'hui constituent une autre façon de continuer de rendre hommage à nos anciens combattants de manière significative et concrète et de nous assurer qu'ils profitent de la richesse et de la sécurité qu'ils ont contribué à créer.

En résumé, chaque année, beaucoup de militaires quittent les Forces armées canadiennes. Pour les membres des Forces armées canadiennes qui ne peuvent plus être déployés et satisfaire aux exigences des opérations, trouver un emploi valorisant est un facteur clé d'une transition réussie à la vie civile.

Lorsqu'un poste se libère dans la fonction publique, divers groupes ont un accès différent. Au printemps de 2014, date prévue de l'entrée en vigueur de cette réglementation, les membres de la Force régulière et de la Force de réserve qui sont libérés des Forces armées canadiennes pour raisons médicales attribuables au service bénéficieront d'un statut prioritaire pour une période de cinq ans. Cela donnera aux anciens combattants le plus haut niveau de priorité parmi tous les groupes pour les postes au sein de la fonction publique, en reconnaissance de leur sacrifice et de leur service pour le Canada. Cette reconnaissance s'appliquera aussi à leur famille.

Cette mesure mettra en tête de liste les anciens combattants blessés en servant le Canada. Ceux qui ont servi à temps plein dans la Force de réserve ou dans la Force régulière garderont la priorité dont ils jouissent actuellement. Toutefois, la durée de leur droit de priorité à des postes sera rallongée pour passer de deux à cinq ans. Ceux qui se prévalent de cette mesure doivent être qualifiés pour les postes auxquels ils posent leur candidature. Les changements s'appliquent aux anciens combattants libérés pour des raisons médicales et auxquels on a accordé un droit de priorité à compter du 1^{er} avril 2012.

Lorsque j'ai annoncé cette mesure législative à Toronto, Shaun Francis, président de la fondation La patrie gravée sur le cœur, a déclaré et je cite:

Le leadership, l'expérience et l'expertise que les militaires acquièrent durant leur service sont sans pareil, ce qui en fait un atout inestimable pour tout organisme auquel ils choisissent de se joindre [...] Nous sommes fiers du partenariat permanent que nous avons établi avec le gouvernement du Canada afin de nous assurer que les soldats, les marins et le personnel de l'aviation continuent de tirer parti de l'engagement extraordinaire dont ils ont fait preuve envers le Canada.

● (1530)

Outre les changements législatifs et réglementaires qu'il a proposés, notre gouvernement continue de collaborer avec les entreprises pour aider les anciens combattants à trouver des débouchés et à réussir leur transition de la vie militaire à la vie civile. Ce partenariat leur permet de faire profiter le marché du travail de la formation et des compétences qu'ils ont acquises dans l'armée tout en leur assurant, ainsi qu'à leur famille, une bonne qualité de vie. Nous leur offrons aussi des possibilités de formation et de perfectionnement pour qu'ils puissent plus facilement trouver du travail dans la fonction publique fédérale et ailleurs. À ce titre, nous avons récemment annoncé des crédits supérieurs à 75 000 \$.

Je terminerai en demandant à tous les députés d'appuyer pleinement ces changements importants pour faire en sorte que les femmes et les hommes qui ont tant donné à leur pays et qui sont aujourd'hui des anciens combattants puissent recevoir toutes les prestations auxquelles ils ont droit.

Initiatives ministérielles

[Français]

M. Sylvain Chicoine (Châteauguay—Saint-Constant, NPD): Monsieur le Président, je remercie le ministre d'avoir déposé ce projet de loi afin d'aider les militaires dans leur transition vers la vie civile.

J'aimerais poser deux questions au ministre. L'une concerne son projet de loi et l'autre touche un domaine connexe. Le ministre a mentionné dans son discours qu'il était fier d'aider les anciens combattants dans leur transition vers la vie civile avec le programme Du régiment aux bâtiments qui aide les anciens combattants à travailler dans le domaine de la construction. Or ce programme n'est pas disponible au Québec. Les anciens combattants du Québec sont donc désavantagés par rapport à d'autres du reste du Canada qui ont accès à ce programme.

Je demanderais donc au ministre s'il planche sur d'autres partenariats avec le secteur privé, comme le demandait l'ombudsman dans un de ses derniers rapports, comme par exemple un partenariat avec l'industrie aérospatiale ou avec l'industrie qui oeuvre dans le domaine militaire.

Également, dans le projet de loi, une catégorie de personnes semble avoir été oubliée. Par exemple, un militaire qui n'aurait pas vu sa blessure reliée directement à son service militaire, pourrait demander au Tribunal des anciens combattants, révision et appel, le TACRA, de renverser cette décision. Au bout de deux ou trois ans, le TACRA pourrait reconnaître ce fait.

Le ministre serait-il prêt à amender le projet de loi pour allonger le délai pour cette personne qui verrait le tribunal renverser une décision du ministère?

• (1535)

[Traduction]

L'hon. Julian Fantino: Monsieur le Président, je remercie le député de se soucier du bien-être de nos anciens combattants et de leurs familles. Je l'encourage à appuyer cette initiative, puisqu'elle permettra de faciliter le plus possible la transition des anciens combattants.

En ce qui a trait au programme Du régiment aux bâtiments, je ne crois pas qu'il y ait de restrictions quant à l'admissibilité au programme. Nous travaillons en partenariat avec les syndicats de construction et l'industrie. Je vais étudier la question soulevée par le député au sujet du Québec. Je crois que le programme est offert dans l'ensemble du pays, mais je vais faire une demande spécifique et lui transmettre la réponse.

En ce qui a trait au secteur privé, de toute évidence, l'initiative se centre sur les emplois dans la fonction publique fédérale. Nous avons également annoncé d'autres programmes récemment. Un ancien combattant qui décide de changer de carrière peut bénéficier d'une aide financière de plus de 75 000 \$ pour sa formation et le perfectionnement de ses compétences. Les conjoints et les membres de la famille des anciens combattants sont également admissibles.

Les entreprises canadiennes veulent nous aider à trouver de bons emplois à nos anciens combattants et à les accueillir au sein de la population active.

M. Sean Casey (Charlottetown, Lib.): Monsieur le Président, j'ai été quelque peu amusé d'entendre le ministre décrire le Canada comme un partenaire financier du programme Du régiment aux bâtiments. L'an dernier, pendant les séries éliminatoires de la LNH, le gouvernement du Canada a dépensé environ 90 000 \$ pour chaque publicité complaisante sur le Plan d'action économique. Son

investissement annuel dans le programme Du régiment aux bâtiments est d'un peu plus de 100 000 \$, pour un site Web.

Le ministre peut-il expliquer pourquoi les publicités du Plan d'action économique représentent un investissement plus important que le programme Du régiment aux bâtiments?

L'hon. Julian Fantino: Monsieur le Président, je remercie également le député de nous faire part de ses préoccupations, mais je me demande s'il envisagerait aussi d'amener ses collègues à promouvoir les bons programmes. Ses collègues peuvent donner leur avis, et chaque contribution est importante. Le programme Du régiment aux bâtiments est mis en oeuvre en partenariat avec le secteur privé.

Nous proposons une autre initiative, et si le député a d'autres idées ou suggestions, je serais ravi de les entendre à titre de ministre des Anciens Combattants. J'ajouterais cependant que, lorsque ces initiatives sont proposées, il arrive souvent qu'elles donnent lieu à des discours creux. J'espère que ce n'est pas ce que fera le député d'en face.

M. Parm Gill (secrétaire parlementaire du ministre des Anciens Combattants, PCC): Monsieur le Président, je profite de cette occasion pour remercier le ministre d'avoir travaillé avec acharnement afin de proposer ce projet de loi qui vise à aider les anciens combattants, et je salue l'engagement et la détermination dont il a fait preuve envers non seulement les anciens combattants, mais aussi leur famille.

Ma question au ministre est la suivante. Comment cette mesure s'inscrit-elle dans la stratégie globale de réadaptation professionnelle qu'il propose? Il vient d'annoncer une hausse du plafond en matière de réadaptation professionnelle, plafond qui pourra atteindre 75 800 \$. De plus, comme ce projet de loi finira par être renvoyé au Comité des anciens combattants, le ministre peut-il aussi expliquer aux membres du comité pourquoi il aimerait que ce projet de loi soit adopté avec célérité?

L'hon. Julian Fantino: Monsieur le Président, j'aimerais remercier le député de sa question ainsi que de ses efforts et de son aide précieuse pour ce qui est de ce type d'enjeux concernant les anciens combattants.

Entre autres choses, nous essayons d'améliorer à maints égards les mesures prises par notre gouvernement pour aider les anciens combattants et leur famille. Par exemple, depuis 2005 environ, cinq milliards de dollars supplémentaires ont été versés, net, pour des programmes, des services et d'autres mesures d'aide aux anciens combattants.

Les améliorations que nous apportons continuellement à la nouvelle Charte des anciens combattants visent essentiellement à leur offrir davantage de ressources ainsi qu'un soutien accru, comme par exemple tondre leur pelouse, déneiger ou nettoyer leurs maisons, s'ils ne peuvent pas le faire eux-mêmes.

Cela dit, il est également important de souligner qu'on a demandé au Comité des anciens combattants, ou qu'on l'a chargé, pour ainsi dire, de se pencher sur la nouvelle Charte des anciens combattants pour déterminer comment améliorer les services offerts et continuer de traiter cette question en priorité. Pour ce faire, le comité doit agir rapidement et fera des recommandations qui nous permettront d'améliorer les mesures que nous prenons et de poursuivre notre travail.

Initiatives ministérielles

• (1540)

M. Jasbir Sandhu (Surrey-Nord, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais profiter de cette occasion pour remercier nos anciens combattants qui, au fil des ans, ont servi notre pays avec beaucoup de courage à l'étranger. Il est de notre devoir de prendre soin d'eux à leur retour du combat.

Un certain nombre d'anciens combattants qui se sont présentés à mon bureau ont affirmé avoir énormément de difficulté à avoir accès aux services offerts par le gouvernement.

Dans ma circonscription, on a dit à un ancien combattant qui a servi en Afghanistan qu'il devait attendre cinq mois pour voir un psychologue. Il est littéralement laissé à lui-même. Il va se retrouver à la rue. Voici la question que je veux poser au ministre: pourquoi cet ancien combattant doit-il attendre cinq mois pour voir un psychologue et obtenir des services auxquels il a droit?

L'hon. Julian Fantino: Monsieur le Président, une chose que j'ai apprise dans la vie, c'est de ne jamais répondre à une question sans connaître les faits. Je ne connais pas les faits, mais si le député d'en face voulait nous faire part...

Monsieur le Président, le député peut sourire et se moquer tant qu'il veut. Je n'ai pas de réponse à sa question. Je ne sais pas de quoi il parle.

En tant que personne raisonnable et compréhensive, je lui fais savoir que je suis disposé à l'écouter s'il souhaite continuer. Il me ferait très plaisir de le faire. Sinon, je dois me contenter de lui dire que je ne sais pas de quoi il parle.

Mme Joyce Murray (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, je me réjouis que le ministre ait dit que le gouvernement cherche des moyens de venir en aide aux anciens combattants libérés des forces armées. Il a demandé aux députés de ce côté-ci de lui communiquer leurs idées et leurs commentaires. Ma question porte sur le processus de libération.

Le projet de loi viendrait compliquer le processus de libération et, du fait qu'il alourdit le fardeau administratif, il pourrait même obliger les membres libérés à attendre plus longtemps avant de chercher un emploi.

J'ai récemment rencontré certains des cadres supérieurs de la Légion à la direction de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest. Ceux-ci se font déjà beaucoup de souci au sujet du processus de libération. On puise déjà dans le Fonds du coquelicot pour aider les membres des forces armées à faire la transition après leur libération, parce que le processus est si lent qu'ils ne reçoivent aucune des prestations auxquelles ils ont droit. Il leur arrive parfois de ne pas pouvoir payer leur loyer, et la Légion doit alors puiser dans le Fonds du coquelicot pour les aider.

Comment le ministre veillera-t-il à ce que les nouvelles tracasseries administratives que l'on ajoute au processus de libération n'empirent pas la situation des militaires qui quittent les forces armées alors qu'il y a déjà un arriéré, que le processus fonctionne mal et qu'il entraîne des coûts pour les membres des forces armées récemment libérés?

L'hon. Julian Fantino: Monsieur le Président, nous sommes extrêmement allergiques aux tracasseries administratives. Nous tentons de trouver des façons de simplifier l'ensemble des services et des systèmes de soutien destinés aux anciens combattants. À titre d'exemple, nous avons éliminé 1,2 million de documents qu'Anciens Combattants Canada était tenu de traiter chaque année et qui avaient trait aux dépenses engagées par les anciens combattants pour répondre à leurs besoins fondamentaux. Dans le cas des anciens

combattants qui ne peuvent pas entretenir leur maison, Anciens Combattants Canada s'en occupe à leur place.

Cela dit, nous n'allons toutefois pas accroître la bureaucratie. C'est loin d'être le cas. Ce projet de loi permettra d'assurer la transition sans heurts des militaires qui quittent l'armée et qui deviennent dès lors des anciens combattants.

Il est vrai que c'est l'objectif visé par l'examen détaillé de la nouvelle Charte des anciens combattants. Nous encourageons la députée à soumettre à l'examen du comité les problèmes, les préoccupations et les lacunes à ce sujet.

• (1545)

[Français]

M. Sylvain Chicoine (Châteauguay—Saint-Constant, NPD): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-11, déposé par le ministre des Anciens Combattants. Nous n'en sommes qu'au deuxième projet de loi depuis que le gouvernement conservateur est au pouvoir. Si on considère tous les problèmes qui ont été soulevés, notamment dans les rapports de l'ombudsman, et les observations sur les améliorations à apporter à la Nouvelle Charte des anciens combattants, c'est très peu.

En six ans, c'est un peu décevant que le gouvernement ait si souvent ignoré nos héros nationaux. Le pire, c'est que la Nouvelle Charte des anciens combattants était supposée être un document vivant. Or le projet de loi dont nous nous apprêtons à débattre ne concerne pas la nouvelle charte. Contrairement à ce que le ministre mentionnait en réponse au secrétaire parlementaire, la Nouvelle Charte des anciens combattants n'a pas été améliorée constamment; elle ne l'a été qu'une seule fois.

Lorsqu'on parlait d'un document vivant, quand la charte a été adoptée en 2006, on entendait par là qu'elle serait amendée au fur et à mesure que les problèmes émergeraient. La mission en Afghanistan a causé de lourdes pertes au sein de nos troupes. Il y a eu 158 morts et plus de 2 000 soldats blessés sont revenus, sans compter ceux qui seront déclarés comme souffrant du syndrome de stress post-traumatique dans les prochaines années. Selon une étude récente, cela représente 14 % de nos troupes, mais nous soupçonnons que le nombre de soldats blessés et qui souffrent de stress est beaucoup plus élevé.

C'est donc dans ce contexte que la Nouvelle Charte des anciens combattants a été adoptée par le Parlement, à la condition que ce soit un document vivant. Il s'agissait donc d'une loi qui allait être amendée à plusieurs reprises, si nécessaire, au fur et à mesure que les besoins l'exigeaient, ou si la charte se révélait inadéquate, comme le démontrent les problèmes et les observations qu'on a notés depuis deux ans.

Depuis leur arrivée au pouvoir, les conservateurs n'ont pas tenu cette promesse. La charte n'a été amendée qu'une seule fois en 2011, au moyen du projet de loi C-55. Après sept ans, un ministre décide maintenant enfin de réviser la nouvelle charte en entier. Toutefois, ce n'est pas officiel, puisque le Comité permanent des anciens combattants n'a toujours pas officiellement commencé la révision. Or, tel qu'on le spécifiait dans le projet de loi C-55, on devait commencer cette étude le 4 octobre dernier. Nous sommes maintenant le 21 novembre et la Chambre ajourne le 11 décembre. Nous aurons donc à peine le temps de débiter l'étude de la nouvelle charte avant que la Chambre ajourne pour la période des Fêtes, et nous ne recommencerons qu'en février prochain.

Initiatives ministérielles

Tout cela nous amène aujourd'hui à débattre du projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique. Ce projet de loi vise essentiellement à donner la priorité aux anciens combattants et aux membres des Forces canadiennes renvoyés pour raison médicale attribuée au service. Si, dans le processus d'embauche, l'ancien combattant possède les qualités essentielles établies, la Commission de la fonction publique devra l'embaucher en priorité absolue, devant les fonctionnaires que l'on dit excédentaires ou en congé. Ils seront donc dorénavant la première catégorie dans la priorité d'embauche.

Une deuxième mesure de ce projet de loi vise l'augmentation de la durée du droit à la priorité, qui passerait de deux à cinq ans. Actuellement, les anciens combattants sont dans une catégorie réglementaire, tandis que les fonctionnaires sont protégés par la loi. Le gouvernement a donc décidé d'inclure les anciens combattants dans une catégorie protégée par la Loi sur l'emploi dans la fonction publique.

C'est un noble geste de la part du gouvernement. Toutefois, comme les mesures précédentes qu'il a prises, telles que le Fonds du Souvenir et les montants remboursables pour la formation et les études postsecondaires, ce sont des demi-mesures qui auront peu d'incidence sur la qualité de vie de la majorité des anciens combattants.

Nous allons donc appuyer ce projet de loi en deuxième lecture, mais nous considérons qu'il ne va pas assez loin et qu'il comporte des interrogations auxquelles le gouvernement devra répondre. Par ailleurs, dans un contexte de compressions budgétaires où l'on assiste à des mises à pied massives dans la fonction publique, ce projet de loi n'aidera malheureusement pas les anciens combattants à se replacer dans la fonction publique, du moins, à moyen terme.

En fait, ce projet de loi est une réaction à la mauvaise gestion des ressources humaines. Les conservateurs ont tellement mis de fonctionnaires à pied que les vétérans ne réussissent plus à être engagés à partir de la liste prioritaire.

• (1550)

Le plus décevant dans les mesures introduites par le gouvernement, c'est le peu d'impact qu'elles ont. On ne commencera pas à faire une longue énumération à partir de 2006. On reculera seulement jusqu'au dernier budget déposé en 2013.

Les conservateurs ont annoncé en grande pompe qu'ils allaient bonifier le programme du Fonds du Souvenir et doubler le montant remboursable, le faisant passer de près de 4 000 \$ à un peu moins de 8 000 \$. Un ombudsman, M. Patrick Stogran, avait mentionné ce problème depuis au moins 2009. On a attendu quelque trois ou quatre ans avant de le régler. J'aimerais rappeler que c'est un gouvernement libéral qui a saccagé ce programme vers 1995 ou à peu près.

Plus récemment, les conservateurs ont annoncé qu'ils bonifiaient l'aide pour la formation et les études postsecondaires avec un financement maximal de 75 800 \$ par vétéran et une enveloppe maximale de 2 millions de dollars pour cinq ans. Comme on dit, le diable est dans les détails.

Même si je ne connais pas le nombre exact de vétérans qui feront une demande dans le cadre de ce programme, prenons, par exemple, le montant de 2 millions de dollars et divisons-le par 75 800 \$, ce qui est un montant correct pour quelqu'un qui entreprend des études universitaires. Si les vétérans obtiennent le montant maximal, seulement 27 d'entre eux auront accès au programme pendant cette période de cinq ans. Ainsi, un peu plus de cinq vétérans par année auront accès à ce programme.

Je ne vois pas en quoi ces mesures aident l'ensemble de nos anciens combattants. Les conservateurs disent bonifier l'aide, mais les critères sont souvent si stricts que personne n'y a droit. C'est facile de tirer des chiffres en l'air et, par la suite, de faire en sorte que les critères sont tellement restrictifs, que ça ne coûtera rien au gouvernement au bout du compte. C'est ce que font les conservateurs. C'est avec de telles mesures qu'on dit aider les anciens combattants, mais, en fait, on équilibre plutôt le budget sur leur dos.

On a maintenant ce projet de loi qui donne la priorité d'emploi aux vétérans dans la fonction publique. Au premier coup d'oeil, on est ravi de cette mesure. Toutefois, ce projet de loi est beaucoup moins intéressant après examen, parce que peu d'emplois seront disponibles au cours des prochaines années dans la fonction publique.

De 2006 à 2011, environ 2 000 vétérans se sont prévalus de cette priorité d'emploi. Parmi ces derniers, 1 024 vétérans ont obtenu un emploi dans la fonction publique. De ces 1 024 vétérans, 739 ont obtenu un emploi à la Défense nationale, ce qui est l'équivalent de 72 % de tous les emplois.

À Anciens Combattants Canada, c'est un peu plus désastreux. Entre 2006 et 2011, seulement 24 vétérans ont obtenu un emploi à ACC, ce qui représente seulement 2 % de tous les emplois.

Pourtant, nos anciens combattants, qui ont vécu les difficultés de la transition à la vie civile, devraient être des candidats idéaux pour occuper des emplois chez Anciens Combattants Canada. Ils devraient être au centre de l'élaboration des politiques d'ACC, afin d'avoir des politiques conçues par eux et qui répondent à leurs besoins.

Le deuxième employeur de vétérans dans la fonction publique est le Service correctionnel du Canada qui a engagé 54 anciens combattants pendant cette période, soit 5 % des embauches de vétérans. Le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences suit pas tellement loin derrière avec 44 embauches, soit 4 % des emplois obtenus pendant cette période.

Quand on examine ces chiffres, on constate que tous les ministères ne font pas le même effort pour embaucher nos anciens combattants. En effet, la plupart des ministères en ont embauché moins de dix, tandis que d'autres n'en ont embauché aucun.

Par conséquent, un grand changement de culture serait nécessaire dans les ministères pour que ces mesures aident réellement nos anciens combattants. Dans le contexte actuel, je ne suis pas certain que cette mesure contribuera à rétablir l'équilibre en ce qui concerne l'embauche d'un plus grand nombre d'anciens combattants dans notre fonction publique.

L'ombudsman a déterminé que chaque année, environ 4 500 vétérans s'inscrivent aux services de réadaptation et d'assistance professionnelle. En moyenne, 220 vétérans s'inscrivent sur la liste donnant droit à la priorité d'emploi, et 146 anciens combattants en moyenne obtiennent ainsi un poste dans la fonction publique. C'est très peu. On ne peut pas dire que cela a un grand impact sur la majorité des anciens combattants ou sur un grand nombre d'entre eux.

Qui plus est, la priorité d'emploi aux anciens vétérans vise une population très particulière.

• (1555)

La grande majorité des emplois dans la fonction publique exigent le bilinguisme, la détention d'un diplôme postsecondaire ou même des études universitaires. Souvent, elles exigent aussi de deux à quatre ans d'expérience.

Initiatives ministérielles

Actuellement, dans le règlement, les anciens combattants ont un droit de priorité de deux ans. L'ancien combattant devra donc avoir son diplôme en main, car le délai est si court qu'il n'a pas le temps d'entamer des études universitaires. Même maintenant, avec le nouveau délai, le temps est pas assez serré pour un ancien combattant qui voudrait entreprendre des études universitaires et être disponible dans le délai prescrit.

De plus, les vétérans ne possédant pas de diplôme universitaire s'intéressent très peu aux longues études que l'université exige. Comme je le disais, 4 500 vétérans s'inscrivent au Programme de réadaptation professionnelle chaque année. Seulement 63 vétérans ont choisi une formation universitaire. Parmi ceux-là, 32 sont allés dans le programme d'Anciens combattants Canada et 31, dans le programme du Régime d'assurance-revenu militaire. Les autres participants ont plutôt choisi des programmes de formation professionnelle ou de niveau collégial d'une durée moyenne variant entre 12 et 24 mois.

D'ailleurs, le chiffre 63 a attiré mon attention. Est-ce que seulement 63 vétérans ont choisi la formation universitaire ou est-ce qu'on les empêche d'entamer une formation universitaire au moyen des critères très restrictifs?

L'ombudsman a écrit ceci dans son rapport:

[...] Anciens Combattants Canada disent tenir compte des besoins du client ou du vétéran, ils ne permettent pas d'habitude une formation ou des études dans un nouveau domaine de compétence si, au moment de sa libération [...] le client [...] a des compétences qui sont transférables au marché du travail [...]

En fait, on les oblige à prendre un emploi qui ne les intéresse pas ou un emploi qui serait moins bien payé qu'une carrière exigeant des études postsecondaires, seulement parce qu'ils ont des compétences.

Il ne faut surtout pas que cela coûte cher. C'est la conclusion. Finalement, ce n'est pas le besoin qui influence la décision, mais le coût financier des études.

Le gouvernement met donc beaucoup l'accent sur le programme Du régiment au bâtiment, comme si le domaine de la construction était évidemment le remède miracle à la transition professionnelle de nos vétérans. C'est un bon programme, j'en conviens, mais il n'est pas disponible dans toutes les provinces et ne couvre pas tous les métiers. Comme je le mentionnais, ce n'est malheureusement pas disponible au Québec. J'ai d'ailleurs reçu des appels de vétérans déçus de ne pas pouvoir accéder à ce programme, parce qu'il n'est pas disponible dans la province du Québec.

Je crois que c'est limiter la capacité des vétérans à améliorer leur qualité de vie et leur perspective de carrière. Par exemple, l'ombudsman recommande d'élargir les partenariats avec d'autres industries et organismes, tels que le Conseil canadien du commerce au détail, les industries canadiennes de la défense et de la sécurité, l'Association de l'industrie aérospatiale, et le reste. Il est donc nécessaire d'améliorer la collaboration des acteurs du secteur privé, car ceux-ci ne sont pas toujours au courant des compétences des vétérans. Les services de ressources humaines ne savent malheureusement pas interpréter le CV des candidats militaires. Une étude récente démontre bien l'ampleur de la tâche. L'étude de la firme Navigator, réalisée pour le Conseil sur la transition des vétérans à la fin d'août, a révélé que des 850 employeurs consultés, la plupart ont peu ou pas de compréhension en ce qui concerne les compétences des vétérans. Seize pour cent des entreprises font un effort spécifique pour les engager. C'est seulement 16 %.

Près de la moitié des employeurs considèrent les diplômes universitaires plus importants que le service militaire lors de l'embauche. Seulement 13 % ont déclaré que leur service de

ressources humaines savent interpréter le curriculum vitae des candidats militaires. Plus d'efforts doivent être faits de ce côté.

Ce projet de loi a aussi une lacune importante, à mon sens. D'abord, il faut se rappeler que seuls les membres des Forces canadiennes libérés pour une raison médicale attribuée au service auront accès au programme. Avant, pour obtenir le droit à la priorité, les membres des Forces canadiennes et de la GRC devaient être libérés pour des raisons médicales, peu importe qu'elles soient reliées ou non au service. C'est l'esprit même de la nouvelle charte. Pour obtenir des indemnités ou des services d'Anciens combattants Canada, il faut que la blessure soit évidemment reliée au service. Si le ministère statuait que ce n'était pas le cas, le vétéran pourrait en appeler de la décision au Tribunal des anciens combattants, révision et appel, puis ultimement à la Cour fédérale. Maintenant, ce n'est malheureusement plus tout à fait clair.

● (1600)

De plus, si un vétéran doit en appeler de la décision devant une instance des Forces canadiennes ou le TACRA, les procédures de ces tribunaux administratifs peuvent être très longues. Alors, la durée de la priorité s'écoule-t-elle pendant ces procédures administratives, puisqu'elle commence à partir du jour de la libération du militaire? L'ombudsman, avant hier, mentionnait ceci dans son blogue:

En vertu des nouvelles dispositions législatives toutefois, il faudra que le dossier soit examiné et qu'il soit décidé si les motifs de la libération pour raisons médicales sont liés au service ou non. Cette étape pourrait faire augmenter les formalités administratives liées au processus de libération et retarder la possibilité pour le militaire d'avoir accès à l'embauche prioritaire.

Tout comme l'ombudsman, nous sommes inquiets de ce flou. Ne serait-il pas mieux d'utiliser la reconnaissance du lien entre la blessure et le service pour déterminer l'accessibilité et la durée du droit à la priorité? Cela pourrait être fait de deux façons: soit par le motif de libération « raisons médicales attribuées au service », soit par la reconnaissance du lien entre la blessure et le service par ACC ou le TACRA. D'une manière ou de l'autre, on garde la cohérence du système, on évite un peu plus la lourdeur administrative et on s'assure que le vétéran ne perd pas la durée de son droit de priorité.

De plus, ce projet de loi crée des catégories de vétérans, et nous sommes un peu contre cette approche. Au NPD, on appuie le principe d'une seule catégorie de vétérans. Ce projet de loi ne va pas en ce sens.

D'abord, les vétérans de la GRC ne sont pas inclus dans le projet. Ils restent dans la catégorie réglementaire. Or je considère qu'un membre de la GRC qui aurait subi un traumatisme, qui ne voudrait plus être dans l'environnement policier et qui voudrait faire un changement de carrière aurait pu bénéficier de la priorité dans le cadre de ce projet de loi. En incluant les vétérans de la GRC, aurait pu les remercier pour leur service et leurs sacrifices. Les membres des Forces canadiennes libérés pour des raisons médicales reliées au service auront dorénavant cet accès prioritaire, alors que les autres ne l'auront pas.

Ce projet de loi aurait dû aller plus loin. Le principe d'universalité du service est un problème majeur des membres des Forces canadiennes. Il oblige les militaires qui ne peuvent être déployés à être renvoyés des Forces canadiennes. Cela est injuste, à un certain degré. Nous comprenons que ce principe est important pour la cohérence et l'esprit de corps, mais n'est-il pas possible d'inclure le principe du devoir de l'accommodement?

Initiatives ministérielles

Celui qui est sacrifié pour la nation ne mérite-t-il pas qu'on lui trouve un emploi où il pourra continuer de servir? C'est ce que la GRC fait pour ses membres. Le ministre des Anciens Combattants stipule que le ministère de la Défense nationale voulait garder le statu quo sur cette question. Toutefois, n'est-il pas possible pour le Comité permanent de la défense nationale d'étudier cette question? N'est-ce pas le devoir de ce gouvernement envers nos troupes et nos vétérans?

Cela fait maintenant plusieurs mois que l'on demande au gouvernement s'il reconnaît avoir une obligation morale, sociale, légale et fiduciaire envers les combattants blessés. L'absence de réponse nous oblige à conclure que le ministre considère que ce n'est pas le cas. Le NPD a reconnu maintes fois qu'il allait honorer cet engagement centenaire de la part des gouvernements canadiens, à l'exception de celui-ci.

Je répète que le NPD va appuyer le projet de loi C-11, mais le gouvernement devra éclaircir nos inquiétudes en comité et faire les changements nécessaires, afin que ce projet de loi bénéficie au plus de vétérans possible qui ont besoin de cette priorité afin de réussir leur transition et d'améliorer leur qualité de vie et celle de leur famille.

• (1605)

[Traduction]

L'hon. Julian Fantino (ministre des Anciens Combattants, PCC): Monsieur le Président, d'une certaine façon, cela m'attriste d'entendre autant de commentaires négatifs sur notre travail.

En toute franchise, je ne suis pas d'accord avec le député quand il dit que la nouvelle Charte des anciens combattants n'accomplit rien. Au cours des dernières années, des améliorations de l'ordre de 5 milliards de dollars ont été apportées à la Charte des anciens combattants, ce qui est tout à fait remarquable.

Je demande au député d'en face pourquoi son parti vote systématiquement contre des mesures comme un financement de 8,5 millions de dollars pour améliorer la nouvelle charte et un financement de près de 700 000 \$ pour bonifier les services offerts aux anciens combattants gravement blessés. Nous avons entre autres prévu des fonds pour promouvoir le bien-être des membres de la marine, anciens et actuels, et un investissement de 4,6 millions de dollars pour aider les anciens combattants à défrayer les coûts des soins de santé non couverts par les régimes de santé provinciaux.

Je trouve difficile d'entendre toutes ces préoccupations et toutes ces critiques alors que, année après année, budget après budget, le parti d'en face s'oppose à nos efforts pour bonifier les prestations, le soutien et les services offerts aux anciens combattants et à leur famille.

En fin de compte, j'aimerais simplement demander au député si lui et son parti souhaitent comme nous améliorer la qualité de vie des anciens combattants et de leur famille.

[Français]

M. Sylvain Chicoine: Monsieur le Président, cela me fait toujours bien rire d'entendre les ministres et les personnes de l'autre côté toujours répondre que le NPD ou l'opposition est toujours contre leurs mesures. Bien sûr, ce sont des mesures de 500 pages, des briques dont 80 % du contenu n'est pas bon. On nous demande de voter pour des mesures qu'on ne peut même pas étudier adéquatement.

C'est drôle que le ministre dise avoir injecté 5 milliards de dollars. Il est tellement peu transparent dans sa gestion, qu'on a de la difficulté à voir si tout l'argent a été dépensé. Récemment, on nous a

demandé de voter pour un budget qui va octroyer plus d'argent, alors que le ministère n'a probablement même pas dépensé tout l'argent que le Parlement lui a accordé lors du dernier budget.

C'est un peu démagogique de dire qu'on s'oppose à leurs mesures, des mesures noyées dans des projets de loi omnibus. Qu'ils arrêtent un petit peu avec ça. Les Canadiens comprennent très bien qu'on ne peut pas appuyer de telles briques.

De plus, l'ombudsman a révisé la Nouvelle Charte des anciens combattants et il a dit qu'elle contenait plusieurs problèmes. Selon lui, beaucoup de blessures sont assez peu indemnisées, et même pas assez, comparativement à un travailleur ordinaire qui conteste une décision de la CSST, par exemple, et qui se voit accorder un montant beaucoup plus élevé qu'un militaire blessé dans les Forces canadiennes.

Il y a beaucoup d'améliorations à apporter et j'espère que le ministre va entendre les mesures que nous allons proposer lors de cette étude de la nouvelle charte.

Mme Joyce Murray (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député du NPD de son discours et je voudrais lui poser une question.

Je voudrais savoir ce que le député pense de la situation des anciens combattants compte tenu de ce que le ministre a dit au public, soit que les anciens combattants n'ont pas un rôle spécial, qu'ils sont comme tous les autres membres de la société, et que le gouvernement et les Canadiens n'ont pas le devoir sacré de les traiter d'une manière différente. Les représentants des vétérans et les vétérans eux-mêmes étaient très déçus d'entendre que ce gouvernement avait brisé cette promesse historique, ici, au Canada.

Le député croit-il que ce projet de loi va réparer les dommages qui ont été faits par les avocats du gouvernement et le ministre lui-même? Ils ont brisé le contrat sacré entre les vétérans et notre pays.

• (1610)

M. Sylvain Chicoine: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de Vancouver Quadra de cette excellente question.

En effet, les anciens combattants sont obligés d'intenter de nombreux recours collectifs contre le gouvernement, par exemple, la requête d'anciens combattants en Colombie-Britannique.

Les procureurs du gouvernement ont extrêmement choqués les anciens combattants en niant ce contrat social et moral, c'est-à-dire ce devoir moral et social de s'occuper des anciens combattants blessés.

Les procureurs ont déclaré que le Canada n'avait aucun devoir envers ses anciens combattants, alors que c'est un principe reconnu depuis 100 ans, soit depuis la création de la fédération canadienne. Aucun gouvernement n'a jamais remis ça en question.

On a eu l'occasion de poser la question d'innombrables fois au ministre et il refuse de reconnaître ce devoir sacré de s'occuper de ces anciens combattants. C'est carrément scandaleux. Ma collègue a raison de le mentionner.

Les vétérans sont énormément choqués par l'attitude du ministre qui ne veut pas reconnaître cette obligation sacrée de s'occuper des anciens combattants blessés de ce pays. C'est carrément inacceptable.

Le projet de loi va-t-il régler cette situation? Absolument pas. On ne se penche pas là-dessus.

Initiatives ministérielles

Je demande au ministre de reconnaître l'obligation sacrée du Canada de s'occuper de ses anciens combattants, parce que ça va de soi. Je ne comprends pas qu'on remette en cause cette obligation sacrée. C'est honteux de la part de ce ministre de ne pas le faire.

M. Pierre-Luc Dusseault (Sherbrooke, NPD): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Châteauguay—Saint-Constant de son excellent discours et de son remarquable travail dans le dossier des anciens combattants. Je sais que ça lui tient beaucoup à coeur et qu'il connaît très bien son dossier.

C'est dommage de constater encore une fois la malhonnêteté intellectuelle des conservateurs qui pensent que les Canadiens ont une poignée dans le dos. Les conservateurs disent qu'on a voté contre ceci et cela et contre tant d'argent, alors qu'ils savent très bien que ça ne fonctionne pas ainsi.

Dans leur projet de loi omnibus d'exécution du budget de 500 pages, il y avait pas mal plus que quelques millions de dollars pour les anciens combattants. En ce qui concerne un dossier aussi important que celui des anciens combattants, c'est dommage d'entendre encore leurs vieilles rhétoriques conservatrices qui ne tiennent pas la route.

Notre parti à l'intention de collaborer et d'essayer d'améliorer le projet de loi au cours des prochaines étapes.

On a l'intention de travailler fort pour réussir à améliorer le projet de loi. Cependant, on a parfois de la difficulté à se faire entendre par le gouvernement. Même si on a un gouvernement toujours temps fermé à nos idées, on va essayer de l'améliorer.

M. Sylvain Chicoine: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Sherbrooke de sa question et de ses commentaires.

On rappelle aux Canadiens que le ministre a encore accusé l'opposition de ne pas appuyer ses mesures. Certaines d'entre elles sont peut-être bonnes, mais un si petit nombre de bonnes mesures noyées dans des projets mammoth, ça ne fonctionne pas.

Le ministre a dit qu'ils ont dépensé plus d'argent. Par contre, si on examine le budget du ministère des Anciens Combattants, on constate qu'il a été réduit de quelques dizaines millions de dollars. On nous dit qu'on injecte de l'argent, alors que ce n'est pas le cas. Le gouvernement est en train d'équilibrer le budget sur le dos de nos héros nationaux.

On a effectivement vu certaines lacunes dans le projet de loi, tel que je le mentionnais. Je ne suis pas certain qu'il aidera beaucoup d'anciens combattants à moyen terme.

On est dans un contexte de compressions budgétaires et des milliers d'emplois dans la fonction publique sont éliminés. Je ne vois pas comment ce projet de loi aidera beaucoup d'anciens combattants, du moins à moyen terme. Peut-être qu'au retour en 2015, lorsqu'on pourra recruter de nouveau et cesser de couper dans les services aux Canadiens, cette mesure sera utile. Toutefois, d'ici là, il y a plusieurs améliorations à apporter.

En effet, il faudrait améliorer, par exemple, le cas de l'ancien combattant qui n'attribuerait pas sur le coup sa blessure au service militaire, mais qui, après avoir porté sa cause devant le TACRA, obtiendrait une décision favorable au bout de deux ou trois ans. Il faudrait effectivement corriger cette lacune, parce que cet ancien combattant n'aurait plus qu'un an ou deux pour obtenir un emploi dans la fonction publique. Il faut améliorer cet aspect, entre autres.

• (1615)

[Traduction]

L'hon. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt, Lib.): Monsieur le Président, vous occupiez le fauteuil hier lorsqu'il y a eu un échange entre des députés de ce côté-ci de la Chambre et des ministériels au sujet de dossiers médicaux qui ont disparu.

Il semble que le secrétaire parlementaire aurait affirmé que, vérification faite, les dossiers de certaines personnes pourraient avoir disparu.

Je tiens à citer un article paru aujourd'hui à la page A4 du *Globe and Mail*. Il porte sur un ancien combattant qui tente de retrouver son dossier médical. En voici des extraits:

L'ancien caporal d'infanterie Kenneth Young a tenté pendant des années d'obtenir le dossier médical indiquant les traitements qu'il a reçus à un hôpital pour anciens combattants maintenant fermé; il a finalement appris que les documents avaient été détruits en 2009 avec plus de 27 000 boîtes remplies de dossiers médicaux d'autres anciens combattants.

Précision. Il s'agissait de 27 381 boîtes.

Je continue:

Il a continué de talonner les fonctionnaires afin qu'ils les trouvent. « Ils ont fini par me demander d'arrêter de leur écrire et de communiquer avec le Commissariat à la protection de la vie privée si j'avais des problèmes ou des questions. C'est ce que j'ai fait, ajoute-t-il. Quelque mois plus tard, le commissariat m'a téléphoné pour me dire que mon dossier avait été détruit. »

Le commissariat a envoyé à M. Young un courriel datant de 2009, où Valerie Stewart, la superviseuse du Fonds de renseignements nationaux, explique au personnel du ministère que Bibliothèque et Archives Canada avait « examiné les dossiers hospitaliers des patients et conclu qu'ils n'avaient aucune valeur archivistique ».

Mme Stewart poursuit en disant que des fonctionnaires du ministère des Anciens Combattants avaient « conclu que ces dossiers ne seraient d'aucune utilité à des fins de recherche » et qu'il fallait « les détruire le plus rapidement possible ».

Par la suite, l'article cite et nomme le secrétaire parlementaire — je m'abstiendrai de le nommer puisque c'est interdit à la Chambre —, qui a dit: « Aucun dossier touchant un ancien combattant vivant n'a été détruit. »

Voilà qui est intéressant. Je sais que c'est contre les règles, mais je tiens à vous montrer une photographie de l'ancien combattant dont il est question. Il est vivant, et il a 65 ans; or, le ministère le croyait mort.

Beaucoup d'autres dossiers d'anciens combattants ont disparu. Les documents se sont envolés, pour ainsi dire. C'est ce que pensent beaucoup de vétérans. Même des préposés aux bénéficiaires ont affirmé qu'on leur avait ordonné de purger les dossiers et qu'on les avait incités à en retirer des documents.

Je prends acte de la manière dont le secrétaire parlementaire signale son erreur, mais j'espère que je m'exprime en nos deux noms lorsque je souhaite une très longue vie à M. Young.

Cela dit, je tiens à dire que, dans un esprit de solidarité, nous appuierons le projet de loi C-11.

Cependant, je propose un changement tout de go. Peut-être que le ministre y percevra une volonté, de ce côté-ci de la Chambre, de collaborer avec lui.

Je me trompe peut-être, mais lorsque j'examine attentivement le projet de loi, je constate qu'aucune somme n'est allouée pour faciliter la transition des anciens combattants vers l'emploi qu'ils postulent, et pour faire en sorte qu'ils acquièrent les compétences qui y sont associées ou qu'ils reçoivent une formation à cet effet.

Initiatives ministérielles

Beaucoup d'anciens combattants étaient dans l'armée. On leur a appris une chose: tuer ou se faire tuer — ou, pour dire les choses brutalement, survivre pour pouvoir tuer le lendemain. Or, ils nous affirment avoir acquis toutes sortes de compétences. Bon nombre d'entre eux affirment même avoir été formés pour assurer la démocratie dont nous jouissons.

● (1620)

Je suis sûr que le ministre, à l'époque où il était policier, a lui aussi acquis quelques-unes de ces compétences. Or, nous devons aussi fournir les outils voulus pour que ces compétences puissent servir dans un autre emploi, quand il y en a qui deviennent vacants dans un ministère ou un autre, il va sans dire.

Cela dit, j'espère que le ministre va considérer mes propos comme une ouverture et qu'il va nous confirmer que le gouvernement fournira les fonds et la formation nécessaires. Comme il s'agit d'un projet de loi d'initiative ministérielle et que les modifications qu'il propose supposent des dépenses supplémentaires, il s'agit d'un élément sur lequel le ministre pourrait sûrement se pencher.

Il y a deux petits problèmes. C'est bien beau de placer les anciens combattants au haut de la liste d'embauche, mais sans argent pour les aider à se recycler et à se réajuster, on parle alors de promesses creuses. Surtout dans un contexte où le gouvernement élimine des postes à la fonction publique fédérale et décrète un gel de l'embauche. D'un côté, on dit aux anciens combattants qu'ils vont se retrouver tout en haut de la liste, mais de l'autre, on n'embauche plus personne. J'ai encore un peu de mal à bien comprendre.

Le projet de loi C-11 ne devrait pas permettre au gouvernement de se soustraire à son obligation d'aider les membres des Forces canadiennes à demeurer dans les forces, si c'est ce qu'ils souhaitent. Je n'arrête pas de parler du caporal Dave Hawkins et du caporal Glen Kirkland. J'y reviendrai dans quelques instants.

Les soldats blessés en Afghanistan nous disent qu'ils sont libérés des forces contre leur gré, et avant même d'avoir droit à leur pension. Voilà qui rompt avec une promesse du gouvernement conservateur, qui avait juré aux militaires blessés dans l'exercice de leurs fonctions qu'ils pourraient demeurer au sein des Forces canadiennes aussi longtemps qu'ils le voudraient.

Selon l'ombudsman du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes, les centres de soutien au personnel des Forces canadiennes n'ont ni les employés ni les capacités nécessaires pour aider les soldats à surmonter leurs blessures, qu'elles soient physiques ou psychologiques. Ces centres sont censés être là pour aider les soldats blessés et les membres des forces à reprendre du service actif avant de faire la transition vers la vie civile.

Ce qui m'amène aux neuf centres que le ministre semble si pressé de fermer. S'il le souhaite, j'aimerais bien que le ministre se rende quelque part. En fait, j'irai avec lui pour rencontrer les anciens combattants. Je suis convaincu que les néo-démocrates ainsi que tous les députés répondraient « oui » à mon invitation.

Prenons par exemple Ron Clarke, un conservateur de longue date. Eh bien, si je devais répéter ici ce qu'il dit du ministre, je me ferais jeter dehors. Il a dit que c'est non parlementaire d'être royalement... je ne dirai pas le reste. J'invite par contre le député à aller voir la vidéo sur YouTube.

Je dirai toutefois que le gouvernement veut fermer neuf centres, ce qui obligera 26 788 anciens combattants à se rendre dans une autre ville. Les anciens combattants de Windsor, en Ontario, devront se rendre à London, qui est à deux heures de voiture. Les anciens combattants de Sydney, en Nouvelle-Écosse, devront aller à Halifax.

En hiver, ce trajet, qui franchit le mont Kellys, n'est pas agréable. Il demanderait peut-être cinq ou six heures de route à ces anciens combattants. Certains d'entre eux ont 80 ans. Voulons-nous leur imposer ce trajet? Est-ce bien ce que le Canada leur demande de faire? Ces anciens combattants se sont battus pour que le Canada devienne un chef de file. Ils se sont battus pour préserver la démocratie qui règne ici, à la Chambre. Je suis convaincu que ce n'est pas ce que souhaite le ministre.

Le ministre a l'occasion aujourd'hui de reconnaître qu'il a peut-être fait une erreur et que, oui, nous attendrons encore 15 ans, tant que les anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre de Corée, qui sont les principaux usagers de ces centres, ne nous auront pas tous quittés. Nous ne demanderons pas à des hommes et des femmes de 80 ans de composer un numéro sans frais pour remplir un formulaire avec l'aide d'un commis. Les combattants se sont battus pour que le Canada soit un chef de file. Nous ne leur demanderons pas de faire la file dans un bureau de services gouvernementaux.

● (1625)

Étant lui-même retraité des forces policières de Toronto, London et Markham ainsi que de la police provinciale de l'Ontario, le ministre sait pertinemment que les anciens combattants n'ont pas été les seuls à protéger ce pays. Les agents de police qui risquent quotidiennement leur vie doivent aussi être respectés et être en tête de liste.

Peut-être le ministre voudra-t-il reconsidérer sa position. Peut-être que la décision a été prise avant son arrivée. Peut-être en arrivera-t-il à la conclusion que faire traverser tous ces obstacles aux anciens combattants n'est pas très canadien. Lorsque le ministre a fait le serment de protéger la population de Toronto, de London, ou de la région de York, ainsi que la majorité des députés qui vivent en Ontario, nous devons respecter ce qu'il a fait.

Pourquoi, du même souffle, manquons-nous de respect aux milliers d'anciens combattants qui n'ont pas hésité une seconde à donner leur vie lors de la Seconde Guerre mondiale, en Corée, au sein des missions des Nations Unies et de l'OTAN, en Yougoslavie, en Afghanistan et en Croatie, pour ne nommer que ces exemples?

Le ministre pourrait changer d'avis et se dire, en rentrant chez lui ce soir, que ces neuf centres resteront ouverts pendant deux ans encore, surtout pour les anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre de Corée.

Au cours de la dernière année, les Forces armées canadiennes ont obligé du personnel souffrant de blessures attribuables au service à quitter l'armée avant de devenir admissible à la retraite. Ainsi, le caporal Glen Kirkland, qui souffre de blessures physiques et psychologiques après avoir vu trois de ses camarades tués par une bombe des talibans, s'est vu forcé de quitter l'armée parce qu'il ne remplissait pas les exigences de l'universalité du service.

Or, le ministre de la Défense nationale avait déclaré en juin dernier à la Chambre des communes que tout ancien combattant de la guerre en Afghanistan blessé au combat ne serait pas libéré en raison de ses blessures.

Initiatives ministérielles

Récemment, le caporal David Hawkins, réserviste de Saint-Thomas, en Ontario, qui souffre de stress post-traumatique, a été forcé de partir avant de pouvoir bénéficier d'une pension pleinement indexée. Le 30 octobre 2013, le ministre de la Défense nationale déclarait à la Chambre et je cite: « ...nous tenons à remercier le caporal Hawkins... » Voilà un très beau préambule, puis « ...de son dévouement et du sacrifice qu'il a fait pour le Canada. » Excellent. Et il ajoutait: « Avant d'être libérés, les membres des Forces armées canadiennes établissent un plan de transition avec l'aide du personnel militaire. Les membres des Forces armées canadiennes malades ou blessés reçoivent des traitements de physiothérapie ainsi que des services de thérapie mentale et d'ergothérapie afin de pouvoir faire un jour la transition à la vie civile. Les membres ne sont pas libérés avant d'être prêts à l'être. » Or, le caporal Hawkins a été libéré avant d'être prêt.

Si le caporal Hawkins postulait un emploi dans un ministère, il pourrait devoir suivre une formation. Il aurait peut-être besoin d'un peu d'argent pour suivre la formation nécessaire afin d'être en mesure de poser sa candidature. Le ministère pourrait peut-être aussi allouer de l'argent pour que cet ancien combattant blessé, qui souffre d'un trouble de stress post-traumatique, puisse acquérir les compétences nécessaires pour occuper cet emploi. Le caporal David Hawkins n'était pas prêt à être libéré.

Le ministre des Anciens Combattants essaie de trouver une façon de prouver que le gouvernement conservateur se soucie des anciens combattants blessés, même s'il ne dit pas la vérité à propos de bon nombre de ces enjeux.

Je vais poursuivre. Dans un communiqué, l'ombudsman des vétérans a déclaré ce qui suit à propos du projet de loi C-11:

En vertu des nouvelles dispositions législatives [...] il faudra que le dossier soit examiné et qu'il soit décidé si les motifs de la libération pour raisons médicales sont liés au service ou non. Cette étape pourrait faire augmenter les formalités administratives liées au processus de libération et pourrait retarder la possibilité pour le militaire d'avoir accès à l'embauche prioritaire.

[...] cette étape va créer deux classes distinctes de vétérans dans le cadre du programme de priorité d'embauche au gouvernement fédéral [...] tous les membres des Forces armées canadiennes qui sont libérés pour des raisons médicales doivent être traités de la même manière, puisqu'il existe une relation inhérente au service pour toutes ces personnes, étant donné qu'elles ne peuvent plus continuer à servir en uniforme.

[...] il est reconnu que perdre son emploi en raison d'un état de santé est un aspect unique de la profession militaire.

• (1630)

D'autres questions ont été soulevées par l'ombudsman des vétérans. Peut-être que le ministre acceptera d'y répondre pendant la période des questions et des observations.

Quel ministère prendra une décision? Quels documents seront utilisés dans le cadre de ce processus? Les anciens combattants auront-ils droit au bénéfice du doute? Combien de temps le processus durera-t-il? L'ancien combattant aura-t-il la possibilité de s'exprimer dans le cadre de ce processus? Y aura-t-il possibilité d'appel? S'il est établi que la libération pour raisons médicales n'est pas liée au service, cela aura-t-il des répercussions sur les décisions qui seront prises eu égard à d'autres programmes de prestations, comme les prestations d'invalidité?

Je peux vous parler de ce que les médias racontent à ce sujet. Voici un extrait du 8 novembre:

Au cours de la semaine du Souvenir, conscient du mécontentement des anciens combattants, le gouvernement s'est engagé à faire en sorte que les militaires libérés aient la priorité pour occuper un emploi dans la fonction publique. Dans le contexte où le gouvernement fédéral ne cesse de faire des compressions de personnel, il s'agit d'une fausse promesse. En outre, il semble peu probable que ces emplois, qui se font déjà rares, puissent être occupés par des soldats jugés inaptes au service militaire.

En voici une autre, tirée du *National Post*. Dans un article où elle affirme en titre qu'Ottawa manque à ses obligations envers les anciens combattants et fait preuve de cynisme à leur égard en s'intéressant davantage aux apparences qu'à la substance, Barbara Kay écrit:

Le gouvernement a récemment annoncé avec fierté deux nouvelles initiatives. Dans la première, il s'engage à donner la priorité aux anciens combattants qui cherchent un emploi dans la fonction publique. Or, M. Parent fait remarquer que des milliers d'anciens combattants sont incapables de travailler à cause de blessures subies au cours de leur service. En outre, comme la plupart des ministères fédéraux connaissent un gel de l'embauche, donner la priorité aux anciens combattants à l'égard de l'emploi ne veut pas dire grand-chose dans ces circonstances. La seconde initiative consiste à porter à 75 800 \$ par ancien combattant le financement des programmes de réadaptation professionnelle. Cependant, le texte en petits caractères dément cette apparente générosité. Les fonds attribués s'élèvent à 2 millions de dollars sur cinq ans, répartis entre 1 300 anciens combattants, ce qui revient à 1 500 \$ pour chacun, à moins qu'une quarantaine d'entre eux seulement se partagent tout le magot.

J'espère que le ministre des Anciens Combattants a écouté et qu'il aura aujourd'hui la générosité d'accepter l'amendement proposé par ce côté-ci de la Chambre, qui demande que de l'argent soit affecté au recyclage des anciens combattants et qu'une somme soit prévue pour chacun d'eux. J'espère également qu'après mon intervention, il annoncera que les neuf bureaux du ministère, qui touchent 26 788 anciens combattants, resteront ouverts pendant encore une quinzaine d'années. S'il parle encore des 600 points de service et affirme que des agents du ministère vont se rendre au domicile des anciens combattants, il peut être certain que les anciens combattants écoutent et savent que ce n'est que du blabla. Nous en resterons là.

L'hon. Julian Fantino (ministre des Anciens Combattants, PCC): Monsieur le Président, je ne sais que dire pour réagir au manque de données factuelles et aux constantes tactiques alarmistes du député.

Il faut reconnaître qu'il y a toujours place à l'amélioration. La perfection n'est pas de ce monde. Je ne prétends aucunement que le personnel des Forces canadiennes est parfait à tous points de vue, mais il est très difficile d'entendre ce genre de divagation et de constater qu'on ne fait pas preuve de reconnaissance à l'égard des hommes et des femmes qui travaillent d'arrache-pied pour offrir les meilleurs services possibles à nos anciens combattants. Toutefois, je n'entrerai pas dans ce débat.

J'aimerais donner au député la possibilité de répondre. Il parle beaucoup de donner de l'argent aux anciens combattants blessés en service, entre autres choses. Je dois citer ici ses propos:

[...] c'est comme présenter une caisse de bière à un alcoolique [...] Ils le dépenseront; ils tenteront d'acheter une maison ou une voiture sport ou ils dépenseront leur argent pour de l'alcool ou de la drogue.

C'est un commentaire tellement irresponsable et déconnecté de la réalité. J'aimerais donner au député d'en face l'occasion d'expliquer ce commentaire et ses arguments dès maintenant.

Je suis également indigné qu'il dise que tout ce que nous avons enseigné à nos anciens combattants, c'est à tuer ou à se faire tuer. C'est un commentaire si ignorant, mal informé et grossier que les mots me manquent. Je vais donner au député la possibilité de répondre.

• (1635)

L'hon. Jim Karygiannis: Monsieur le Président, j'ai cru bon de rester poli à l'égard du ministre. Malgré les diatribes du ministre, je vais essayer d'être très gentil. Après tout, il serait irresponsable de ma part de dire que, lorsque le bon Dieu distribuait les cerveaux, le ministre n'était peut-être pas au rendez-vous.

Initiatives ministérielles

Ou encore, que cela fait des années que j'attire l'attention du ministre sur la destruction des dossiers médicaux, chose qu'il refusait de reconnaître, jusqu'à ce que le sujet fasse les manchettes ce matin. Ou encore, que 26 788 anciens combattants seraient touchés par cette mesure. À cet égard, j'encourage le ministre à regarder les anciens combattants dans les yeux. Voilà des arguments que j'ai sans cesse répétés, mais ils n'ont pas été entendus. Ma première affirmation pourrait donc être vraie. J'ai dit que nous enseignons à nos soldats à nous défendre. Au moment crucial, ils seront là pour nous défendre.

Malheureusement, après tous les éloges que j'ai essayé d'adresser au ministre pour ses années de service comme policier, s'il ne se levait pas maintenant pour défendre nos anciens combattants, cela porterait atteinte non seulement à la Chambre des communes, mais aussi à sa réputation de policier.

Monsieur le Président, par votre entremise, je lance un dernier défi au ministre des Anciens Combattants. Est-il prêt à faire ce qui s'impose et à regarder les anciens combattants dans les yeux? Tournez-vous par là, monsieur le ministre; il y a un ancien combattant là-bas.

Je sais, monsieur le Président, que je n'aurais pas dû dire cela.

Regardez-le dans les yeux, monsieur le ministre...

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): À l'ordre, s'il vous plaît.

Je rappelle aux députés qu'ils doivent adresser leurs observations à la présidence.

Je rappelle aussi aux députés que l'emploi d'épithètes à l'endroit de députés ou d'autres parlementaires est généralement assujéti au langage parlementaire. Je n'ai rien entendu de précis, mais on s'en rapprochait. Si nous commençons à tenir de tels propos à la Chambre, ce sera invariablement le chaos, et nous serons témoins de scènes non parlementaires.

Des questions ou des observations...?

M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son discours. L'une des questions que j'aimerais lui poser concerne la possibilité pour d'anciens combattants qui ont des handicaps physiques ou psychologiques de suivre des cours de recyclage et de donner l'occasion à ces anciens combattants, à leurs conjoints ou conjointes et à leur famille dans le but d'entrer sur le marché du travail et de devenir à nouveau des citoyens productifs et de sentir qu'ils apportent quelque chose à la société. Voilà l'essence même de la nouvelle Charte des anciens combattants.

Cependant, le problème est que l'accès à bon nombre des avantages supplémentaires dont ces anciens combattants peuvent avoir besoin est très difficile. La bureaucratie en vue de les obtenir s'avère tout un défi.

Premièrement, j'aimerais féliciter mon collègue de ses nouvelles fonctions de porte-parole du Parti libéral fédéral et lui souhaiter bonne chance. J'aimerais aussi lui faire savoir que je serai toujours là pour l'aider et aider le gouvernement dans les dossiers touchant les anciens combattants.

Je me demande s'il aimerait commenter mon observation. Je lui en serais grandement reconnaissant.

• (1640)

L'hon. Jim Karygiannis: Monsieur le Président, j'aimerais féliciter mon collègue du NPD d'avoir été déclaré « parlementaire de l'année », si je ne me trompe pas. Je suis certain que tous les députés se joindront à moi pour le faire.

Nous avons tous souscrit à la nouvelle Charte des anciens combattants. Tous les partis l'ont acceptée. Nous avons voté à ce sujet. Cela inclut tous les députés de cette époque jusqu'à aujourd'hui, moi compris.

Toutefois, nous avons compris qu'il existe des problèmes et que des modifications sont nécessaires. Beaucoup d'anciens combattants m'ont dit que, auparavant, on leur accordait une pension, qu'il n'y avait pas de programme de recyclage, qu'aucun autre programme n'était offert et qu'on devrait peut-être conserver certaines mesures dans la nouvelle Charte des anciens combattants, comme le versement d'un montant forfaitaire aux soldats blessés rapatriés, mais prévoir aussi le versement d'une pension mensuelle.

Je tiens à préciser que le ministre a omis certains de mes commentaires lorsque j'ai cité le directeur général de l'organisme Wounded Warriors Canada lors de mon passage à l'émission *Power & Politics*.

Dans la lettre envoyée par le Parti conservateur, il y avait des points de suspension et on a omis une partie de mes propos, ce qui est réellement honteux de la part des conservateurs qui ont tenté d'utiliser cela comme outil de financement. Encore une fois, c'est certainement un manque de respect envers les anciens combattants.

J'ai hâte de travailler avec le NPD, de même qu'avec le gouvernement, de façon à ce que nous puissions convenir que des changements s'imposent.

J'ai proposé des changements aujourd'hui. C'est une véritable honte; plutôt que de me faire dire que j'ai soulevé un bon point et que l'on souhaiterait m'aider, j'ai encore une fois subi une attaque personnelle de la part du ministre.

Mme Joyce Murray (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter mon collègue de Scarborough—Agincourt de sa passion pour les anciens combattants et du soutien qu'il leur accorde, ainsi que de tout le travail qu'il a fait dans le cadre de ses nouvelles fonctions.

En répondant à ma question aujourd'hui, le ministre a répété ce qu'il a dit et ce que d'autres députés ministériels ont dit de nombreuses reprises, à savoir qu'il avait chargé le comité parlementaire de se pencher sur ces enjeux. Toutefois, de nombreuses organisations d'anciens combattants, les représentants d'Equitas et d'autres représentants nous ont signalé que la nouvelle Charte des anciens combattants avait déjà fait l'objet d'une étude approfondie et qu'on avait trouvé, lors d'une étude antérieure, des solutions à certains des problèmes soulevés par le député.

Chaque fois que les préoccupations des anciens combattants sont soulevées, le gouvernement affirme qu'elles seront examinées au comité parlementaire. Mon collègue croit-il que c'est une tactique dilatoire de sa part? Pense-t-il que c'est une approche appropriée ou y a-t-il des mesures que nous pourrions prendre dès maintenant pour répondre aux préoccupations des anciens combattants?

L'hon. Jim Karygiannis: Monsieur le Président, les anciens combattants canadiens me disent qu'ils veulent nous raconter leurs expériences et nous expliquer comment leur famille est touchée par ce qu'il leur arrive. D'autres anciens combattants croient que nous devons inviter leurs épouses à comparaître devant le comité pour parler de la façon dont leur vie a changé.

Initiatives ministérielles

Beaucoup d'anciens combattants se sont également plaints du fait que le gouvernement ne cesse de parler de certaines initiatives comme le programme Du régiment aux bâtiments et le programme « Embaucher un ancien combattant », qui ne donnent, selon eux, aucun résultat. Ils jugent que ce n'est rien d'autre que de la poudre aux yeux. Le gouvernement verse 150 000 \$ afin de créer un site Web pour le programme Du régiment aux bâtiments et, partout où il va, il ne cesse d'exagérer l'importance de son geste. Nous avons besoin de véritables réponses, pas de paroles en l'air de la part des députés, plus particulièrement de certains des occupants des banquettes ministérielles.

M. Parm Gill (secrétaire parlementaire du ministre des Anciens Combattants, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais dire tout d'abord que je partagerai mon temps de parole avec le député d'Etobicoke-Centre.

C'est un grand plaisir et un privilège de participer au débat d'aujourd'hui, qui porte sur les changements que propose le gouvernement afin d'élargir les possibilités de recrutement prioritaire pour les anciens combattants canadiens.

Ces changements s'inscrivent dans le droit fil des valeurs et des priorités canadiennes. Nous valorisons le sens du devoir. Nous valorisons et saluons ceux qui sont prêts à intervenir et à défendre notre mode de vie. Nous sommes reconnaissants envers ceux qui se sacrifient pour la protection de nos valeurs communes que sont la liberté, la démocratie et les droits de la personne.

Bien sûr, les Canadiens s'attendent à ce que leurs élus fassent tout en leur pouvoir pour que les anciens combattants canadiens reçoivent tout le soutien dont ils ont besoin durant et après leur service militaire. Lorsque nous, parlementaires, acceptons cette responsabilité, nous devons aussi comprendre que cette promesse ne peut être faite à la légère. Nous ne pouvons manquer à notre parole envers ceux qui ont incarné et continuent d'incarner les idéaux les plus élevés en défendant notre pays et ses alliés. Aujourd'hui, nous avons l'occasion de montrer que nous tenons parole.

Comme le ministre des Anciens Combattants l'a mentionné plus tôt, nous mettons en place d'importants changements pour créer un droit de priorité d'embauche d'une durée de cinq ans pour les anciens combattants canadiens qui sont libérés pour des raisons médicales liées au service.

Avant d'aller dans les détails du droit de priorité d'embauche pour les anciens combattants canadiens, je tiens à féliciter et à remercier le ministre des Anciens Combattants d'avoir fait fond sur les réalisations de ses prédécesseurs et du gouvernement. C'est ce bilan qui me rend si fier de servir au sein d'un gouvernement résolu à ce que nos militaires d'hier et d'aujourd'hui aient accès aux soins et au soutien dont ils ont besoin, lorsqu'ils en ont besoin.

Comme indiqué dans le discours du Trône prononcé le mois dernier, nous avons accordé depuis 2006 près de 5 milliards de dollars en nouveau financement pour bonifier les prestations, les programmes et les services à l'intention des anciens combattants. Au moyen de la nouvelle Charte des anciens combattants, nous fournissons maintenant une gamme complète de services de réadaptation physique et psychosociale. Nous offrons les services de réorientation professionnelle, du soutien financier, des prestations de soins de santé et des services personnalisés de gestion de cas.

Pour un vétéran, qu'est-ce que tout cela signifie?

Concrètement, comme le ministre l'a souligné à maintes reprises, cela veut dire beaucoup de choses. Cela signifie que nous pouvons offrir aux anciens combattants admissibles des services d'aide à la formation, jusqu'à concurrence de 78 500 \$, pour qu'ils entrepren-

nent une nouvelle carrière. Si un ancien combattant est trop gravement blessé pour retourner au travail, ce soutien professionnel est transféré à son conjoint ou à sa conjointe.

Il y a une multitude de choses que nous pouvons faire pour aider les anciens combattants. Par exemple, nous pouvons déblayer leur entrée, tondre leur pelouse, envoyer des gens préparer ou livrer des repas chez eux, envoyer des professionnels de la santé et un gestionnaire de cas les visiter chez eux et leur rembourser les frais de déplacement qu'ils engagent pour se rendre à leur rendez-vous médicaux.

Nous faisons tout cela parce que nous sommes déterminés à aider les anciens combattants blessés et malades à se rétablir le mieux possible et le plus rapidement possible. Nous sommes également résolus à assurer aux anciens combattants une transition sans heurt à la vie civile.

Le projet de loi dont nous sommes saisis fait fond sur ces mesures d'aide. Il vise à insérer dans la loi un droit de priorité de cinq ans pour les anciens combattants canadiens qui sont libérés des Forces canadiennes pour des raisons médicales liées au service. Il accorderait la priorité aux anciens combattants en reconnaissance des sacrifices qu'ils ont consentis et des services qu'ils ont rendus au nom du Canada.

● (1645)

S'il est vrai que des militaires ayant des limitations fonctionnelles peuvent être incapables de respecter le principe d'universalité du service pour continuer à servir dans les Forces armées canadiennes, il n'en demeure pas moins qu'ils peuvent encore continuer à servir leur pays et lui apporter une contribution importante. C'est justement l'objet des changements proposés. Les modifications que nous proposons leur permettraient ni plus ni moins de continuer à servir notre grand pays et d'en être de dignes représentants.

De plus, à la suite des changements qui découleraient du règlement connexe, les anciens combattants qui ont servi à temps plein dans la Force régulière ou la Force de réserve et qui sont libérés pour des raisons médicales non liées au service conserveraient leur droit de priorité, mais pendant cinq ans au lieu de deux. Les changements réglementaires s'appliqueraient de façon rétroactive à compter du 1^{er} avril 2012, de façon à ce que les anciens combattants qui auraient perdu leur droit de priorité depuis puissent de nouveau s'en prévaloir pendant encore cinq ans.

Je vais mettre une chose au clair. Ces modifications ne garantiraient pas aux anciens combattants un emploi dans la fonction publique fédérale. Elles feraient en sorte que les anciens combattants qualifiés aient accès en priorité aux emplois disponibles. Étant donné les conditions inhérentes à la carrière militaire, les anciens combattants savent qu'on ne peut savoir de quoi demain sera fait.

Néanmoins, les modifications dont nous sommes saisis leur offriraient une certaine certitude. Il s'agit de mesures progressives et responsables visant à reconnaître les services rendus et les sacrifices consentis par ceux qui servent si bien notre pays et qui souhaitent continuer à le faire après leur carrière militaire.

Ces modifications montrent clairement aux militaires du Canada que le gouvernement accorde une grande valeur à leurs compétences, leur formation et leur expérience et qu'il ne veut pas que tout cela soit perdu. Ce sont des compétences que nous devons promouvoir et garder, lorsque la situation s'y prête et que c'est possible.

En termes simples, ces modifications reflètent logiquement notre désir de garder les personnes très qualifiées, qui ont reçu une formation de calibre international et qui ont constamment montré qu'elles étaient capables de mettre à profit leurs compétences dans des situations que la majorité des Canadiens ne connaîtront jamais.

Nous avons un bassin potentiel de personnes talentueuses qui ont déjà fait preuve de leadership et se sont montrées capables de penser stratégiquement. En bref, nous avons un groupe de Canadiens réputés pour leur fiabilité.

Il serait insensé pour un employeur du secteur privé ou du secteur public de ne pas tenir compte de telles compétences ou d'écarter un tel potentiel. Le gouvernement ne ferait jamais pareille erreur et nous encourageons les autres gouvernements à suivre notre exemple.

Par contre, nous devons avant toute chose apporter ces modifications. Nous devons veiller à ce qu'elles soient approuvées sans tarder. Nous devons nous assurer de la collaboration et de l'enthousiasme de la Commission de la fonction publique et nous devons prendre des mesures pour garantir que les objectifs et l'esprit de ces modifications seront intégralement respectés. Nous pouvons le faire.

Ensemble, nous pouvons apporter un plus grand soutien concret aux hommes et aux femmes qui ont si bien servi le Canada. J'invite tous les députés à nous aider à le faire sans tarder.

• (1650)

Mme Jinny Jogindera Sims (Newton—Delta-Nord, NDP): Monsieur le Président, premièrement, nous savons tous que le gouvernement du Canada a l'obligation solennelle de prendre soin des anciens combattants blessés. Je remercie tous les anciens combattants qui ont servi lors de différentes guerres, mais n'oublions pas non plus les militaires encore actifs, qui veulent savoir comment nous traitons des mesures comme ce projet de loi.

Ma question est assez simple. Pourquoi le gouvernement a-t-il décidé de limiter les dépenses en formation à 2 millions de dollars sur cinq ans? Cela limiterait l'accès au programme. Pourquoi le gouvernement est-il, encore une fois, aussi déterminé à atteindre l'équilibre budgétaire aux dépens des héros canadiens? Le gouvernement reconnaît-il son obligation solennelle envers les anciens combattants blessés?

• (1655)

M. Parm Gill: Monsieur le Président, comme je l'ai dit à maintes reprises à la Chambre, le gouvernement s'engage à appuyer les anciens combattants ainsi que les hommes et les femmes des Forces canadiennes. D'ailleurs, depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement a investi près de 5 milliards de dollars en fonds supplémentaires.

J'aimerais poser la question suivante à ma collègue. Pourquoi les députés de son parti et elle-même ont-ils voté contre presque toutes les mesures que nous avons proposées afin d'aider les anciens combattants? Il est grand temps que mes collègues des partis de l'opposition appuient les mesures que le gouvernement propose afin d'aider les anciens combattants.

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je trouve intéressant que les secteurs privé et sans but lucratif accordent une grande valeur aux compétences et à l'expertise des membres retraités des Forces canadiennes. Commissionnaires Manitoba en est un excellent exemple. De nombreux anciens combattants sont au service de cet organisme et font de l'excellent travail.

Initiatives ministérielles

Le gouvernement laisse à désirer lorsqu'il s'agit de fournir les fonds nécessaires. Prenons par exemple le débat d'hier. J'invite les gens à lire le passage où le secrétaire parlementaire du ministre des Anciens Combattants n'a même pas reconnu que les dossiers de milliers d'anciens combattants ont été détruits. Il a affirmé très clairement que les dossiers détruits appartenaient tous à d'anciens combattants décédés. Or, grâce au travail du porte-parole libéral, nous savons que ce n'est pas le cas. Au moins, des excuses ont été présentées, mais il faut reconnaître que la destruction de ces dossiers entraîne des problèmes.

Ma question au député est la suivante. Quand a-t-il su qu'il avait tort et que des dossiers médicaux d'anciens combattants vivants ont effectivement été détruits? Aussi, de combien de dossiers parle-t-on selon lui?

M. Parm Gill: Monsieur le Président, le discours que tient le Parti libéral est tout à fait inconcevable. Je tiens à assurer aux députés dans le coin là-bas, les membres du Parti libéral, que nous n'avons aucune leçon à recevoir d'eux.

D'ailleurs, c'est ce même parti qui estime que donner de l'argent à un ancien combattant blessé au service du Canada équivaut, et je cite le député libéral:

[...] à présenter une caisse de bière à un alcoolique [...] Ils touchent le paiement forfaitaire, puis le dépensent tout de suite en s'achetant une maison ou une voiture rapide ou encore ils le dépenseront pour de l'alcool ou de la drogue.

J'aimerais donner une fois de plus l'occasion au député d'en face de s'excuser pour ces propos.

L'hon. Jim Karygiannis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour la même raison que je l'ai fait hier soir. Quand le secrétaire parlementaire cite quelque chose, il devrait donner la citation en entier. S'il en est incapable, il devrait peut-être choisir de se taire.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Comme c'était le cas hier soir, il s'agit d'un sujet de débat concernant les faits qui ont été cités pendant toutes les questions, les observations et les allocutions qui ont porté sur ce sujet à la Chambre. Je remercie le député de Scarborough—Agincourt mais, encore une fois, il ne s'agit pas vraiment d'un recours au Règlement.

Nous reprenons le débat. Le député d'Etobicoke-Centre a la parole.

• (1700)

M. Ted Opitz (Etobicoke-Centre, PCC): Monsieur le Président, je tiens à remercier tous les députés qui ont participé au débat sur cette question d'une grande importance.

J'ai écouté très attentivement mon collègue, le ministre des Anciens Combattants, qui a expliqué pourquoi on propose de modifier la Loi sur l'emploi dans la fonction publique et ses règlements.

Initiatives ministérielles

J'aimerais souligner que nous avons vraiment un excellent ministre des Anciens Combattants, qui travaille fort et prend les choses à coeur. Il a pris part à de nombreux groupes de travail. Nous nous connaissions déjà avant d'être élus à la Chambre des communes. Il a siégé au comité national et au comité provincial du Conseil de liaison des Forces canadiennes, qui aidait les réservistes et d'autres personnes à trouver des emplois, et faisait en sorte que les employeurs libèrent les réservistes qui devaient être affectés à l'étranger. Comme on le sait, les réservistes représentent souvent de 20 à 25 % du personnel déployé; ils jouent un rôle clé dans la réussite de nos missions et nous permettent de disposer de tout le personnel nécessaire, un facteur essentiel dans les zones d'opérations.

Je remercie le ministre et je tiens à le féliciter pour cette initiative, qui contribue aux progrès importants réalisés par notre gouvernement pour appuyer les anciens combattants du Canada. Comme de nombreux autres députés, je suis fier de ce que nous avons accompli, surtout en ce qui a trait à l'aide apportée aux anciens combattants et à leurs familles pour faciliter leur transition vers la vie civile. C'est notre obligation sacrée, et nous allons la respecter.

Hier, le ministre a déposé et présenté les 160 modifications qu'il prévoit apporter pour donner suite aux recommandations des intervenants et groupes consultatifs sur les anciens combattants. Le gouvernement est très à l'affût des besoins de nos anciens combattants, et fait ce qu'il faut pour y répondre.

Comme l'a dit le ministre, il n'y a rien de parfait. Les choses, les situations et les circonstances changent et nous devons nous y adapter. C'est ce que nous faisons ici même, maintenant. Nous veillons à ce que le programme réponde le mieux possible aux besoins des anciens combattants du Canada, puisqu'ils le méritent et que le gouvernement s'est engagé à le faire.

Par exemple, j'étais satisfait du lancement du Plan d'action de transition des vétérans du gouvernement l'année dernière, puisqu'il établit une stratégie à long terme pour aider les anciens combattants à faire la transition vers la vie civile. L'initiative Réduction de la paperasse pour les vétérans est un élément clé de ce plan d'action. Le ministre en a également parlé aujourd'hui. Nous sommes tout à fait allergiques à la paperasse. Nous ne l'aimons pas du tout. Personne n'aime cela. Elle nuit aux anciens combattants, et nous devons nous en débarrasser complètement pour faciliter l'accès des anciens combattants aux services.

Le Plan d'action a été lancé en février 2012 et avait pour but unique d'offrir aux anciens combattants et à leurs familles des services plus rapides et sans tracas, et c'est ce que nous faisons. C'est ce que nous continuerons de faire.

J'aimerais simplement souligner quelques éléments. Par exemple, nous rationalisons les processus opérationnels du ministère des Anciens Combattants. Nous simplifions les politiques et programmes du ministère. Nous utilisons de nouvelles technologies et de nouveaux services électroniques pour répondre aux besoins exprimés par les anciens combattants du Canada. Jusqu'à maintenant, les résultats sont impressionnants.

Les délais de traitement des prestations d'invalidité des anciens combattants ont été améliorés, et l'accès aux services de réadaptation est maintenant approuvé en deux semaines seulement, plutôt que quatre. Ce n'est que le début des réalisations.

Lorsque tous les volets de cette initiative quinquennale auront été mis en oeuvre, le ministère des Anciens Combattants offrira les programmes, les avantages et les services les plus adaptés aux besoins, les plus inclusifs et les plus flexibles de l'histoire du Canada.

Nous en assurerons la prestation aussi rapidement et efficacement que possible.

Les anciens combattants jouissent déjà de bon nombre des avantages. En octobre, par exemple, le ministre des Anciens Combattants a annoncé une nouvelle approche à l'égard du Programme de réadaptation professionnelle, lequel accorde jusqu'à 75 800 \$ aux anciens combattants admissibles qui souhaitent reprendre les études en vue d'entreprendre une nouvelle carrière. C'est une somme importante qui les aide à commencer une nouvelle carrière, à apprendre un nouveau métier ou à faire fond sur les compétences de calibre mondial qu'ils ont acquises dans les forces armées pour acquérir les compétences nécessaires pour entreprendre une carrière civile.

Ce sont de bonnes nouvelles pour les quelque 1 300 anciens combattants qui se prévalent actuellement de services de réadaptation professionnelle et d'évaluation professionnelle. Ces modifications s'appuient également sur d'autres améliorations apportées récemment.

On a, par exemple, simplifié le processus de remboursement des frais de transport que les anciens combattants engagent pour se rendre à leurs rendez-vous médicaux. En conséquence, quelque 18 000 anciens combattants n'ont plus besoin d'envoyer leurs reçus au ministère ou de lui faire valider leurs rendez-vous pour se faire rembourser leurs frais de transport. Cela les libère d'un grand fardeau administratif. Grâce à cette modification, les anciens combattants admissibles ont beaucoup moins de paperasse à remplir et récupèrent leur argent plus rapidement.

● (1705)

Il en va de même pour plus de 100 000 anciens combattants, veuves et dispensateurs de soins inscrits au Programme pour l'autonomie des anciens combattants. En janvier, les anciens combattants ont commencé à recevoir des paiements à l'avance pour les services d'entretien ménager et d'entretien de terrain. Ils n'ont plus à payer eux-mêmes ces services et à attendre d'être remboursés par la suite. Voilà un autre fardeau administratif dont ils sont libérés. La gamme complète de services électroniques permet également aux anciens combattants et à leurs familles d'accéder aux renseignements pertinents qu'ils cherchent à toute heure du jour.

Ce genre de changements améliorent véritablement les choses. C'est ce que les modifications législatives proposées feront également. Avec ces changements à la Loi sur l'emploi dans la fonction publique et à ses règlements, nous créons un droit de priorité de cinq ans pour les anciens combattants canadiens qui sont libérés pour des raisons médicales liées au service. Les anciens combattants qualifiés passeront en priorité pour occuper les nouveaux postes dans la fonction publique fédérale afin que ces hommes et ces femmes remarquables, ces patriotes, puissent continuer de servir notre merveilleux pays s'ils le souhaitent.

En outre, compte tenu des modifications réglementaires qui en découleraient, les anciens combattants de la force régulière à temps plein et de la force de réserve qui sont libérés pour des raisons médicales non liées au service verront leur droit de priorité passer de deux à cinq ans. Ils bénéficieront d'une plus longue priorité d'accès à des postes pour lesquels ils sont qualifiés. C'est une incroyable amélioration.

Initiatives ministérielles

Ces changements visent à offrir aux anciens combattants de nouvelles possibilités d'emploi et de carrière réelles et significatives en reconnaissance du service qu'ils ont rendu et des sacrifices qu'ils ont faits pour le Canada. Lorsque ces modifications entreront en vigueur, les anciens combattants canadiens libérés pour des raisons médicales liées au service pourront entreprendre de nouvelles carrières dans la fonction publique fédérale car leur priorité d'accès à ces postes sera plus élevée et pour une période plus longue que jamais. Nous sommes très fiers d'apporter ces changements pour nos anciens combattants.

Je sais que les Canadiens appuient ce genre de reconnaissance et de soutien honorables que nous accordons aux anciens combattants au pays. Nous démontrons ainsi notre gratitude à l'égard de tout ce que nos hommes et nos femmes en uniforme, ceux d'aujourd'hui comme ceux d'hier, ont fait pour protéger notre démocratie et notre mode de vie. Nous exprimons également notre volonté collective de continuer de voir des Canadiens très qualifiés mettre leurs compétences et leur formation durement acquises au service de notre pays, et de nous assurer que notre économie continue de croître, forte de travailleurs et d'employés qui réalisent leur plein potentiel parce qu'ils occupent des emplois qui leur conviennent. Lorsqu'un employeur embauche un ancien combattant, il emploie une personne déjà dotée de compétences multiples.

Les modifications proposées à la Loi sur l'emploi dans la fonction publique devraient aussi être vues comme une autre manière de renforcer les compétences générales et par conséquent l'efficacité générale de la fonction publique fédérale. C'est non seulement un geste juste, mais aussi la bonne chose à faire. Bien honnêtement, c'est la manière canadienne de faire les choses. J'espère que les divers ordres de gouvernement au pays emboîteront le pas et adopteront des politiques similaires.

Les anciens combattants canadiens veulent tout simplement avoir une chance équitable de trouver un emploi utile et gratifiant à la fin de leur service militaire. Par contre, il arrive parfois qu'ils ne saisissent pas la pleine valeur de leurs compétences ou qu'ils ne savent pas comment expliquer leur expérience et leur formation aux employeurs civils. Nous leur venons en aide sur ce plan par l'entremise de programmes comme Du régiment aux bâtiments et d'autres initiatives qui aident les anciens combattants à traduire leurs diverses compétences. Dans le cadre de notre travail, mes collègues anciens combattants et moi en discutons souvent, et nous revenons souvent aux grandes compétences que nous avons acquises au sein des Forces canadiennes et à quel point ces compétences sont utiles dans tout ce que nous faisons dans la vie.

Les modifications dont nous sommes saisis sont l'un des moyens de faire tomber ces barrières. Elles expriment la valeur que nous associons à nos hommes et à nos femmes en uniforme. C'est la bonne chose à faire.

J'aimerais aborder un élément qu'un député a mentionné plus tôt, à savoir que les deux priorités des militaires canadiens sont de tuer ou d'être tués. En toute franchise, c'est ridicule. Les membres des Forces canadiennes ont toute une panoplie de compétences en réserve. On le constate ces temps-ci, par exemple, avec les équipes d'intervention en cas de catastrophe déployées aux Philippines. Ces militaires apportent une aide nécessaire à des gens qui en ont grandement besoin. Les membres de ces équipes sont des ingénieurs, des militaires qui produisent de l'eau et mettent en place des conditions sanitaires adéquates. Ils apportent des vivres, des hélicoptères et du soutien logistique pour y arriver.

Les membres des Forces canadiennes apportent également leur aide aux autorités civiles, comme dans le cas des Jeux olympiques de 2010. Ils jouent des rôles diplomatiques, par exemple; ils agissent à titre d'attachés dans nos ambassades dans le monde. Ils forment d'autres armées; nos militaires dispensent d'ailleurs de la formation actuellement à Kaboul ou au Collège des Forces canadiennes.

• (1710)

En fait, certains militaires suivent une formation continue. De nombreux membres des Forces canadiennes possèdent des maîtrises ou des doctorats. Ils sont très accomplis.

L'objectif global est d'aider nos anciens combattants à faire une transition sans heurts à la vie civile où ils pourront faire bon usage des compétences incroyables qu'ils ont acquises en consacrant de longues années au service du Canada.

[Français]

Mme Hélène LeBlanc (LaSalle—Émard, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais remercier le député qui vient de faire un discours. Tout comme lui, je reconnais le travail des anciens combattants.

Le 11 novembre dernier, comme plusieurs des députés ici présents, je participais aux événements commémorant le jour du Souvenir. J'ai eu l'occasion de rencontrer plusieurs anciens combattants de ma circonscription. Je voudrais d'ailleurs en profiter pour les saluer et les remercier encore une fois de l'engagement qu'ils ont pris. Aussi, je salue et remercie les combattants qui continuent de représenter le Canada, ici et à l'étranger.

J'aimerais que le député me dise comment il se fait qu'aucune des recommandations de l'ombudsman et du vérificateur général ne figure dans ce projet de loi? Comment se fait-il qu'un rapport ait été fait, mais que ses recommandations ne semblent pas figurer dans ce projet de loi?

[Traduction]

M. Ted Opitz: Monsieur le Président, certains des membres du parti de la députée ont servi dans les forces armées; je les félicite et les remercie pour leur service. Ils ont fait un excellent travail et servent avec honneur à la Chambre.

Hier, le ministre a déposé 160 modifications proposées par des organismes de défense des droits des anciens combattants et des groupes consultatifs en la matière. Il s'agit de toute la gamme de personnes concernées par le dossier des anciens combattants. Si la députée lisait certaines de ces 160 modifications, elle verrait que beaucoup d'entre elles correspondent aux recommandations qui ont déjà été présentées et rendues publiques.

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, en tant qu'ancien combattant qui est allé à un camp d'entraînement, je sais, comme le reconnaîtra sans doute le député, que les recrues apprennent toutes sortes de compétences durant cet entraînement. Il ne fait aucun doute qu'on leur inculque la mentalité selon laquelle, en temps de guerre ou de conflit, il faut tuer ou se faire tuer. C'est quelque chose dont on parle plutôt ouvertement au cours du camp d'entraînement. Je ne voudrais pas que le député déforme ou prenne hors contexte ce que mon collègue a déclaré à la Chambre.

Ma question pour le député porte sur le programme Du régiment aux bâtiments, programme très peu financé, surtout à la lumière du nombre de poursuites que le gouvernement tente contre nos anciens combattants. Ça représente très peu d'argent.

Initiatives ministérielles

Le député ne pense-t-il pas que d'accorder des fonds suffisants au programme Du régiment aux bâtiments contribuerait à aider plus d'anciens combattants à réintégrer le marché du travail? Comme on réduit la fonction publique, on ne peut s'attendre à ce que beaucoup d'anciens membres des forces armées vont devenir fonctionnaires. Le programme Du régiment aux bâtiments, que le Parti libéral défend vigoureusement, est un excellent programme mais il ne dispose pas de ressources financières suffisantes pour être vigoureux et solide.

M. Ted Opatz: Monsieur le Président, je félicite le député d'avoir servi dans l'armée. Il est un ancien combattant de la force aérienne et je sais de quoi il parle en ce qui concerne l'entraînement de base.

Je suis un soldat d'infanterie. Je suis l'un des gars qui sont dans le feu de l'action. Les soldats d'infanterie combattent avec des armes. C'est un de leur rôles, comme nous l'avons constaté dans sa forme la plus extrême en Afghanistan: tuer ou se faire tuer. C'est ça, la guerre.

Cependant, je tiens à signaler au député qu'il existe de nombreuses autres compétences. Ainsi, partout sur la planète, les militaires canadiens sont nos meilleurs ambassadeurs grâce à toutes les compétences remarquables qu'ils acquièrent en plus des aptitudes de base au combat. Sur la scène internationale, ils offrent un soutien incroyable dans le cadre de missions de maintien de la paix.

Lorsque je me trouvais en Bosnie, ce sont les Canadiens qui, en brillant négociateurs, ont réussi à se déplacer dans le pays et à entamer des pourparlers entre les factions belligérantes. Nous avons cette aptitude au combat qui nous rend si remarquables. Notre armée n'est peut-être pas la plus grande au monde, mais elle est la meilleure. Ceux qui s'attaquent aux Canadiens savent qu'ils sont dans le pétrin.

Je suis très fier de mes antécédents. J'ai passé 33 ans dans l'armée et je comprends bien tout le contexte. J'ai mangé beaucoup de boue et de poussière pendant mon entraînement de base. J'ai applaudi les propos du député. Le programme Du régiment aux bâtiments est excellent. Je m'inquiète toutefois des idées fausses que véhiculent certains députés d'en face et du manque de connaissances et de compréhension de certains d'entre eux à l'égard des Forces canadiennes.

Très franchement, le chef du Parti libéral devrait congédier son porte-parole parce que...

• (1715)

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): À l'ordre, s'il vous plaît. Avant de poursuivre le débat, je tiens à dire au député de Sackville—Eastern Shore que nous ne disposons pas de 20 minutes avant la fin des initiatives ministérielles. Il disposera toutefois d'environ 13 minutes et nous l'avertirons, comme nous le faisons habituellement, lorsque nous arriverons vers la fin de cette période.

Le député de Sackville—Eastern Shore a la parole.

M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord remercier personnellement le gouvernement d'avoir présenté cette mesure législative. Je crois qu'il s'agit d'un sujet important. À mon avis, chaque jour consacré aux dossiers des anciens combattants, des membres de la GRC et de leurs familles, et des hommes et femmes qui servent notre pays sur une base régulière est un bon jour pour la Chambre des communes, parce qu'il faudrait aborder ces sujets plus souvent.

Avant de commencer, je tiens à saluer mon collègue de Dartmouth—Cole Harbour, mon ami et voisin de banquette, qui représente une circonscription de la Nouvelle-Écosse, et son père, W. L. « Red » Chisholm. Il était membre de l'Aviation canadienne. Il

a reçu la Croix du service distingué dans l'Aviation avec agrafe. Il est malheureusement décédé en 2005. J'aimerais applaudir et remercier mon collègue, son défunt père et tous ceux qui ont servi notre pays pour leur immense service.

Je comprends tout à fait pourquoi le gouvernement a présenté ce projet de loi. Je fais partie des rares personnes ici à s'être entretenues avec le défunt Jack Stagg, l'ancien sous-ministre et ministre des Anciens Combattants, lors de la mise en oeuvre de la nouvelle Charte des anciens combattants. Même si cette nouvelle charte a soulevé un certain nombre de questions et préoccupations, je suis fier de dire que j'ai travaillé avec notre parti pour aider les autres partis à la faire adopter puisqu'au bout du compte, si on compare des pommes avec des pommes, c'est un meilleur programme que ce qui existait avant.

Cela étant dit, il présente de nombreuses lacunes.

Comme il s'agit d'un document évolutif, on a assuré tout le monde, notamment les associations d'anciens combattants, qu'on pourrait le rouvrir et régler les problèmes immédiatement le cas échéant. Malheureusement, la première brèche dans la charte avait trait au projet de loi C-55, une importante mesure législative qui avait reçu l'appui unanime de la Chambre des communes, dans le but d'aider financièrement de nombreux anciens combattants.

D'autres inquiétudes ont été exprimées à propos de la nouvelle Charte des anciens combattants. Notre comité les étudiera — espérons-le — de la façon la moins partisane possible, comme le ministre l'a d'ailleurs déclaré hier, et lui fera des recommandations impartiales qu'il transmettra au Cabinet. Nous savons que le budget approche et que tous les ministères auront l'oeil sur les mêmes deniers publics et s'attacheront aux meilleurs moyens de les répartir. Je remercie le ministre et le secrétaire parlementaire d'avoir assisté au débat d'aujourd'hui. Nous aimerions lui proposer quelques recommandations fondamentales qu'il pourra ensuite présenter au Cabinet pour améliorer le sort de tous les anciens combattants et membres de la GRC, et de leur famille.

Pour en revenir au recrutement prioritaire des militaires qui quittent l'armée de façon volontaire ou en vertu de ce qu'on appelle une libération pour motifs prévus au point 3b), à la suite de blessures physiques ou psychologiques, nous applaudissons l'idée qui était l'un des principaux éléments de la Charte. Le fait qu'il faille légiférer sept ans après à l'égard de cette même question montre bien que le système n'a pas vraiment marché.

Nous avons constaté au fil des ans que le ministère de la Défense nationale est le premier employeur d'anciens combattants, suivi de celui des Anciens combattants. Les autres ministères n'ont pratiquement rien fait pour en engager. Par le truchement de la Commission de la Fonction publique et de toutes les parties concernées, il faut espérer que cette mesure législative mette en évidence les possibilités et les capacités d'emploi des héros de notre pays. En effet, toute la Charte était axée — et c'était là le principal argument que l'on faisait valoir — sur les soins plutôt que sur l'argent.

Initiatives ministérielles

Je le dis très clairement. Il est essentiel que les anciens combattants comprennent que, même s'ils n'ont que 24 ans et qu'ils sont blessés, ils ont encore de la valeur, et pas seulement pour eux-mêmes et leur famille, mais aussi pour leur pays. Et il est essentiel que le gouvernement puisse leur offrir des programmes et des régimes pour qu'ils obtiennent les avantages qu'ils méritent amplement afin de pouvoir se relever, trouver un emploi bien rémunéré et avoir des possibilités tout au long de leur vie.

Je me réjouis de voir que le gouvernement présente un projet de loi qui permet de bien faire les choses. Nous devons toutefois poser certaines questions lorsque le projet sera renvoyé au comité.

• (1720)

J'aimerais dire au ministre et au secrétaire parlementaire que les néo-démocrates fédéraux appuieront le projet de loi. Nous espérons pouvoir y apporter divers amendements à l'étape de l'étude en comité, notamment en ce qui concerne la surveillance par la Commission de la fonction publique et les ministères fédéraux. Nous voulons nous assurer que cette mesure soit avantageuse pour les anciens combattants et pour les anciens membres de la GRC.

Nous voulons aussi inclure les anciens membres de la GRC. Le gouvernement l'a peut-être oublié, mais étant donné qu'ils doivent eux aussi s'adresser au ministère des Anciens combattants pour obtenir leurs prestations, nous pensons qu'il devrait également en être question dans cette importante mesure législative. Ils pourraient ainsi avoir les mêmes possibilités d'emploi que les anciens combattants de l'armée, dans la fonction publique fédérale partout au pays.

Comme l'ont déjà dit mes collègues des deux côtés de la Chambre, les femmes et les hommes qui servent dans l'armée et dans la GRC ont des compétences remarquables. Que ce soit dans le cadre du programme Du régiment aux bâtiments, dans la Garde côtière, au sein du SCRS ou ailleurs, ils peuvent offrir d'excellents services à l'ensemble du pays.

Je suis heureux de dire que nous appuierons le projet de loi, mais nous aimerions qu'il tienne également compte des membres de la GRC.

Je soulève un deuxième point également très important. J'ai rencontré de nombreux groupes, y compris les responsables du programme Du régiment aux bâtiments et des employés d'autres ministères. J'en ai conclu qu'un très grand nombre d'anciens combattants quittent l'armée avec certains problèmes psychologiques. Certains éléments déclenchent des réactions différentes chez les gens.

Peut-être que le ministère pourrait prendre des notes et nous revenir à ce sujet. Entend-il offrir de la formation intensive aux entreprises et aux ministères de partout au Canada relativement aux anciens combattants qui souffrent du syndrome de stress post-traumatique ou d'un traumatisme lié au stress opérationnel, dans le but de les sensibiliser aux éventuelles vulnérabilités de ces personnes et de leur apprendre à repérer les éléments déclencheurs? En effet, il pourrait arriver qu'un ancien combattant parfaitement qualifié soit embauché, mais que, dans son nouveau milieu de travail, quelque chose déclenche chez lui une réaction indésirable.

Il y a plusieurs années, un ancien combattant a obtenu un poste de pompier à un chantier naval de la Défense nationale. Le problème — et je ne veux offenser personne —, c'est que l'équipe n'avait pas été conseillée ou formée adéquatement au sujet de ce nouveau venu. Il avait des difficultés psychologiques assez sérieuses, mais ses collègues ne comprenaient pas tout à fait ce qu'il vivait ou en prenaient mal la mesure. Il a donc été contraint de démissionner

parce qu'il était tout simplement incapable de supporter le stress de son nouveau cadre professionnel.

Il faut être proactif pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise. Lorsqu'une personne qui est qualifiée, mais qui souffre du syndrome de stress post-traumatique, d'un traumatisme lié au stress opérationnel ou d'une blessure, obtient un poste dans un ministère, les fonctionnaires qui la côtoieront devraient être au courant de sa situation avant même son entrée en fonction. Il ne s'agit pas seulement d'un héros de notre pays, mais de quelqu'un qui doit composer avec certaines difficultés, que ce soit temporairement ou pour le reste de sa vie — impossible de le savoir. Je crois que la réussite de l'intégration des anciens combattants dans un nouveau cadre professionnel dépend en partie de la sensibilisation à leur situation.

Je n'ai jamais porté l'uniforme pour le Canada, mais bon nombre de mes amis et beaucoup d'autres députés, eux, l'ont fait. Pour quiconque a été militaire longtemps, l'armée devient un mode de vie. Il en est de même pour les membres de la GRC et pour quiconque a été pompier ou policier pendant des années, comme le ministre des Anciens Combattants. Néanmoins, vient un jour, marquant il va sans dire, où il faut retirer cet uniforme.

Bien des gens m'ont dit que le plus beau jour de leur vie, c'est lorsqu'ils ont revêtu la tunique rouge pour la première fois à la division Dépôt de Regina, et le jour le plus triste, lorsqu'ils l'ont enlevée. Ces gens ont eu une merveilleuse carrière, mais lorsqu'on discute avec eux on constate qu'ils sont désemparés pendant un certain temps après leur départ. Ils se demandent notamment ce qu'ils vont faire à l'avenir.

Autre point très important: nous demanderons au gouvernement d'offrir aux gens, avant qu'ils soient libérés de l'armée et formés pour occuper un poste dans un domaine différent, tous les avantages possibles sur les plans financier et humain afin de les soutenir dans cette transition. Un grand nombre d'anciens combattants croient que tout ce qu'ils peuvent faire, c'est travailler pour l'armée.

• (1725)

Ce ne sera peut-être pas le cas, mais nous devons pouvoir les encourager en leur offrant tous les avantages possibles, notamment sur le plan éducatif et professionnel, pour les aider à passer à l'étape suivante, à trouver un emploi rémunérateur et à être un membre productif de la société. Voilà précisément l'objectif que cette mesure législative devrait permettre d'atteindre.

Je tiens à préciser au ministre des Anciens Combattants et au secrétaire parlementaire que de ce côté-ci de la Chambre, nous appuierons le projet de loi. Nous espérons être proactifs et proposer des amendements. Nous convoquerons des témoins et peut-être des représentants d'autres ministères au comité pour qu'ils nous expliquent exactement comment ils envisagent l'arrivée d'anciens combattants et de vétérans de la GRC et ce qu'ils feraient pour faciliter leur accueil au sein de leur nouvelle famille et pour qu'ils se sentent très fiers de ce qu'ils ont fait. Il faut comprendre que lorsque des anciens combattants souffrent de blessures, physiques ou psychologiques, il y a un problème sérieux à régler.

Initiatives parlementaires

Je regarde le sénateur Roméo Dallaire et ce qu'il fait depuis des années pour dépasser ses difficultés. Il offre un bel exemple classique de quelqu'un qui a été très gravement ébranlé par ce qu'il a vécu au Rwanda et ailleurs et comment, avec l'aide de sa famille, du Parti libéral et d'autres personnes, il a pu surmonter ses difficultés et devenir un citoyen très respecté, non seulement dans son pays, mais dans le monde. Il est un exemple remarquable de ce qui peut arriver quand une personne se retrouve à terre, qu'on l'aide à se relever et qu'elle peut continuer. C'est ce que nous espérons accomplir avec cette mesure législative.

Je remercie encore le secrétaire parlementaire, le ministre des Anciens Combattants et mon collègue, le porte-parole libéral, d'être ici. En fait, je dois dire que, chaque fois que nous avons débattu un projet de loi sur les anciens combattants, le ministre, quel que soit son parti, est toujours resté jusqu'à la fin du débat. Personnellement, c'est une chose que j'apprécie beaucoup, car cela montre l'intérêt sincère de la personne. Bien entendu, je pourrais continuer en parlant de tous les manquements du ministère des Anciens Combattants, mais cela prendrait encore quelques heures. Après le prix que j'ai remporté hier, je ne pense pas que cela nuirait à ma réputation à la Chambre des communes.

Pour l'heure, je veux dire que les hommes et les femmes qui ont servi notre pays sont nos véritables héros nationaux. Ces militaires et leur famille méritent que nous fassions tout en notre pouvoir pour les aider à gagner leur vie dans des emplois intéressants et stimulants afin qu'ils puissent se lever le matin et se coucher le soir en sachant qu'ils ont fait quelque chose dont eux et leur famille peuvent être fiers. Je suis donc très fier de dire que le chef des néo-démocrates fédéraux et moi appuierons cette mesure législative.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Il restera sept minutes au député de Sackville—Eastern Shore, s'il le désire, lorsque la Chambre reprendra le débat sur la motion.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

● (1730)

[Français]

LOI SUR LA MODIFICATION ET LE REMPLACEMENT DE LA LOI SUR LES INDIENS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 18 novembre, du projet de loi C-428, Loi modifiant la Loi sur les Indiens (publication des règlements administratifs) et prévoyant le remplacement de cette loi, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendements, ainsi que du groupe de motions n° 1.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Comme il est 17 h 30, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur les motions à l'étape du rapport du projet de loi C-428, sous la rubrique des affaires émanant des députés.

Convoquez les députés.

● (1810)

[Traduction]

Après l'appel de la sonnerie:

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Le vote porte sur la motion n° 2. Le résultat du vote sur cette motion s'appliquera également à la motion n° 3.

M. David Sweet: Monsieur le Président, je me suis levé, mais mes collègues me disent qu'ils n'ont pas entendu mon nom. Je veux seulement vérifier que mon vote a été inscrit.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Je crois comprendre que le vote a été inscrit.

(La motion n° 2, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 12)

POUR

Députés

Ablonczy	Adams
Adler	Albas
Albrecht	Alexander
Allen (Welland)	Allen (Tobique—Mactaquac)
Allison	Ambler
Ambrose	Anders
Anderson	Angus
Armstrong	Ashton
Aspin	Aubin
Ayala	Baird
Bateman	Benoit
Benskin	Bernier
Bevington	Bezan
Blanchette-Lamothe	Blaney
Block	Boivin
Borg	Boughen
Boulerice	Brahmi
Braid	Breitkreuz
Brown (Leeds—Grenville)	Brown (Newmarket—Aurora)
Bruinooge	Butt
Calandra	Calkins
Cannan	Carmichael
Caron	Carrie
Cash	Charlton
Chicoine	Chisholm
Chisu	Chong
Choquette	Chow
Christopherson	Clarke
Cleary	Clement
Comartin	Côté
Crockatt	Crowder
Cullen	Daniel
Davidson	Davies (Vancouver Kingsway)
Davies (Vancouver East)	Day
Dechert	Del Mastro
Devolin	Dewar
Dionne Labelle	Donnelly
Doré Lefebvre	Dreeshen
Dubé	Duncan (Vancouver Island North)
Duncan (Edmonton—Strathcona)	Dusseault
Dykstra	Fantino
Fast	Findlay (Delta—Richmond East)
Finley (Haldimand—Norfolk)	Flaherty
Fletcher	Freeman
Gallant	Garrison
Genest	Genest-Jourdain
Giguère	Gill
Glover	Godin
Goguen	Goldring
Goodyear	Gosal
Gourde	Gravelle
Grewal	Grogueh
Harris (Scarborough Southwest)	Harris (St. John's East)
Harris (Cariboo—Prince George)	Hassainia
Hawn	Hayes
Hiebert	Hillyer
Hoback	Holder

Initiatives parlementaires

Hughes	Jacob
James	Jean
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)	Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Kellway	Kenney (Calgary Southeast)
Kent	Kerr
Komarnicki	Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lake	Lapointe
Lauzon	LeBlanc (LaSalle—Énard)
Leef	Leitch
Lemieux	Leslie
Leung	Liu
Lizon	Lobb
Lukiwski	Lunney
MacKay (Central Nova)	MacKenzie
Mai	Marston
Martin	Masse
Mathysen	Mayes
McColeman	McLeod
Menegakis	Merrifield
Michaud	Miller
Moore (Abitibi—Témiscamingue)	Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Moore (Fundy Royal)	Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)
Morin (Laurentides—Labelle)	Muleair
Nash	Nicholls
Nicholson	Norlock
Nunez-Melo	O'Connor
O'Neill Gordon	Opitz
Papillon	Paradis
Payne	Péclet
Perreault	Pilon
Poillievre	Preston
Quach	Raït
Rajotte	Rankin
Rathgeber	Raynault
Reid	Rempel
Richards	Rickford
Rousseau	Saganash
Sandhu	Saxton
Schellenberger	Scott
Seeback	Sellah
Shea	Shiple
Shory	Sims (Newton—North Delta)
Sitsabaiesan	Smith
Sopuck	Sorenson
Stoffer	Storseth
Strahl	Sullivan
Sweet	Thibeault
Toet	Tremblay
Trost	Trottier
Truppe	Turmel
Uppal	Van Kesteren
Van Loan	Vellacott
Wallace	Warawa
Warkentin	Watson
Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)	
Weston (Saint John)	
Wilks	Williamson
Wong	Woodworth
Yelich	Young (Oakville)
Young (Vancouver South)	Zimmer— 232

CONTRE

Députés	
Andrews	Bélangier
Bellavance	Bennett
Byrne	Casey
Cotler	Cuzner
Dion	Duncan (Etobicoke North)
Easter	Eyking
Foote	Fortin
Fry	Gameau
Goodale	Hyer
Jones	Karygiannis
Lamoureux	LeBlanc (Beauséjour)
MacAulay	McCallum
McGuinty	McKay (Scarborough—Guildwood)
Mourani	Murray
Pacetti	Plamondon
Regan	Scarpaleggia
Sgro	St-Denis
Trudeau	Valeriote— 36

PAIRÉS

Aucun

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Je déclare la motion n° 2 adoptée. Je déclare aussi la motion n° 3 adoptée.

[Français]

M. Rob Clarke (Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill, PCC) propose que le projet de loi soit adopté.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): La question porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): À mon avis, les oui l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

• (1820)

[Traduction]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 13)

POUR

Députés	
Ablonczy	Adams
Adler	Albas
Albrecht	Alexander
Allen (Tobique—Mactaquac)	Allison
Ambler	Ambrose
Anders	Anderson
Armstrong	Aspin
Baird	Bateman
Benoit	Bernier
Bezan	Blaney
Block	Boughen
Braid	Breitkreuz
Brown (Leeds—Grenville)	Brown (Newmarket—Aurora)
Bruinooge	Butt
Calandra	Calkins
Cannan	Carmichael
Carrie	Chisu
Chong	Clarke
Clement	Crockatt
Daniel	Davidson
Dechert	Del Mastro
Devolin	Dreeschen
Duncan (Vancouver Island North)	Dykstra
Fantino	Fast
Findlay (Delta—Richmond East)	Finley (Haldimand—Norfolk)
Flaherty	Fletcher
Gallant	Gill
Glover	Goguen
Goldring	Goodyear
Gosal	Gourde
Grewal	Harris (Cariboo—Prince George)
Hawn	Hayes

Initiatives parlementaires

Hiebert	Hillyer
Hoback	Holder
James	Jean
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)	Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Kenney (Calgary Southeast)	Kent
Kerr	Komarnicki
Kramp (Prince Edward—Hastings)	Lake
Lauzon	Leaf
Leitch	Lemieux
Leung	Lizon
Lobb	Lukiwski
Lunney	MacKay (Central Nova)
MacKenzie	Mayes
McColeman	McLeod
Menegakis	Merrifield
Miller	Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Moore (Fundy Royal)	Nicholson
Norlock	O'Connor
O'Neill Gordon	Opitz
Paradis	Payne
Pollivie	Preston
Raitt	Rajotte
Rathgeber	Reid
Rempel	Richards
Rickford	Saxton
Schellenberger	Seeback
Shea	Shipley
Shory	Smith
Sopuck	Sorenson
Storseth	Strahl
Sweet	Toet
Trost	Trottier
Truppe	Uppal
Van Kesteren	Van Loan
Vellacott	Wallace
Warawa	Warkentin
Watson	Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)
Weston (Saint John)	Wilks
Williamson	Wong
Woodworth	Yelich
Young (Oakville)	Young (Vancouver South)
Zimmer — 147	

CONTRE

Députés

Allen (Welland)	Andrews
Angus	Ashton
Aubin	Ayala
Bélangier	Bellavance
Bennett	Benskin
Bevington	Blanchette-Lamothe
Boivin	Borg
Boulerice	Brahmi
Byrne	Caron
Casey	Cash
Charlton	Chicoine
Chisholm	Choquette
Chow	Christopherson
Cleary	Comartin
Côté	Cotler
Crowder	Cullen
Cuzner	Davies (Vancouver Kingsway)
Davies (Vancouver East)	Day
Dewar	Dion
Dionne Labelle	Donnelly
Doré Lefebvre	Dubé
Duncan (Etobicoke North)	Duncan (Edmonton—Strathcona)
Dusseault	Easter
Eyking	Foote
Fortin	Freeman
Fry	Garneau
Garrison	Genest
Genest-Jourdain	Giguère
Godin	Goodale
Gravelle	Groguhé
Harris (Scarborough Southwest)	Harris (St. John's East)
Hassainia	Hughes
Hyer	Jacob
Jones	Karygiannis
Kellway	Lamoureux
Lapointe	LeBlanc (Beauséjour)
LeBlanc (LaSalle—Émard)	Leslie
Liu	MacAulay
Mai	Marston
Martin	Masse
Mathysen	McCallum

McGuinty	McKay (Scarborough—Guildwood)
Michaud	Moore (Abitibi—Témiscamingue)
Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)	Morin (Laurentides—Labelle)
Mourani	Mulcair
Murray	Nash
Nicholls	Nunez-Melo
Pacetti	Papillon
Péclet	Perreault
Pilon	Plamondon
Quach	Rankin
Raynault	Regan
Rousseau	Saganash
Sandhu	Scarpaleggia
Scott	Sellah
Sgro	Sims (Newton—North Delta)
Sitsabaiesan	St-Denis
Stoffler	Sullivan
Thibeault	Tremblay
Trudeau	Turmel
Valeriotte — 121	

PAIRÉS

Aucun

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Je déclare la motion adoptée.

Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Avec la permission de la Chambre, maintenant?

M. Rob Clarke propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Le whip en chef du gouvernement invoque le Règlement.

L'hon. John Duncan: Monsieur le Président, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que le résultat du vote s'applique aussi au vote suivant.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Plaît-il à la Chambre de procéder de cette façon?

Des voix: D'accord.

[Français]

Mme Nycole Turmel: Monsieur le Président, le NPD est d'accord pour appliquer le vote et nous voterons non.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Cette façon de faire diffère un peu de la procédure qui s'applique lorsque nous inscrivons les votes par parti. Le whip en chef du gouvernement a proposé que le résultat du dernier vote à l'étape du rapport s'applique aussi au vote à l'étape de la troisième lecture pour nous éviter de demander à chacun des whips de confirmer leur vote. Comme la Chambre a adopté cette façon de faire, nous pouvons continuer.

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 14)

POUR

Députés	
Ablonczy	Adams
Adler	Albas
Albrecht	Alexander
Allen (Tobique—Mactaquac)	Allison
Ambler	Ambrose
Anders	Anderson
Armstrong	Aspin

Initiatives parlementaires

Baird	Bateman	Cuzner	Davies (Vancouver Kingsway)
Benoit	Bernier	Davies (Vancouver East)	Day
Bezan	Blaney	Dewar	Dion
Block	Boughen	Dionne Labelle	Donnelly
Braid	Breitkreuz	Doré Lefebvre	Dubé
Brown (Leeds—Grenville)	Brown (Newmarket—Aurora)	Duncan (Etobicoke North)	Duncan (Edmonton—Strathcona)
Bruinooge	Butt	Dusseault	Easter
Calandra	Calkins	Eyking	Foote
Cannan	Carmichael	Fortin	Freeman
Carrie	Chisu	Fry	Garneau
Chong	Clarke	Garrison	Genest
Clement	Crockatt	Genest-Jourdain	Giguère
Daniel	Davidson	Godin	Goodale
Dechert	Del Mastro	Gravelle	Grogulé
Devolin	Dreeschen	Harris (Scarborough Southwest)	Harris (St. John's East)
Duncan (Vancouver Island North)	Dykstra	Hassainia	Hughes
Fantino	Fast	Hyer	Jacob
Findlay (Delta—Richmond East)	Finley (Haldimand—Norfolk)	Jones	Karygiannis
Flaherty	Fletcher	Kellway	Lamoureux
Gallant	Gill	Lapointe	LeBlanc (Beauséjour)
Glover	Goguen	LeBlanc (LaSalle—Émard)	Leslie
Goldring	Goodyear	Liu	MacAulay
Gosal	Gourde	Mai	Marston
Grewal	Harris (Cariboo—Prince George)	Martin	Masse
Hawn	Hayes	Mathysen	McCallum
Hiebert	Hillyer	McGuinty	McKay (Scarborough—Guildwood)
Hoback	Holder	Michaud	Moore (Abitibi—Témiscamingue)
James	Jean	Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)	Morin (Laurentides—Labelle)
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)	Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Mourani	Mulcair
Kennedy (Calgary Southeast)	Kent	Murray	Nash
Kerr	Komarnicki	Nicholls	Nunez-Melo
Kramp (Prince Edward—Hastings)	Lake	Pacetti	Papillon
Lauzon	Leaf	Pécelet	Perreault
Leitch	Lemieux	Pilon	Plamondon
Leung	Lizon	Quach	Rankin
Lobb	Lukiwski	Raynault	Regan
Lunney	Mackay (Central Nova)	Rousseau	Saganash
MacKenzie	Mayes	Sandhu	Scarpaleggia
McColeman	McLeod	Scott	Sellah
Menegakis	Merrifield	Sgro	Sims (Newton—North Delta)
Miller	Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	Sitsabaiesan	St-Denis
Moore (Fundy Royal)	Nicholson	Stoffer	Sullivan
Norlock	O'Connor	Thibeault	Tremblay
O'Neill Gordon	Opitz	Trudeau	Turmel
Paradis	Payne	Valeriote — 121	
Poilievre	Preston		
Raitt	Rajotte		
Rathgeber	Reid		
Rempel	Richards		
Rickford	Saxton		
Schellenberger	Seeback		
Shea	Shiple		
Shory	Smith		
Sopuck	Sorenson		
Storseth	Strahl		
Sweet	Toet		
Trost	Trotier		
Truppe	Uppal		
Van Kesteren	Van Loan		
Vellacott	Wallace		
Warawa	Warkentin		
Watson	Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to		
Sky Country)			
Weston (Saint John)	Wilks		
Williamson	Wong		
Woodworth	Yelich		
Young (Oakville)	Young (Vancouver South)		
Zimmer — 147			

PAIRÉS

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

● (1825)

LOI SUR L'IMPARTIALITÉ POLITIQUE DES AGENTS DU PARLEMENT

M. Mark Adler (York-Centre, PCC) propose que le projet de loi C-520, Loi visant à soutenir l'impartialité politique des agents du Parlement, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

— Monsieur le Président, j'ai le grand honneur d'intervenir aujourd'hui pour parler de mon projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-520, Loi visant à soutenir l'impartialité politique des agents du Parlement.

CONTRE

Députés

Allen (Welland)	Andrews
Angus	Ashton
Aubin	Ayala
Bélanger	Bellavance
Bennett	Benskin
Bevington	Blanchette-Lamothe
Boivin	Borg
Boulerice	Brahmi
Byrne	Caron
Casey	Cash
Charlton	Chicoine
Chisholm	Choquette
Chow	Christopherson
Cleary	Comartin
Côté	Cotler
Crowder	Cullen

Initiatives parlementaires

La plupart conviendront, j'en suis certain, que l'impartialité politique est un élément essentiel d'une administration publique professionnelle et d'un gouvernement démocratique responsable. Dans une fonction publique impartiale, les nominations, dénuées de toute influence politique, reposent sur le mérite et les fonctionnaires remplissent leurs fonctions en toute objectivité sur le plan politique et sont perçus comme tels.

Le gouvernement attache une grande importance à cette caractéristique fondamentale de notre régime démocratique inspiré de Westminster et se fait un devoir de préserver le principe de l'impartialité politique de la fonction publique et des agents du Parlement.

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît.

Je ne sais pas pourquoi je dois constamment faire ce rappel, mais j'essaie d'entendre le discours du député, et je suis certain que d'autres députés voudraient l'entendre également. Mais ce n'est pas possible si certains de nos collègues continuent de discuter comme ils le font.

Si des députés n'ont pas besoin d'être dans cette enceinte pour le débat ou s'ils ne souhaitent pas y être, je les prie de poursuivre leurs discussions à l'extérieur pour que nous puissions entendre les interventions de tous les partis. Merci.

M. Mark Adler: Monsieur le Président, je prends la parole dans cette enceinte pour exprimer le point de vue de mes électeurs. Lorsque je les consulte dans les rues de York-Centre ou en frappant à leur porte, pour écouter attentivement leurs idées et leurs objections, je les entends me dire que les Canadiens veulent une économie solide, une fiscalité allégée, des quartiers où ils peuvent vivre en sécurité et un gouvernement transparent. C'est ce que mes électeurs attendent de moi et du gouvernement conservateur. Et c'est pourquoi j'ai déposé le projet de loi dont nous débattons actuellement.

Je pense que ce projet de loi rehaussera la transparence du régime qui régleme les activités politiques des fonctionnaires. Tous les députés conviendront, je crois, que, si tous les fonctionnaires ont une obligation d'impartialité, les agents du Parlement ont un rôle absolument vital dans la surveillance de l'État.

Les agents du Parlement comme le vérificateur général, le commissaire aux langues officielles et la commissaire à l'information forment un groupe unique de titulaires de charge publique qui exercent en toute indépendance des fonctions d'examen des activités de l'État prescrites par la loi.

Ils relèvent directement du Parlement plutôt que du gouvernement ou d'un ministre, donc ils sont au service du Parlement et l'aident à jouer son rôle de surveillance. Ils ont une importance cruciale pour assurer l'équilibre et l'équité de nos institutions.

Les agents produisent normalement des rapports à l'intention du Parlement dans lesquels ils rendent compte de leurs activités. Ils sont habituellement nommés au moyen de résolutions spéciales adoptées par la Chambre des communes et le Sénat.

Je suis d'avis que, vu la relation étroite que les agents du Parlement et leurs employés entretiennent avec les parlementaires, il est essentiel qu'ils ne soient affiliés à aucun parti politique tant qu'ils sont en poste.

Qui plus est, compte tenu de leur très grande visibilité politique, je crois qu'il est crucial que les agents et leur personnel travaillent en toute impartialité, sans partisanerie aucune, s'ils souhaitent conserver la confiance des parlementaires et des Canadiens.

Les élus, les députés, savent pertinemment qu'une remarque anodine peuvent leur mériter la une du *Globe and Mail*. Peut-être

plus que partout ailleurs au Canada, à la Chambre, les mots ont de l'importance.

Il en va de même dans les rapports. Voilà pourquoi la neutralité des agents du Parlement est si importante: elle permet de garantir aux Canadiens que les renseignements qu'ils reçoivent sont aussi clairs qu'exactes, conformément à leurs attentes.

L'indépendance et la neutralité doivent être assurées à toutes les étapes de la production d'un rapport ou du traitement d'un dossier: sélection du thème, recherche, choix des mots. À mon avis, et je suis certain que tous les députés seraient d'accord avec moi, il serait difficile, même inconsciemment, pour d'anciens partisans d'atteindre un tel état d'esprit.

L'opposition se fierait-elle à un rapport produit par un bureau qui emploie des gens qui ont déjà travaillé pour les conservateurs? Je ne crois pas, et on peut comprendre pourquoi. Il en va de même de ce côté-ci de la Chambre. Nous nous méfierions d'un rapport qui a été préparé par des partisans du NPD.

Voilà pourquoi le projet de loi profiterait à tous les parlementaires et à tous les Canadiens. Il mettrait en évidence les possibles conflits d'intérêts lors de la rédaction de rapports. Il assurerait le respect de la neutralité et de l'impartialité. Il ferait en sorte que le processus soit respecté et que les bureaux des agents du Parlement soient gérés et dotés comme il se doit.

La politique n'est pas une mince affaire: c'est une lutte acharnée, un combat sans fin. Il faut que les arbitres soient au-dessus de la mêlée. Je crois qu'il en est ainsi à l'heure actuelle, mais je tiens simplement à inscrire dans la loi cet état de fait en leur demandant de divulguer certains renseignements.

Voilà l'objectif recherché. Le projet de loi exigerait que toute personne qui soumet sa candidature à un poste d'agent du Parlement produise une déclaration indiquant si elle a déjà occupé un poste partisan.

Plus précisément, la déclaration devrait indiquer si, au cours des 10 années précédant la présentation de la candidature, la personne a occupé un poste partisan.

Le projet de loi prévoit aussi que les gens qui travaillent dans le bureau d'un agent du Parlement et que les agents eux-mêmes doivent produire une déclaration s'ils entendent occuper un poste partisan tout en continuant d'exercer leurs fonctions.

Pour favoriser encore davantage la transparence, les déclarations seraient affichées sur le site Web du bureau de l'agent du Parlement concerné.

● (1830)

En plus, le projet de loi exigerait que les agents du Parlement et les membres de leur personnel s'engagent par écrit à se conduire d'une façon non partisane dans l'exercice de leurs fonctions officielles. Le projet de loi prévoit également un examen relativement à une allégation de conduite partisane. Ces dispositions permettraient d'améliorer la transparence et la reddition de comptes des agents du Parlement, ce qui sera bon pour les parlementaires, qui doivent avoir la certitude que ceux-ci font preuve d'impartialité dans leur travail.

Initiatives parlementaires

Comme la Chambre le sait, la reddition de comptes et la transparence des institutions publiques et démocratiques du Canada sont les valeurs caractéristiques du gouvernement conservateur. Elles font partie des promesses que nous avons faites aux Canadiens lorsque nous avons été élus en 2006, et c'est pourquoi l'une de nos premières initiatives, après notre arrivée au pouvoir, a été de présenter la Loi fédérale sur la responsabilité et le plan d'action qui l'accompagnait. Nous avons promis et nous avons tenu promesse. La loi et son plan d'action complémentaire obligent tout le monde à rendre des comptes, du premier ministre aux parlementaires, des employés du secteur public aux bénéficiaires du financement gouvernemental.

Permettez-moi de donner quelques exemples à la Chambre. Nous avons désigné les sous-ministres comme administrateurs des comptes; ils doivent comparaître devant les comités parlementaires pour rendre compte de la gestion de leur ministère. Nous l'avons fait pour la simple et bonne raison que les organismes financés par les deniers publics devraient faire l'objet d'un examen public.

Nous avons également présenté des mesures visant à renforcer l'éthique dans la fonction publique. Grâce à la Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles, nous avons habilité les fonctionnaires et les Canadiens à déclarer, de manière honnête et ouverte, les actes répréhensibles commis au gouvernement sans crainte de représailles. Nous avons présenté des réformes à la Loi sur le lobbying et à son règlement d'application pour répondre au désir des Canadiens de voir les activités de lobbying être assujetties à des normes plus élevées en matière de transparence et d'éthique. Nous avons aussi mis en oeuvre la Loi sur les conflits d'intérêts et nommé un commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique pour que les Canadiens puissent signaler les gestes contraires à l'éthique qui seraient faits dans la fonction publique et demander des comptes aux contrevenants. Pour donner du poids à ces mesures de reddition de comptes, nous avons créé de nouvelles peines et de nouvelles sanctions à imposer aux individus qui fraudent l'État.

Les Canadiens nous ont aussi dit haut et fort qu'ils souhaitaient que le gouvernement soit plus ouvert et plus transparent.

Comme l'a déjà dit l'ancien juge à la Cour suprême des États-Unis Louis Brandeis, le soleil est le meilleur désinfectant. En effet, la Loi fédérale sur la responsabilité a permis de jeter un rayon de soleil sur les activités du gouvernement. Elle a donné aux Canadiens un accès meilleur et plus étendu que jamais auparavant aux renseignements des organisations publiques. Elle a permis d'étendre la Loi sur l'accès à l'information, afin d'y assujettir la Commission canadienne du blé, cinq fondations, cinq mandataires du Parlement et la plupart des sociétés d'État et leurs filiales à 100 %.

Les réformes contenues dans cette loi découlent directement des réformes politiques qui ont instauré, pour la première fois, un gouvernement responsable dans notre pays. Nos modifications en matière de gouvernance portent fruit, et nous avons des preuves à l'appui.

Examinons l'accès à l'information, un domaine où le gouvernement bat des records au Canada. En 2012, le gouvernement conservateur a rendu public un nombre record de documents à la suite de demandes d'accès à l'information. Six millions de pages ont été rendues publiques l'année dernière. Ce n'est pas tout. Le nombre de demandes traitées a augmenté de 27 %. Cela représente 10 000 demandes de plus que l'année précédente; il s'agit là d'un nouveau record.

Il est permis de penser que ces chiffres records auraient de quoi paralyser le gouvernement ou ralentir les délais de traitement. Je suis heureux de dire que ce n'est pas le cas. En fait, cette année, le gouvernement a affiché un des délais de traitement les plus rapides jamais enregistrés. Il y a eu un plus grand nombre de demandes déposées et de documents rendus publics, et le tout s'est fait plus rapidement et plus efficacement.

Lorsque les Canadiens réclament la transparence et la reddition de comptes, ils s'attendent à des résultats. Ces chiffres ne mentent pas. Grâce au gouvernement conservateur, les Canadiens jouissent d'un accès plus grand, meilleur et plus rapide que jamais. Ce n'est là qu'un exemple concret de la façon dont le gouvernement tient ses promesses envers les Canadiens et dont la Loi sur la responsabilité a permis d'ouvrir les portes du gouvernement à la population.

Le projet de loi que je présente aujourd'hui à la Chambre nous permettra de poursuivre nos efforts pour améliorer davantage notre système de gouvernement. Le gouvernement conservateur appuie sans réserve l'intention du projet de loi, qui consiste à renforcer le régime actuel pour s'assurer que les agents du Parlement et leurs employés ne s'engagent pas dans des activités politiques qui entrent en conflit, de façon réelle ou perçue, avec leurs fonctions et attributions officielles. J'ai hâte que le projet de loi fasse l'objet d'un examen en comité pour qu'on puisse discuter plus en détail de son efficacité et de sa relation avec les outils déjà en place qui visent à protéger l'impartialité de la fonction publique.

• (1835)

J'encourage donc tous les députés à appuyer ce projet de loi. J'espère que mes collègues d'en face le verront comme un moyen de protéger nos droits de parlementaires et de veiller à ce que les Canadiens obtiennent l'information la plus équitable et la plus impartiale possible, comme ils s'y attendent. Je crois qu'on peut tous s'entendre pour dire qu'il s'agit d'une mesure importante en vue de garantir la transparence et la reddition de comptes à la Chambre.

[Français]

M. Robert Aubin (Trois-Rivières, NPD): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de York-Centre de sa présentation. J'avoue que, si je ne connaissais pas son allégeance politique, j'aurais probablement versé une larme.

Toutefois, quand on connaît le contexte, on voit que c'est presque absurde. Quand le gouvernement affirme que plus de pages ont été publiées grâce à la Loi sur l'accès à l'information, c'est probablement parce qu'il est le gouvernement le plus secret qui ait jamais été, et parce que c'est le seul moyen d'avoir une bribe d'information.

Je voudrais poser une question à mon collègue sur son projet de loi très spécifique. Lorsqu'on parle de transparence, il me semble que cela devrait être une porte à deux battants.

Comment se fait-il qu'on légifère, dans son projet de loi, pour permettre à n'importe quel bureau de sénateur de faire une demande d'enquête sur un agent du Parlement, alors que les agents du Parlement n'ont pas la possibilité de faire la même enquête au Sénat?

[Traduction]

M. Mark Adler: Monsieur le Président, si le député a envie de verser une larme, qu'il se laisse aller puisque l'objet du projet de loi est clair. Le projet de loi aurait pour effet d'accroître la transparence et la reddition de comptes de la part des agents du Parlement. J'aurais pourtant cru que cela aurait intéressé les députés de l'opposition autant que nous.

Initiatives parlementaires

Nous espérons que les Canadiens comprendront que les agents du Parlement et les membres de leur personnel sont au-dessus de la politique partisane, et que les fonctionnaires professionnels se dévouent à leur travail, et non à un parti et à des activités politiques. J'espère que le député qui a posé la question partage notre position. Si tel n'est pas le cas, il devrait verser quelques larmes.

M. Scott Andrews (Avalon, Lib.): Monsieur le Président, le député a vanté le gouvernement pour avoir présenté la Loi fédérale sur la responsabilité et accru la transparence en créant les postes de commissaire à l'éthique et de commissaire au lobbying. Il a fait l'éloge de toutes ces belles mesures mises en oeuvre par le gouvernement. Pourtant, les conservateurs, les uns après les autres, violent ces lois et font l'objet de rapport de la part du commissaire à l'éthique et du commissaire au lobbying. Quelles sont les sanctions? On se contente de leur taper sur les doigts.

S'ils voulaient vraiment apporter des changements, les conservateurs ne devraient-ils pas donner plus de mordant à ces mesures législatives, de sorte que les conservateurs qui les enfreignent soient bel et bien punis?

• (1840)

M. Mark Adler: Monsieur le Président, de la part d'un libéral, c'est comme si la poêle se moquait du chaudron. Avant 2006, le gouvernement au pouvoir passait des enveloppes brunes, ce qui n'était pas du tout transparent. Certains anciens candidats à la direction du parti doivent encore des centaines de milliers de dollars, qu'ils refusent de rembourser. Ils se sont soustraits au paiement de leur dette engagée non seulement envers eux-mêmes, mais aussi envers tous les Canadiens. C'est proprement scandaleux.

Grâce à ce projet de loi, l'administration publique sera plus responsable et plus transparente. J'ose espérer que tous les députés qui ont un tant soit peu d'intégrité l'appuieront.

[Français]

M. Robert Aubin (Trois-Rivières, NPD): Monsieur le Président, j'aurai la chance de m'exprimer davantage, et peut-être de répondre à certaines questions de mon collègue de York-Centre.

Le projet de loi C-520 est intitulé « Loi visant à soutenir l'impartialité politique des agents du Parlement ». Toutefois, personnellement, j'aurais plutôt écrit, en sous-texte, « Loi visant à soutenir la diversion ».

Le système démocratique se fonde sur plusieurs mécanismes qui assurent sa légitimité: le droit de vote, le droit d'être élu, le droit d'être représenté, la séparation des pouvoirs, la reddition de comptes — bien sûr — la transparence, et j'en passe. Je prendrai quelques minutes pour approfondir certains de ces aspects.

Il va de soi que, dans une démocratie moderne, les représentants, les élus ou tous les parlementaires tirent leur légitimité d'une élection. L'élection au suffrage universel est l'un des principes de base de la démocratie. Le gouvernement conservateur est aujourd'hui le gouvernement du Canada, puisque notre système électoral lui a donné la pluralité des voix, bien que cette dernière ne coïncide pas, loin de là, avec la majorité des voix exprimée par les Canadiens. Ai-je besoin de rappeler que ce gouvernement majoritaire a été élu avec 39 % du suffrage? Le taux de participation frôlait 60 %. On est loin d'un vote universel. Mais, ainsi est fait le système politique de notre pays. L'élection fonde le droit de gouverner.

Sans nul doute, les gens sont aussi au courant que notre système parlementaire a un long héritage historique, et qu'il traîne encore quelques anachronismes importants, dont le plus important sera probablement réglé en 2015, lors de l'arrivée au pouvoir des néo-

démocrates. Par exemple, le Canada est l'un des derniers pays démocratiques au monde à posséder une Chambre au sein de son Parlement qui n'est pas composé d'élus. Je parle évidemment du Sénat. En naviguant sur le site Internet du Parlement, j'ai trouvé une définition que je veux absolument citer:

Dans un pays démocratique, tous les citoyens ont le droit de participer, de près ou de loin, aux décisions qui les touchent. Normalement, les citoyens canadiens élisent une personne qui les représentera et prendra des décisions en leur nom aux différents ordres de gouvernement. C'est ce qu'on appelle une démocratie représentative. Des pays comme le Canada, les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni sont tous des démocraties représentatives.

Avec le Sénat, la définition de la démocratie prend ici tout son sens. Au Canada, des représentants prennent des décisions, et ils ne sont pas élus par les citoyens. Il faudra probablement adapter la définition de la démocratie aux réalités du Canada ou la retirer de notre propre site Internet.

L'autre pilier de la démocratie, c'est le pouvoir pour toute institution de rendre des comptes. Le scandale du Sénat aurait été caché aux Canadiens s'il n'avait pas existé des mécanismes de reddition de comptes, de surveillance et de transparence. Malgré cela, nous sommes malheureusement encore loin de connaître la triste vérité entourant cette affaire.

Dans cet esprit, le projet de loi C-520, Loi visant à soutenir l'impartialité politique des agents du Parlement aurait pour intention d'atténuer le caractère partisan du Parlement et d'accroître la transparence du gouvernement. C'est un beau projet. C'est vrai que, sur ce deuxième point, des mesures s'imposent. N'est-ce pas ce même gouvernement qui, entre autres, utilise les bâillons à répétition — il y en a eu plus de 50 lors de la dernière session —, utilise fréquemment le mutisme lors des débats tenus à la Chambre, utilise le huis clos à outrance lors des rencontres en comité et utilise des projets de loi omnibus pour rendre encore plus obscur tout ce que les Canadiens seraient en droit de savoir? Et on voudrait nous parler de transparence! Je veux bien qu'on en parle mais, comme on le dit souvent chez nous, ce serait bien que les bottines suivent les babines.

Il existe au sein de notre Parlement des personnes que nous appelons parfois « hauts fonctionnaires du Parlement ». Nous les connaissons bien et nous les apprécions infiniment pour leurs travaux. Par exemple, il s'agit du vérificateur général, du directeur général des élections, du commissaire aux langues officielles ou encore du commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique. Ces personnes assument des responsabilités pour le Parlement, et en relèvent. Il faut évidemment préserver leur indépendance par rapport au gouvernement en place, afin qu'ils assument les responsabilités que leur confère la loi.

Le projet de loi déposé par les conservateurs est un peu vicieux, en ce sens qu'il laisse entendre que ces agents manquent d'impartialité, et qu'il réclame une transparence accrue de leur fonctionnement.

• (1845)

Le projet de loi C-520 prétend éviter les conflits ou les apparences de conflits qui pourraient survenir entre les activités partisans et les agents du Parlement, ainsi que leur personnel.

Initiatives parlementaires

Le projet de loi exige également que les agents du Parlement et toute personne qui présente sa candidature à un poste dans le bureau d'un agent parlementaire déclare « tout poste partisan qu'il ou elle a occupé au cours des dix dernières années [comme si on ne pouvait pas avoir de vie avant le Parlement], tous les postes partisans qu'il occuperait actuellement ou qu'il entendrait occuper dans le futur. » On semble être moins sévère ou moins exigeant lorsqu'il s'agit d'anciens députés conservateurs qui ont démissionné, décidé de changer de carrière et qui reviennent consulter leurs amis. Enfin, peu importe.

C'est quoi exactement un poste partisan? Pour les conservateurs, c'est être candidat à une élection, dirigeant d'une association de circonscription, membre du personnel ministériel, député à la Chambre des communes, membre du personnel parlementaire, ou membre du personnel politique.

Encore une fois, la première intention du projet de loi semble louable, mais il se révèle très dangereux pour notre démocratie. D'abord, on pourrait craindre qu'un tel projet de loi décourage de très nombreux candidats qui, au cours de leur vie, se sont exprimés publiquement ou ont participé à la vie active de notre démocratie. Dix ans, ce n'est pas rien.

On peut également considérer ce projet de loi comme une tentative pour intimider les agents du Parlement.

Là où les choses se gâtent, c'est que le projet de loi prévoit que tout sénateur ou tout député peut demander qu'un agent du Parlement fasse enquête sur les activités partisans des membres de son personnel.

J'avoue que, personnellement, je n'aime pas beaucoup ce genre de procédé qui peut s'apparenter à une chasse aux sorcières. On l'a vu dans d'autres exemples, les chasses aux sorcières sont de plus en plus nombreuses.

Ai-je besoin de rappeler le cas de Mme Therrien qui a perdu son emploi à la suite d'une chasse aux sorcières, alors qu'elle avait fait passer le bien public, ou le bien de l'ensemble des citoyens, avant la partisanerie politique. Elle en paie encore le prix fort aujourd'hui. Comme elle a été congédiée, elle n'est pas admissible à l'assurance-emploi. Ainsi, au moment où elle est à la recherche d'un nouvel emploi et qu'elle a besoin de soutien, il n'y a que la solidarité et la générosité des Canadiens à son endroit qui font en sorte qu'elle peut passer au travers. C'était juste un exemple.

Nous sommes dans un pays où chacun peut exprimer ses opinions politiques sans craindre que cela ne nuise à son avancement professionnel, surtout au sein de la fonction publique ou au sein de notre Parlement, à condition bien sûr que les opinions politiques n'interfèrent pas ou n'influencent pas le travail que les agents ou les fonctionnaires sont censés accomplir.

La partie 7 de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique autorise déjà les fonctionnaires à se livrer à des activités politiques, sauf si celles-ci portent ou semblent porter atteinte à leurs capacités d'exercer leurs fonctions de façon politiquement impartiale. C'est déjà prévu.

Le Code de valeurs et d'éthique du secteur public énonce aussi, de manière générale, que les fonctionnaires doivent exercer leurs fonctions de façon non partisane et impartiale. En dehors des chasses aux sorcières sans fondement menées pour des motifs politiques, il n'y a jamais eu d'incident attesté d'activités partisans ou d'apparence de conflits dans ces bureaux et les activités de ces bureaux sont déjà réglementées, comme je le disais, par la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, par le Règlement concernant les activités politiques et le Code de valeurs et d'éthique du secteur public.

Vous m'indiquez qu'il me reste une minute, monsieur le Président. Si je ne croyais pas à votre totale impartialité, je dirais que le temps roule plus vite pour moi que pour les autres, mais je vous crois.

Il existe donc trois mesures qui assurent déjà cette impartialité des agents de la Chambre dont nous apprécions fortement le travail. Par ailleurs, il n'y a aucun incident à signaler. Alors la question se pose: à quoi bon ce projet de loi?

En conclusion, je dirai que l'idée que les conservateurs se font de la responsabilité consiste à faire oublier aux Canadiens les échecs répétés du gouvernement dans le dossier de la responsabilité parlementaire en attaquant et en intimidant de façon irrationnelle ces chiens de garde parlementaires qui ont pour tâche de demander des comptes au gouvernement.

Je pourrais aussi vous raconter le cas de M. Page, mais je sais que je n'ai pas le temps de le faire.

● (1850)

Le projet de loi C-520 n'est qu'une nouvelle illustration du cynisme politique du gouvernement conservateur qui attaque les mécanismes de surveillance du Parlement pour un problème dont l'existence n'a jamais été confirmée, alors même qu'il protège et dissimule la corruption des siens, au Sénat par exemple.

[Traduction]

M. Scott Andrews (Avalon, Lib.): Monsieur le Président, nous avons l'occasion de présenter des projets de loi d'initiative parlementaire dans cette enceinte pour une cause ou quelque chose en quoi nous croyons vraiment. Toutefois, ce projet de loi est une solution qui se cherche un problème.

Il n'y a aucun problème de partisanerie chez nos agents du Parlement. Ils font tous très bien leur travail. Ce projet de loi, qui vise à rendre nos mandataires du Parlement impartiaux, constitue en quelque sorte un faux-fuyant.

Penchons-nous sur les personnes en question.

On ne parle que de huit agents du Parlement qui sont normalement choisis par le gouvernement, en consultation avec tous les partis. Ces agents du Parlement font habituellement l'objet d'un processus de sélection assez rigoureux dans le contexte politique. Il s'agit du vérificateur général, du directeur général des élections, du commissaire aux langues officielles, du commissaire à la protection de la vie privée, du commissaire à l'information, du commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, du commissaire au lobbying et du commissaire à l'intégrité du secteur public.

Ces agents n'ont pas besoin de signer un document pour confirmer qu'ils n'ont pas été et ne seront pas partisans. C'est une question qu'on pose aux candidats à l'entrevue.

Les députés ne pensent-ils pas que nous devons trouver les personnes les plus aptes à occuper ces postes, sans égard à leur allégeance politique? Deviennent-elles automatiquement de mauvaises personnes inaptes à faire le travail simplement parce qu'elles sont d'allégeance conservatrice, néo-démocrate ou libérale?

Examinons le choix que le gouvernement a fait pour le poste de vérificateur général. L'un des critères fondamentaux de notre système d'embauche, c'est le bilinguisme. Le gouvernement a en quelque sorte fait fi de ce critère au moment d'embaucher le vérificateur général actuel.

Initiatives parlementaires

Nous devons vraiment examiner les compétences des candidats et ne pas en juger certains inaptes à occuper les fonctions à cause de leur affiliation politique. Nous voulons les meilleurs éléments à ces postes, et ce projet de loi limiterait notre capacité d'embaucher les meilleurs candidats.

Si le gouvernement voulait vraiment réprimer la partisanerie et les nominations politiques, pourquoi ne se penche-t-il pas sur quelques-unes des 1 157 nominations partisans qu'il a effectuées en six ans seulement au Tribunal de révision du Régime de pensions du Canada, à l'Administration portuaire de Toronto, à l'École de l'énergie et de l'environnement du Canada, à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et aux conseils arbitraux de l'assurance-emploi? Et je pourrais continuer.

Je pourrais citer des centaines de donateurs, de collecteurs de fonds du Parti conservateur membres d'associations de circonscription, de partisans, d'anciens ministres conservateurs et d'anciens membres du personnel de divers premiers ministres. La liste est longue. Si les conservateurs veulent vraiment éliminer la partisanerie, pourquoi ne s'intéressent-ils pas aux nominations qu'ils ont eux-mêmes faites sous leur gouvernement, plutôt qu'aux agents du Parlement?

Le député a tort de présenter le projet de loi. Dans ce débat, on essaie de faire diversion et de dénigrer des agents du Parlement compétents. Cependant, on est loin de cibler la véritable cause de la partisanerie, c'est-à-dire le gouvernement conservateur, qui, sous son règne, a nommé quelque 1 100 personnes au sein de divers comités d'appel, tribunaux et conseils.

Si les conservateurs veulent vraiment éliminer la partisanerie, ils devraient commencer par examiner ce qu'ils ont fait eux-mêmes au lieu de proposer un projet de loi bidon ciblant les agents du Parlement, qui passent tous par un processus de sélection des plus rigoureux.

Lorsqu'on sélectionne un candidat au poste de directeur général des élections, je suis sûr qu'on examine ses antécédents professionnels sur une période de 10 ans. C'est souvent le cas lorsqu'un candidat postule ce genre d'emploi. En fait, ce projet de loi ne propose rien de neuf. Les conservateurs veulent seulement prétendre à une certaine transparence et faire croire que la partisanerie les préoccupe soudainement, alors que, sous leur gouvernement, ils ont fait plus de 1 100 nominations partisans sur une courte période de six ans.

Les projets de loi d'initiative parlementaire devraient proposer de véritables changements au lieu de renforcer l'image du gouvernement. Je crois que le député a tout à fait tort de présenter ce projet de loi.

• (1855)

M. Dan Albas (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux d'être ici ce soir pour participer à ce débat et présenter la réponse du gouvernement au projet de loi C-520, Loi visant à soutenir l'impartialité politique des agents du Parlement.

Le gouvernement est déterminé à respecter le principe d'impartialité politique de la fonction publique, des agents du Parlement et des mandataires du Parlement. Ce principe est une pierre angulaire de notre système de gouvernement et garantit une prestation impartiale de services aux Canadiens et aux parlementaires.

Ce projet de loi compléterait le régime régissant les activités politiques et le rendrait plus transparent. Voilà pourquoi le gouvernement est heureux de l'appuyer.

Tous les députés savent pertinemment que la partisanerie se porte bien à la Chambre, tout comme dans les assemblées législatives provinciales, les administrations municipales et ailleurs. Ce qui est intéressant, c'est que, souvent, un côté de la Chambre accuse l'autre de partisanerie, mais oublie que c'est un jeu qui se joue à deux ou plus.

Je soutiens que, globalement, la partisanerie est à la hausse. Certains groupes et organismes existent uniquement à des fins partisans. Je ne nommerai personne, mais nous savons que certains des groupes les plus partisans affirment être non partisans, ce qui me ramène à l'importance du projet de loi.

Pour que le Parlement soit fonctionnel — pour le gouvernement, l'opposition, les élus et, surtout, pour les Canadiens —, nous avons besoin d'une fonction publique professionnelle et impartiale.

J'ai beaucoup de respect pour l'ensemble des députés. Je suis certain que, à l'instar du gouvernement, ils reconnaissent que c'est grâce à l'impartialité qu'un gouvernement démocratique responsable fonctionne. Une administration publique impartiale garantit que les fonctionnaires traitent tous les Canadiens, quelles que soient leurs opinions politiques, de manière équitable et objective. Des gardes-frontières aux inspecteurs des aliments, en passant par les spécialistes de la santé publique et les enquêteurs chargés de la sécurité, tous les fonctionnaires accomplissent un travail important pour le compte des Canadiens.

L'un des nombreux avantages de l'impartialité, c'est que l'embauche des fonctionnaires est fondée sur les compétences, le mérite et l'expertise, et non l'affiliation politique. Voilà pourquoi le Code de valeurs et d'éthique et les dispositions de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique protègent l'impartialité de la fonction publique et, plus précisément, celle des agents du Parlement. De toute évidence, il ne faut pas prendre le principe d'impartialité à la légère.

Pour assurer une fonction publique efficace, il faut que cette réputation et cette tradition d'impartialité soient maintenues aux yeux du public et des parlementaires, et c'est justement la raison pour laquelle le projet de loi tombe à point.

Dans le budget de 2013, le gouvernement s'est engagé à revoir et à moderniser les processus et systèmes de la fonction publique pour faire en sorte que celle-ci continue de bien servir les Canadiens.

Le projet de loi répond à cet engagement. Il reconnaît que, si l'impartialité politique est attendue de tous les membres de la fonction publique, elle l'est encore plus des agents du Parlement, qui jouent un rôle particulièrement important dans la surveillance du gouvernement. Les agents du Parlement s'acquittent d'un mandat qui leur est confié par la loi et relèvent soit du Sénat, soit de la Chambre des communes, soit des deux Chambres. Les personnes nommées à ces postes travaillent au nom du Parlement et rendent des comptes aux deux Chambres, normalement par l'entremise de leurs Présidents.

Étant donné la relation étroite des agents du Parlement et de leurs employés avec les parlementaires, il est essentiel qu'ils demeurent indépendants de toute affiliation politique lorsqu'ils s'acquittent de leurs fonctions.

Initiatives parlementaires

De surcroît, puisqu'une bonne partie de ce travail est de nature politique et, par extension, partisane, il est tout à fait essentiel que les agents et leurs employés travaillent en toute impartialité pour maintenir la confiance des parlementaires et des Canadiens. À cette fin, le projet de loi exigerait que toute personne présentant sa candidature à un poste d'agent du Parlement fasse une déclaration indiquant si elle a déjà occupé un poste partisan.

●(1900)

Plus précisément, on demanderait à tout candidat de déclarer si, au cours des 10 années précédant la présentation de la candidature, il a occupé un poste partisan. Les personnes qui travaillent dans le bureau d'un agent du Parlement et les agents eux-mêmes devront déclarer s'ils ont, oui ou non, l'intention d'occuper un poste partisan tout en exerçant leurs fonctions d'agent du Parlement ou de membres du personnel d'un tel agent.

Ces déclarations seraient ensuite versées sur le site Web du bureau de l'agent du Parlement en question. Le projet de loi exigerait également que l'agent du Parlement et les personnes qui travaillent dans son bureau s'engagent par écrit à se conduire d'une façon non partisane dans l'exercice de leurs fonctions officielles.

Le projet de loi prévoit aussi un examen des allégations de conduite partisane. Les dispositions en question permettraient d'améliorer la transparence et la reddition de comptes des agents du Parlement, ce qui sera bon pour les parlementaires, qui doivent avoir la certitude que les agents du Parlement font preuve d'impartialité dans leur travail. J'estime que les députés ont l'obligation d'appuyer le principe selon lequel les agents du Parlement et leurs employés ne devraient effectuer aucune activité politique qui entre en conflit avec leurs fonctions officielles ou qui pourrait être perçue comme telle.

Le gouvernement appuie l'objet du projet de loi. Il a hâte que le projet de loi fasse l'objet d'un examen en comité afin de s'assurer qu'il ne contient rien qui réduira l'efficacité des outils déjà en place pour assurer l'impartialité de la fonction publique.

Avant de terminer, je voudrais donner une autre raison pour laquelle je suis en faveur de ce projet de loi. Nous savons que 83 % des Canadiens utilisent maintenant activement Internet. Dans ma province, la Colombie-Britannique, cette proportion atteint maintenant 87 %. Nous savons aussi que les Canadiens peuvent utiliser Internet depuis approximativement 20 ans.

Je le mentionne parce que le grand public n'a jamais eu accès à autant de renseignements personnels en ligne. Je sais que je ne suis pas le seul à dire que tous les gouvernements ont de la difficulté à suivre l'évolution de cette technologie. Le projet de loi C-520 permet aux fonctionnaires de divulguer pleinement et ouvertement toutes les activités politiques auxquelles ils ont pu participer. Étant donné que des renseignements sur un grand nombre de ces activités peuvent être trouvés en ligne et qu'il est possible qu'ils soient mal compris, je crois que le projet de loi C-520 pourrait favoriser la transparence et la divulgation proactive.

Cela contribuerait à résoudre des conflits et des malentendus possibles et permettrait au Canada d'avoir une fonction publique impartiale dans laquelle nous pouvons tous avoir confiance. J'encourage tous les députés à appuyer cette mesure législative importante, qui vise à renforcer l'impartialité au sein de notre système de gouvernement.

●(1905)

[Français]

Mme Christine Moore (Abitibi—Témiscamingue, NPD): Monsieur le Président, je trouve que ce projet de loi est une véritable chasse aux sorcières. Je suis contente de pouvoir au moins m'exprimer sur ce projet de loi.

Cette chasse aux sorcières est menée sans fondement par les conservateurs pour des motifs strictement politiques. D'abord, aucun incident, conflit ou apparence de conflit n'a jamais été attesté dans ces bureaux. De plus, je tiens à préciser que les activités politiques des fonctionnaires sont déjà strictement réglementées par la partie 7 de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, par le Règlement concernant les activités politiques et par le Code de valeurs et d'éthique du secteur public. Les deux seuls bureaux qui ne sont pas couverts par ces dispositions sont ceux du conseiller sénatorial en éthique et du commissaire à l'éthique, car ils ont leur propre code interne déjà très sévère étant donné qu'ils oeuvrent dans le domaine de l'éthique.

Le premier aspect qui me saute aux yeux dans ce projet de loi, c'est le fait que cela s'applique aux agents du Parlement. Or cela s'applique aussi à tout le monde qui voudrait un jour ou l'autre travailler dans leur bureau. Par exemple, cela s'applique non seulement au vérificateur général comme tel, mais aussi à la personne chargée de répondre au téléphone et de dire qu'on a bien joint le Bureau du vérificateur général du Canada.

Cela ne dépend absolument pas de l'importance hiérarchique du poste qu'on veut obtenir. Il n'y a aucune nuance et cela s'applique à tout le monde. Des gens ont déjà des codes très sévères, comme les traducteurs qui sont tenus à la confidentialité. Cela n'a absolument aucun sens! On va vraiment chercher des problèmes où il n'y en a pas. Ce qui est encore plus hypocrite, c'est qu'on prétend que le problème concerne tout le monde qui travaille dans les bureaux des agents du Parlement, alors qu'on sait qu'il n'y a jamais eu de problème.

Pourtant, le gouvernement le fait, alors qu'il a nommé je ne sais combien de ses candidats défaits à presque tous les postes qu'il était capable de pourvoir. Chaque fois qu'un poste était libre, le gouvernement trouvait un candidat partisan qui avait déjà fait des dons au Parti conservateur ou un candidat défait pour ensuite le nommer.

Je trouve cela particulièrement hypocrite. Que les conservateurs reconnaissent qu'ils ont parfois exagéré sur le plan des nominations partisans et qu'ils n'ont peut-être pas fait les meilleures nominations. Par exemple, les Duffy, Wallin et Brazeau ont été nommés au Sénat. Bravo! C'est une belle façon de mettre la bonne personne au bon endroit!

Je pense qu'on a tous pu constater que le jugement du gouvernement est totalement désastreux. Il pourrait peut-être se dire qu'il a un problème et qu'il devrait travailler pour avoir des candidats moins partisans dans des postes qui sont, somme toute, assez importants. En effet, je considère que le poste de sénateur est quand même assez important au pays. Au lieu de réfléchir sur soi-même, de se regarder et de dire qu'il pourrait peut-être faire quelque chose d'intelligent, le gouvernement dit que le problème, c'est la réceptionniste qui travaille au bureau de l'agent du Parlement, ou peut-être même la personne qui passe le balai dans un bureau. Franchement, cela n'a absolument aucun sens! On ne fait aucune nuance et on met tout le monde dans le même panier.

Initiatives parlementaires

En outre, le gouvernement ne distingue pas les notions de « la » politique, « du » politique et « des » politiques. Il me semble que ces notions sont cruciales ayant des niveaux d'implication différents. D'une manière plus générale, on sait aussi que l'apathie des Canadiens vis-à-vis la politique est à son plus haut niveau. Près de quatre Canadiens sur dix ne votent pas. Je pense que la participation citoyenne devrait être mieux considérée.

Je trouve normal que des gens ayant déjà eu certaines activités politiques s'intéressent à l'appareil politique et veuillent travailler dans ce domaine pour avoir occupé un poste semblable. Or les conservateurs ne font aucune nuance non plus au regard des régions. Dans ma région, certaines municipalités ne comptent qu'environ 150 voteurs. Si on fait la moyenne, environ une personne sur vingt-cinq, dans le village, pourrait occuper un poste de conseiller ou de maire. Maintenant, il faut tout déclarer cela. On devient fou. Il est important de préciser aussi qu'il faut tout divulguer cela.

• (1910)

Il faut publier tout ça sur le site Web. On publiera donc le nom de tous les employés qui occupent ces postes, avec leurs déclarations, peu importe la fonction. Ça n'a absolument pas de sens.

Une autre chose n'est pas logique et il faut en parler. En effet, n'importe quel député ou sénateur pourra demander qu'un agent du Parlement fasse enquête sur les activités partisans des membres de son personnel.

Par exemple, si une personne est insatisfaite d'une autre pour une raison quelconque, elle pourra demander qu'on fasse une enquête sur cette dernière. L'agent du Parlement se retrouvera donc à faire des enquêtes. J'espère qu'il n'y en aura pas trop, mais avec les conservateurs, on ne sait jamais.

L'agent du Parlement a une tâche précise. On s'entend que le commissaire aux langues officielles, par exemple, est débordé de travail en raison de toutes les compressions et de la mauvaise gestion du gouvernement conservateur. Et là, que fera-t-il? Il ne fera pas son travail, mais plutôt des enquêtes sur certains employés parce qu'ils mènent peut-être une activité partisane.

On n'exige même pas des députés ou des conservateurs de faire une plainte fondée. Ils pourront faire une plainte sans avoir aucune notion quant à sa validité. Il n'y aura aucune conséquence. Dès qu'on aura un doute, on fera une plainte et l'agent du Parlement mènera tout simplement des enquêtes sur ces employés au lieu de faire son travail.

Pire encore, n'importe quel député ou sénateur pourra faire une demande d'enquête, mais les agents du Parlement ne pourront même pas faire enquête sur les activités du Sénat. Le Sénat pourra demander qu'on enquête sur les agents du Parlement, mais ces derniers ne pourront même pas enquêter sur les sénateurs. Il leur faudra un mandat spécial. Le vérificateur général ne pourra même pas décider lui-même d'enquêter sur certains sénateurs.

D'ailleurs, on n'a absolument pas d'exemples de sénateurs qui ont des dépenses un peu bizarres, n'est-ce pas? On n'a jamais entendu parler de ça. Tout ça n'a absolument aucun sens, car on a un des plus gros scandales au Sénat, à l'heure actuelle.

On constate donc que les sénateurs pourraient demander des enquêtes sur les agents du Parlement, mais que ces derniers ne pourraient pas faire enquête sur les sénateurs. De toute évidence, on devrait faire enquête beaucoup plus au Sénat que dans les bureaux des agents du Parlement.

Il s'agit vraiment d'un projet de loi totalement inutile et d'une chasse aux sorcières. Le projet de loi démontre un manque de respect total envers la fonction publique.

Selon moi, le projet de loi dit aux Canadiens de ne s'impliquer d'aucune manière parce qu'ils ne seront jamais capables d'avoir un emploi au gouvernement s'ils le font, car le gouvernement va les bloquer. Ça n'a absolument aucun sens.

Cela peut se produire à tous les niveaux. Il peut s'agir de gens qui ont mené des activités partisans en politique fédérale, mais aussi à l'échelle provinciale et municipale. Je ne sais pas si ça s'appliquera également aux personnes qui ont obtenu des postes dans le domaine syndical, par exemple. C'est vraiment une chasse aux sorcières qui démontre un mépris du travail en général.

Ce qui est encore plus ironique, c'est que le gouvernement le fait en refusant de se regarder lui-même, en refusant de se rendre compte que le problème de partisanerie ne se trouve pas dans les bureaux des agents du Parlement, mais en son sein même. Le problème est au sein du Parti conservateur et du bureau du premier ministre. Les conservateurs refusent de voir cela.

C'est pour cette raison que je trouve totalement hypocrite de présenter un projet de loi de ce genre, quand les conservateurs refusent depuis des mois d'agir à l'intérieur même de leur propre gouvernement. C'est absolument hypocrite. J'estime que c'est manquer de respect envers tous les gens qui travaillent avec cœur dans la fonction publique et dans les bureaux des agents du Parlement.

Les conservateurs montrent à quel point ils sont incapables de respecter le travail bien fait. Ils sont incapables de respecter des gens qui veulent vraiment améliorer notre Parlement et notre pays, comme les gens du bureau du commissaire des langues officielles qui se battent pour que les francophones comme moi puissent conserver leurs acquis. Le gouvernement leur rit en pleine face. Je trouve que ça n'a absolument pas de sens.

J'encourage tous les députés à voter contre ce projet de loi.

• (1915)

Mme Paulina Ayala (Honoré-Mercier, NPD): Monsieur le Président, à la lecture du projet de loi, on se rend compte que son objectif est d'éviter un conflit d'intérêts. Le gouvernement dit vouloir protéger la démocratie, mais les sénateurs ne sont même pas élus. Ils ne rendent pas de comptes au peuple.

Or ces mêmes gens auront le droit de s'informer au sujet de l'allégeance politique d'un individu. Si quelqu'un a été choisi pour travailler sur un dossier parce qu'il est professionnel et objectif dans son travail, en quoi son choix de candidat lors d'une élection est-il un problème? C'est la liberté que possède chaque citoyen. On est dans une démocratie et faire des choix politiques fait partie de notre vie.

L'an passé, le vérificateur général a fait un travail brillant et a dénoncé des façons de faire de l'actuel gouvernement qui n'étaient pas correctes. Ce fonctionnaire a voulu faire la lumière là-dessus et cela a permis à l'opposition officielle d'informer le public des choses qui ne fonctionnaient pas comme il faut.

Initiatives parlementaires

Maintenant, les sénateurs pourront enquêter sur ces fonctionnaires parce qu'ils n'aiment pas leur travail et parce qu'ils les dérangent. Ces personnes ont été choisies. Elles peuvent atteindre certains objectifs car elles ont mérité leur poste. Toutefois, comme elles dérangent les sénateurs, ceux-ci pourront décider de leur faire mal ou de leur faire peur et de les faire taire. Cela affaiblit la démocratie.

J'appuie tous les projets de loi qui nous imposent plus de transparence à nous. Ce que je veux, c'est un projet de loi qui oblige le gouvernement à dire la vérité à l'opposition, pour les citoyens. C'est cela, la démocratie, et c'est pour cela que je me bats.

Toutefois, quand on permet à un organisme comme le Sénat d'enquêter sur des fonctionnaires, cela devient inquiétant. Ces sénateurs n'ont même pas été élus et ne rendent pas de comptes.

Dans notre système, il y a déjà des lois qui encadrent ces professionnels. Quel est donc l'objectif réel du projet de loi? Il faut regarder un peu là-dessous. Qu'est-ce qu'on recherche vraiment? Je crois qu'ils veulent se montrer transparents en démontrant qu'ils sont capables de contrôler leurs fonctionnaires. Or ils devraient plutôt se montrer transparents en disant la vérité. Lorsqu'ils font une erreur, ils doivent le reconnaître. Ce serait mieux pour la démocratie, plutôt que d'inventer des excuses pour justifier d'avoir utilisé l'argent des contribuables. Je parle d'un certain sénateur qu'il n'est pas nécessaire de nommer, puisque tout le monde le connaît.

C'est cela qu'il faut cibler. En tant qu'élus du peuple, nous devons être responsables et respecter notre engagement envers la population. Si ces fonctionnaires font un bon travail, pourquoi les dérange-t-on? Le choix leur appartient de voter pour le NPD, pour le Parti libéral ou pour le Parti conservateur. En quoi avoir un passé politique est-il un problème? Ils sont des citoyens comme nous. Je trouve cela délicat, car ces gens nous aident à faire preuve de plus de transparence. C'est notre devoir à chacun de nous de rendre des comptes.

Les sénateurs désignés ne rendent de comptes à personne et cela est un danger pour la démocratie. Utiliser l'argent des citoyens incorrectement constitue un danger. La transparence doit venir de chacun d'entre nous, qu'on fasse partie de l'opposition ou du gouvernement.

Je n'aime pas que l'on fasse peur aux travailleurs et qu'on leur dise que s'ils ne font pas ce que l'on veut, on va les questionner. Cela me rappelle de mauvais souvenirs. Je viens du Chili, où la démocratie n'existait pas du tout, quand j'étais jeune. Dans un vrai pays démocratique, les gens peuvent s'exprimer et on peut vérifier ce qu'ils disent.

Il ne faut surtout pas affaiblir la démocratie. Il ne faut pas s'attaquer aux fonctionnaires qui font bien leur travail. On doit plutôt s'attaquer à ceux et à celles qui ne le font pas et qui n'ont pas été élus par le peuple pour le faire non plus, comme les sénateurs. Enquêtons plutôt sur ceux et celles qui sont pris en défaut.

● (1920)

Je m'inquiète vraiment. Si le gouvernement conservateur voulait vraiment faire la lumière sur les problèmes qu'il vit actuellement, il parlerait avec franchise. Cela nous aiderait tous à traverser les moments difficiles que nous vivons actuellement.

En faisant de tels projets de loi, on nous amène à parler de choses qui ne sont même pas nécessaires. C'est pourquoi nous disons que c'est une tentative cynique de la part du gouvernement pour entacher la crédibilité de ce bureau en employant un langage de transparence. Toutefois, en premier lieu, soyons transparents, nous tous qui sommes ici.

Je crois que, au lieu de s'attaquer à ces fonctionnaires, nous devons nous regarder nous-mêmes et dire les choses. Si on a fait des erreurs, on doit le reconnaître. Cela va faire du bien à la démocratie. Ceux et celles qui ont mal fait ne seront pas élus la prochaine fois.

Malheureusement, cela ne touche pas les sénateurs, puisqu'ils sont désignés. C'est pourquoi nous voulons abolir le Sénat. Il ne répond pas aux besoins d'un pays démocratique. Je pense que c'est là qu'il faut mettre l'accent: sur la transparence dans notre travail de tous les jours.

[Traduction]

Le vice-président: Nous reprenons le débat. Le député de Dartmouth—Cole Harbour a la parole. Je tiens à l'informer qu'il n'aura qu'environ trois minutes et demie avant que la période réservée aux initiatives parlementaires ne soit écoulée.

M. Robert Chisholm (Dartmouth—Cole Harbour, NPD): Monsieur le Président, c'est peu, mais je suis tout de même ravi d'avoir la possibilité de prendre la parole pendant quelques instants au sujet de ce projet de loi.

Je dois dire que le fait que nous soyons saisis de ce projet de loi me laisse quelque peu perplexe. Nous appuyons certes les projets de loi d'initiative parlementaire, mais puisque le gouvernement a tendance à faire passer en douce ses idées dans les projets de loi d'initiative ministérielle ou dans ceux d'initiative parlementaire, nous ne savons jamais vraiment quels sont les motifs qui sous-tendent ces projets de loi.

Je m'explique. Il est question, dans le projet de loi C-520, Loi visant à soutenir l'impartialité politique des agents du Parlement, des personnes qui devraient occuper un poste au sein des bureaux des agents du Parlement et représenter ces agents. Il n'y est pas question du fait que bon nombre d'agents du Parlement ont besoin de ressources adéquates pour s'acquitter des responsabilités qui leur ont été confiées. Ils ont témoigné aux comités et ont indiqué à la Chambre qu'ils pourraient mieux faire leur travail et remplir leur mandat si on leur allouait davantage de ressources et si leur mandat était modifié comme il se doit afin de leur permettre de s'acquitter de leurs responsabilités.

Nous appuierions sans doute un projet de loi qui répondrait à ces besoins. Ce serait une mesure très positive et constructive. Mais le présent projet de loi? Je ne comprends pas vraiment pourquoi il se retrouve ici. Il traite des activités partisanes des personnes qui sont au service des agents du Parlement. Or, des lois et règlements régissent déjà les activités partisanes des fonctionnaires, notamment la partie 7 de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, le Règlement concernant les activités politiques, ainsi que le Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique. Les deux seules fonctions qui ne sont pas assujetties à ces lois et règlements sont le conseiller sénatorial en éthique et le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, mais elles ont néanmoins leur propre code interne.

Je ne comprends pas pourquoi ce projet de loi nous est présenté. Je tiens à souligner à la Chambre qu'en tant que politicien et député élu depuis 15 ans s'adonnant à des activités partisanes, j'encourage et j'applaudis les citoyens qui participent au processus politique. Cela montre un engagement envers leur collectivité et leur pays. C'est une bonne chose, et nous devons encourager cela.

Initiatives ministérielles

Nous ne devons pas considérer cela comme un préjudice. Une personne doit être embauchée ou nommée en fonction de ses compétences, de ses références et de l'expérience qu'elle apportera avec elle dans ses nouvelles fonctions, et non en fonction de ses activités partisans. De même, j'estime que ses activités partisans ne doivent pas nuire à l'obtention d'un poste pour lequel elle est qualifiée.

Je vois que mon temps est écoulé, monsieur le Président. J'espère avoir l'occasion de poursuivre mon intervention à une date ultérieure, mais j'invite les députés à ne pas appuyer le projet de loi, car c'est une attaque du gouvernement à l'endroit des fonctionnaires.

• (1925)

Le vice-président: Le député de Dartmouth—Cole Harbour disposera d'environ six minutes et quinze secondes s'il souhaite reprendre son discours lorsque cette question sera débattue de nouveau.

La période réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée et l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA CRISE AUX PHILIPPINES

(La Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M. Joe Comartin, pour étudier l'affaire du gouvernement n° 4)

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC) propose:

Que le comité prenne note de la crise aux Philippines.

Le président: Avant de commencer le débat de ce soir, j'aimerais rappeler aux députés le déroulement des délibérations.

Chaque député qui prendra la parole disposera de 10 minutes, suivies de 10 minutes pour les questions et observations.

[Français]

Les débats prendront fin après quatre heures ou lorsque plus aucun député ne demandera la parole.

Conformément à l'ordre adopté le mardi 19 novembre 2013, la présidence ne recevra aucun appel de quorum, aucune motion dilatoire ou aucune demande de consentement unanime.

[Traduction]

Nous pouvons maintenant commencer le débat exploratoire.

L'hon. Christian Paradis (ministre du Développement international et ministre de la Francophonie, PCC): Monsieur le président, je partagerai mon temps de parole avec le député de Niagara Falls, le ministre de la Défense nationale.

Je vous remercie de me donner l'occasion de faire le point sur la situation aux Philippines.

[Français]

Comme nous tous, je suis très bouleversé par l'ampleur des dommages et par tant de pertes humaines tragiques.

Nos pensées et nos prières accompagnent toutes les personnes touchées par cette crise. Cette récente tragédie ne peut que nous rappeler, de manière importante, que notre aide internationale est l'expression concrète des valeurs canadiennes les plus nobles. Le Canada est une société compatissante, et nous sommes prêts et

disposés à faire davantage pour aider les personnes touchées à se relever de cette terrible crise.

[Traduction]

Le Canada surveillait déjà attentivement la situation avant que le typhon frappe. Nous avons envoyé des fonds pour les préparatifs avant que la tempête touche terre. Vingt-quatre heures après le passage d'Haiyan, nous avons fait une première contribution de 5 millions de dollars pour répondre aux besoins immédiats. Un fonds d'aide a ensuite été créé. Le gouvernement égalera les dons admissibles versés par les Canadiens, à titre individuel. Cette semaine, le premier ministre a annoncé une contribution de 15 millions de dollars dans le cadre de ce fonds. Le Canada est jusqu'à maintenant le quatrième donateur en importance aux Philippines.

• (1930)

[Français]

Avant même que le typhon ne frappe, le Canada était présent en fournissant des fonds pour aider les préparatifs. Vingt-quatre heures après que le typhon Haiyan eût touché terre, nous avons fait une contribution initiale de 5 millions de dollars pour répondre aux besoins immédiats.

Notre action s'est poursuivie avec le lancement du Fonds de contrepartie pour le typhon Haiyan. Pour chaque dollar admissible versé par la population canadienne, notre gouvernement versera un dollar supplémentaire, doublant du coup leurs contributions.

De plus, cette semaine, le premier ministre a annoncé 15 millions de dollars dans le cadre de ce fonds.

[Traduction]

Nous savons que les Canadiens sont remplis de compassion. Selon les plus récentes données de nos partenaires, les Canadiens ont donné près de 20 millions de dollars.

Le Canada continuera de jouer un rôle de chef de file dans les opérations de secours qui se déroulent aux Philippines. Nous continuerons d'être là pour les Canadiens qui s'inquiètent pour leurs proches.

Ce matin, j'ai annoncé à Mississauga l'expédition de fournitures de secours de nos réserves d'urgence. Je salue le travail que Médecins Sans Frontières, Aide à l'enfance Canada et CARE Canada accompliront très bientôt sur le terrain, car leur avion quitte le Canada en ce moment même.

Nous livrons des tentes, des couvertures, des comprimés pour purifier l'eau, des abris d'urgence et d'autres fournitures d'urgence dans les régions les plus durement touchées. Ces éléments aideront à répondre aux besoins fondamentaux d'au moins 5 000 familles, ou 25 000 personnes, durant trois mois.

Le Canada et la Croix-Rouge ont aussi déployé l'hôpital de campagne et une équipe médicale composée de 12 personnes en vue de dispenser des soins de santé d'urgence.

[Français]

Le Canada a donc contribué pour plus de 20 millions de dollars afin d'appuyer les efforts de secours aux personnes touchées par le typhon.

Initiatives ministérielles

Nos partenaires humanitaires se servent de ces fonds pour fournir des abris d'urgence, de la nourriture, de l'eau, des services d'assainissement, des soins de santé, de la protection et d'autres services essentiels.

Notre gouvernement continue de soutenir les membres de la communauté philippine au Canada qui attendent désespérément des nouvelles de leurs proches.

Nous offrons tout notre soutien particulièrement aux personnes qui ont reçu de mauvaises nouvelles. Je rappelle que le Canada est, à ce jour, le quatrième plus important donateur quant à la situation qui sévit aux Philippines.

Alors, le message qu'on lance à nos amis philippins, c'est que le Canada tout entier est à leurs côtés. Je demande à tous les Canadiens de continuer à donner généreusement. Notre gouvernement continuera d'égaliser les dons admissibles versés par l'entremise du Fonds de contrepartie pour le typhon Haiyan, annoncé un peu plus tôt, lors des derniers jours.

[Traduction]

M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NPD): Monsieur le Président, je tiens à remercier le gouvernement de sa réponse à cet horrible typhon. Dans notre pays et dans cette enceinte, lorsque nous voyons de telles catastrophes, que ce soit en Haïti ou aux Philippines, il faut travailler ensemble pour aider les gens dans le besoin. C'est l'esprit que je tiens à insuffler au débat de ce soir, dans notre façon de présenter nos préoccupations, pour que le débat soit empreint de respect et que nous gardions à l'esprit qu'il est question de la population des Philippines. Je tiens à le dire d'entrée de jeu.

J'ai une question à poser au ministre au sujet de la contribution de 20 millions de dollars. Par exemple, quatre millions de dollars sont prévus pour le Programme alimentaire mondial des Nations Unies, trois millions pour l'UNICEF, deux millions pour la Croix-Rouge et deux millions pour l'Organisation internationale pour les migrations. Le ministre peut-il nous dire de quelle façon ces montants ont été fixés et quels renseignements lui ont servi à déterminer les dons versés à ces divers organismes?

L'hon. Christian Paradis: Monsieur le président, il est très important d'agir sans tarder. Je dirai d'abord à la Chambre que ces organismes sont sur place au moment où on se parle, et que l'argent sera distribué de façon à ce qu'il permette d'aider le plus grand nombre de personnes possible, en fonction des efforts qui sont déployés sur le terrain. Comme on le sait, l'Équipe interministérielle de soutien stratégique s'est rendue sur place dans les jours qui ont suivi la tragédie, et elle a été suivie de peu par l'Équipe d'intervention en cas de catastrophe, toujours à la demande du gouvernement philippin.

Nous aurons ensuite à évaluer, avec les fonctionnaires du ministère, qui fait quoi. J'imagine que la priorité consistera à acheminer les secours le plus rapidement possible afin que nous puissions venir en aide à ceux qui sont encore en détresse, à sécuriser les accès et à faire en sorte que les gens dans le besoin reçoivent de l'aide le plus tôt possible. Voilà ce qui devrait se passer prochainement: nous voulons tout faire pour que l'argent soit acheminé dans les plus brefs délais.

• (1935)

Mme Kirsty Duncan (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le président, j'aimerais faire écho aux propos de mon collègue. Nous sommes là pour les Philippines. Ils sont dans nos pensées et dans nos prières.

Je me demandais si le ministre pourrait nous dire précisément en quoi consistent les engagements du Canada. Nous savons que le gouvernement s'est engagé, la semaine dernière, à verser 5 millions de dollars et à égaliser les dons des Canadiens, et nous en remercions le ministre. Jusqu'à maintenant, on nous dit que les dons des Canadiens avoisinent les 20 millions de dollars.

Je me demande s'il pourrait préciser une chose: lundi, le premier ministre a annoncé une somme supplémentaire de 15 millions de dollars, mais rien n'indique qu'il s'agit d'argent neuf. Qu'en est-il exactement? Le gouvernement a donné 5 millions; les Canadiens, 15 millions, et le gouvernement s'est engagé à égaliser cette somme; est-ce bien cela?

L'hon. Christian Paradis: Monsieur le président, dans un premier temps, nous avons versé 30 000 \$ à la Croix-Rouge pour financer des mesures d'atténuation des risques avant l'arrivée du typhon. Par la suite, nous avons annoncé un financement de 5 millions de dollars destiné à répondre aux besoins urgents. Ensuite, nous avons annoncé la création du Fonds de contrepartie: pour chaque dollar versé par les Canadiens, le gouvernement versera une somme équivalente.

D'ailleurs, la contribution de 15 millions de dollars annoncée par le premier ministre représente une portion du Fonds de contrepartie. Nous l'annonçons dès maintenant parce que les organismes qui travaillent sur le terrain ont besoin de ces fonds dès maintenant. Nous savons que les Canadiens ont déjà donné près de 20 millions de dollars, et que le gouvernement devra donc verser plus que cette première tranche de 15 millions. Ce matin, à Mississauga, j'ai annoncé un financement de 5 millions de dollars qui servira à créer des réserves d'outils médicaux, de couvertures, de tentes et de bâches, et l'avion est maintenant sur le point de décoller.

Nous surveillons de près l'évolution de la situation, et nous continuerons de répondre aux besoins. Nous sommes tout à fait prêts à continuer d'aider nos amis des Philippines. Nous serons là pour les aider.

L'hon. Rob Nicholson (ministre de la Défense nationale, PCC): Monsieur le président, je suis très heureux de participer à ce débat très important au cours duquel il sera question de la réaction du Canada à la suite du passage du typhon Haiyan aux Philippines.

J'aimerais débiter par réitérer les condoléances du gouvernement à tous ceux qui ont perdu des êtres chers à la suite du passage du typhon. Qu'ils sachent que nos pensées et nos prières accompagnent les millions de personnes qui ont été touchées par cette catastrophe.

Le vendredi 8 novembre, comme tous les Canadiens et des gens du monde entier, j'ai été horrifié d'apprendre qu'une tempête dévastatrice avait frappé les Philippines. On présumait que des milliers de personnes étaient mortes, les maisons et les infrastructures avaient été détruites. Les gens n'avaient nulle part où s'abriter, les communications étaient rompues et même les besoins élémentaires en matière de survie, notamment en eau et en nourriture, ne pouvaient être satisfaits.

Les Canadiens sont un peuple compatissant et généreux. En effet, aucun autre peuple au monde n'est plus compatissant et généreux que lui. Il n'est pas surprenant que l'annonce de cette catastrophe ait suscité chez les Canadiens un désir intense de venir en aide aux personnes touchées. En tant que citoyen responsable du monde, le Canada a le devoir d'aider et c'est ce qu'il fait. Nous offrons de l'aide quand surviennent de telles catastrophes.

Initiatives ministérielles

Je suis fier de dire que notre réaction a été rapide et décisive. Pour aider les Philippines, l'approche adoptée par le Canada est un effort pangouvernemental global dirigé par le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement. Ce ministère travaille de concert avec les principaux ministères et organismes, notamment la Défense nationale, les Forces armées canadiennes et Citoyenneté et Immigration Canada, pour apporter son aide.

Comme mon collègue l'a indiqué, et les députés en entendront parler ce soir, nous avons déployé dans la région un détachement avancé de l'Équipe d'intervention en cas de catastrophe du Canada, l'EICC, et peu après, d'autres éléments de l'EICC. Cette équipe, qui complète le personnel et les ressources militaires du Canada, se tient prête à être déployée à tout moment justement dans ce genre de situation d'urgence. Les connaissances et les compétences uniques de l'équipe lui permettent d'apporter des secours au lendemain d'une catastrophe humanitaire.

Plus de 300 membres des Forces armées canadiennes sont actuellement sur le terrain. Ils sont principalement concentrés dans la région de l'île Panay, qui a été frappée de plein fouet par le typhon.

Nos militaires utilisent les appareils CC-177 Globemaster et CC-150 Polaris pour transporter le personnel et le matériel là où ils sont nécessaires et pour appuyer les efforts en cours. Deux hélicoptères Griffon ont aussi été déployés pour participer au transport d'aliments, d'articles non alimentaires et d'abris dans les collectivités éloignées. Je devrais dire à la Chambre qu'un troisième hélicoptère est en route.

L'Équipe d'intervention en cas de catastrophe s'apprête à fournir de l'eau potable aux Philippins à l'aide de systèmes de purification d'eau par osmose inverse. Un premier appareil a été installé et la purification d'eau devrait s'amorcer sous peu, tandis qu'un deuxième est en chemin. Ce système vraiment impressionnant peut produire jusqu'à 12 000 gallons d'eau potable par jour.

J'ai eu l'honneur de visiter la base de Trenton des Forces canadiennes vendredi dernier pour assister au départ d'un petit contingent de personnel doté d'équipement spécialisé, y compris l'un de ces systèmes de purification d'eau. Chacune de ces personnes était entièrement disposée à partir et à aller aider, et cela m'a rendu très fier d'être canadien. D'ailleurs, toutes les personnes sur place partageaient le même sentiment.

À l'heure où l'on se parle, ces militaires font un travail remarquable pour aider les Philippins à se remettre de la tragédie. Les besoins en ingénierie, en soins médicaux et en expertise logistique sont immenses sur le terrain, et les Forces armées canadiennes sont en mesure d'offrir ce soutien aux personnes dont la vie en dépend.

C'est une opération d'envergure conforme au rôle que les Canadiens assument systématiquement lorsqu'une urgence survient dans le monde. Encore une fois, je suis ravi que nous tenions le présent débat et, bien sûr, je suis heureux et très fier des efforts déployés par les membres des Forces armées canadiennes.

● (1940)

L'hon. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt, Lib.): Monsieur le président, j'aimerais féliciter le gouvernement d'avoir réagi rapidement au sujet des Philippines. Ce n'est pas dans ses habitudes. Il n'en a pas été ainsi lorsque la tempête tropicale Washi a frappé les Philippines. Lorsqu'il est intervenu en Chine en 2008, c'était manifestement à reculons. Il y a été forcé. Or, cette fois, le gouvernement doit être félicité de son travail.

Ma question au ministre est très simple. Je crois que nous versons une somme équivalente aux dons recueillis, c'est-à-dire 20 ou

25 millions de dollars. Le gouvernement a réservé ces fonds. De cette somme, quel est le montant accordé à l'Équipe d'intervention en cas de catastrophe ? Ce montant dépasse-t-il ceux qui ont été annoncés jusqu'à maintenant ou est-il inclus dans cette enveloppe ? Peut-il nous donner des précisions à cet égard ?

L'hon. Rob Nicholson: Monsieur le président, le coût de l'Équipe d'intervention en cas de catastrophe s'ajoute aux sommes qui seront accordées aux organisations non gouvernementales et aux fonds qui seront utilisés pour venir en aide à la population des Philippines.

Je ne souscris pas aux prémisses des questions du député. Le gouvernement a un bilan remarquable au chapitre de l'intervention et de l'aide apportée aux gens dans le besoin partout dans le monde. En Haïti, nous étions sur le terrain. Proportionnellement à notre population et à la place que nous occupons sur l'échiquier mondial, nous faisons plus que notre part. Nous intervenons lorsqu'il y a un tsunami ou une crise en Turquie ou en Haïti. Nous sommes là pour aider les gens de tous ces endroits.

C'est ce que nous faisons aux Philippines. Nous agissons avec diligence et détermination pour aider les gens dans le besoin; c'est une caractéristique fondamentale de l'action du gouvernement et des Canadiens.

● (1945)

M. Randall Garrison (Esquimalt—Juan de Fuca, NPD): Monsieur le président, je remercie le ministre de son discours. J'aimerais aussi remercier le gouvernement de son intervention rapide et exhaustive dans la crise qui touche les Philippines.

Sur une note plus positive, je souhaite aborder ce que la crise a inspiré dans ma collectivité. Des bénévoles, menés par Dominga Passmore, Laila Pires, Leonor Santos et Annette Beech, ont très rapidement organisé vendredi dernier un souper-bénéfice. Malgré une pluie battante, la file de personnes qui voulait venir manger et faire un don à la Croix-Rouge faisait le tour du bloc. Le gouvernement versera un dollar pour chaque dollar recueilli à cette occasion.

Ce geste du gouvernement est important, parce qu'il nous aide à valider cette réponse très vive à l'endroit de la communauté philippine canadienne, qui contribue sans cesse en envoyant de l'argent à sa mère patrie et qui contribue au Canada en s'occupant de nos enfants et de ceux qui ont besoin de soins à la maison. C'est une bonne chose de valider l'initiative de ces bénévoles qui ont rapidement amassé plusieurs milliers de dollars en une soirée en versant une somme égale à ces dons.

L'hon. Rob Nicholson: Monsieur le président, c'est un excellent point. Le député attire notre attention sur une caractéristique des Canadiens que nous connaissons et que nous avons observée: ils veulent aider les gens dans le besoin. Il a donné un exemple typique de la façon dont les gens d'ici interviennent et continueront de le faire.

Le Canada a une grande communauté philippine qui est préoccupée par la situation. Il s'agit cependant d'un effort déployé par tous les habitants du pays. En effet, tous mes collègues à la Chambre des communes et tous ceux à qui j'ai parlé ailleurs veulent apporter une contribution. Ils veulent aider.

Initiatives ministérielles

Il y a environ une semaine, j'ai fait remarquer ici que les Canadiens doivent être prudents quand ils font un don, qu'ils ne doivent pas se laisser aveugler par leur enthousiasme. Nous voulons nous assurer que les organismes de bienfaisance sont enregistrés et légitimes et qu'ils œuvrent dans l'intérêt des Philippins. Cela dit, jusqu'au 8 décembre, la période pendant laquelle le gouvernement versera un don équivalent à chaque don reçu, les efforts fournis par les Canadiens seront très impressionnants, comme ce fut le cas lorsqu'il s'agissait d'aider les habitants d'Haïti et d'autres régions du monde.

Mme Lois Brown (secrétaire parlementaire du ministre du Développement international, PCC): Monsieur le président, dans l'intérêt des gens qui nous regardent, je me demandais si le ministre de la Défense nationale pouvait nous parler un peu des efforts déployés par l'EICC. Nous savons qu'il s'agit d'une équipe d'intervention en cas de catastrophe, mais il est possible que certaines personnes ne comprennent pas ses responsabilités. Le ministre pourrait-il nous dire de quoi il s'agit?

L'hon. Rob Nicholson: Monsieur le président, je remercie la députée de son observation et de sa question.

Des Canadiens et des membres des Forces armées canadiennes, qui se trouvaient sur place immédiatement après la catastrophe, ont évalué la situation. Par la suite, en collaboration avec le gouvernement des Philippines, certains de nos alliés et des organisations non gouvernementales, nous avons pu constituer l'équipe d'intervention en cas de catastrophe. Les membres de cette équipe accomplissent diverses tâches. Comme je l'ai mentionné au début de mon discours, ils ont entre autres installé un système de purification de l'eau et l'ont mis en service. Ils participent également au nettoyage d'une partie de la zone touchée par la catastrophe, veillent au rétablissement des services essentiels ou se rendent à certains endroits en hélicoptère afin d'évaluer la situation.

Toutes ces tâches font partie du mandat de cette équipe qui, je le répète, travaillera avec les organisations non gouvernementales, d'autres pays voulant apporter leur aide et le gouvernement des Philippines pour voir à ce que la population puisse recevoir l'aide dont elle a besoin. Le transport de matériel médical est l'une des tâches qui a déjà été menée à bien sur le terrain, et il en va de même de la production d'eau potable et de la distribution de comprimés. Toutes ces initiatives ont joué un rôle important dans le cadre de cet effort. Tous les Canadiens, et en fait, tous les gens qui, partout dans le monde, observent les efforts du Canada, continueront de tenir notre pays en haute estime et d'être très fiers des efforts qu'il déploie en ce moment et qu'il continuera de déployer à l'avenir.

M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NPD): Monsieur le président, je veux parler aujourd'hui du terrible typhon dont nous venons d'être témoins aux Philippines. Malheureusement ce n'est pas le premier; il y en a déjà eu un en 2011. Il faut le savoir. Les Philippins sont généreux et résilients, mais ce typhon a atteint un record de puissance.

Nous avons constaté ses effets et je passerai en revue quelques chiffres qui en témoignent. Il importe de les signaler. Quelque 8 000 Philippins se sont enfuis vers les centres d'évacuation avant que le typhon ne frappe. Prévenus de la catastrophe, ils se sont mobilisés. Nombre de ces centres n'ont pas résisté aux vagues de tempête qui avaient la force d'un tsunami. En effet, la tempête et les vents étaient si forts que même les abris ont été détruits.

Au moins 13 millions de gens sont touchés dans l'ensemble du pays. Cela représente la moitié de la population du Canada, ce qui est difficile à imaginer. Il y a eu environ 4 000 morts, mais ce bilan

devrait s'alourdir au fur et à mesure que les autorités et les intervenants étrangers pénétreront dans de nouvelles zones. Il y a eu plus de 18 000 blessés, et 1 600 personnes sont toujours portées disparues. Ce sont les derniers chiffres.

Il s'agit certainement d'une catastrophe épouvantable. Je ne sais pas ce que vous en pensez, monsieur le président, ni ce qu'en pensent les autres députés, mais lorsqu'on voit les images à la télévision et qu'on lit les rapports, on a le cœur brisé de voir tant d'enfants vulnérables séparés de leurs parents, de voir des communautés entières anéanties. C'est aussi un coup dur pour l'économie de ce pays.

Le gouvernement a réagi rapidement. Nous devons penser aux prochaines étapes. Dans ce genre de tragédie — et même si chaque tragédie est unique —, nous devons réagir immédiatement et mettre des ressources à la disposition de ceux qui sont en mesure d'offrir sans tarder l'aide et l'appui nécessaires. Nous savons que sur place, on était déjà prêt à réagir. Il s'agit aussi de coordonner l'action et de faire en sorte que l'aide ne soit pas bloquée. C'est le problème que nous avons eu en Haïti, où il a été très difficile de faire parvenir l'aide à ceux qui en avaient besoin. Il faut être vigilant dans le cas des Philippines.

À l'heure actuelle, il est absolument nécessaire d'aider les gens à passer à l'étape suivante. Les secours commencent à porter des fruits. Nous devons maintenant penser à rebâtir à court terme dans une optique à long terme et mettre en place des programmes de rémunération du travail.

L'expérience en Haïti et les ONG oeuvrant sur le terrain nous ont appris qu'il faut amener les gens à effectuer eux-même le travail et les payer pour ce qu'ils font. Il est particulièrement efficace de payer les femmes pour faire avancer les choses, car elles peuvent employer l'argent qu'elles gagnent pour venir en aide aux enfants. Les programmes de rémunération du travail que certains organismes d'aide ont adoptés constituent une politique vraiment intelligente que nous devrions privilégier.

Pensons aux agriculteurs. C'est une période importante pour eux et pour les pêcheurs. Il faut leur fournir les outils dont ils ont besoin. Ils en ont perdu beaucoup. Il faut donc y voir à court terme. Les organismes d'aide s'en occupent.

Il faut également soutenir et protéger les personnes les plus vulnérables. J'ai mentionné les femmes et les enfants. Leur vulnérabilité augmente quand survient une catastrophe. Nous devons faire preuve de vigilance et veiller à ce que les programmes que nous finançons les protègent de façon particulière, mais non exclusive.

Tout compte fait, les choses vont un peu mieux que ce qu'on a entendu dire au sujet d'autres catastrophes, mais il reste encore un travail de coordination à faire.

Il n'est pas facile de travailler avec le gouvernement des Philippines, mais en gros, nous devons l'aider à surmonter ses difficultés et veiller à la coordination des opérations.

Les Canadiens ont fait preuve d'une générosité remarquable. Le ministre et d'autres intervenants l'ont signalé. Nous avons tous nos propres anecdotes. J'espère que nous avons tous fait un don.

Initiatives ministérielles

● (1950)

Je fais appel à la générosité des gens qui nous regardent. Les dons sont vraiment importants. Il est possible de faire des dons jusqu'au 8 décembre. On peut utiliser le site Web *coalitionhumanitaire.ca*, que des organismes d'aide ont créé dans un esprit de collaboration et de mise en commun des ressources. Le site *coalitionhumanitaire.ca* est un excellent outil d'entraide.

On voit aussi des gens lancer des initiatives dans leur propre région. Le 3 décembre, il y aura dans ma circonscription une activité de financement appelée « Block Love » ou « Un quartier chaleureux », à la galerie d'art Orange du quartier Hintonburg, pas très loin d'ici. Deux dames d'Ottawa, Anna-Karina Tabunar and Daphne Guerrero, voulaient faire leur part; elles ont donc décidé d'organiser cette activité de financement, qui aura lieu le 3 décembre, de 16 h 30 à 19 h 30.

Les dons des Canadiens sont importants. Le gouvernement doit reconnaître ces efforts et verser des sommes équivalentes. Des initiatives comme celle-là font plaisir à voir.

Il y a eu un désastre, puis une mobilisation dans la population. Il faudra un engagement à long terme pour rebâtir les zones dévastées. Il faut bien cibler l'aide que nous versons, qui aidera les agriculteurs, les femmes et les enfants. Il faut aussi être conscient des besoins à court terme et de la nécessité de soutenir les efforts à long terme.

Je tiens à souligner un autre enjeu dont il faut discuter, soit les changements climatiques. En Pologne, où se déroule actuellement le sommet sur le climat, le délégué des Philippines fait la grève de la faim parce qu'il comprend que cette catastrophe naturelle est liée aux changements climatiques. J'implore les députés du gouvernement: s'ils désirent continuer d'aider les Philippines, le meilleur geste qu'ils puissent poser, ce serait de reconnaître honnêtement que les gens des Philippines sont beaucoup plus touchés par les changements climatiques que nous pourrions l'imaginer. Si le gouvernement veut vraiment aider ces gens, il devra s'intéresser sérieusement aux changements climatiques, négocier de bonne foi, reconnaître les données scientifiques sur les changements climatiques, puis commencer à faire sa part pour réduire les émissions de CO₂, puisque ce sont les gens des Philippines, de l'Afrique subsaharienne et du Nord qui sont les plus durement touchés par les changements climatiques, alors qu'ils y contribuent le moins.

J'ai félicité les conservateurs des mesures d'intervention qu'ils ont prises, mais je leur demande instamment de reconnaître que les changements climatiques constituent le principal enjeu. Il faut se pencher sérieusement sur cette question. Ces morts tragiques sont affligeantes. Il faut admettre que nous devons prévenir les catastrophes comme celles-ci. Certains disent qu'il est trop tard. Moi, je dis qu'il faut faire tout ce qui est en notre pouvoir. Saluons le délégué des Philippines qui est actuellement au sommet sur les changements climatiques, en Pologne, et qui fait une grève de la faim pour essayer d'attirer l'attention du monde entier et du Canada sur ce grave problème.

Je tiens, en terminant, à saluer tous les Canadiens qui font leur part, en particulier les membres de la communauté philippino-canadienne, notamment ceux que je connais personnellement à Winnipeg, à Ottawa et à Vancouver. Nous connaissons tous des Canadiens d'origine philippine et nous avons tous des amis dans cette communauté. Ce sont des gens résilients et passionnés. Ils ont été les premiers à intervenir. Continuons de les soutenir. Ne les abandonnons pas. Faisons en sorte que la participation du Canada soit durable. Travaillons dans un esprit de solidarité avec les Philippines et ne les laissons pas tomber.

Continuons de discuter de façon constructive afin de trouver des façons d'aider les Philippines à court et à long terme. Ne les oublions pas.

● (1955)

Mme Kirsty Duncan (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le président, je remercie le député de son discours, dans lequel il a abordé divers sujets d'importance, comme les changements climatiques, les phénomènes météorologiques extrêmes et la nécessité de prendre un engagement à long terme. Nous devons aider les Philippines à se remettre — et, j'ajouterais, à renforcer leur résilience pour éviter qu'elles subissent à nouveau une dévastation de cette ampleur — et à renaître des décombres plus fortes que jamais.

Après une catastrophe, je pense, effectivement, que la santé des mères et des bébés est une priorité absolue. Il faut assurer la sécurité des plus jeunes survivants du terrible typhon Haiyan jusqu'à ce que leur foyer et leur collectivité aient été rebâti. La survie concerne aussi bien l'éducation que la santé, le bien-être psychologique et la sécurité des enfants. Pour se remettre plus rapidement, ceux-ci auront besoin d'activités adaptées à leur âge, qu'il s'agisse de jeux, de sports, d'enseignement informel ou de groupes de discussion.

M. Paul Dewar: Monsieur le président, je remercie la députée de son intervention. Elle a vraiment une vision d'ensemble. Elle a parlé d'accroître la résilience. Je veux revenir à cette idée. Il faut absolument comprendre que l'économie du secteur qui a été le plus durement frappé par le typhon repose sur le cocotier. Le cocotier, c'est aussi la noix de coco — y compris son lait et sa coque — et l'huile de palme. Or, nous avons tous vu les images: la tempête a complètement rasé les cocotiers.

Que ceux d'entre nous qui sont agriculteurs s'imaginent tirer tous leurs revenus du cocotier. Qu'ils s'imaginent ensuite que leur cocoteraie a été rasée. Il ne leur reste plus rien. Les agriculteurs savent que s'ils n'ont plus de cocotiers, s'ils n'ont plus de cocoteraie, ils n'ont plus rien.

C'est vraiment de cela qu'il est question. Il faut, à court terme, faciliter la transition et, à long terme, aider les Philippines à rebâtir leur économie parce qu'elle se trouve essentiellement moribonde, ce qui représente d'ailleurs un cataclysme de plus: ils ont perdu non seulement leur foyer mais aussi tout moyen de subsistance.

● (2000)

[Français]

M. Hoang Mai (Brossard—La Prairie, NPD): Monsieur le président, j'aimerais remercier mon collègue de son discours et de ce qu'il fait sur ce plan. Mon collègue a demandé au ministre comment les fonds ont été attribués et à qui.

J'aimerais connaître la réaction de mon collègue sur la manière dont les fonds ont été attribués.

[Traduction]

M. Paul Dewar: Monsieur le président, je suis content que le ministre ait clarifié ce que nous avons entendu, car les Canadiens se demandaient de qui venait les sommes engagées. Nous avons entendu parler de 40 millions de dollars. Nous savons qu'il y avait 15 millions, mais une grande partie de cette somme était de l'argent promis.

Initiatives ministérielles

Je vais récapituler la répartition des 20 millions de dollars versés jusqu'à maintenant: il y a 4 millions de dollars au Programme alimentaire mondial de l'ONU; 3 millions à l'UNICEF; 2 millions à la Croix-Rouge; 2 millions à l'Organisation internationale pour les migrations; 2 millions à Vision mondiale Canada; 1,5 million à Oxfam; 1,5 million à Plan Canada; 1 million à Médecins Sans Frontières; 1 million à CARE Canada; 1 million à l'Aide à l'enfance — Canada; 800 000 \$ à l'Organisation mondiale de la santé et 200 000 \$ au Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU.

Voilà comment les dons sont distribués, mais il est important de mentionner que la part du lion vient de Canadiens. J'aimerais que le gouvernement le dise lorsqu'il annonce une aide, simplement pour être transparent.

Enfin, pendant que nous parlons d'argent, le gouvernement devrait aussi admettre que, pour l'exercice en cours, beaucoup de crédits n'ont pas été utilisés. S'il y a des besoins à combler, pas seulement pour les Philippines, j'espère que les conservateurs sont prêts à admettre qu'il y a des sommes provenant de crédits non utilisés, selon les comptes publics, qui peuvent aussi être engagées, au besoin, notamment pour la Syrie.

M. James Bezan (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, PCC): Monsieur le président, je tiens à remercier mon collègue d'Ottawa-Centre de son intervention ce soir dans le cadre de ce débat très important. Ce débat montre que les députés unissent leurs voix à celles des Canadiens partout au pays, en particulier à celles des membres de la communauté philippino-canadienne qui habitent dans de nombreux centres urbains, ainsi que dans des localités rurales, comme celles présentes dans ma circonscription, Selkirk-Interlake. Il s'agit de gens formidables, qui sont très inquiets au sujet de leurs proches qui se trouvent aux Philippines.

Je remercie de nouveau les députés de l'opposition de leur appui. Nous savons que, d'ici le 8 décembre, le gouvernement versera un dollar pour chaque dollar donné par un particulier. Actuellement, ces sommes sont acheminées à divers organismes de bienfaisance. Les Canadiens versent des dons à ces ONG, lesquelles représentent la meilleure façon d'offrir de l'aide sur le terrain et travaillent en collaboration avec d'autres agences qui se spécialisent dans les crises humanitaires.

Je prierais mon collègue de nous dire ce qu'il en pense et j'encourage les Canadiens à continuer de faire des dons. Ces dons seront doublés par le gouvernement et serviront à venir en aide aux Philippines, un pays qui a été dévasté par le typhon Haiyan.

M. Paul Dewar: Monsieur le président, je voudrais commencer ma réponse en soulignant un fait très important. Certaines personnes pensent que la meilleure solution consiste à envoyer des provisions aux organisations d'aide humanitaire pour qu'elles les emportent là-bas. Nous tenons à souligner que ce genre de don n'est pas utile en raison du coût de transport de ces provisions. Il vaut mieux faire une vente-débaras, puis faire don du produit en argent aux organisations appropriées. Les gens font preuve de bonne volonté et pensent bien agir, mais nous devons leur rappeler que les dons doivent être faits en espèces. Comme mon ami du Manitoba l'a dit, des organisations ont déjà des travailleurs sur le terrain et une infrastructure, ce qui leur permet d'intervenir.

Ainsi, j'ai mentionné le site coalitionhumanitaire.ca, qui est l'un des moyens à la disposition de ceux qui veulent faire un don en ligne. C'est le site Web de la Coalition humanitaire, formée de quelques ONG ayant décidé de mettre leurs ressources en commun

et de se doter d'un guichet unique. L'UNICEF accomplit un travail formidable. Il existe un certain nombre d'ONG. Je crois que le ministère a les moyens d'interagir avec ces ONG.

Par ailleurs, je voudrais signaler aux députés que nous avons l'occasion de lancer des appels à nos compatriotes canadiens. J'ai mentionné une activité à venir dans ma circonscription. En tant que parlementaires, nous devrions être à l'affût de ce qui se passe dans nos circonscriptions. Nous devrions promouvoir ces activités et aider les gens à établir des liens de solidarité entre eux. Les gens se sentent très seuls lorsque des membres de leur famille doivent affronter une pareille crise. Ils sont seuls devant l'adversité. Les parlementaires et les Canadiens que nous sommes doivent bien sûr donner l'exemple et faire un don personnellement, mais nous devons aussi promouvoir les occasions qui permettent aux gens de se rassembler.

Je me souviens bien du tremblement de terre à Haïti, de ses suites et des activités ayant eu lieu dans ma circonscription. Les gens ont uni leurs forces pour ramasser de l'argent, et les Canadiens d'origine haïtienne ont répondu présents. Il y a eu un énorme élan de générosité, qui a pris la forme non seulement d'une collecte d'argent, mais également d'un mouvement de solidarité où les gens se sont portés au secours de leur coin de pays d'origine et des membres de leur famille.

Nous savons que, par des transferts de fonds, la communauté philippino-canadienne aide depuis de nombreuses années les Philippines à se développer. Ce n'est pas nouveau pour cette communauté. Il faut maintenant que les autres Canadiens comprennent que c'est notre tour. Nous devons emboîter le pas aux Philippino-Canadiens, qui ont l'habitude d'envoyer de l'argent dans leur patrie d'origine. D'ici le 8 décembre, nous avons l'occasion de manifester, nous aussi, notre empathie. J'encourage tous les Canadiens à faire un don pour montrer au peuple des Philippines que nous sommes avec lui.

• (2005)

M. Hoang Mai: Monsieur le président, le député a parlé du délégué philippin qui a entamé une grève de la faim comme moyen de pression pour que l'on trouve une solution à long terme aux changements climatiques. Pourrait-il nous en dire davantage à ce sujet?

M. Paul Dewar: Monsieur le président, j'ai parlé de cet homme pour que, au cours du débat de ce soir, nous ne nous contentions pas de discuter d'une intervention à court terme. Il faut comprendre que cet événement s'inscrit dans le cadre plus large des changements climatiques et que quelqu'un a pris une position dont le monde entier doit prendre acte. Comme je l'ai dit plus tôt, j'exhorte le gouvernement à reconnaître que les changements climatiques sont réels et qu'ils sont responsables de ce qui se passe aux Philippines. C'est pour nous tous l'occasion de réfléchir à la cause des futurs typhons et aux moyens de les prévenir. Nous ne devons pas nous contenter d'une vision à court terme. Il y aura d'autres typhons. Nous devons composer avec cette nouvelle réalité.

Certes, nous devons examiner des politiques publiques pour nous préparer et intervenir, mais nous devons également réfléchir aux mesures que nous pouvons prendre pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre et, ainsi, participer à la lutte contre les changements climatiques, qui ont des conséquences catastrophiques, et dans l'instauration d'une justice climatique.

Mme Kirsty Duncan (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le président, je vais partager mon temps de parole avec mon collègue et ami, le député de Markham—Unionville.

Initiatives ministérielles

Tous les députés, ici dans la Chambre du peuple, et tous les Canadiens ont été secoués par les images saisissantes du terrible typhon Haiyan et par l'ampleur de la souffrance humaine qu'il a causée. Même si le bilan définitif n'est pas encore connu, on estime déjà que près de 13 millions de personnes ont été touchées; du nombre, plus de 4 millions ont été déplacées et 2 millions et demi attendent de l'aide alimentaire.

Nos pensées et nos prières accompagnent le peuple philippin ainsi que les Canadiens d'origine philippine de partout au pays, qui se font un sang d'encre pour leurs proches et amis encore là-bas. Sont aussi dans nos pensées et nos prières les secouristes, les travailleurs humanitaires et les militaires qui travaillent d'arrache-pied dans des conditions exténuantes.

Nous avons tous appris avec soulagement qu'une mission de secours internationale s'organisait afin d'aider les survivants, et que le Canada en ferait partie. Les Nations Unies ont annoncé qu'elles fourniraient 25 millions de dollars; les États-Unis, 20 millions de dollars, le porte-avions *USS George Washington* et des employés de l'Agence américaine pour le développement international. Pour sa part, le Royaume-Uni fournira 16 millions de dollars, un navire de guerre de la Royal Navy et des militaires de la Royal Air Force.

La semaine dernière, les Nations Unies et leurs partenaires ont annoncé qu'il fallait amasser 301 millions de dollars en aide humanitaire. En date de samedi, 26 % de ce montant avait été recueilli.

Nous savons que le gouvernement du Canada a versé 5 millions de dollars au fonds d'aide humanitaire et qu'il a dépêché l'Équipe d'intervention en cas de catastrophe sur place. Nous sommes reconnaissants aux Canadiens de leur générosité, car ils ont donné près de 20 millions de dollars, car il ne faut pas oublier que le gouvernement s'est engagé à égaliser les dons des Canadiens.

Les libéraux souhaitent exprimer leur appui plein et entier à l'aide que le gouvernement a fournie et qu'il fournira lorsqu'il égalera les dons des citoyens. Cependant, à la lumière des leçons que nous avons tirées de la tragédie en Haïti, le gouvernement serait-il disposé à envisager deux autres mesures? Accepterait-il d'étendre la période pendant laquelle il entend égaliser les dons des Canadiens jusqu'à la fin de l'année civile? Accepterait-il de prolonger le visa des étudiants, des travailleurs temporaires et des travailleurs provenant de la zone dévastée?

Nous nous attendons à ce que le soutien financier s'accroisse au fur et à mesure que les détails seront connus. Les autorités estiment qu'il risque d'en coûter près de 6 milliards de dollars pour reconstruire et réaménager les zones touchées des Philippines. Et pour de nombreux mois encore, bien des survivants dépendront entièrement de l'aide humanitaire pour survivre. Nous ne voudrions donc pas que le gouvernement considère que son rôle dans tout ça se limite à l'argent qu'il a déjà donné.

Le Canada compte de nombreux citoyens d'origine philippine, et nous devons répondre « présents » quand la communauté internationale demandera notre aide.

Veiller à ce que tous aient accès à de l'eau potable représente toujours un grand défi, tout comme le besoin d'abris d'urgence et de protection des femmes et des enfants, étant donné que 500 000 maisons ont été détruites. Environ 3,2 millions de femmes et 4,6 millions d'enfants ont besoin de soutien psychosocial et de protection.

Permettez-moi de souligner le courage, la résilience et la force extraordinaires dont fait preuve la population des Philippines. L'aéroport de Tacloban, qui a presque entièrement été détruit par la tempête, est devenu la plaque tournante des opérations de secours,

où de nombreux avions d'aide humanitaire arrivent chaque jour avec de la nourriture, des génératrices, de l'équipement de levage lourd, des médicaments et de l'eau, afin que les gens obtiennent les approvisionnements de secours dont ils ont besoin.

En terminant, j'aimerais encourager les Canadiens à contribuer en communiquant avec la Croix-Rouge canadienne, UNICEF Canada ou d'autres organisations qui participent à l'effort de secours. Les Canadiens sont fiers de toujours être très généreux pour fournir de l'aide en situation de crise.

Engageons-nous auprès des membres de la communauté philippine du Canada, dans les prochaines semaines, à les écouter, à être une source de force, à les aider à résoudre des problèmes, à être un refuge. Engageons-nous aussi à travailler sans relâche avec nos partenaires aux Philippines et ailleurs dans le monde pour tendre la main à ceux qui en ont besoin et favoriser leur rétablissement.

Notre aide ne doit pas seulement sauver des vies aujourd'hui, elle doit aussi réduire le risque d'un désastre demain. Nous devons contribuer à renforcer la résilience des collectivités locales.

Pour nos amis philippins, la route sera longue et ardue, mais ils doivent être assurés de pouvoir compter sur le Canada en tant qu'ami et partenaire.

● (2010)

Mme Lois Brown (secrétaire parlementaire du ministre du Développement international, PCC): Monsieur le Président, je remercie la députée de ses observations et je remercie l'opposition d'appuyer les mesures prises par le Canada. J'invite les députés d'en face à joindre leurs efforts aux nôtres.

J'aimerais que la députée nous fasse part de ce qu'elle a observé dans sa circonscription. Les membres de la communauté philippine sont passés à l'action, et nous avons vu d'autres Canadiens répondre à l'appel et organiser leurs propres collectes de fonds. La députée pourrait-elle donner à la Chambre des exemples de ce qu'elle a vu dans sa circonscription et du travail qu'elle-même accomplit peut-être?

Mme Kirsty Duncan: Monsieur le Président, je crois que tout le monde a mis la main à la pâte. Nous voulons tous venir en aide à une communauté qui souffre. Nous assistons à la misère de nos frères humains. Il est très important que nous intervenions.

La communauté me dit qu'il y a deux questions auxquelles elle aimerait obtenir une réponse du gouvernement. Premièrement, le gouvernement prévoit-il continuer à verser du financement de contrepartie jusqu'à la fin de l'année civile? Nous n'avons pas obtenu de réponse à ce sujet. Deuxièmement, le gouvernement va-t-il prolonger les visas des étudiants, des travailleurs temporaires et des autres travailleurs provenant de la région touchée par le typhon? Ce sont les questions que se pose la communauté.

● (2015)

L'hon. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt, Lib.): Monsieur le président, je remercie ma collègue pour son exposé. Je sens dans sa voix que les propos qu'elle a entendus de la communauté philippine au Canada l'ont ébranlée.

Initiatives ministérielles

La secrétaire parlementaire du ministre du Développement international vient de nous remercier de notre aide, mais je le répète, je crois que nous pouvons en faire plus en tant que Canadiens. Je crois qu'il faut en faire davantage. Je me souviens que dans le cas du tsunami, l'aide s'est élevée à près d'un quart de milliard de dollars. Je me souviens que lors du séisme de Muzaffarabad, elle a été d'environ 75 millions de dollars. C'est le gouvernement libéral précédent qui avait dirigé ces efforts. Le gouvernement en place a fait de même, je le reconnais, pour Haïti.

Il faut nous rappeler que les conservateurs ont fait cela à deux reprises. Dans un cas, ils avaient prorogé la Chambre parce qu'ils étaient confrontés à certaines difficultés. Aujourd'hui, les problèmes au Sénat sont encore plus importants. Même s'ils sont bien intentionnés, ils le font peut-être uniquement pour atténuer ce qui se passe. Je serais très fâché si c'était le cas.

J'aimerais tout simplement savoir si, de l'avis de ma collègue, le gouvernement en fait assez.

Mme Kirsty Duncan: Monsieur le Président, il ne faudrait pas que le gouvernement pense que c'est la fin de son engagement envers les Philippines. Nous nous attendons à ce qu'il continue d'offrir de l'aide aussi longtemps que la situation l'exigera.

Il ne faut pas oublier que plus de 12 millions de personnes dans neuf régions sont affectées, et que plus de 920 000 personnes ont été déplacées. Elles se réfugient dans les 995 centres d'évacuation. Ce sont des communautés d'accueil et des centres improvisés. Le nombre de personnes affectées continuera d'augmenter lorsque les secours auront accès à d'autres zones touchées et procéderont à l'évaluation des besoins.

Nous aimerions que le gouvernement nous fasse part de ses plans de secours et de rétablissement, et des activités prévues dans un mois, trois mois, et par la suite.

[Français]

L'hon. John McCallum (Markham—Unionville, Lib.): Monsieur le président, je suis très content de participer à ce débat. Je suis tout à fait d'accord avec ma collègue lorsqu'il est question d'offrir nos sympathies aux gens des Philippines se trouvant non seulement là-bas, mais aussi ici au Canada.

[Traduction]

Ma collègue a très bien exprimé notre profonde tristesse et nos condoléances les plus sincères à la suite de cette tragédie. J'aimerais parler de questions plus pratiques, en quelque sorte.

Comme d'autres l'ont dit, nous croyons que le gouvernement a offert un soutien raisonnable à court terme, sur le plan tant des contributions directes que des contributions de contrepartie. En tant qu'ancien ministre de la Défense, j'ai été ravi de voir le déploiement rapide de l'Équipe d'intervention en cas de catastrophe et des hélicoptères.

[Français]

Toutefois, je crois qu'il faut penser non seulement à court terme, mais aussi à long terme. Le degré de tragédie qu'on a eu aux Philippines est tel qu'il va falloir cinq ans, même dix ans, de reconstruction. Le risque est que, lorsque les télévisions ne seront plus là, les gouvernements perdent intérêt à la situation et que l'aide envoyée aux Philippines ne continue pas très longtemps, tandis que les besoins vont durer très longtemps.

● (2020)

[Traduction]

Bien que nous puissions généralement approuver l'aide à court terme offerte par le gouvernement, nous devons aussi songer à l'aide à long terme qui sera fournie au cours des cinq ou dix prochaines années. Lorsque la couverture médiatique aura cessé, quand les caméras de télévision ne seront plus braquées sur les événements, le gouvernement continuera-t-il de fournir l'aide à long terme nécessaire aux travaux de reconstruction sur ces îles dévastées dont nous avons vu des images saisissantes à la télévision, puisque ces images cesseront d'être diffusées d'ici peu?

Mes préoccupations concernant la reconstruction à long terme s'ajoutent à celles exprimées par mon collègue néo-démocrate, le député d'Ottawa-Centre, au sujet des changements climatiques. Bien que j'approuve, dans l'ensemble, l'aide à court terme fournie par le gouvernement, je crois que nous ne devons pas non plus oublier l'aide à long terme, qu'il s'agisse de fournir les fonds nécessaires à la reconstruction et aux soins de santé, ou de lutter contre les changements climatiques.

[Français]

C'était mon premier point. J'aborde le deuxième point en tant que porte-parole en matière d'immigration. Encore là, le gouvernement montre de bons sentiments, mais, comme on le dit en anglais, *the devil is often in the details*. Donc, si on entre dans les détails, on n'est pas du tout certains que cela va vraiment aider à la situation.

Par exemple, pour ce qui est de l'immigration, le gouvernement donnera une aide accélérée à ceux qui sont dans des régions affectées de façon significative, et ces cas auront priorité.

[Traduction]

Cependant, voici où le bât blesse. On accordera la priorité aux demandes présentées par les personnes vivant dans les zones les plus touchées. C'est bien beau, mais qu'est-ce que ça veut dire?

J'aimerais indiquer quels sont actuellement les temps d'attente imposés aux Philippins. Les parents et les grands-parents doivent attendre 99 mois. Dans le cas des enfants, c'est 15 mois. Pour les travailleurs qualifiés, on parle de 18 mois. Les bénéficiaires d'un programme provincial doivent attendre 12 mois. Quant aux aides familiaux résidents, le temps d'attente est de 39 mois. Ces délais sont très longs. Quand on dit qu'on accordera la priorité aux gens vivant dans les zones touchées, veut-on dire qu'on réduira le temps d'attente pour le faire passer de 39 à 38 mois, à 10 mois ou à 2 mois?

Les idées proposées par le ministère de l'Immigration sont louables, mais je crois qu'il faut donner plus de détails. Nous devons savoir sous peu combien d'autres personnes vivant dans ces zones dites prioritaires seront admises au Canada.

Les députés du Parti libéral, et moi-même à titre de porte-parole en matière d'immigration, réclameront certainement plus de détails au cours des prochaines semaines. Je sais que tous ne seront pas admis du jour au lendemain. Combien d'autres Philippins seront admis au pays au titre de cette nouvelle politique, et quel sera le temps d'attente réel pour les gens des zones touchées dont les demandes seront traitées de façon prioritaire?

M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NPD): Monsieur le président, j'aimerais rapporter les propos de la coordonnatrice aux affaires humanitaires de l'ONU, Valerie Amos, pour que mon collègue me dise ce qu'il en pense.

Initiatives ministérielles

On estime que 3,2 millions de femmes et que 4,6 millions d'enfants ont besoin de soutien psychosocial et devraient être protégés contre la violence, la traite des personnes et l'exploitation. Il faut aussi offrir des soins spéciaux aux femmes enceintes, aux mères de nouveau-nés et aux autres groupes vulnérables.

Le gouvernement s'est peu exprimé sur ce sujet. Nous devons cette citation à la coordonnatrice de l'ONU sur le terrain. Il faut bien entendu cibler l'aide que nous souhaitons offrir. Qu'en pense mon collègue?

L'hon. John McCallum: Monsieur le président, tous les détails comptent, et cela en est un autre exemple. Le député voulait peut-être dire qu'à cause de ce désastre, davantage de Philippins se heurteront à pareilles difficultés. Ces gens ont manifestement besoin d'aide, et peut-être seront-ils du groupe dont les demandes d'immigration au Canada seront traitées en priorité, pour reprendre l'expression utilisée par le gouvernement. Ils pourraient aussi recevoir, directement aux Philippines, l'aide de Médecins sans frontières ou d'un autre organisme d'aide canadien.

Je suis du même avis: les gens qui se retrouvent dans des situations semblables pendant de telles crises doivent, la plupart du temps, être aidés de toute urgence. Ils peuvent recevoir de l'aide des ONG sur le terrain aux Philippines ou immigrer au Canada, mais, dans tous les cas, il faut agir vite, de toute urgence. Dans l'ensemble, je félicite le gouvernement, qui a su réagir avec célérité; mais il faudrait peut-être aider encore plus rapidement certains groupes, surtout ceux dont mon collègue a parlé.

• (2025)

Mme Lois Brown (secrétaire parlementaire du ministre du Développement international, PCC): Monsieur le président, pour remettre les pendules à l'heure, le député faisait partie d'un gouvernement qui a permis un arriéré de quelque 900 000 dossiers dont nous avons hérité lorsque nous avons pris le pouvoir. Nous travaillons très rapidement en vue de nous assurer que notre système d'immigration est juste et transparent et que nous accueillons au Canada des gens qui pourront commencer une nouvelle vie.

Il a fait allusion au fait qu'il a déjà été ministre de la Défense. Il parle du long terme. Pour l'instant, nous sommes au beau milieu d'une crise. Notre EICC est sur place pour faire l'analyse et donner un coup de main dans l'immédiat. Ne serait-il pas prudent pour le gouvernement de permettre que cela se fasse en vue d'obtenir des renseignements quant à la manière de procéder par la suite, pour nous s'assurer que l'EICC fait son travail et qu'on analyse la situation pour déterminer comment les Philippines pourront se rétablir?

L'hon. John McCallum: Monsieur le président, je crains que la députée d'en face se leurre un peu. Elle ne l'a peut-être pas entendu, mais j'ai félicité le gouvernement d'avoir envoyé l'EICC. J'ai dit que, dans l'ensemble, le gouvernement fait du bon travail à court terme. Ce qui m'inquiète, c'est le travail à long terme, parce que le gouvernement ne restera pas là-bas pendant une longue période. Toutefois, je partage l'avis de la députée au sujet de l'EICC.

Elle a parlé de l'immigration, mais je croyais que nous étions ici pour parler des Philippines. Au lieu de cela, elle nous sort ses notes sur l'immigration, préparées par le Cabinet du premier ministre et remplies d'informations tout à fait fausses. Comme je l'ai clairement indiqué à la Chambre, au cours des cinq dernières années, sous le règne conservateur, le délai d'attente moyen pour les immigrants de la catégorie de la famille est passé de 13 à 34 mois. Il a donc presque triplé sous la gouverne des conservateurs. Quant aux aides familiaux résidents des Philippines, et c'est de ceux-là que nous parlons maintenant, le délai d'attente est de plus de trois ans. Pour les parents

et les grands-parents, c'est de plus de cinq ans. C'est considérablement plus long qu'il y a cinq ans.

Ces notes d'allocation préparées par le Cabinet du premier ministre contiennent des renseignements tout à fait faux sur les libéraux et l'immigration. Le défi que doivent relever les conservateurs, c'est de se reprendre en main sur la question de l'immigration et de raccourcir les délais d'attente terriblement longs, qui font des ravages dans la vie des nouveaux Canadiens.

L'hon. Lynne Yelich (ministre d'État (Affaires étrangères et consulaires), PCC): Monsieur le président, j'aimerais d'abord offrir mes plus sincères condoléances aux personnes touchées par le typhon Haiyan.

En tant que ministre d'État aux Affaires étrangères responsable des services consulaires, je prends la parole aujourd'hui pour souligner l'intervention rapide réalisée par le gouvernement du Canada dans le but de soutenir les citoyens canadiens touchés par ce typhon dévastateur. La réponse consulaire du Canada ne représente qu'un élément de l'intervention pangouvernementale au lendemain de cette catastrophe pour l'humanité. C'est sur cet aspect que je vais mettre l'accent aujourd'hui.

Avant même que la tempête ne déferle sur le pays, le ministère des Affaires étrangères a commencé à communiquer de manière rapide et efficace avec les Canadiens qui se trouvaient aux Philippines. Leur apporter de l'aide avant et après la catastrophe a été une priorité pour nos agents consulaires de l'ambassade du Canada à Manille et ceux d'Ottawa.

Le typhon s'est abattu sur les Philippines le 8 novembre 2013. Le mercredi 6 novembre, le personnel de l'ambassade à Manille a fait parvenir ses premiers messages aux Canadiens inscrits pour les prévenir de l'arrivée de la tempête. La même journée, les conseils aux voyageurs donnés par notre ministère ont été mis à jour sur le site Voyage.gc.ca, et deux autres messages ont été envoyés le 8 novembre.

Le premier indiquait que l'ambassade allait fermer temporairement ses portes à cause de la tempête, tandis que le deuxième informait les Canadiens que le typhon avait touché terre et leur rappelait de suivre les bulletins de nouvelles locaux et de consulter les sites météo. De plus, nous avons vivement conseillé aux Canadiens d'appeler les membres de leur famille au Canada pour leur dire s'ils se portaient bien. Le même jour, la page Facebook et les fils Twitter de l'ambassade ont également servi à informer les Canadiens.

Depuis que la tempête s'est abattue sur le pays, le personnel consulaire de l'ambassade communique avec les ressortissants canadiens pour confirmer le lieu où ils se trouvent et vérifier s'ils se portent bien et s'ils ont besoin d'aide. En employant tous les moyens possibles, le personnel tente quotidiennement de communiquer avec ceux dont on ignore les allées et venues.

Monsieur le président, je crois avoir oublié de mentionner que j'allais partager mon temps de parole avec le député de Cypress Hills—Grasslands.

Je vais continuer de parler des mesures prises par notre ministère. Nos fonctionnaires font des appels, envoient des courriels et des messages textes, et se servent des médias sociaux. Les mêmes moyens de communication sont utilisés pour fournir de l'information sur les options de transport ainsi que d'autres conseils.

La destruction de l'infrastructure de communication a compliqué nos démarches, mais les communications s'améliorent, et les efforts des services consulaires de l'ambassade connaissent davantage de succès.

Initiatives ministérielles

Nous avons renforcé nos capacités au centre de surveillance et d'intervention d'urgence d'Ottawa. Le centre continue de prendre les appels et lire les courriels de Canadiens qui sont touchés par la situation aux Philippines. Il est en opération 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Nous avons également mobilisé notre équipe permanente de déploiement rapide pour augmenter les effectifs sur le terrain aux Philippines et venir en aide aux Canadiens touchés.

L'ambassade a déployé une équipe consulaire à Tacloban, où nous sommes présents tous les jours pour retrouver les citoyens canadiens et les aider à quitter la région.

L'équipe, assistée de la Police nationale des Philippines, fait des recherches aux alentours de la ville de Tacloban et vérifie les derniers lieux connus où se trouvaient des citoyens canadiens. Une équipe consulaire a également été déployée à proximité de l'Équipe d'intervention en cas de catastrophe dans la ville de Roxas pour venir en aide aux Canadiens dans cette région. On a retrouvé tous ceux qui manquaient à l'appel dans la région. L'équipe s'est maintenant déplacée pour retrouver et aider les Canadiens dans le besoin dans d'autres régions.

L'ambassade a communiqué avec nos alliés pour assurer un échange de renseignements efficace et coordonner nos efforts. Les agents consulaires canadiens fournissent des services similaires à tous nos alliés. Je suis fière de la façon dont le gouvernement réagit à cette crise.

Je tiens à assurer aux députés qu'on continuera de fournir des secours d'urgence et de l'aide consulaire aux citoyens canadiens dans le besoin aux Philippines. Je veux féliciter les personnes qui ont travaillé très fort sur le terrain pour venir en aide aux Canadiens dans le besoin.

● (2030)

M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NPD): Monsieur le président, j'ai seulement deux questions précises.

La ministre d'État pourrait-elle nous dire si elle a des nouvelles fraîches sur le nombre de Canadiens portés disparus? Il me semble que les dernières nouvelles que nous avons à ce sujet remontent à hier.

Mon autre question porte sur le nombre d'agents consulaires. Je sais que le gouvernement avait envisagé d'accroître notre capacité en ce sens aux Philippines. Pourrait-elle nous dire combien d'agents consulaires ont été dépêchés aux Philippines en vue d'épauler les gens sur le terrain?

Il s'agit de deux questions très précises. Premièrement, combien de Canadiens sont encore portés disparus? Deuxièmement, combien d'agents consulaires canadiens ont été dépêchés aux Philippines en vue de donner un coup de main sur le terrain?

L'hon. Lynne Yelich: Monsieur le président, oui, nous avons une équipe de représentants au Canada et sur le terrain. Nous avons augmenté le nombre de ressources. Nous avons doublé le nombre de représentants sur le terrain. Lorsque j'ai parlé à notre sous-ministre aujourd'hui, il m'a parlé de huit personnes, je crois, mais je ne sais pas si ce nombre a augmenté, ou si c'était hier.

La situation relative au nombre de personnes avec lesquelles nous tentons activement de communiquer est fluide. Nous tentons toujours de joindre 12 Canadiens qui auraient été touchés par le typhon Haiyan. Nous avons une équipe à Ottawa et une équipe sur le terrain. Elles continuent d'aider les Canadiens dans le besoin. On nous a également avisés que des vols commerciaux et militaires américains étaient offerts; donc, si des personnes souhaitent quitter

une région ravagée par le typhon ou encore les Philippines, ces moyens de transport sont à leur disposition.

Nous avons des agents consulaires à l'aéroport de Tacloban de même qu'à l'ambassade et à l'aéroport de Manille. Ils tentent de communiquer avec les Canadiens qui manquent à l'appel par tous les moyens possibles, et nous encourageons les personnes à tenter de trouver leurs proches, de communiquer avec eux et de les rassurer de sorte que nous puissions recevoir l'aide des personnes qui tentent peut-être de nous joindre.

● (2035)

Mme Kirsty Duncan (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le président, nous sommes heureux de savoir que l'équipe d'intervention en cas de catastrophe a été déployée et s'est mise au travail immédiatement pour aider les personnes affectées par le typhon. Est-ce que les députés ministériels ont une idée des coûts associés au déploiement de l'équipe? Est-ce qu'ils les connaissent? Le gouvernement va-t-il les soustraire des dons pour les secours? Nous savons qu'il y a eu les 30 000 \$, que le gouvernement a donné 5 millions de dollars et que les Canadiens ont donné 15 millions de dollars. Est-ce que les coûts associés à l'intervention de l'équipe s'ajoutent aux 5 millions de dollars donnés par le gouvernement?

L'hon. Lynne Yelich: Monsieur le président, le ministre de la Défense nationale était présent plus tôt et il a répondu à la question dans les termes précis cherchés par la députée. Il s'agit d'un montant supplémentaire qui n'est pas inclus dans l'aide apportée aux Philippines.

[Français]

M. Hoang Mai (Brossard—La Prairie, NPD): Monsieur le président, j'aimerais remercier mon honorable collègue de son discours. Je voudrais aussi l'entendre davantage sur ce sujet.

Je pense que ce débat n'est pas partisan. On pense beaucoup aux gens qui sont aux Philippines. J'aimerais savoir quelles mesures à moyen et à long terme le gouvernement veut prendre pour aider les Philippines, d'autant plus qu'on sait que les Philippines sont particulièrement touchées par les changements climatiques.

[Traduction]

L'hon. Lynne Yelich: Monsieur le président, la députée a tout à fait raison. Il ne s'agit pas d'un débat partisan en ce moment. Nous sommes sur le terrain et, comme nous l'avons indiqué, nous faisons de notre mieux pour aider les gens dans le besoin.

La semaine dernière, j'étais à Winnipeg et j'ai parlé aux gens de la collectivité. Ils s'inquiètent de savoir si l'argent parviendra aux gens qui en ont besoin et sont très préoccupés par les manoeuvres frauduleuses qui ont lieu actuellement. Il s'agit d'une préoccupation des Philippines qui constatent que le Canada en fait beaucoup. Nous avons toujours été là. L'ACDI se charge de beaucoup de projets opérationnels clés du Canada. Nous ne laisserons jamais tomber ces gens; je peux le garantir à tous les députés simplement en raison des investissements que nous avons faits.

Cette année, j'ai assisté au Forum sur les femmes de l'APEC, en Indonésie. Le Canada a reçu des remerciements pour son travail et les projets dans lesquels il a investi par l'intermédiaire de l'ACDI. Il ne devrait y avoir aucune préoccupation quant à la présence du gouvernement canadien, car nous avons été présents, nous sommes présents et nous demeurerons présents pour le peuple des Philippines.

Initiatives ministérielles

Le vice-président adjoint: Avant de reprendre le débat, je tiens à rappeler aux députés que l'un des avantages des débats exploratoires, c'est qu'ils sont informels. Par conséquent, les députés sont invités à occuper des sièges à la Chambre qui leur permettent d'être près les uns des autres, ce qui peut favoriser des échanges agréables et fructueux comme ceux dont nous avons été témoins jusqu'ici ce soir.

Reprenons le débat. Le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères a la parole.

● (2040)

M. David Anderson (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, PCC): Monsieur le président, je suis très heureux d'être à la Chambre ce soir. Il va sans dire que nos pensées accompagnent nos amis des Philippines. Au cours des derniers jours, ceux d'entre nous qui ont l'habitude de le faire prient pour les personnes qui ont été touchées par la dévastation du typhon Haiyan.

La situation est renversante. Je ne pense pas que nous puissions vraiment nous rendre compte du nombre de vies qui ont été touchées par cette catastrophe. Nous apprenons que, à la suite du passage d'une seule tempête, environ 13 millions de personnes ont été touchées d'une manière ou d'une autre aux Philippines. Plus de 4 millions de personnes ont dû être évacuées, tandis que plus de 4 000 autres ont perdu la vie. Pour nous qui habitons loin de ce pays, il est très difficile de saisir l'ampleur de ces chiffres.

De nombreuses autres personnes ont aussi été touchées par cette catastrophe. Il s'agit des Canadiens qui ont dû attendre pendant des jours avant de connaître le sort de leurs amis et des membres de leur famille.

J'aimerais raconter brièvement aux députés l'histoire de ma région. Celle-ci a été colonisée il y a à peine une centaine d'années, ce qui, en soi, est une histoire remarquable pour des colons qui venaient du monde entier. Ils se sont établis dans l'Ouest canadien. Ensemble, ils ont bâti une société qui est devenue un modèle à suivre et qui représente maintenant le cœur de notre pays, le Canada.

Ma province a toujours compté sur l'immigration. Au cours de la dernière décennie en particulier, en raison de la croissance et de l'expansion de l'économie, nous avons fait appel aux meilleurs éléments d'autres pays et nous avons compté sur des gens venant d'ailleurs pour raffermir notre économie.

Les Philippines sont l'un des pays d'où proviennent certains des meilleurs nouveaux citoyens canadiens. Dix-sept familles philippines font maintenant partie de ma petite collectivité, qui ne compte que 350 personnes. Chez nous, il y a une usine qui s'est tournée vers ces familles et qui dépendait de leur venue au Canada. Ces familles ont choisi de vivre au ici et elles apportent une contribution inestimable à ma collectivité.

Dans pratiquement toutes les collectivités du Sud-Ouest de la Saskatchewan, et de la circonscription de Cypress Hills—Grasslands, il y a des représentants de la communauté philippine. L'esprit qui les anime est un grand atout pour nous. Ils se préoccupent de leur famille et de leurs amis et ils accordent une grande importance à leur travail et à leur foi. Ils sont devenus des membres très précieux d'un grand nombre de collectivités.

Malgré la réaction rapide du gouvernement — nous avons parlé ce soir de la rapidité de cette réaction et des divers moyens employés —, la véritable histoire de compassion se déroule dans les diverses collectivités de tout le pays.

J'aimerais prendre quelques minutes pour parler de ce qui s'est passé dans le Sud-Ouest de la Saskatchewan. On y trouve une association locale représentant les Philippines, qui est dirigée par un

jeune homme, Emilio Completo. Les membres de cette association ont décidé d'organiser une activité de financement afin d'aider leurs compatriotes aux Philippines, avec l'aide de bénévoles provenant de la communauté latino-américaine, de la ville de Swift Current et d'autres municipalités de ma circonscription. Les gens du Sud-Ouest de la Saskatchewan ont été extrêmement généreux. Ils ont donné 21 458 \$, et le gouvernement fédéral offrira une somme équivalente.

L'association locale a été très active au cours des dernières années. Elle entend utiliser ces fonds pour régler certains des problèmes à court terme que nous avons mentionnés ce soir, puis s'attaquer ensuite à certains problèmes à long terme. Les membres de l'association veulent tenter de répondre aux besoins immédiats dans les régions les plus dévastées, et ils espèrent avoir une bonne discussion avec les membres de la collectivité afin de déterminer ce qu'ils pourraient faire pour participer à certaines initiatives, comme la reconstruction des écoles, et à d'autres projets importants.

Hier soir, lorsque j'ai parlé à Emilio de cette activité de financement fructueuse, il m'a dit que les gens de sa communauté et lui-même tenaient absolument à remercier sincèrement les gens de Swift Current et du Sud-Ouest de la Saskatchewan de leur générosité envers la population des Philippines.

Il m'a aussi dit qu'il remerciait le gouvernement d'être intervenu rapidement et d'avoir fait preuve d'autant de générosité. La ministre a mentionné qu'elle était à Winnipeg la semaine dernière, où elle a rencontré des dirigeants de la communauté philippine, et que le premier ministre a lui aussi rencontré ces gens à quelques reprises. Ces échanges ont été fructueux et ont donné lieu aux mesures d'intervention dont nous sommes témoins.

Je vois que le temps dont je dispose est presque écoulé, mais j'aimerais tout de même souligner la grande générosité des gens du Sud-Ouest de la Saskatchewan ainsi que l'excellent leadership d'Emilio et des membres de l'association philippine de Swift Current, en Saskatchewan. Ils ont réussi à rassembler les membres de la collectivité afin d'aider des gens qui habitent très loin, mais qui ont désespérément besoin de notre aide.

● (2045)

M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NPD): Monsieur le Président, je remercie le ministre d'État de ses observations. Comme il est nouveau à son poste et ne siège que depuis peu au comité, je le remercie d'intervenir à l'égard de cette question. Je crois qu'il s'agit de sa première intervention à titre de ministre d'État dans un dossier comme celui-ci.

La question que je vais lui poser traite de logistique, parce que le Canada a décidé de concentrer son attention sur l'île de Panay. J'aimerais savoir pourquoi nous concentrons nos efforts à cet endroit. Si le ministre ne peut répondre maintenant, il pourra le faire plus tard. C'est ma première question.

Ma deuxième question porte sur la nature de notre intervention à moyen et à long terme, si nous décidons de porter assistance à cette région en particulier. L'île de Panay est l'endroit où le Canada a décidé de concentrer ses efforts. Par ailleurs, le ministre pourrait-il nous dire si nous concentrerons la plus grande part de nos efforts dans cette région pendant quelque temps?

Initiatives ministérielles

M. David Anderson: Monsieur le président, il règne un bel esprit de coopération ce soir. J'aimerais rappeler que c'est dans le même esprit que nous participons à divers projets aux Philippines et que nous serons heureux de continuer d'y participer.

J'aimerais revenir sur les efforts de financement qui sont déployés dans ma communauté. Les gens veulent surtout répondre aux besoins les plus pressants. C'est de cela qu'ils parlent. Ils veulent intervenir dans les régions où se trouvent leurs amis, leur famille, leurs connaissances et répondre aux besoins les plus pressants, aider les gens à se rétablir, les aider à se loger dans des abris décentes, leur fournir de la nourriture et de l'eau potable. Ensuite, on pourra penser à rebâtir l'infrastructure.

Comme je l'ai souligné, pour ceux qui comme nous bénéficient d'énormément d'avantages et de privilèges, il est difficile de s'imaginer la dévastation que laisse une tempête comme celle-là. Nous continuerons de participer à des programmes qui touchent, par exemple, la gouvernance locale, le renforcement des possibilités d'affaires aux Philippines, le développement agroalimentaire ou les possibilités d'épanouissement des femmes, à qui on donne l'occasion de participer au monde des affaires.

Nous continuerons de participer à des projets comme ceux-là. Nous nous réjouissons de continuer à collaborer avec les Philippins, comme nous l'avons fait par le passé.

Mme Kirsty Duncan (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le président, j'aimerais féliciter mon ami pour les nouvelles fonctions qu'il occupe.

Nous sommes tous ici pour aider les Philippins. Nous avons parlé d'encourager les Canadiens à faire des dons. À ce sujet, j'ai une question très simple à poser au gouvernement. Entend-il maintiendra les fonds de contrepartie jusqu'à la fin de l'année civile?

M. David Anderson: Monsieur le président, la mesure s'applique pour l'instant jusqu'au 8 décembre. Évidemment, nous envisagerons de la prolonger.

Il est important de reconnaître que les Canadiens de partout au pays ont fait preuve de générosité. Je n'ai parlé que d'un exemple parmi tant d'autres. Des projets et des événements sont organisés partout au Canada pour appuyer les collectivités et le peuple philippins. Je dois souligner à ce sujet — et je l'ai déjà fait d'ailleurs —, que l'aide ne provient pas uniquement des collectivités d'origine philippine. Les Canadiens de toutes origines, de tous horizons et de tous âges sont ravis de faire leur part parce que c'est dans l'ordre des choses au Canada. Si l'on regarde le bilan de l'aide que le Canada a accordée au cours des dernières décennies à l'occasion de catastrophes survenues à l'étranger, on constate que nous avons toujours répondu à l'appel et que nous le ferons toujours.

Je peux vous citer certains des engagements que nous avons pris. Nous avons promis 30 000 \$ à la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Nous avons parlé d'un montant de 5 millions de dollars et d'une somme complémentaire de 15 millions. Nous avons lancé un fonds d'aide dans lequel, comme l'a dit le député de l'opposition, le gouvernement versera une somme équivalente aux dons du public. Nous sommes ravis de pouvoir le faire. Le déploiement extrêmement rapide de l'équipe d'intervention en cas de catastrophe a été une réussite totale et a permis de fournir une aide immense aux Philippines. Nous nous attendons aussi, comme mon collègue l'a mentionné, à ce que Citoyenneté et Immigration Canada établisse des priorités pour le traitement des demandes.

Il s'agit donc d'une approche à multiples volets qui fait appel à la générosité des contribuables, du gouvernement et, bien sûr, de nombreux autres intervenants, pour la reconstruction des Philippines.

• (2050)

[Français]

M. Hoang Mai (Brossard—La Prairie, NPD): Monsieur le président, j'ai le plaisir et l'honneur de me lever aujourd'hui pour parler de la crise qui sévit aux Philippines.

Malheureusement, il y a eu un événement assez tragique. Le passage du typhon Haiyan a durement frappé la population, et je dois dire que la discussion qu'on a aujourd'hui vise à soutenir les gens des Philippines.

Je vais tenter d'enlever toute partisanerie possible, et sur ce point, je salue les efforts accomplis et les mesures prises par le gouvernement pour aider les gens des Philippines au moyen du soutien financier dont on a entendu parler. Le gouvernement a promis que, pour chaque dollar donné par les Canadiens à des organismes de charité reconnus, il donnera l'équivalent.

Étant d'origine vietnamienne, je suis très touché par cette tragédie. Je suis aussi très proche des Philippines. En outre, j'ai travaillé en Asie antérieurement. Je suis allé aux Philippines, notamment à Manille. J'ai aussi passé des vacances aux Philippines et j'y ai suivi des cours de plongée. C'est là que, pour la première fois, j'ai appris à faire de la plongée. C'est, pour moi, un lien très concret et très réel.

[Traduction]

Les Philippins vivant au Canada forment une communauté très soudée. Pour eux, les valeurs familiales et l'entraide sont extrêmement importantes. C'est quelque chose qui m'a toujours impressionné.

Je me souviens de quelques activités organisées dans ma circonscription. Lors de la Saint-Valentin, j'ai eu l'occasion d'en apprendre davantage sur la culture des Philippins et sur la façon dont ils célèbrent cette journée. Ils aiment la vie passionnément. C'est pourquoi je suis de tout coeur avec les habitants des Philippines et les membres de leur famille au Canada, qui vivent actuellement des moments difficiles et tragiques.

Je veux leur dire que le Canada les appuie. Tous les partis, le gouvernement et l'opposition, travaillent ensemble pour tenter d'aider les habitants de ce pays à aller de l'avant.

Je veux mentionner ce qui se passe à Brossard—La Prairie, la circonscription que je représente. Le 23 novembre, c'est-à-dire samedi prochain, les membres de la communauté philippino-canadienne de la Rive-Sud organiseront un brunch de financement pour les victimes du typhon Haiyan. Je travaille beaucoup avec cette communauté. Le brunch se déroulera dans la salle communautaire de l'église Good Sheperd, qui est située au 7900, rue Naples, à Brossard. J'y assisterai bien sûr. Il y aura trois services: le premier à 8 heures, le deuxième à 9 h 30, et je crois que le dernier sera à 11 heures.

J'espère que nous travaillerons ensemble pour trouver d'autres moyens d'unir tous les Canadiens, et pas seulement ceux d'origine philippine ou asiatique, afin que nous puissions recueillir beaucoup d'argent pour aider les habitants des Philippines.

C'est une aide à court terme. Nous avons évidemment beaucoup de choses à faire. De nombreuses personnes ont regardé des reportages sur cette tragédie. Les images sont pénibles à voir. Nous devons collaborer afin d'améliorer la situation de la population de ce pays.

Initiatives ministérielles

Le gouvernement a agi rapidement, mais il y aura des défis à relever.

[Français]

Le gouvernement a mentionné qu'il prendra quelques mesures, notamment en ce qui a trait à l'immigration. Encore une fois, je ne veux pas être trop partisan, mais j'espère que le gouvernement ira plus loin que ses promesses, particulièrement au regard de la réunification familiale.

Dans mon bureau de Brossard—La Prairie, il y a déjà beaucoup de problèmes de délai. Depuis que j'ai été élu député il y a deux ans, on a vu les délais augmenter en ce qui concerne les visas, entre autres.

On a entendu les promesses du gouvernement et j'espère du fond du coeur qu'elles se concrétiseront, que ces mesures concrètes aideront les gens à venir ici et aideront les gens là-bas. Effectivement, l'argent est important pour la reconstruction à court ou à moyen terme. Toutefois, par la suite, il faudra s'assurer que les mesures seront là à long terme.

• (2055)

Lorsqu'on constate la destruction des lieux, c'est sûr qu'on pense à tout ce qui doit être fait sur le plan de la reconstruction. Malheureusement, cela nous fait aussi penser à ce qui est arrivé en Haïti. La communauté internationale s'est regroupée. Je suis d'ailleurs très fier que le Canada ait pris des initiatives à ce sujet et soit allé de l'avant.

Je désire souligner la générosité des Canadiens en général. En effet, les Canadiens de partout au pays se sont mis ensemble pour aider les gens des Philippines. Je répète qu'il est très important que les gens s'assurent que l'argent soit remis à des organismes de charité reconnus par le gouvernement pour que ce dernier fasse aussi une contribution financière. Il faut également penser à des solutions à long terme.

En ce qui concerne les Philippines, il est clair que le typhon le plus important à survenir depuis longtemps est une conséquence directe des changements climatiques.

[Traduction]

Je vais mentionner un article paru aujourd'hui sur le site de CBC News. On y parle de l'impact que subissent particulièrement les Philippines à cause des changements climatiques. Selon le titre de l'article, la consule générale affirme que les Philippines sont vulnérables aux changements climatiques, et précisons qu'il s'agit du consulat général des Philippines à Toronto.

L'article rapporte que les Philippines sont très vulnérables aux typhons et que la destruction a ralenti l'économie du pays.

Si nous voulons aider d'autres pays, nous devons prendre notre rôle au sérieux. Une des choses que nous devons faire, c'est lutter contre les changements climatiques. C'est très important, et je ne le dis pas dans un esprit partisan.

Voici un extrait de l'article:

La semaine dernière, un délégué des Philippines a entamé une grève de la faim comme moyen de pression, à l'occasion d'une conférence de l'ONU sur les changements climatiques, afin d'amener les parties à trouver des mesures concrètes pour lutter contre le réchauffement de la planète. Naderev Sano, un membre de la Commission des Philippines sur les changements climatiques, a déclaré au Washington Times qu'il avait commencé un jeûne « par solidarité avec mes compatriotes qui luttent pour trouver de la nourriture » — y compris son frère qui, comme l'a expliqué M. Sano, « est en train de recueillir des cadavres avec ses propres mains. »

C'est réel. Voilà ce qui se passe, et il faut faire quelque chose à ce sujet.

Les changements climatiques constituent l'une des raisons pour lesquelles je suis entré en politique. Nous devons protéger l'environnement, et nous voyons bien les conséquences à l'échelle planétaire.

Selon un autre rapport, publié cette fois-ci en Europe, le Canada dispose de la pire politique en matière de changements climatiques dans le monde industrialisé. On se classe au 55^e rang, parmi 58 pays, ce qui est tout à fait honteux. Je pense que les trois derniers pays étaient l'Iran, le Kazakhstan et l'Arabie saoudite. Cela en dit long sur la façon dont nous progressons dans ce dossier.

[Français]

Nous devons penser à l'avenir, mais nous devons bien sûr réagir tout de suite. Je répète que je lève mon chapeau au gouvernement qui a agi rapidement. On espère qu'à moyen terme, on se penchera sur tout ce qui est lié à l'immigration, à l'aide à apporter aux gens des Philippines et à la reconstruction.

Mon collègue d'Ottawa-Centre a parlé de « *cash forward* ». Il faut investir pour que les gens des Philippines reconstruisent et rebâtissent eux-mêmes leur pays. Il faut les aider à ce faire. Il faut aussi avoir une vision à long terme par rapport à ce qu'on peut faire. C'est l'enjeu le plus important.

Lorsqu'on parle de changements climatiques, entre autres, il faut agir. J'espère que le gouvernement agira.

Je ne veux pas faire preuve de partisanerie pendant ce débat. Nos pensées sincères sont avec les gens des Philippines. Je suis très content que l'on ait pu discuter de ce que l'on peut faire et de ce qu'on peut améliorer pour venir en aide aux gens des Philippines.

• (2100)

Je dois dire à la communauté philippine de Brossard—La Prairie que je suis très fier du travail qu'elle fait et que je vais continuer à travailler avec elle.

[Traduction]

L'hon. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt, Lib.): Monsieur le président, je tiens à féliciter mon collègue néo-démocrate pour ses pensées et ses paroles de sagesse.

Le gouvernement versera une somme égale aux dons privés faits d'ici le 8 décembre. Que pense-t-il de l'idée de demander au gouvernement de repousser, jusqu'à la fin du mois de décembre 2013, cette date d'échéance?

Je sais que beaucoup de jeunes de la communauté philippine, mus par l'esprit de Noël, préféreraient probablement renoncer à leurs cadeaux et faire un don d'argent aux membres de leur famille restés aux Philippines. De jeunes enfants canadiens, d'autres minorités ethniques ou d'autres milieux, pourraient également leur emboîter le pas.

Êtes-vous d'accord avec moi et avec les députés de ce côté-ci de la Chambre que le gouvernement devrait repousser la date d'échéance au 31 décembre?

[Français]

M. Hoang Mai: Monsieur le président, je remercie mon collègue de sa question.

Premièrement, il est important de reconnaître l'action du gouvernement sur ce plan. Il faut aussi s'assurer que l'argent qui a été promis sera déboursé. Il faut également écouter ce que la communauté internationale dira à ce sujet.

Initiatives ministérielles

Il y aura certaines conséquences et on devra y réagir. Par ailleurs, de ce côté-ci, nous sommes ouverts à tout ce qu'on pourra faire pour aider la communauté des Philippines dès que le gouvernement pourra intervenir. Il y a plusieurs façons de le faire. Le gouvernement doit-il intervenir directement pour les aider? Je sais qu'à court terme, l'argent est important, certes, mais il faut penser à la reconstruction. Tous les moyens seront bons pour aider les gens des Philippines.

[Traduction]

L'hon. Chris Alexander (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Monsieur le président, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat et je remercie le député d'en face de ses commentaires.

Comment peut-il croire — ou comment n'importe quel autre député néo-démocrate d'ailleurs peut-il croire — que c'est une bonne politique, en réponse à une urgence humanitaire, d'imiter une personne qui fait la grève de la faim pour que les conditions météorologiques changent? Le moment est-il vraiment bien choisi de débattre de cette question alors que 10 millions de personnes ont besoin d'aide humanitaire et que nous peinons encore à atteindre des villages qui sont coupés du reste du monde après le passage de l'un des plus puissants typhons jamais enregistrés?

Il est vrai qu'une personne a entamé une grève de la faim lors de la conférence sur les changements climatiques, mais est-ce le genre de mesure que nous, en tant que Parlement du Canada et en tant que Canadiens, devrions prendre, selon le NPD, pour répondre à l'actuelle urgence humanitaire?

Devrions-nous prier de toutes nos forces pour que les conditions météorologiques changent? Ne devrions-nous pas plutôt prendre des mesures concrètes, à l'image de celles qu'a prises le gouvernement dans un temps record?

[Français]

M. Hoang Mai: Monsieur le président, j'aimerais remercier le ministre et le féliciter pour son nouveau rôle.

Ce débat n'est pas partisan et, bien sûr, nous sommes d'accord là-dessus. Le ministre ne comprend pas ce qui se passe lorsque quelqu'un essaie d'envoyer un message disant qu'il y a un problème concernant les changements climatiques. On l'a dit, on est d'accord sur ce que le gouvernement fait, et on le félicite même pour les mesures qu'il a prises.

Par contre, le ministre dit qu'on ne peut pas faire deux choses en même temps, et cela démontre la véritable vision du gouvernement, ou plutôt le manque de vision du gouvernement. Le gouvernement est incapable de voir à long terme et de prévoir les conséquences.

• (2105)

[Traduction]

Nous préférerions que personne ne fasse la grève de la faim, mais si cette personne haut placée le fait, c'est parce qu'il y a un problème. Je déduis de sa question que le ministre ne croit pas aux changements climatiques. Justement, l'idée est de sensibiliser les gens.

À court terme, nous appuyons l'intervention du gouvernement, c'est-à-dire l'aide humanitaire et financière offerte.

Toutefois, il demeure que nous devons déterminer ce qui a causé le typhon et comprendre que les changements climatiques ont réellement une incidence. L'une des conséquences du réchauffement de la planète est l'occurrence plus fréquente de typhons et d'autres catastrophes naturelles comme les inondations que nous avons connues au Canada. Ces choses se produisent réellement.

Malheureusement, la question du ministre prouve que le gouvernement ne veut pas lutter contre les changements climatiques.

M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NPD): Monsieur le président, je félicite sincèrement mon collègue de son intervention. Il a commencé en remerciant le gouvernement de son travail dans ce dossier et en le félicitant. Il a parlé de la nécessité de se concerter. Jusqu'alors, le débat était très convivial et nous échangeons des idées de façon réciproque.

Or, mon collègue a souligné la conférence sur les changements climatiques qui se déroule à l'heure actuelle. Il a lu un article à propos d'une personne...

Des voix: Oh, oh!

M. Paul Dewar: Monsieur le président, nous discutons tout simplement. Ça va, nul besoin de chahuter ce soir.

Nous soulignons simplement ce qui se passe sur la scène internationale à l'égard des changements climatiques et le message d'un représentant des Philippines. Il est bien triste qu'un député — un ministre, rien de moins —, tente de tourner la discussion en débat partisan.

Ce à quoi mon collègue voulait en venir, c'est que nous devons réellement adopter une stratégie à long terme. Nous devons veiller à ce que notre politique d'aide au développement reconnaisse les changements qui surviennent dans le monde. Cette catastrophe n'est pas la première. Nous en avons vu une récemment dans le Sahel, ainsi qu'une sécheresse en Éthiopie et en Somalie. Malheureusement, le gouvernement s'est retiré de la convention pour la lutte contre la sécheresse et la désertification. C'est un fait.

Je voudrais connaître l'opinion de mon collègue. Nous approuvons l'aide immédiate apportée par le gouvernement, mais qu'en est-il de l'aide à long terme pour les pays qui n'ont ni les ressources ni la résilience voulues pour gérer les catastrophes causées par les changements climatiques? Que pouvons-nous faire pour les aider à long terme?

M. Hoang Mai: Monsieur le Président, la semaine dernière, un groupe d'étudiants m'a demandé ce que le Canada devrait faire. Je leur ai répondu que nous devrions jouer le rôle d'un grand frère en montrant d'abord que nous prenons les bonnes décisions, puis en venant en aide à autrui. C'est ce que nous devrions faire pour les autres pays.

Lorsque le ministre pose ce genre de question, il n'écoute pas ce que la consule générale des Philippines à Toronto a à dire. Je l'invite à consulter l'article de la CBC dans lequel la consule générale affirme que les Philippines sont vulnérables aux changements climatiques. Voici ce qu'on peut y lire:

La consule générale des Philippines à Toronto soutient que l'économie de son pays, qui a été dévasté par le typhon Haiyan, est ralentie depuis longtemps par les nombreuses tempêtes tropicales qui frappent les côtes philippines chaque année.

À Varsovie, le représentant des Philippines a pour sa part déclaré que les changements climatiques ont une incidence sur l'économie du pays.

Je ne prétends pas que nous allons tout révolutionner, que nous allons atténuer les changements climatiques d'une manière qui aidera les Philippines dans l'immédiat. Nous devons d'abord regarder ce qui se passe au Canada. Et constater qu'il ne se passe pas grand-chose. Nous devons aider les autres pays à se concerter en vue de trouver des solutions.

Ce n'est pas en ignorant le problème que nous allons régler les choses. C'est pourtant ce que fait le ministre.

Initiatives ministérielles

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le président, l'appui massif manifesté par les Canadiens de partout au pays sous forme d'aide financière et de prières est très impressionnant. C'est extraordinaire. Lors des nombreux événements auxquels j'ai pu participer, j'ai constaté notamment que les Canadiens souhaitent continuer à faire preuve de compassion. Divers événements sont prévus d'ici la fin de l'année.

Le chef du Parti libéral a proposé, et il l'a sans doute mentionné à d'autres personnes, que nous permettions aux particuliers de faire un don et d'obtenir un reçu aux fins d'impôt au moins jusqu'à la fin de l'exercice financier. Je me demande si le député voudrait nous en parler ou simplement montrer que nous pouvons obtenir l'appui de tous les partis en ce sens.

● (2110)

[Français]

M. Hoang Mai: Monsieur le président, je pense que mon collègue n'a peut-être pas entendu la réponse que j'ai donnée à la même question posée par son collègue libéral.

Comme j'ai déjà répondu à la question, je voudrais revenir sur ce qui est important pour moi et pour la communauté de Brossard—La Prairie.

Je vais mentionner encore une fois que l'action qui est faite maintenant est importante.

Je rappelle aussi que le 23 novembre, soit ce samedi, il y aura une collecte de fonds. La communauté philippine du Canada de la Rive-Sud de Montréal organise un brunch pour rassembler les gens et collecter des fonds. C'est important de le faire maintenant.

Je remercie mon collègue d'avoir posé la question, parce que ça me permet de rappeler qu'il faut contribuer avant le 8 décembre. Il faut s'assurer que les dons vont aux organismes de charité reconnus par le gouvernement.

[Traduction]

L'hon. Chris Alexander (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Monsieur le président, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole ce soir dans le cadre de cet important débat sur un sujet qui touche tous les Canadiens, pas seulement ceux qui sont d'origine philippine. Chacun d'entre nous a des amis, des voisins ou des concitoyens, comme nous l'avons déjà entendu ce soir, qui ont été touchés. Nous avons tous vu les images à la télévision; il ne s'agissait pas seulement d'une tempête ou d'une catastrophe naturelle, mais bien d'un typhon dévastateur d'une ampleur sans précédent, qui a durement touché une grande région d'un vaste pays et qui a poussé sans crier gare des millions de gens dans une grave crise humanitaire.

Qu'observons-nous partout au Canada depuis une dizaine de jours? Nous observons une réponse incroyable, un phénomène très moderne qui fait en sorte que le gouvernement canadien peut agir rapidement. Les Canadiens font preuve d'une grande générosité. L'information nous parvient facilement, car nous avons des liens très étroits avec les Philippines et l'information y circule relativement vite, même dans une situation de catastrophe naturelle comme celle-ci. Il s'agit donc peut-être de l'intervention la plus rapide, la plus efficace et la plus importante de notre histoire sur le plan de l'aide humanitaire pour un pays si éloigné du nôtre.

Comment s'explique la capacité du Canada à réagir ainsi? Par une certaine résilience. En tant que ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, je retire une grande fierté du fait qu'il existe au Canada une communauté philippine forte et prospère, dont bon nombre de membres sont arrivés assez récemment au pays, qui ont

encore des parents et des amis aux Philippines, des gens qu'ils connaissent, avec qui ils communiquent et à qui ils envoient de l'argent, ce qui représente une source importante de revenu pour les Philippines. C'est cette communauté qui a guidé notre intervention.

Il est vrai que le gouvernement canadien en a fait beaucoup. Nous avons entendu parler de ces efforts ce soir et nous en entendrons davantage. Il reste que nous sommes extrêmement fiers des Canadiens d'origine philippine qui ont ouvert la voie, qui nous ont guidés à bien des égards, et dont la présence ici, ainsi que leurs liens avec les Philippines, insufflent en ce moment une force et un grand dynamisme à notre relation avec ce lointain pays.

Notre économie est également un facteur, car le Canada n'aurait pas les ressources nécessaires et les Canadiens d'origine philippine, les nouveaux arrivants et ceux qui sont ici depuis plus longtemps, ne seraient pas en mesure d'envoyer de l'argent chez eux si ce n'était des débouchés économiques qui existent ici. Voilà un autre exemple qui montre qu'un plan économique réussi profite, non seulement en période de prospérité, mais aussi à travers les périodes difficiles, où les besoins sont criants, comme dans les Philippines ces jours-ci.

Il y a aussi la question de logistique. C'est banal, et je sais que mes collègues d'en face évitent d'en parler pour des raisons évidentes, mais ni l'Équipe d'intervention en cas de catastrophe, ni les équipes médicales, ni les hélicoptères, ni les autres aéronefs, n'auraient pu se rendre sur place aussi rapidement si le gouvernement n'avait pas fait l'acquisition de l'avion de transport aérien stratégique longue distance C-17, qui a rendu possible le transport efficace de cette lourde cargaison à l'autre bout du monde, grâce auquel des vies ont été sauvées. La résilience, la prospérité économique et une bonne logistique ont toutes joué un rôle.

De ce côté-ci, nous sommes tout entiers à la sympathie que nous éprouvons pour ceux qui souffrent encore et pour les proches de ceux qui sont encore dans le besoin. Nos pensées et nos prières vont à ceux qui ont perdu leur maison ou des êtres chers, aux parents et aux enfants blessés, à ceux qui n'ont plus rien pour assurer leur subsistance et qui, de l'endroit où ils sont, dans les Visayas orientales ou occidentales, sur l'île de Leyte, de Cebu ou de Panay, sont incapables de penser à l'avenir. Nous offrons nos condoléances à ceux qui ont perdu des proches, et notre compassion va à tous ceux qui s'efforcent de survivre à cette crise.

● (2115)

Mais en cette période de crise, le message que nous voulons lancer est un message de réconfort, celui-là même transmis par le premier ministre dès que le typhon a frappé, des mots qu'il a répétés cette semaine: « Le Canada est là pour vous ». Nous agissons avec confiance et le Canada ne lésinera pas sur les efforts. Et je ne parle pas seulement du gouvernement, mais aussi des Canadiens d'origine philippine et des Canadiens en général, qui se sont montrés d'une générosité exemplaire.

Le premier ministre a d'ailleurs annoncé en début de semaine que le gouvernement allait ajouter 15 millions de dollars aux fonds déjà annoncés. On nous dit que les dons des Canadiens s'élèvent déjà à 20 millions de dollars, somme que le gouvernement s'est engagé à égaliser. Quelles bonnes nouvelles pour ceux qui attendent toujours qu'on puisse satisfaire à leurs besoins.

Initiatives ministérielles

Que ce soit à Iloilo, dans la province de Capiz ou sur l'île de Panay, l'Équipe d'intervention en cas de catastrophe a fait un boulot du tonnerre. C'est pour les situations comme celle-là qu'elle a été créée. C'est tout simplement merveilleux de voir le temps record qu'il lui a fallu pour se mettre en branle et de voir le travail extrêmement efficace qu'elle fait sur le terrain. Nous savons que les Forces canadiennes, qu'elles soient en mode humanitaire ou de combat, n'ont leurs pareilles nulle part dans le monde, et nous sommes très fiers de ce qu'elles font aujourd'hui, ce soir, toute la semaine aux Philippines.

Comme je l'ai dit plus tôt, nous sommes fiers de compter plus de 600 000 Canadiens d'origine philippine. Je rappellerai à la Chambre qu'en 2012, les Philippines venaient au deuxième rang des pays sources d'immigration au Canada. L'an dernier, un peu plus de 32 700 Philippins ont obtenu la résidence permanente au Canada, ce qui constitue une hausse de 146 % depuis 2004, et la tendance semble devoir se maintenir. Nous nous sommes engagés à faire venir 17 500 aides familiaux résidants au Canada l'an prochain afin de rattraper l'arriéré constitué sous les libéraux et trop longtemps balayé sous le tapis. Si le passé est garant de l'avenir, beaucoup de ces emplois seront occupés par des Canadiens d'origine philippine.

Malgré le sérieux de la question dont nous débattons ce soir, l'opposition continue de bifurquer sur des voies étranges. Pour une raison que j'ignore, les députés de l'opposition pensent qu'il s'agit de changements climatiques et que si nous avons négocié de façon plus serrée à Varsovie, cette tempête ne se serait peut-être pas produite, provoquant la situation d'urgence que nous connaissons. Nous ne sommes pas d'accord avec eux. Il y a là-bas des millions de personnes qui ont besoin d'aide. Ce ne sont pas des grèves de la faim à Varsovie et des débats sur les changements climatiques qui vont régler le problème, pas plus que l'analyse des causes profondes du terrorisme ne pouvait apporter de remède à la tragédie du marathon de Boston. Il ne convient pas non plus que les libéraux, qui ont demandé cet important débat, perdent du temps à parler du délai de réunification des familles.

Ce programme fut un désastre sous les libéraux. Tout le monde sait que les conservateurs ont réduit l'arriéré de moitié. Sous le gouvernement conservateur, la situation s'est améliorée, nous avons à Manille une équipe plus nombreuse et plus efficace que jamais, nous accueillons un nombre record de résidents permanents, de travailleurs étrangers temporaires et de visiteurs des Philippines. Nous sommes fiers de notre bilan, fiers de continuer sur notre lancée et fiers de fournir ces données aux députés ce soir.

Je suis fier de ce que font les députés de ce côté-ci de la Chambre. La députée de Newmarket—Aurora, qui participe au débat d'aujourd'hui, a assisté à un concert qu'un groupe de Canadiens d'origine philippine du Grand Toronto a organisé pour recueillir des fonds. Beaucoup de mes collègues ont fait la même chose dans les grandes villes et les petites localités. Je suis moi-même allé à l'église St. Francis de Sales, à Ajax, où plusieurs paroissiens sont d'origine philippine. J'ai pu constater la générosité des gens, pas seulement celles des paroissiens d'origine philippine, mais de tout le monde.

Le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration met la main à la pâte. Il accélère le traitement des demandes de passeport. Il donne la priorité aux gens qui veulent devenir résidents permanents, à ceux qui veulent venir au Canada à titre de visiteurs et à ceux dont nous avons déjà reçu la demande, mais qui proviennent des régions touchées et qui ont grand besoin du soutien de leurs amis et de leur famille au Canada.

Nous demandons aux Canadiens de nous signaler ces cas. Nous en avons répertorié des centaines. Nous avons déjà reçu des milliers d'appels concernant des cas de ce genre, mais nous demandons aux députés et à tous les Canadiens de nous aider à répondre aux besoins des gens qui ont actuellement besoin de notre aide. Aidez-nous à accélérer leurs demandes. Aidez-nous à remplacer les documents que le typhon a détruits. Aidez-nous à faire en sorte que le Canada reste à l'avant-plan des secours humanitaires aux Philippines, un pays dont nous n'avons jamais été aussi proches.

● (2120)

M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NPD): Monsieur le président, je voudrais féliciter le ministre pour sa nomination au poste de ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Je n'avais pas encore eu l'occasion de le faire. C'est la première fois que je peux lui adresser mes félicitations dans cette enceinte. Le portefeuille du ministre est très important, et nous lui présentons nos meilleurs voeux de réussite dans son travail pour aider les victimes sur place.

J'ai quelques questions à lui poser. La première est une question que j'ai déjà posée: le ministre a-t-il obtenu de l'information qui lui permettrait de nous expliquer pourquoi nous nous sommes retrouvés à Panay? Y resterons-nous encore longtemps?

Apparemment, nous sommes les seuls à cet endroit, qui a été touché, mais qui n'est pas au coeur de la catastrophe. Le ministre pourrait-il nous transmettre les précisions qu'il a obtenues? Pourrait-il nous indiquer combien de temps nous resterons à cet endroit? Allons-nous nous y installer pour de bon?

Pour terminer, je ne peux passer sous silence les propos du ministre au sujet du NPD, qu'il accuse de ne s'intéresser qu'au réchauffement climatique. Soyons honnêtes. Nous ne croyons pas que le délégué des Philippines qui fait une grève de la faim soit disposé à y mettre fin de toute manière. Je pense que le ministre en est conscient.

Dans l'esprit du débat actuel, où il s'agit de proposer des idées, j'espère que le ministre n'a pas l'intention de s'acharner sur ce point. Nous voulions simplement indiquer qu'une personne faisait une grève de la faim. Une conférence sur les changements climatiques a lieu présentement, et nous pensons que cette question fait partie de l'équation actuelle. Mon collègue a simplement voulu citer les propos du délégué des Philippines qui s'est exprimé à Toronto. C'est une personne avec laquelle nous collaborons. Nous avons de bonnes relations avec lui.

Je sais que les points de vue diffèrent concernant les changements climatiques. Le gouvernement n'y attache pas une aussi grande importance que nous, mais tâchons de ne pas nous appesantir sur ce point. Le ministre laisse entendre que, dans ce dossier, nous voulons nous contenter d'appuyer une personne qui fait une grève de la faim. Manifestement, ce n'est pas le cas. Nous avons tous fait des dons. Nous appuyons le gouvernement lorsqu'il dit vouloir faire des dons. Je voudrais que nous nous remettions dans l'esprit du débat.

M. Chris Alexander: Monsieur le Président, de ce côté-ci de la Chambre, nous considérons bel et bien les changements climatiques comme un enjeu important. Nous sommes le premier gouvernement canadien de l'histoire à réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'opposition ne reconnaît pas souvent ce fait d'armes.

Cependant, des centaines de milliers, voire de millions de personnes, ont toujours besoin d'aide et de nourriture aux Philippines. Il se concentrent sur leurs besoins. Voilà pourquoi nous sommes sur l'île de Panay. Voilà pourquoi nous sommes allés à Iloilo. Voilà pourquoi nous sommes dans cette province et celle de Capiz.

Initiatives ministérielles

Nous y sommes à la demande du gouvernement philippin. Le consul général que le député a mentionné nous a lui-même félicités lundi à Toronto lorsque le premier ministre a tenu une rencontre avec la communauté dans l'une de ses plus importantes églises de la région du Grand Toronto, soit l'église Our Lady of the Assumption.

Fidèle à son habitude, le Canada est allé dans une région sinistrée où personne d'autre n'était en mesure d'aller. Tacloban a fait les manchettes dès le début. Beaucoup ont répondu à l'appel. Le nord de l'île de Panay est en piteux état. Nous sommes fiers d'y être avec notre soutien logistique et notre forte présence pour répondre à des besoins criants.

Le député n'est pas sans savoir que le typhon a traversé le milieu des Philippines d'est en ouest, des Visayas orientales aux Visayas occidentales. Trois îles importantes se trouvaient sur son passage. Il y a Leyte, où se trouve Tacloban. L'île de Cebu est au centre. Nous y avons un centre de réception des demandes de visa, où nous donnons un accès privilégié aux gens qui pourraient avoir besoin du processus accéléré, du traitement prioritaire. Enfin, Panay est une très grande île avec la ville de Roxas au nord qui se trouve dans un piètre état.

• (2125)

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le président, je me préoccupe des Philippines et je défendrai toujours les Philippines. Je me soucie beaucoup des Philippines, et c'est l'une des raisons pour lesquelles j'ai parlé plus tôt cette semaine, dans mon caucus, de la nécessité de tenir un débat d'urgence sur la situation. J'ai été heureux que nous puissions nous entendre pour tenir un débat exploratoire afin que les députés puissent participer et exprimer ce qu'ils jugent approprié.

Je voudrais que le débat soit aussi apolitique que possible. Ce qui se passe aux Philippines est tragique. Des milliers de personnes ont perdu la vie. Des milliers de maisons sont détruites. Des centaines de milliers de personnes ont été déplacées. Des centaines de milliers de Canadiens d'origine philippine sont directement touchés.

Il y a tant de choses que nous pouvons faire. Nous devons reconnaître que le gouvernement a pris des mesures. Nous devons laisser les idées circuler entre nos collectivités et la Colline, à Ottawa, et donner notre appui au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration pour les choses qu'il peut faire.

Je me suis assis avec le chef du Parti libéral à l'intérieur du Philippines Centre, à Winnipeg, et nous avons rencontré des membres de cette communauté. L'une des idées qui est ressortie de cette rencontre était de reconnaître les milliers de Philippins qui sont actuellement ici pour étudier, travailler et visiter, dont beaucoup viennent de la région la plus touchée.

Ne serait-il pas approprié que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada déclare qu'ils n'ont pas à se soucier d'obtenir la prolongation et que nous allons permettre ces prolongations, compte tenu des circonstances? Autrement dit, nous ne voulons pas renvoyer un parent, par exemple, dans la région où sa maison a été détruite. Ne pouvons-nous pas accélérer le traitement des dossiers? Nous pourrions en discuter.

Toutefois, en plus de cette dernière observation, je voudrais poser la question suivante au ministre. Dans quelle mesure le ministère a-t-il augmenté ses effectifs pour améliorer les délais? Quand cela devrait-il avoir lieu? Comme l'a dit l'un de mes collègues, pourrait-il nous indiquer combien de personnes ont été envoyées aux Philippines?

M. Chris Alexander: Monsieur le président, je remercie le député de sa question et de sa proposition. Nous y avons pensé dès le début

de notre intervention. Il convient de répéter que, en plus d'accélérer le traitement des demandes des gens qui proviennent des régions touchées, nous sommes prêts à faire preuve de compassion et à nous montrer souples envers les détenteurs de permis d'études et de travail qui sont déjà ici afin de ne mettre personne dans une situation impossible et de ne pas ajouter au fardeau des autorités et des familles qui essaient de répondre aux besoins pressants de ceux qui sont déjà là.

Souvenons-nous qu'il y a, au Canada, de nombreux Philippins qui ne sont pas encore résidents permanents ou citoyens, qui sont aux études, qui sont employés comme aide familial ou qui ont été embauchés à titre de travailleurs étrangers temporaires dans d'autres secteurs, et nous les incitons à rester ici. Si leur permis est censé venir à terme bientôt, nous ferons preuve de compassion et de souplesse; notre système d'immigration compte d'ailleurs de plus en plus sur cette forme d'immigration.

L'hon. Jim Karygiannis: Qu'en est-il du personnel?

M. Chris Alexander: Nous accueillons beaucoup de Philippins, et certains d'entre eux deviennent résidents permanents après un certain temps.

En ce qui concerne le personnel, notre ambassade est la troisième mission en importance à Manille, et elle fonctionne normalement.

L'hon. Jim Karygiannis: Et le personnel supplémentaire? Zéro.

M. Chris Alexander: Peu importe ce que crie le député d'en face, il faut reconnaître que notre équipe peut...

L'hon. Jim Karygiannis: Et du personnel supplémentaire, allez-vous en envoyer? Combien?

M. Chris Alexander: Monsieur le président, n'y a-t-il donc aucune limite?

• (2130)

Le vice-président: Le ministre a la parole.

M. Chris Alexander: Monsieur le président, il est très difficile de se concentrer lorsque l'on se fait interrompre par quelqu'un qui parle aussi fort. Nous en avons l'habitude de la part de ce député, mais étant donné la situation, même lui devrait pouvoir se maîtriser.

Notre équipe peut accélérer le traitement des demandes de personnes dans le besoin. Elle peut continuer à traiter l'énorme volume de demandes qu'elle reçoit chaque année de résidents de Manille. De plus, avant d'envoyer des membres de l'Équipe d'intervention en cas de catastrophe aux Philippines pour organiser notre intervention dans son intégralité, nous avons dépêché d'autres ressources, y compris consulaires, pour venir en aide aux Canadiens, dont certains manquent toujours à l'appel. Nous continuerons de redéployer des ressources, au besoin, afin que notre intervention soit la meilleure possible.

Initiatives ministérielles

Nous ne laisserons pas des questions secondaires détourner notre attention. Durant une grande partie de son exposé, le député de Markham—Unionville a parlé des temps d'attente pour la réunification des familles et du programme d'immigration de façon générale. C'est à la période des questions que ces questions devraient être soulevées. Celles-ci n'ont rien à avoir avec les besoins des Philippins. Le député de Markham—Unionville s'appuie habituellement sur des faits erronés, et nous le corrigerons la prochaine fois. Ne perdons pas une minute précieuse de ce débat aussi important. La communauté philippino-canadienne nous regarde et nous voit tenter, en vain, de nous faire du capital politique, comme l'a fait plusieurs fois le député de Markham—Unionville, et se demande si nous sommes capables de concentrer notre attention sur elle, dont les besoins sont pressants.

M. Mike Sullivan (York-Sud—Weston, NPD): Monsieur le président, je partagerai mon temps de parole avec la députée de Scarborough—Rouge River.

Ce typhon est le plus puissant à s'être jamais abattu sur des côtes. Ses vents ont atteint 315 kilomètres-heure. C'est une catastrophe sans précédent. Le ministre a signalé — et je m'en réjouis — que des ressources supplémentaires ont été affectées aux Philippines afin de traiter l'afflux de demandes de visa, car je sais pour en avoir discuté avec des résidents de ma circonscription que c'est quelque chose qui les préoccupait. Les Canadiens doivent avoir l'assurance qu'ils pourront être réunis aux membres de leur famille qui n'ont plus nulle part où vivre et qui veulent venir au Canada, peut-être temporairement, peut-être pour de bon. Il est réconfortant de savoir que davantage de ressources ont été déployées sur le terrain. Je n'ai pas eu l'occasion de demander au ministre de préciser l'ampleur exacte de ces ressources, mais peut-être interviendra-t-il après mon discours afin de le faire.

L'hon. Jim Karygiannis: Il n'y en a pas.

M. Chris Alexander: Prends donc un autre verre, Jimmy.

M. Mike Sullivan: Selon le gouvernement des Philippines, le typhon a laissé dans son sillage 4 000 morts et 18 000 blessés, sans compter la multitude de gens portés disparus. Le ministre a laissé entendre que certains de nos concitoyens manqueraient toujours à l'appel. J'aimerais qu'il profite de ses observations pour nous indiquer si ces Canadiens ont été identifiés.

C'est une tragédie qui nous touche tous.

L'hon. Jim Karygiannis: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Je veux simplement que le ministre s'excuse de m'avoir crié de prendre un autre verre. J'ai beaucoup insisté auprès de lui ce soir — et, oui, j'ai peut-être parlé un peu trop fort — pour qu'il annonce officiellement combien de fonctionnaires supplémentaires il avait détachés aux Philippines. Il ne nous l'a pas dit. Lorsque le tsunami s'est produit, 13 fonctionnaires ont été envoyés en renfort au Sri Lanka.

Tout le monde sait très bien que je ne bois pas. Que le ministre me présente ses excuses, s'il l'ose.

M. Chris Alexander: Monsieur le président, j'aimerais intervenir sur ce recours au Règlement. J'ai prononcé un discours, puis des députés ont pu me poser des questions. Au lieu de faire cela, le député de Scarborough—Agincourt m'a chahuté sans relâche et bruyamment, à un point tel que j'ai eu du mal à donner mon discours. Ce genre de comportement est inacceptable lorsque la Chambre siège à une heure aussi tardive. Compte tenu de toutes les choses inappropriées que le député a dites ce soir, je ne crois pas que qui

que ce soit à la Chambre ait l'intention de s'excuser pour s'être simplement défendu.

• (2135)

L'hon. Jim Karygiannis: Monsieur le président, je n'accepte pas les paroles prononcées par le ministre, mais vous pouvez prendre une décision. Si le ministre souhaite répéter à l'extérieur de la Chambre ce qu'il vient de me dire — soit de prendre un verre —, je peux lui assurer qu'il sera aux prises avec une poursuite en justice qu'il n'oubliera pas de si tôt.

Le vice-président: La présidence déterminera s'il y a eu des propos déplacés et fera part de ses conclusions à la Chambre, si nécessaire.

Reprise du débat. Le député de York-Sud—Weston a la parole.

M. Mike Sullivan (York-Sud—Weston, NPD): Monsieur le président, 600 000 Philippins vivent au Canada, dont près de la moitié dans la région du Grand Toronto et, de ce nombre, 6 000 vivent dans ma circonscription, York-Sud—Weston. Un grand nombre d'entre eux s'inquiètent de ce qui s'est passé dans leur localité et se demandent quelles nouvelles ils peuvent en recevoir. Ils sont en fait plutôt reconnaissants du financement de contrepartie offert par le gouvernement. Toutefois, il est malheureux que le délai soit si court, car il faut du temps pour organiser les collectes de fonds qui donneront droit à une contrepartie.

Samedi, je participerai à une collecte de fonds à la Iglesia ni Cristo Congregation, à Mount Dennis, dans ma circonscription. Nous sommes de tout coeur avec les victimes de la catastrophe.

Je demande instamment au gouvernement de songer à prolonger le délai des fonds de contrepartie au-delà du 9 décembre. Je sais que, pour Haïti, des fonds ont été recueillis après le délai fixé par le gouvernement. Je comprends qu'il faut une date butoir, mais ce serait plus facile pour ces collectivités si elles avaient plus de temps pour organiser des collectes de fonds pour obtenir le financement de contrepartie du gouvernement, même si nous sommes reconnaissants de cette initiative du gouvernement.

Je sais que le ministre n'a pas apprécié que cette question soit soulevée, mais je vais parler de la série de catastrophes naturelles qui sont survenues dans le monde ces dernières années: les ouragans Katrina et Sandy, les tempêtes de neige en Europe, les récentes inondations en Alberta et à Toronto, et pas plus tard que dimanche, la série de tornades dévastatrices qui a frappé les États-Unis.

Je ne prétends pas que ces catastrophes naturelles justifient la tenue d'un débat exploratoire pour pointer du doigt quelqu'un ou quelque chose, mais je tiens à signaler que le monde entier surveille ces tempêtes qui sont de plus en plus fréquentes et dangereuses. Le Canada et tous les gouvernements de la planète doivent s'y préparer. Nous devons tenir compte du fait que ces désastres naturels empirent.

La Ville de Toronto a demandé au gouvernement du Canada du financement au titre des infrastructures pour se préparer en prévision de tempêtes comme celle survenue le 8 juillet dernier, qui a causé 1 milliard de dollars de dommages à Toronto seulement. Le gouvernement refuse toujours d'accorder ce financement.

Nous devons prendre des mesures préventives plus musclées pour nous préparer en cas de catastrophes naturelles d'une ampleur dont bon nombre d'entre nous n'ont jamais même imaginée. C'est arrivé aux Philippines et cela peut se produire n'importe où dans le monde, et ces catastrophes semblent être beaucoup plus fréquentes.

Initiatives ministérielles

En terminant, je veux moi aussi remercier les membres de l'équipe d'intervention en cas de catastrophe des Forces armées canadiennes qui se sont rendus aux Philippines. Ils font la fierté du Canada chaque fois qu'ils sont déployés. Je remercie chacun d'eux du travail qu'ils accomplissent et de l'altruisme dont ils font preuve lorsqu'ils quittent le Canada pour se rendre dans une zone sinistrée.

Mme Lois Brown (secrétaire parlementaire du ministre du Développement international, PCC): Monsieur le président, je tiens à remercier le député de ses observations et, surtout, d'avoir félicité notre Équipe d'intervention en cas de catastrophe et de l'avoir remerciée de ce qu'elle fait.

Les députés ont l'occasion, dans leur circonscription, d'aider les sinistrés. Le député a parlé d'une campagne de financement en cours. Je me demande ce que fait le député pour la faire connaître aux gens. Son message pourrait-il être communiqué aux autres députés?

M. Mike Sullivan: Monsieur le président, j'en parle autant que je peux dans ma circonscription.

Les députés disposent d'excellents outils de communication, mais l'un des choses qui posent problème, c'est le délai. La date limite du 9 décembre ne nous donne pas le temps d'envoyer une lettre pour inciter les gens à contribuer à la campagne de financement.

Cette campagne est assez connue, mais je vais utiliser du mieux que je peux les outils de communication dont je dispose pour faire connaître l'activité du week-end prochain au plus grand nombre possible de personnes, et je leur dirai que le gouvernement versera une somme équivalente aux dons qui auront été faits.

• (2140)

L'hon. Chris Alexander (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Monsieur le président, j'aimerais seulement apporter une précision. Le gouvernement du Canada a effectivement renforcé son effectif aux Philippines. Il s'agit surtout, bien entendu, de militaires et d'employés consulaires, puisqu'il y avait un urgent besoin de retrouver les ressortissants canadiens, dont plusieurs manquent encore à l'appel. Normalement, notre effectif n'est pas autant sollicité aux Philippines. Nous avons un vaste programme d'immigration; c'est l'un des plus grands au monde. Nous sommes en train de l'adapter. Nous lui fournissons les ressources nécessaires, mais en dépit de la charge de travail déjà énorme, le traitement des demandes prioritaires se déroule très bien.

Le député d'en face a parlé d'un aspect très important, c'est-à-dire l'avenir des Philippines et d'autres pays. Le député n'est-il pas d'avis que la meilleure façon d'investir les ressources des pays donateurs, mais également celles des pays menacés par les typhons, les tremblements de terre et d'autres catastrophes naturelles, c'est de renforcer les préparatifs afin qu'on puisse intervenir rapidement et prévenir les dommages, qui sont bien plus graves lorsque aucun préparatif n'a été mis en place?

Il est certain qu'il faut des ressources, et qu'on doit apporter une aide à long terme, mais cela doit s'inscrire dans un processus de développement, surtout dans les régions du monde particulièrement menacées par des phénomènes climatiques extrêmes comme le typhon qui a frappé les Philippines. Ne devrions-nous pas tous contribuer à de tels efforts?

M. Mike Sullivan: Monsieur le président, absolument, je dois en convenir et je suis content que le député d'en face soit d'accord avec moi pour dire que la préparation est importante. L'adaptation aux changements climatiques est le terme utilisé par le gouvernement et par d'autres. Cela suppose, entre autres, d'en prendre conscience, non seulement dans les pays en développement ou à l'autre bout du monde, mais ici même au Canada.

Il y a eu, cet été, en Alberta, à Toronto et à Mississauga, des orages dévastateurs, qui ont montré clairement que certaines parties du pays ne sont pas préparées à faire face au pire scénario et aux scénarios que nous allons probablement voir de plus en plus en raison des changements climatiques planétaires.

Nous nous réjouissons que le gouvernement réponde oui quand la Ville de Toronto demande de l'aide pour les dépenses d'infrastructure dans le but d'empêcher le genre de dommages matériels qu'il y a eu parce que son réseau d'égouts ne pouvait pas absorber la pluie qui est tombée lors du dernier orage. Toutefois, il serait bien aussi que le Canada se donne comme objectif, dans le rôle qu'il joue dans le monde, de fournir de l'aide financière et de transmettre les meilleures pratiques aux pays en développement ou aux pays où l'infrastructure est faible et inapte à supporter les dégâts tels que ceux qui ont été causés par ce typhon.

M. Craig Scott (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le président, j'aurais aimé poser au ministre une question dans ce sens. À mon avis, la question de la prévention est vraiment très importante. Sans vouloir faire dévier le débat vers la prévention de manière générale, je me demande si le député veut autant que moi savoir si le gouvernement discute actuellement du type de coopération que le Canada est prêt à envisager, ou à offrir aux Philippines, en matière de prévention.

On s'inquiète surtout du fait que les Philippines sont maintenant de plus en plus touchées par des typhons. Le pays y est extrêmement vulnérable. La ténacité qui fait la renommée des Philippines dans le monde ne peut leur permettre de régler tous les problèmes sans aide extérieure. Si nous sommes aussi solidaires du peuple philippin que nous le prétendons, j'espère que ces discussions ont déjà été entamées.

M. Mike Sullivan: Monsieur le président, j'aimerais bien obtenir une réponse plus complète de la part du gouvernement au sujet de sa stratégie à long terme pour aider le gouvernement philippin à se reconstruire. J'aimerais beaucoup entendre la réponse du ministre.

Mme Rathika Sitsabaiesan (Scarborough—Rouge River, NPD): Monsieur le président, je suis honorée de pouvoir participer au débat de ce soir, car je sais qu'il s'agit d'un débat très important pour bon nombre d'électeurs de ma circonscription, Scarborough—Rouge River. Comme mon collègue d'York-Sud—Weston l'a mentionné, environ 300 000 Canadiens d'origine philippine habitent la région du Grand Toronto, et 10 000 d'entre eux sont des résidents de ma circonscription, Scarborough—Rouge River. Mes pensées accompagnent tous mes électeurs qui ont, tout comme moi, des amis et de la famille aux Philippines. J'ai de nombreux amis qui habitent là-bas et certains d'entre eux sont comme des membres de ma famille. À l'heure actuelle, ils subissent les conséquences du typhon Haiyan, comme nous l'appelons ici, ou Yolanda, comme on l'appelle aux Philippines.

Ce typhon a déplacé plus de gens que le tsunami dans l'océan Indien et l'ouragan Katrina n'en ont déplacé à eux deux. Plus de 500 000 résidences ont été complètement détruites par ce typhon, et nous savons qu'au moins 13 millions de personnes ont été touchées par celui-ci partout aux Philippines.

Initiatives ministérielles

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance et je veux d'abord et avant tout remercier tous ceux qui ont agi immédiatement pour que nous puissions, en tant que membres de la société civile, faire tout ce que nous pouvons pour aider nos amis et notre famille, de même que nos collègues ailleurs dans le monde et les habitants des Philippines, qui ont été touchés par cette catastrophe naturelle.

J'aimerais parler à mes collègues du courriel qui m'a été envoyé par Lory Grace Bautista, une électricienne de Scarborough. Elle était très nerveuse et très préoccupée par la situation et se demandait comment allaient les membres de sa famille, qui habitent l'île Panay, dans la province d'Aklan. Elle s'inquiétait du fait que les gens de l'île Panay ne recevaient pas autant d'aide que d'autres gens de la région de Panay. Elle est très reconnaissante au gouvernement d'avoir déployé l'équipe d'intervention en cas de catastrophe et apprécie énormément le soutien que les gens de toutes les régions du Canada témoignent aux Philippines. Elle espérait vraiment que le Canada décide de mener aussi des opérations dans la province d'Aklan ainsi que dans d'autres provinces, comme Antique et Capiz.

Je suis heureuse de pouvoir dire à Mme Bautista que l'équipe d'intervention en cas de catastrophe a été envoyée à l'île Panay. Je suis très heureuse de pouvoir répondre à Mme Bautista que nous avons pu prendre les mesures qu'elle a réclamées et que bon nombre d'autres personnes ont elles aussi réclamées.

• (2145)

Mon collègue a parlé d'une activité de financement à laquelle il va assister. La semaine dernière, j'ai rencontré la MANET, la Ministerial Association of North-East Toronto. C'est une association qui regroupe des gens de nombreuses confessions. Là, assis autour d'une table, nous avons réfléchi aux moyens de recueillir de l'argent par nous-mêmes dans la communauté pour contribuer aux efforts déployés dans le monde pour venir en aide aux Philippines.

J'ai aussi discuté avec des représentants de Migrant Canada à propos du travail que fait l'organisation ici, au Canada, pour recueillir des fonds, et je tiens à remercier tout le monde qui fait de même.

Je tiens également à remercier le gouvernement de son intervention rapide: il a commencé par envoyer 5 millions de dollars et il a ensuite pris l'engagement de verser des fonds de contrepartie. J'aime rendre à César ce qui lui appartient. Jusqu'à présent, les Canadiens ont fait des dons totalisant 15 millions de dollars et le gouvernement versera le même montant. C'est fantastique, parce que c'est de l'argent dont les Philippines ont beaucoup besoin.

J'appuie sans réserve les équipes d'intervention en cas de catastrophe, les EICC, car je sais à quel point elles sont utiles. Je tiens à en remercier tous les membres pour le travail qu'ils font et je remercie également les députés, le premier ministre et son Cabinet ainsi que tous ceux qui ont rapidement pris la décision de déployer une telle équipe aux Philippines. Nous savons tous que le bien qui peut être fait dans une région augmente exponentiellement en fonction de la rapidité du déploiement d'une EICC.

• (2150)

M. James Bezan (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, PCC): Monsieur le président, je remercie la députée de Scarborough—Rouge River de ses observations. Nous nous devons de tenir des débats sérieux sur les enjeux cruciaux. La députée a souligné combien il est important d'amasser des dons. Elle s'est aussi réjouie que nous soyons intervenus sur le terrain sans tarder. Je suis heureux qu'elle ait pris note de tout ce qu'accomplit le gouvernement.

La députée a aussi parlé de la communauté canado-philippine, qui déploie beaucoup d'efforts afin d'amasser des fonds et de répondre aux besoins des gens touchés par la terrible tragédie qui a frappé les Philippines. J'espère que ses propos seront aussi entendus par un auditoire plus vaste, par toute la population canadienne, en fait. Il faut que tous les Canadiens trouvent des façons de verser des dons. Je sais que la période des Fêtes approche et que les gens ont d'autres priorités. D'autres sujets feront bientôt les manchettes, et nous oublierons la crise humanitaire qui se poursuivra aux Philippines. C'est pourquoi nous encourageons les Canadiens de partout au pays à verser des dons jusqu'au 8 décembre. C'est un objectif auquel nous continuerons de collaborer.

Mme Rathika Sitsabaiesan: Monsieur le président, je suis d'accord avec ce que le secrétaire parlementaire a mentionné. J'ai fait valoir le même point. Quand j'ai parlé de la Ministerial Association of North-East Toronto, je voulais signaler que tous les groupes confessionnels du Nord-Est de Toronto travaillent ensemble pour aider les victimes de cette tragédie, pas juste les Canadiens d'origine philippine; toutes les assemblées de fidèles du Nord-Est de Toronto unissent leurs efforts.

Le secrétaire parlementaire a dit que Noël approchait et qu'il était possible que les gens aient d'autres priorités. Je suis hindoue, mais je crois comprendre que Noël est synonyme d'amour et de partage. C'est ce que nous observons ici et c'est exactement ce dont nous avons besoin. Nous avons besoin que les gens ouvrent leur cœur un peu plus et qu'ils soient un peu plus généreux. Nous donnons davantage quand nous n'avons pas grand-chose. En effet, les statistiques révèlent que ce sont les moins nantis qui donnent le plus.

Je demande à tous les Canadiens de puiser un peu plus dans leurs poches et de songer à ce qu'ils peuvent faire pour aider les victimes de cette terrible tragédie. La reconstruction ne sera pas facile ou rapide. Le Canada devra coordonner, avec le gouvernement philippin, sa participation aux efforts de reconstruction. Toutefois, avant de pouvoir passer à cette étape, nous devons nous assurer d'abord que les victimes du typhon disposent des ressources nécessaires pour survivre et aller de l'avant. C'est pourquoi tous les Canadiens doivent travailler ensemble pour offrir l'aide nécessaire.

Mme Kirsty Duncan (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le président, ma collègue a prononcé un discours profondément humain. Les Nations Unies ont indiqué que près de la moitié des établissements de santé dans les quatre régions touchées demeurent fermés. La députée pourrait-elle nous en dire plus long sur les répercussions sur la santé, les besoins des mères et des enfants ainsi que les mesures que le gouvernement pourrait prendre pour aider?

Mme Rathika Sitsabaiesan: Monsieur le président, je remercie la députée d'Etobicoke-Nord de sa question et de sa préoccupation constante pour les répercussions sur la santé de la population, au Canada et partout à l'étranger.

Les Nations Unies ont dû fermer quatre centres de soins de santé. Les habitants des régions touchées ont besoin d'une aide médicale d'urgence. La fermeture des centres de soins de santé va exacerber la situation.

Je sors d'une réunion où j'ai animé un dialogue sur les mariages précoces et forcés. J'y ai appris qu'une travailleuse de la santé qui s'occupait de ce dossier est décédée lors du passage de Yolanda aux Philippines. Le fait que des travailleurs de la santé et des installations médicales disparaissent dans la catastrophe, dans la tragédie, n'arrange en rien les choses.

Initiatives ministérielles

• (2155)

M. James Bezan (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, PCC): Monsieur le président, c'est un plaisir pour moi de prendre part au très sérieux débat de ce soir. Comme tous les autres intervenants l'ont dit, nos pensées et nos prières vont à tous ceux qui sont aux Philippines. Nous transmettons aussi nos encouragements à ceux qui sont sur place pour fournir de l'aide humanitaire ainsi qu'à ceux qui sont ici, au Canada, et qui sont sans nouvelles de leurs proches, soit parce qu'ils sont portés disparus, soit parce qu'ils n'ont pu leur parler vu que les lignes téléphoniques et les infrastructures de communications ont été détruites par le typhon Haiyan. Il est important qu'ils demeurent tous dans nos pensées et dans nos prières tant qu'ils ne seront pas rassurés sur le sort de leurs proches.

Je voudrais profiter du temps qui m'est alloué ce soir pour parler de la rapidité avec laquelle le ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes sont intervenus après le typhon de la semaine dernière. Les Philippines vivent une épreuve aussi éprouvante qu'affligeante. Il y a des gens qui sont morts, d'autres qui n'ont plus de maison ni de moyen de subsistance, et les infrastructures du pays ont été mises à mal. Nous avons déjà dit que la totalité des récoltes avaient été rasées. En bonne partie, la société philippine est une société agraire, qui vit de la terre. Si nous prenions un moment pour imaginer le désespoir que nous ressentirions si une pareille catastrophe se produisait ici, au Canada, ou touchait nos proches, nous comprendrions aussitôt le désarroi et la douleur qui étreignent aujourd'hui les Philippins.

En temps de crise et en présence d'un danger comme celui-là, quand une tempête de cette ampleur fonce sur nous, notre instinct nous porte à courir et à chercher un refuge. Nous avons des compatriotes qui font exactement le contraire. Bien entendu, je parle des femmes et des hommes courageux qui servent dans les Forces armées canadiennes et qui font partie de notre Équipe d'intervention en cas de catastrophe, l'EICC. Bien sûr, ce sont des militaires des Forces armées canadiennes, de la Force aérienne et de la Marine royale canadienne. Ce sont des soldats, mais des soldats armés de pelles, d'eau, de sourires et de médicaments. Ils se rendent sur place en arborant fièrement sur leur uniforme la feuille d'érable qui sert d'écusson à leur unité. Leur uniforme affiche une devise simple mais émouvante: « Humanitas ».

Il y a une semaine à peine, les membres de cette équipe étaient chez eux, ne sachant pas qu'ils allaient être appelés. C'est tout à l'honneur de la formation, de l'expertise et de la préparation des Forces armées canadiennes que celles-ci soient toujours en mesure de déployer l'EICC. Les membres de l'équipe se trouvent maintenant au coeur d'une zone sinistrée majeure, mais ils apportent une aide et une assistance indispensables à l'île Panay aux Philippines.

Nous savons tous que l'histoire de l'EICC est importante. En tant que Canadiens, c'est une histoire dont nous pouvons tous être fiers, à juste titre. L'EICC a prouvé à maintes reprises qu'elle peut améliorer fondamentalement la vie de gens partout dans le monde. Elle le fait en offrant des soins médicaux, des services d'ingénierie, un soutien logistique et, bien sûr, de l'eau potable, qui est à la base d'une vie saine. L'EICC est une ressource qui peut servir à stabiliser la situation immédiatement après une urgence. C'est exactement ce que l'on constate. Ainsi, elle fait le pont entre la catastrophe qui a déjà frappé durement et l'arrivée des intervenants civils, comme les ONG et ceux dont le travail consiste à apporter l'aide humanitaire, qui fourniront une assistance à long terme absolument nécessaire pour assurer la reprise après le passage du typhon Haiyan.

L'EICC collabore d'abord et avant tout avec les autorités locales, des organisations non gouvernementales du monde entier et des organismes internationaux comme les Nations Unies. L'équipe sera sur place jusqu'à ce que les administrations locales soient en mesure de rétablir les services réguliers.

• (2200)

Les Canadiens et la communauté internationale ont été témoins, à maintes reprises, de l'excellent travail de l'Équipe d'intervention en cas de catastrophe. Par exemple, en 2010, lorsque Haïti a été frappé par un tremblement de terre dévastateur, les Forces armées canadiennes ont déployé des troupes sur le terrain en moins de 24 heures — notamment du personnel de recherche et de sauvetage, des médecins et des pompiers, lesquels ont tous fourni une aide directe aux Haïtiens.

Nous avons tiré beaucoup de leçons des précédentes missions exigeantes. Nous savons à quel point un déploiement rapide est important et difficile à réaliser. Nous avons maintenu une capacité d'intervention flexible et rapide. Nous savons que c'est essentiel à la réussite des opérations de secours aux sinistrés, car quelques heures peuvent faire la différence entre la vie et la mort de milliers de personnes.

Les gens regardent les derniers reportages à la télévision en ce moment même. Ils savent que les cadavres et les carcasses qui n'ont pas encore été récupérés sont des vecteurs potentiels de maladies et risquent de contaminer les nappes phréatiques. Nous devons veiller à ce que tout soit nettoyé, que l'infrastructure soit remise en état le plus rapidement possible et que l'eau soit purifiée afin que la population puisse survivre.

Ces leçons nous ont appris à améliorer notre préparation, notre formation, l'expertise de nos gens, ainsi que notre équipement, comme l'a déjà mentionné le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Les Forces armées canadiennes sont maintenant prêtes à répondre à l'appel, à tout instant, et elles le prouvent actuellement aux Philippines.

Dans un premier temps, les forces armées se sont déployées aux Philippines, en tant que membre de l'équipe d'évaluation du gouvernement du Canada. Elles étaient rapidement sur le terrain, ont immédiatement compris les besoins et ont commencé à collaborer avec le gouvernement des Philippines pour déterminer où les compétences de l'Équipe d'intervention en cas de catastrophe seraient le plus utiles. Nous avons répondu rapidement et avons déployé nos ressources sur l'île de Panay, la région cible. Depuis, nous avons installé notre quartier général à Roxas. Nous concentrons nos activités sur la côte Nord de l'île, une région qui se trouvait sur le trajet du typhon, qui n'est toujours pas accessible par la route et qui est quelque peu oubliée par le reste du pays, en raison de dommages causés dans d'autres régions des Philippines. C'est bien sûr Tacloban qu'on nous montre à la télévision.

Initiatives ministérielles

Plus de 300 membres des Forces armées canadiennes sont déjà sur place. Ils forment l'Équipe d'intervention en cas de catastrophe, qui comprend de l'expertise médicale, à savoir des médecins, des infirmières et du personnel médical. L'équipe comprend aussi du soutien logistique et des ingénieurs, lesquels sont très importants pour réparer les infrastructures. Nous utilisons des appareils C-17 Globemasters et 150 Polaris pour le transport lourd stratégique et l'acheminement du personnel et de l'équipement aux Philippines, qui sont situées complètement à l'autre bout du monde, à plus de 16 000 kilomètres d'ici. Deux hélicoptères Griffon sont déjà déployés, ce qui améliore la mobilité de l'équipe, dont une partie a ainsi pu atteindre les zones autrement inaccessibles de l'île Panay. Notre personnel est donc sur place même si les routes n'ont pas encore été dégagées. Un troisième hélicoptère devrait arriver plus tard cette nuit.

Le travail que notre personnel militaire a été en mesure d'accomplir jusqu'ici est plutôt impressionnant. Un système de purification d'eau par osmose inverse a été installé et mis à l'essai et pourra commencer à fournir de l'eau potable sous peu. Un deuxième appareil est en transit à l'heure actuelle. Ces systèmes de purification d'eau fourniront jusqu'à 50 000 litres d'eau potable par jour, ce qui améliorera les conditions de vie de nombreux sinistrés.

Nos hommes en uniforme effectuent également d'autres tâches importantes, telles que dégager les voies de communication entre les villes de l'île et rouvrir les voies de transport essentielles. Déjà 36 kilomètres ont été rouverts. Ils ont également installé et réparé la génératrice de l'hôpital de Roxas. On pourra donc commencer à effectuer les opérations chirurgicales dès maintenant. Nous savons que l'hôpital traite déjà des patients. Pour sa part, l'équipe médicale a vu plus de 400 patients depuis son arrivée.

C'est la priorité. Il reste beaucoup à faire, mais avec son équipement, sa formation et son expérience, l'Équipe d'intervention en cas de catastrophe est dans son élément et collabore avec les autorités philippines et nos partenaires internationaux, comme l'ONU, pour s'assurer que l'aide que nous apportons répond aux besoins des Philippines.

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD):

[Le député s'exprime en tagalog ainsi qu'il suit:]

[Mabuhay ang Pilipinas.]

Longue vie aux Philippines.

Monsieur le président, je pense que tous les députés de la Chambre des communes sont solidaires des Canadiens d'origine philippine qui résident partout au pays et de tous ceux qui, dans le monde entier, ont été bouleversés par les événements tragiques survenus il y a quelques jours à peine.

Par votre entremise, monsieur le président, j'aimerais m'adresser aux membres de ma circonscription, Burnaby—New Westminster, aux Canadiens d'origine philippine qui se mobilisent partout dans la vallée du bas Fraser et aux nombreux autres résidents de cette région de la Colombie-Britannique qui se serrent les coudes à l'heure actuelle pour offrir leur soutien.

Il est temps de passer à l'action puisque l'aide doit être prodiguée dès maintenant aux victimes du super typhon Haiyan. Le temps est venu aussi pour les collectivités de se mobiliser, parce que le gouvernement a décidé de doubler le montant des dons faits par des particuliers.

Nous appuyons le gouvernement dans ses efforts d'intervention immédiate, car c'est ce que l'opposition officielle, le NPD, et un très grand nombre de Canadiens partout au pays ont dit qu'il devait faire.

Le gouvernement a réagi rapidement, ce qui est extrêmement important.

Nous savons aussi qu'il s'agit d'une nouvelle catégorie de super typhons et que le Canada doit collaborer avec d'autres pays. Une fois que les morts auront été enterrés, que les affamés auront été nourris, que les blessés auront été secourus et que les Philippines auront été reconstruites, nous devons travailler avec la communauté internationale pour faire en sorte que ce type de super typhon ne se reproduise plus.

Permettez-moi de répéter ces paroles:

[Mabuhay ang Pilipinas.]

Longue vie aux Philippines.

J'espère que le député se joint à moi pour transmettre ces vœux.

● (2205)

M. James Bezan: Monsieur le président, je voudrais remercier mon collègue de Burnaby—New Westminster pour ses observations.

Le Manitoba abrite l'une des plus importantes communautés philippino-canadiennes au pays, y compris dans la circonscription de Selkirk—Interlake. Nos vœux et nos prières accompagnent de tout cœur ces gens et leurs familles, dans leurs efforts pour venir au secours des Philippines.

Au Canada, nous avons la chance de pouvoir compter sur des forces armées formidables. Les membres de l'Équipe d'intervention en cas de catastrophe sont des citoyens de première classe de notre pays. La crème de la crème. Ce sont nos dignes représentants là-bas.

La présence canadienne sur l'île de Panay a été passablement importante à cause du travail de l'ACDI là-bas. Beaucoup de projets y ont été réalisés. L'île a une population de quatre millions d'habitants sur une superficie équivalente à celle de l'île du Cap-Breton. Cette population a grandement besoin d'aide.

Nos militaires sont très heureux d'avoir pu se rendre là-bas pour aider ces quatre millions de personnes, qui ont été si durement touchées par le typhon Haiyan.

Si nous avons pu nous rendre sur place rapidement, c'est notamment grâce à notre capacité de transport stratégique. Nous avons fait l'achat des appareils C-17 Globemaster, qui nous permettent maintenant de transporter des troupes et de l'équipement très rapidement. Nous venons de le prouver.

D'ailleurs, parmi les grands pays, nous avons été le deuxième arrivé. Nous ne disposons pas de capacités logistiques comparables à celles des États-Unis, qui se concentrent principalement sur l'endroit où le typhon a touché terre, à Tacloban.

Les États-Unis ont des ressources à Guam. Ils ont une base sur l'île d'Okinawa, au Japon. Les deux endroits ne sont qu'à trois ou quatre heures des Philippines. Les États-Unis ont pu envoyer des Marines et de l'équipement sur place à partir de ces deux bases.

En ce qui nous concerne, nous devons transporter l'équipement et le personnel sur une distance de 16 000 kilomètres. C'est une réussite incroyable. Nous avons une présence plus importante là-bas que la majorité des autres pays.

L'hon. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt, Lib.): Monsieur le président, je veux confirmer deux choses.

Je crois comprendre que les montants accordés à l'Équipe d'intervention en cas de catastrophe, notamment pour ses opérations ou le paiement de son personnel, s'ajouteront à ceux qui ont déjà été promis. Je crois que le secrétaire parlementaire nous a donné cette assurance, mais j'aimerais l'entendre à nouveau.

Initiatives ministérielles

Je veux également signaler que le ministre assis à côté de lui n'a pas confirmé qu'il y aurait du personnel supplémentaire, du personnel de l'immigration, à l'ambassade pour le traitement des visas de visiteur et des demandes de réunification des familles. Si le député pouvait confirmer ces deux points, je lui en serais très reconnaissant.

• (2210)

M. James Bezan: Monsieur le président, je peux dire au député qu'il y a suffisamment d'employés à l'ambassade de Manille pour s'occuper des demandes de citoyenneté. Je peux aussi lui dire que nous n'avons pas encore vérifié le coût du déploiement aux Philippines de l'Équipe d'intervention en cas de catastrophe, ou EICC. Cependant, les coûts directs associés au déploiement de nos troupes et de l'EICC sur le terrain pour aider la population philippine s'ajouteront à toutes les contributions promises par le gouvernement et aux sommes que celui-ci versera pour égaliser les dons que feront les Canadiens d'ici le 8 décembre.

En cette période de partage, et dans l'esprit de Noël, de Hanouka, du Diwali et des autres grandes fêtes qui auront lieu au cours du prochain mois, j'encourage tous les Canadiens à se souvenir des gens dans le besoin, et personne n'a plus besoin de notre aide actuellement que les habitants des Philippines.

L'hon. Chris Alexander (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Monsieur le président, nous nous joignons à nos collègues d'en face pour dire *mabuhay ang Pilipinas*. Nos pensées vont aux personnes touchées, aux victimes de ce typhon, à leurs amis, à leurs familles et à ceux qui sont le plus dans le besoin.

Je remercie mon collègue, le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, d'avoir corrigé ma prononciation. C'est sans doute parce qu'il se fait tard, mais je n'ai pas nommé correctement l'île sur laquelle se trouvent les Forces canadiennes en ce moment. Il s'agit de l'île de Panay.

Rappelons-nous pourquoi nous sommes là. C'est pour faire profiter des ressources et du savoir-faire canadiens ceux qui sont dans le besoin. C'est ce que font les Forces canadiennes. C'est ce que nous faisons au moyen de nos programmes d'immigration, de l'aide au développement et des secours humanitaires.

Le secrétaire parlementaire conviendra-t-il avec moi que la meilleure façon, pour les Canadiens, de canaliser leur générosité, dans l'esprit de Noël, d'Hannouka, du Diwali et des autres fêtes du genre, ce n'est pas d'envoyer des boîtes de conserve ou des vêtements, qui engendre auxquels est associé un énorme coût logistique, mais de donner avec largesse à des organismes humanitaires qui ont fait leurs preuves? La Croix-Rouge canadienne, CARE Canada et Vision mondiale, entre autres, sont sur place et ont des réseaux bien établis capables d'utiliser les fonds obtenus pour changer la vie des gens qui n'ont pas encore été secourus.

M. James Bezan: Monsieur le président, on l'a déjà dit, l'argent reste le meilleur don. L'envoyer ne coûte rien. En effet, il suffit d'un virement pour qu'il se rende à destination. Les gens peuvent ensuite acheter la nourriture, les vêtements et les fournitures sur place. Lorsque des conserves, des vêtements et autres biens de consommation sont envoyés, l'économie locale en souffre. De cette façon, on pourra venir en aide à ceux pour qui les occasions d'affaires se feront rares, puisque les efforts de reconstruction occuperont tout le monde.

Pratiquement tout le monde là-bas vit d'un chèque de paie à l'autre et les salaires sont très faibles. Il est donc important de soutenir les agriculteurs et les marchands locaux, et de veiller à ce que les marchandises, les fournitures et les denrées alimentaires se rendent jusqu'à ceux qui en ont besoin.

Pour ce faire, l'idéal est de collaborer avec les grands organismes comme Vision mondiale, la Croix-Rouge, UNICEF, Centraide et le Comité central mennonite. Je sais que bien d'autres s'affairent actuellement à recueillir des fonds. Ces organismes détiennent l'expertise et les connaissances pour répondre aux crises humanitaires qui surviennent partout dans le monde. Ils veilleront à ce que cet argent soit utilisé à bon escient et profite à l'économie locale, en plus, bien sûr, d'apporter l'aide et la nourriture dont les gens ont si désespérément besoin.

Mme Peggy Nash (Parkdale—High Park, NPD): Monsieur le président, je suis très heureuse de participer à cet important débat ce soir sur la crise que connaissent les Philippines.

Le typhon Haiyan, ou Yolanda, a eu des conséquences dévastatrices aux Philippines. Le bilan? On estime à quatre millions le nombre de Philippins qui auraient été déplacés, un bilan plus élevé que celui du tsunami survenu dans l'océan indien et l'ouragan Katrina combinés. Le typhon a détruit sur son passage plus d'un demi-million de maisons et aurait fait au moins 13 millions de victimes dans l'ensemble du pays, dont plus de 4 000 morts et 18 000 blessés. Seize mille personnes manqueraient toujours à l'appel.

Tout d'abord, j'exprime toute ma sympathie aux victimes, évidemment les Philippins, qui sont dévastés par cette terrible catastrophe, mais également à leurs nombreux amis, parents et collègues partout dans le monde, qui sont indirectement touchés. Le typhon a créé un climat d'incertitude et d'inquiétude épouvantable, mais il a en même temps amené des gens de partout dans le monde à se mobiliser pour intervenir le plus rapidement possible.

J'exprime également ma sympathie à la communauté philippine de ma circonscription, Parkdale—High Park. J'ai communiqué avec le centre communautaire, le centre multiculturel Kababayan, qui est le coeur de la communauté dans Parkdale—High Park. Je sais qu'il vient en aide aux nouveaux arrivants d'origine philippine de notre région. Aujourd'hui, il continue d'aider les Canadiens d'origine philippine, notamment des aînés et des jeunes ainsi que d'autres membres de la communauté dans le besoin. Le personnel du centre fait un travail remarquable par les services qu'il offre, dont les cours de langue et l'aide à la recherche d'emploi. J'aimerais également exprimer ma sympathie à la directrice du centre, Flordeliz Dandal, avec qui j'ai souvent travaillé auprès de la communauté, à tous les membres du personnel et les bénévoles du centre, au président du conseil d'administration, Aguido Dela Cruz, et aux membres du conseil, ainsi qu'à tous les membres de la communauté philippine.

La semaine dernière, j'ai eu l'occasion de rencontrer brièvement l'ambassadeur des Philippines. Je lui ai demandé ce que les parlementaires pouvaient faire. Il nous a encouragés à inciter les gens à faire des dons, de façon à ce que nous puissions acheminer de l'aide le plus rapidement possible aux victimes. Cette semaine, je suis allée à l'ambassade des Philippines à Ottawa. J'ai signé un livre de condoléances que l'ambassadeur transmettra à la communauté philippino-canadienne.

Initiatives ministérielles

Je constate que la communauté internationale s'est mobilisée remarquablement vite pour offrir de l'aide humanitaire et envoyer des secours. Jusqu'à présent, l'aide internationale promise s'élève à près de 248 millions de dollars. De plus, la Banque asiatique de développement et la Banque mondiale sont en mesure de prêter 500 millions de dollars pour financer la reconstruction, une tâche colossale qui sera entamée après qu'on aura pourvu aux besoins immédiats des Philippins — eau, nourriture, logement, vêtements. Le Canada s'est engagé jusqu'à présent à verser 20 millions de dollars, dont une somme de 15 millions de dollars équivalant aux dons des Canadiens. Il a aussi mobilisé les secours humanitaires et notre propre Équipe d'intervention en cas de catastrophe pour fournir une aide directe extrêmement appréciée. Nous remercions le gouvernement d'être intervenu aussi promptement.

● (2215)

Je veux m'adresser directement à nos auditeurs de Parkdale—High Park, du reste de la région de Toronto et même de partout au Canada. Nous avons actuellement la possibilité d'obtenir des fonds de contrepartie de la part du gouvernement. Nous nous en réjouissons. La meilleure chose que les Canadiens puissent faire, le meilleur moyen de se porter au secours des Philippins, c'est de faire un don afin que ces sommes se traduisent rapidement en aide humanitaire sur le terrain.

Des collectes de fonds ont été lancées un peu partout au pays. On peut faire un don sur Internet, par l'entremise d'organismes tels que Migrant Canada, qui fait de l'excellent travail auprès des aides ménagères philippines. Il y a aussi Kababayan, dans Parkdale—High Park. Les Canadiens peuvent également faire leur don directement à l'organisme humanitaire de leur choix — La Coalition humanitaire, la Croix-Rouge canadienne, Vision mondiale, UNICEF, peu importe —, tant qu'il s'agit d'un organisme de bienfaisance enregistré qui sait traduire rapidement ces sommes en actions concrètes sur le terrain.

J'en profite pour mentionner une activité organisée par le magasin torontois d'instruments de musique Long & McQuade à laquelle j'assisterai dans quelques semaines. Il y aura un concours de chant avec John Santos. Nous chanterons afin d'amasser des fonds pour les victimes du typhon Haiyan. L'activité aura lieu le vendredi 6 décembre prochain au centre communautaire Casa Da Madeira, sur la rue Dupont, à Toronto.

J'aimerais aussi ajouter que, si le typhon Haiyan a eu un effet aussi terrible sur la communauté philippine, c'est parce que beaucoup de gens d'origine philippine qui vivent ici au Canada — ou ailleurs dans le monde — ont encore de la famille au pays. De nombreux Philippins d'origine sont venus s'installer ici, au Canada, pour travailler comme aide domestique ou occuper un emploi dans le réseau de la santé. Souvent, ces gens ont laissé leurs proches, leurs enfants derrière eux. Ils ne sont pas là pour voir leurs enfants franchir les grandes étapes de leur vie parce qu'ils sont ici à s'occuper des enfants des autres. En soi, c'est déjà difficile, mais imaginons leur douleur lorsqu'ils sont séparés de leur famille et qu'une catastrophe aussi dévastatrice que ce typhon se produit.

Parmi les gens qui viennent au Canada, nombreux sont ceux qui voudraient pouvoir parrainer les membres de leur famille. Nous voyons beaucoup de gens d'origine philippine à mon bureau de circonscription. Ils veulent parrainer leurs proches, mais l'attente est longue. Aujourd'hui, ils sont encore plus éprouvés.

En plus d'encourager les gens à donner afin que le gouvernement donne l'équivalent, j'aimerais que le gouvernement fédéral fasse ce qu'il peut pour accélérer le processus d'immigration, notamment en ce qui concerne la réunification des familles et les demandes de

résidence permanente, afin que ceux qui sont séparés de leurs proches puissent les revoir et avoir la certitude qu'ils sont sains et saufs.

Sur ce, je répondrai avec plaisir aux questions ou aux observations que les députés pourraient avoir.

● (2220)

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le président, nous devons reconnaître les efforts déployés par les gens de partout au pays, et non pas seulement par les personnes d'ascendance philippine.

La semaine dernière, par exemple, j'ai vu au McDonald du coin un petit contenant dans lequel on pouvait déposer des dons. Carte International, une entreprise extraordinaire où travaillent de nombreuses personnes d'origine philippine, a téléphoné à mon bureau parce qu'elle voulait avoir un drapeau des Philippines sur son char au défilé du Père Noël. L'entreprise avait amassé des milliers de dollars la veille à l'occasion d'une soirée. Des groupes se sont réunis pour prier dans de nombreuses églises de la collectivité. Des personnes âgées se sont mises ensemble pour solliciter des dons. Dans le but d'aider, l'Association de Ilocano du Manitoba a organisé une gigantesque collecte de fonds qui a rapporté énormément. La tragédie a touché le cœur de tous les Canadiens d'une manière ou d'une autre.

Alors que nous réfléchissons à cette situation ici ce soir, nous nous devons de souligner à quel point il est merveilleux de voir les Canadiens se donner la main pour appuyer un autre grand pays, avec lequel nous avons établi au fil des ans une relation plus saine et plus prospère, qui dépasse la question de l'immigration et vise notamment à intensifier le commerce et à profiter aux deux partenaires. C'est pourquoi je suis fier de dire que le Canada n'a pas hésité à aider de façon magistrale et extraordinaire un pays ami dans le besoin.

La députée veut-elle dire quelque chose sur la réaction impressionnante des Canadiens à la tragédie que vivent nos grands amis les Philippins?

● (2225)

Mme Peggy Nash: Monsieur le président, le député a parfaitement raison. Il existe un lien spécial entre les Canadiens et les Philippines. La nature même de cette crise nous a notamment permis de le constater. Cette catastrophe dévastatrice s'est abattue sur des gens qui étaient déjà très démunis à bien des égards.

Ce lien spécial tire sa source de l'attachement des Canadiens envers les Philippines et des nombreux Canadiens originaires de ce pays. Nous sommes témoins de vagues de sympathie et de marques de sollicitude; bien des gens veulent faire preuve d'altruisme et aider les Philippines d'une façon ou d'une autre. Beaucoup de Canadiens ont fait des dons à divers organismes. De nombreuses initiatives citoyennes ont été mises en oeuvre, par pure générosité, dans différentes régions afin de recueillir des fonds pour essayer d'aider le plus rapidement possible les gens touchés.

Initiatives ministérielles

À mon avis, le gouvernement a agi avec célérité. Rebecca Davies, de la section canadienne de Médecins sans frontières, a dit que si l'on veut sauver des vies, il faut agir rapidement. Le Canada a très rapidement pris des mesures, mais un grand nombre de gens touchés ont encore besoin d'aide. Les femmes et les enfants, par exemple, doivent être protégés contre la violence, la traite des personnes et l'exploitation à la suite de la catastrophe.

Il faut faire un effort particulier pour aider ceux qui ont des besoins spéciaux. Je sais que la coordonnatrice aux affaires humanitaires de l'ONU, Valérie Amos, en a notamment parlé.

M. John Carmichael (Don Valley-Ouest, PCC): Monsieur le président, je remercie la députée de ses observations. De nombreux députés ont parlé des besoins des Philippines, et ma collègue a mentionné sa rencontre, qui a eu lieu plutôt cette semaine, avec l'ambassadeur et d'autres représentants des Philippines qui travaillent ici au Canada.

Il est manifeste que le gouvernement prend des mesures, mais ces représentants voudraient qu'on en fasse plus. J'ai rencontré de nombreuses personnes qui oeuvrent dans le mouvement catholique, et elles m'ont dit qu'elles n'étaient plus capables de gérer l'avalanche d'objets, de cadeaux et d'aliments qu'elles reçoivent et qui sont envoyés là-bas. Il faudrait plutôt faire des dons aux divers organismes qui sont en mesure d'utiliser rapidement cet argent de façon efficace et efficiente sur le terrain aux Philippines.

Ma collègue pourrait-elle simplement me dire si on lui a fait la même remarque pendant ses rencontres au cours de la semaine dernière?

• (2230)

Mme Peggy Nash: Oui, monsieur le président, le problème, parfois, avec les dons matériels, les dons en nature, est qu'ils peuvent être difficiles à transporter et qu'il est difficile de les acheminer aux bonnes personnes. La façon la plus efficace d'aider est donc de faire des dons en argent.

Pour ceux qui se demandent si l'argent se rend là où il devrait se rendre, il y a des organismes humanitaires reconnus, réputés, fiables et expérimentés sur le terrain. J'en ai nommés quelques-uns plus tôt, mais permettez-moi de les nommer encore: la Coalition humanitaire, la Croix-Rouge canadienne, Vision mondiale, UNICEF. Ce ne sont que quelques-uns de ces organismes.

Je ne veux certainement pas exclure d'autres organismes qui font un excellent travail, mais, comme le gouvernement fédéral doublera les dons en argent jusqu'à la première semaine de décembre, il serait souhaitable que les gens fassent leurs dons maintenant pour que l'argent soit acheminé le plus rapidement possible à ceux qui en ont besoin.

M. Craig Scott (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le président, j'apprécie beaucoup l'intervention de ma collègue de Parkdale—High Park.

Je veux revenir à un de ses derniers commentaires sur les organismes locaux et faire le lien avec ce que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration avait à dire lorsqu'il a parlé de la nécessité de contribuer, à l'avenir, à renforcer la résilience. J'en reviens aussi à ma propre crainte que ces typhons ne seront pas nécessairement l'exception, que nous pourrions voir d'autres typhons, peut-être plus de typhons aussi violents que celui-ci, et nous pourrions être encore appelés à jouer le rôle que nous jouons maintenant.

Je me suis entretenu hier avec l'ambassadeur des Philippines. Nous avons parlé d'un trait de caractère dominant que j'ai découvert

chez un grand nombre de personnes des Philippines et c'est leur attitude immensément positive ainsi que leur persévérance et leur ténacité à toute épreuve.

Je me demande si ma collègue constate, dans sa propre collectivité, les débuts d'une réaction collective sur laquelle pourrait reposer toute mesure pour l'avenir. Je ne veux pas être pessimiste en disant que nous serons encore appelés à jouer ce genre de rôle, mais j'espère qu'au terme de tout cela, les communautés philippines, et l'ensemble des Canadiens, seront encore mieux préparés. Voit-elle des signes montrant que ce serait possible?

Mme Peggy Nash: Monsieur le président, je crois qu'actuellement, les gens se concentrent sur les besoins immédiats, mais la question de mon collègue est néanmoins excellente.

Il est bon de savoir éteindre les incendies, mais il faut aussi savoir les prévenir. Je pense que c'est ce qu'il veut dire.

La communauté philippino-canadienne a une attitude très constructive et elle manifeste beaucoup d'empathie. C'est une communauté unie par des liens très étroits, et les gens peuvent compter sur un solide réseau.

Surmonter les conséquences immédiates de la tragédie tout en se préparant à mieux résister à l'avenir est une entreprise envisageable. S'il y a une communauté qui est capable d'y arriver, c'est bien la communauté philippino-canadienne, selon moi. Nous pourrions même en tirer des leçons et les mettre à profit dans des urgences semblables.

Mme Lois Brown (secrétaire parlementaire du ministre du Développement international, PCC): Monsieur le président, je prends la parole aux Communes ce soir pour parler de l'intervention efficace et réussie de notre gouvernement à la suite du typhon Haiyan.

Avant de commencer, toutefois, je voudrais offrir mes condoléances à tous ceux qui ont été touchés par cette catastrophe. Ils demeurent dans mes pensées et mes prières.

Les images que nous voyons chaque jour et le sort des victimes de même que la souffrance de leur famille au Canada nous brisent le coeur. Des gens sont morts et d'autres ont perdu leur gagne-pain. La destruction des infrastructures est stupéfiante. Selon les estimations générales, entre 10 et 13 millions de personnes auraient été touchées dans neuf régions du pays. Presque 40 % des victimes se trouveraient dans la zone centrale des Visayas.

Les Nations Unies estiment que 2,5 millions de personnes ont un besoin criant d'aide alimentaire. De plus, au moins 5,1 millions de travailleurs des régions sinistrées ont perdu leur gagne-pain. Comme les députés peuvent le constater, la situation est vraiment grave, et le gouvernement du Canada a su se montrer à la hauteur.

Le Canada est solidaire du peuple des Philippines depuis le premier jour de cette épouvantable tragédie. Avant même que le typhon ne frappe, notre gouvernement en avait déjà mesuré la gravité et savait qu'il représentait un grand danger. Il a commencé les préparatifs à l'avance pour que les opérations de secours puissent avoir lieu dès que possible.

Initiatives ministérielles

Nous avons alloué 30 000 \$ à la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour les aider à préparer leurs opérations de secours. Le 9 novembre, le jour même où la tempête a touché terre, le gouvernement du Canada a débloqué 5 millions de dollars pour des refuges d'urgence, de l'eau, de la nourriture et d'autres services essentiels. Le 10 novembre, le gouvernement a renforcé sa participation aux efforts de secours en annonçant, par l'intermédiaire du ministre du Développement international, la création du Fonds de contrepartie pour le typhon Haiyan.

Le fonds égalera, pendant quatre semaines — soit, et je le précise, du 9 novembre au 9 décembre 2013 —, les dons admissibles que les Canadiens font à des organismes de bienfaisance canadiens enregistrés.

Le 18 novembre, le premier ministre a annoncé que le Canada participerait à hauteur de 15 millions de dollars aux efforts d'aide. Aujourd'hui, le ministre du Développement international a annoncé l'envoi d'autres fournitures nécessaires qui proviendront de la réserve d'urgence du MAECD.

En conséquence, le Canada se classe au quatrième rang des pays qui contribuent aux efforts de secours. La contribution du Canada augmentera lorsque le fonds de contrepartie aura été fermé. Il est encourageant de constater que, après quelques jours seulement, il y a déjà près de 20 millions de dollars dans le fonds.

Les Canadiens sont généreux. Il reste près de trois semaines et je ne peux qu'imaginer le montant d'argent qu'ils auront donné au final pour venir en aide aux Philippines.

Ce ne sont pas que les contributions monétaires qui expliquent l'efficacité et le succès de l'intervention menée par le gouvernement et le pays. Le 13 novembre, le premier ministre a annoncé que la réputée Équipe d'intervention en cas de catastrophe, l'EICC, allait être déployée à Iloilo, où elle a fourni de l'eau potable, une aide médicale d'urgence et du soutien logistique. On ne soulignera jamais assez le travail extraordinaire de l'EICC.

Je dois également féliciter mon collègue, le ministre de la Défense nationale, du travail exceptionnel qu'il a réalisé afin que l'équipe puisse intervenir efficacement et continuer de le faire.

Dès son arrivée aux Philippines, l'EICC a joué un rôle crucial en apportant une aide immédiate aux victimes de cette crise humanitaire complexe. Je vais citer quelques-unes des interventions menées, hier, par l'EICC.

Deux équipes médicales mobiles de l'EICC ont fourni des soins médicaux, tandis qu'une autre offrait des services semblables sur l'île de Panay. De plus, des ingénieurs ont dégagé une autre des nombreuses routes qu'ils ont dû libérer afin que les secours puissent se rendre dans les régions qui étaient devenues inaccessibles. À President Roxas, dans la province orientale de Capiz, des ingénieurs ont également installé un purificateur d'eau capable de produire 50 000 litres d'eau potable par jour. Depuis leur arrivée aux Philippines, les ingénieurs de l'EICC ont également réparé la génératrice d'un hôpital, ce qui a permis au personnel d'effectuer des chirurgies urgentes.

Comme les députés peuvent le constater, les mesures prises par le gouvernement et les organismes concernés produisent des résultats concrets.

Cependant, je ne suis pas la seule à le dire. Je vais citer ce que d'autres ont dit au sujet des mesures d'interventions prises par le gouvernement.

● (2235)

Beaucoup de personnes, d'organismes et de partis politiques ont salué le travail de notre gouvernement. Le secrétaire des affaires étrangères des Philippines, Albert del Rosario, a remercié le Canada pour les fonds que le gouvernement fédéral a consacrés aux secours d'urgence, les contributions des gouvernements provinciaux, le déploiement de l'Équipe d'intervention en cas de catastrophe et les généreux dons de la communauté philippino-canadienne.

Hier, Ertharin Cousin, directrice exécutive du Programme alimentaire mondial, a déclaré que « [e]n date du 18 novembre, le Programme alimentaire mondial a intensifié ses efforts et rejoint près de deux millions de personnes [...] dans la province de Leyte, leur faisant parvenir 1 130 mégatonnes de riz et 11 mégatonnes de biscuits à haute teneur énergétique. [...] C'est grâce à la contribution du Canada que nous pouvons répondre aux besoins les plus pressants. Je tiens donc à vous remercier. »

J'en profite pour rappeler que le Canada se classe au deuxième rang parmi les donateurs du Programme alimentaire mondial.

Comme les députés peuvent le voir, le Canada est toujours résolu à offrir une aide humanitaire et poursuivra ses efforts en ce sens.

Nous avons aussi reçu des félicitations de la part de Hossam Elsharkawi, directeur, Urgence et rétablissement à la Croix-Rouge. Quand il a participé à l'émission *Power & Politics with Evan Solomon*, M. Elsharkawi a souligné en termes élogieux les gestes posés par le gouvernement canadien, ainsi que les démarches et la générosité des Canadiens. Il a déclaré: « Ce sont d'excellentes nouvelles. Les Canadiens se sont montrés généreux jusqu'ici. Ils continuent de se montrer généreux en réponse à ce désastre comme dans d'autres circonstances. »

Je suis très heureuse que les députés d'en face aient reconnu les contributions faites par le gouvernement. À titre d'exemple, le député de Davenport a déclaré, le 14 novembre: « [N]ous sommes heureux que l'Équipe d'intervention en cas de catastrophe ait été déployée aux Philippines. Nous y voyons une bonne décision de la part du gouvernement. Nous sommes aussi heureux que le gouvernement se soit engagé à traiter rapidement les demandes de visas présentées par ceux qui se trouvent aux Philippines et répondent aux critères établis. Ce sont d'excellentes décisions. »

Le 18 novembre, lors d'un point de presse tenu après la période des questions, la députée de Laurier—Sainte-Marie a fait écho aux propos de son collègue néo-démocrate en ces termes:

● (2240)

[Français]

« Écoutez, on est contents de la réponse du gouvernement, de la réponse assez rapide du ministère du gouvernement et de l'annonce supplémentaire d'aujourd'hui. »

[Traduction]

Le député de Markham—Unionville a également félicité le gouvernement de son intervention. Voici ce qu'il a déclaré: « J'appuie également l'envoi d'hélicoptères là-bas. Il ne faut pas oublier que les Philippines sont un archipel et qu'il est donc difficile de circuler d'un endroit à l'autre. Je crois aussi que l'intervention à court terme du gouvernement est une bonne chose. »

Initiatives ministérielles

Même si nous sommes habituellement témoins, dans cette enceinte, de jeux politiques forts en émotions, il est bon de voir que les différents partis peuvent être du même avis lorsqu'il est question d'une catastrophe naturelle. Je tiens à remercier sincèrement mes collègues de leurs observations et de leur appui. Il est évident que tous les partis savent qu'il faut avant toute chose accorder la priorité à la sécurité et au bien-être des autres, bien plus qu'aux jeux politiques. C'est ce qui nous a incités à venir en aide à nos semblables.

Dimanche dernier, à Mississauga, j'ai participé à une activité de financement organisée par une association de Canadiens d'origine philippine. Je tiens d'ailleurs à féliciter Julius et son équipe de bénévoles, qui ont organisé un spectacle très dynamique combinant musique, danse et arts martiaux dans le but de maintenir l'intérêt des spectateurs. Les sommes recueillies seront remises à Vision mondiale pour venir en aide aux victimes de la catastrophe. C'était merveilleux de voir autant de Canadiens se réunir pour faire une bonne action et apporter leur contribution. Cela montre que notre intervention à la suite de cette horrible tragédie est le fruit d'un important effort collectif.

Le gouvernement, nos militaires et, surtout, les Canadiens ont montré qu'ils feront tout ce qui est en leur pouvoir pour venir en aide aux personnes touchées par cette tragédie.

M. Craig Scott (Toronto—Danforth, NDP): Monsieur le président, j'aimerais remercier la secrétaire parlementaire de ses observations et d'avoir souligné qu'il s'agit d'une intervention canadienne qui reçoit l'appui de tous les partis en réaction à une tragédie.

La secrétaire parlementaire a parlé du fait que l'atmosphère est souvent chargée de partisanerie à la Chambre, et que les deux partis ont une divergence d'opinions sur la grande question de l'objectif de nos forces armées. Je me demande si le bilan extrêmement positif de l'Équipe d'intervention en cas de catastrophe pourrait amener les parlementaires à se demander si l'intervention d'urgence en cas de catastrophe naturelle pourrait devenir un élément plus central de la mission de nos forces armées dans le monde. Ce ne serait pas simplement par altruisme, parce que nous avons beau aider les autres pays du monde, nous aussi sommes vulnérables. Plus nous sommes prêts à intervenir en cas de catastrophe ici, au Canada, plus il est sensé d'améliorer notre capacité — on pourrait dire notre spécialité — dans le monde.

J'aimerais savoir si le gouvernement s'intéresse à ce que j'ai dit et voudrait en tenir compte lorsqu'il songe à l'avenir des forces armées.

• (2245)

Mme Lois Brown: Monsieur le président, comme l'a affirmé plus tôt la députée de Parkdale—High Park, c'est maintenant le moment de se concentrer sur les besoins criants des Philippins. Nos pensées et nos prières accompagnent les habitants des Philippines.

Je comprends ce qu'a dit mon collègue. Notre Équipe d'intervention en cas de catastrophe est sans égale dans le monde. Elle a l'expertise nécessaire pour offrir des soins de santé sur le terrain, distribuer de l'eau, fournir des services d'assainissement dont on a si désespérément besoin en période de crise. Elle a fait un travail exemplaire en l'occurrence. Nous avons vu le travail qu'elle a fait en Haïti, travail pour lequel les Haïtiens étaient extrêmement reconnaissants. Les Philippins reçoivent les soins, l'aide et la compassion qu'offre notre Équipe d'intervention en cas de catastrophe, où qu'elle soit déployée. Cette équipe est comme l'ambassadrice du Canada dans de telles situations. Nous lui sommes très reconnaissants du travail qu'elle fait et applaudissons ses efforts.

Nous prenons note de la suggestion du député et en parlerons à un autre moment; j'espère que mon collègue pourra prendre part à cette conversation.

Mme Kirsty Duncan (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le président, encore une fois, nos pensées et nos prières accompagnent les familles aux Philippines et au Canada, les travailleurs des services d'urgence ainsi que les militaires.

Nous devrions parler de certaines des grandes préoccupations en matière de santé publique: blessures découlant du passage de la tempête ou des inondations; pénurie d'aliments, d'eau et d'installations sanitaires et d'hygiène; maladies d'origine alimentaire ou hydrique; santé génésique, surtout en ce qui a trait aux femmes enceintes; infections respiratoires causées par la surpopulation; malnutrition, spécialement chez les nourrissons et les jeunes enfants; problèmes psychosociaux et de santé mentale; maladies à transmission vectorielle, notamment la dengue, qui présente un risque élevé.

Un plan d'action international pour la santé a été établi le 18 novembre dernier. Il n'est cependant financé que dans une proportion de 27 %, et je me demandais si la députée pourrait nous préciser ce que fait le Canada en matière de santé.

J'ai aussi une deuxième question. Le gouvernement prévoit-il continuer à évaluer les dons jusqu'à la fin de l'année civile?

Mme Lois Brown: Monsieur le président, j'invite la députée à se reporter à certaines des choses qui ont été dites un peu plus tôt dans le débat. Nous avons dit qu'environ 8 millions de dollars seraient affectés à l'aide humanitaire pour fournir des abris d'urgence. L'un des organismes à qui nous versons des fonds est la Fédération internationale de la Croix-Rouge, qui est spécialisée dans la prestation de services médicaux et l'approvisionnement en fournitures médicales. Nous entendons continuer à travailler avec ces organismes. Ce sont des spécialistes du domaine. Nous leur avons fourni le financement dont ils ont besoin pour venir en aide aux Philippins et nous allons continuer à le faire.

[Français]

M. Jean-François Fortin (Haute-Gaspésie—La Mitis—Matapédia, BQ): Monsieur le président, tout d'abord, au nom du Bloc québécois, je voudrais dire à quel point cette tragédie nous bouleverse. Nous offrons nos sympathies au peuple philippin dans cette épreuve qu'il affronte.

Bien sûr, plusieurs de nos concitoyens originaires des Philippines ont des proches et des parents touchés par la tragédie. Nous leur offrons notre plus grande compassion. Nous tenons à ce qu'ils sachent que nous sommes de tout coeur avec eux. Nous leur demandons de conserver leur courage dans ces moments pénibles et d'avoir confiance en des jours moins sombres.

Nous nous devons aujourd'hui de penser aux femmes, aux hommes et aux enfants des Philippines qui vivent actuellement l'impact de cette tragédie humanitaire. De telles circonstances nous rappellent, hélas, de façon violente, la fragilité de la vie et l'intransigeance de plus en plus manifeste des éléments qui se déchaînent.

J'aimerais également que notre conscience s'attarde sur le fait que les gens les plus touchés et éprouvés par ces drames de plus en plus fréquents sont habituellement les gens les plus pauvres, dont les modestes habitations ne résistent ni aux vents violents, tornades et ouragans, ni aux inondations ni aux tremblements de terre.

Les besoins immédiats sont démesurés et la souffrance est tangible. Face à une telle dévastation, nous nous devons d'être concernés, solidaires et mobilisés. À l'heure actuelle, il y a énormément de travail à faire pour acheminer l'aide aux populations touchées, mais il y aura beaucoup à entreprendre dans un avenir proche pour planifier la reconstruction et stabiliser la situation des populations déplacées.

J'aimerais souligner les nombreux gestes de tous les Québécois et Canadiens qui ont été profondément touchés par cette tragédie et qui manifestent leur solidarité à l'endroit du peuple des Philippines par des dons de plus en plus nombreux et d'une grande générosité.

L'aide actuelle gouvernementale canadienne est significative, mais il existe encore d'autres possibilités qui nous permettraient de contribuer de manière supplémentaire. Nous nous devons d'être créatifs et surtout d'agir sans tarder. Le Canada doit accentuer l'aide humanitaire et aussi mettre en avant des mécanismes favorisant l'accueil des sinistrés au Canada, ainsi que des formules permettant la réunification des familles ayant déjà un membre au Canada.

En terminant, nombreux sont les exemples d'organismes humanitaires qui font la différence, comme la Croix-Rouge canadienne, qui vient tout juste de s'installer dans la région d'Ormoc pour subvenir à des besoins médicaux de base. Nous nous devons d'aider et d'être solidaires.

• (2250)

[Traduction]

Mme Lois Brown: Monsieur le président, ce n'était pas vraiment une question. Nous avons déjà répondu à bon nombre de ces questions en parlant des contributions versées à la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge, à Vision mondiale et à toutes les organisations ayant une expertise sur le terrain.

J'aimerais revenir notamment à l'une des observations faites précédemment par l'un de mes collègues au sujet des problèmes liés aux changements climatiques. Il semble croire que le Canada ne fait rien pour aider certains pays en développement à s'y préparer.

Je tiens à l'informer que le gouvernement a autorisé l'ACDI, ou plutôt à l'organisme qui portait ce nom, à verser une contribution de 1,2 milliard de dollars pour permettre au Canada de respecter son engagement de financement accéléré pour lutter contre les changements climatiques pris dans le cadre de l'accord de Copenhague.

Nous savons que nos dossiers prioritaires sont la sécurité alimentaire, les enfants et les jeunes, ainsi que la croissance économique durable. Ce sont là les dossiers auxquels nous consacrons nos fonds de développement. Nous savons qu'aucune de ces mesures ne peut être prise si les pays n'y sont pas préparés. La contribution de 1,2 milliard de dollars offerte par le Canada aidera bon nombre de ces économies émergentes et de ces pays en développement à se préparer à ce genre de mesures, afin qu'ils aient un plan pour l'avenir.

L'hon. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt, Lib.): Monsieur le président, avant de commencer, je tiens à dire que j'aimerais partager mon temps de parole avec le député de la circonscription de Winnipeg-Nord, qui compte l'une des plus nombreuses communautés philippines du pays. Je sais que mon collègue n'hésite pas à mettre la main à la pâte et qu'il fait tout pour aider.

Cela étant dit, il est important de se rappeler que ce n'est pas la première catastrophe à se produire, et que ce ne sera pas la dernière non plus. Rappelons-nous également que les Canadiens sont de

Initiatives ministérielles

bonne foi. Parfois le Canada intervient très rapidement et parfois il donne davantage. S'il est arrivé que le gouvernement actuel soit intervenu en faisant les gros bras et en parlant fort, il lui est aussi arrivé d'intervenir sur-le-champ.

Parlons-en, de ces fois-là, parce qu'elles sont très importantes.

Quand Haïti a été secoué par un tremblement de terre, le gouvernement est intervenu immédiatement. Le premier ministre s'est adressé à la Croix-Rouge pour lui remettre l'argent du Canada, et les caméras de télévision le suivaient pas à pas. Le Parlement avait été prorogé, et les travaux de la Chambre des communes avaient été interrompus.

Quand le typhon Haiyan a balayé les Philippines, le gouvernement est intervenu rapidement. Cette fois, nous avons eu droit à un ministre de haut rang, celui des Affaires étrangères, qui a signé un chèque devant les caméras. Que ça parait bien. Nous avons été témoins de sa bonne volonté, même si le gouvernement est en pleine crise à cause des sénateurs Duffy, Wallin et Brazeau.

Quand la Chine a été frappée par un tremblement de terre, en 2008, le gouvernement a mis quelques jours à réagir. Il a fallu lui tordre les bras. À cette époque, la majeure partie des dons et des efforts provenaient de la communauté chinoise, dont les membres ont recueilli des millions de dollars et acheté des tentes qu'ils ont expédiées en Chine gratuitement sur les ailes d'Air Canada, tandis que la Croix-Rouge transférait l'argent reçu à son pendant chinois. La plus grande partie de l'aide est venue de la communauté.

Il y a quelques années, un autre typhon a soufflé les Philippines, mais le gouvernement conservateur n'a rien fait.

Cette fois-ci, par contre, il a bougé. Mais qu'a-t-il fait? Les conservateurs ont mis en branle le protocole en cas de catastrophe que les libéraux avaient élaboré et suivi pendant toutes les années où ils étaient au pouvoir.

Voyons en quoi il consiste. Il repose sur quatre grands piliers.

Le premier: accélérer le traitement des demandes d'immigration de la catégorie « famille » provenant des zones touchées, et permettre aux étrangers en sol canadien d'y demeurer jusqu'à ce que la situation revienne à la normale dans leur pays.

Le deuxième: dépêcher l'Équipe d'intervention en cas de catastrophe sur les lieux de la tragédie.

Le troisième: collaborer avec la population et égaliser les dons recueillis durant un grand laps de temps.

Le quatrième: aider les communautés à s'aider elles-mêmes en leur fournissant rapidement un numéro d'enregistrement ponctuel d'organisme de bienfaisance de l'Agence du revenu du Canada dès qu'elles amassent des fonds de sorte qu'elles puissent émettre des reçus aux fins de l'impôt à leurs donateurs.

Cela correspond en tout point à la démarche suivie par les conservateurs et, de ce côté-ci de la Chambre, nous approuvons entièrement.

Toutefois, il a été dit ce soir qu'aucun effectif supplémentaire n'a été déployé au bureau d'immigration aux Philippines pour aider à gérer la situation. Les agents d'immigration sur place sont débordés. Ils ont des milliers de demandes à traiter. Ils étaient en grève il y a à peine quelques mois. Non seulement nous les surchargeons de travail, mais nous ne leur fournissons aucun effectif supplémentaire.

Initiatives ministérielles

L'autre omission, c'est que nous n'entendons pas parler de la possibilité de laisser aux Canadiens, dans l'esprit charitable des fêtes, la chance de faire un don jusqu'à Noël.

Je tiens à exprimer mes condoléances aux familles des sinistrés. Mes prières et mes pensées les accompagnent, et je fais mienne leur lutte pour s'en remettre. Le mercredi 4 décembre en soirée, l'International Development and Relief Foundation tiendra une activité à Toronto et j'y serai.

J'ai hâte de poursuivre cette conversation. J'espère sincèrement que les conservateurs décideront d'affecter plus de personnel au bureau d'immigration pour aider les agents et que le délai imparti pour les dons aux fins du calcul du fonds de contrepartie sera prolongé jusqu'au 31 décembre afin que nous puissions amasser encore plus de fonds.

• (2255)

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le président, je remercie le député des bonnes paroles qui m'étaient destinées au début de son discours et de sa sincérité habituelle dans le reste de ses propos.

J'aimerais savoir ce qu'il pense d'une mesure que nous jugeons très utile. Compte tenu de tous les fonds recueillis d'un océan à l'autre, il faudrait prolonger la période d'admissibilité à des reçus d'impôt, afin que les Canadiens puissent continuer à faire des dons jusqu'à la fin de l'année. Nous estimons que ce serait très utile. Qu'en pense le député?

L'hon. Jim Karygiannis: Monsieur le président, je sais de quoi il est question et à quel point le député travaille dans sa circonscription. Je sais que son bureau est probablement l'un des plus occupés en ce moment, étant donné les demandes d'immigration en cours aux Philippines. Il pourra nous faire part du travail accompli.

Nous devons être en mesure de prolonger le délai jusqu'au 31 décembre. J'ose espérer que le premier ministre se présentera à la Chambre demain et qu'il dira: « Nous prolongerons jusqu'au 31 décembre ». Il règne un esprit d'entraide durant la période de Noël. Les Canadiens ouvriront non seulement leur porte-monnaie, mais aussi leur cœur. Les enfants diront à leurs parents: « Ne m'achetez pas de cadeaux. Faisons plutôt un don aux secours humanitaires auprès des victimes du typhon dans les Philippines. »

J'aimerais faire part de deux choses à mon collègue. Premièrement, lors du tsunami, nous, lorsque nous étions au pouvoir, avons réagi immédiatement et avons envoyé 13 employés supplémentaires à Colombo.

Lors des événements à Muzaffarabad, un an plus tard, nous sommes de nouveau intervenus, et avons envoyé cinq ou six employés à Islamabad.

En 2001, à la suite du tremblement de terre à Gujarat en Inde, le gouvernement libéral de l'époque a immédiatement réagi en déclarant qu'il verserait une contribution égale et il a envoyé du personnel supplémentaire en Inde. Le gouvernement du Canada a donc l'habitude de faire ce qui s'impose.

J'espère seulement que la réaction du gouvernement actuel sera semblable à celle du gouvernement libéral, c'est-à-dire qu'il enverra des employés supplémentaires et qu'il prolongera jusqu'au 31 décembre la période où il s'engage à verser une contribution égale à tous les dons recueillis par la communauté, en collaboration avec des organismes enregistrés reconnus par le gouvernement.

• (2300)

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le président, en ce qui concerne les visas de visiteur, les visas d'étudiant et les visas d'emploi détenus

par des personnes se trouvant actuellement au Canada, le député croit-il que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration devrait envisager sérieusement la possibilité de renouveler presque automatiquement les visas des personnes provenant des régions touchées par le typhon?

L'hon. Jim Karygiannis: Monsieur le président, je veux vraiment souhaiter bonne chance à mon collègue. Avec tous les Philippines dans sa circonscription, il aura beaucoup de travail à faire. En effet, sa circonscription compte l'une des plus importantes communautés philippines du pays.

Je pense que le gouvernement du Canada devrait préciser clairement qu'il prolongera les visas de visiteur pour une durée indéterminée, jusqu'à ce qu'on se soit occupé de la situation dans les régions touchées aux Philippines. Dans la mesure du possible, nous devrions donner un permis de travail temporaire à tous les gens qui sont ici, même si ce sont des visiteurs, pour leur permettre de subvenir à leurs besoins et de rester avec leurs proches au Canada. De plus, le gouvernement devrait faciliter les visites au Canada des victimes de cette tragédie et accélérer le traitement de ces demandes. Ces personnes ont vécu une expérience traumatisante.

Nous pouvons en parler ici, mais c'est difficile de comprendre une telle situation si nous n'avons pas visité les régions touchées. J'ai visité le Gujarat. J'étais au Sri Lanka juste après le tsunami. Je me suis rendu à Muzaffarabad, à Banda Aceh et en Chine. Je dois dire aux députés que je n'oublierai jamais ces expériences.

En Chine, il y avait une jeune fille qui avait été enterrée pendant presque quatre jours. J'ai été ému aux larmes quand je l'ai rencontrée. Elle avait le même âge que ma benjamine, et elle était née le même jour. C'est comme si j'avais ma fille sous les yeux. Il n'y a rien de plus touchant que de rencontrer une personne de l'âge de son enfant qui a vécu une telle épreuve.

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le président, les Philippines sont un pays superbe, que j'ai eu l'occasion de visiter à de plusieurs reprises. Les Philippines sont des gens que je qualifierais de gentils, affectueux, travailleurs, bienveillants et très pieux.

Au Manitoba, en un peu plus de 50 ans, la population d'origine philippine est passée de nulle à plus de 70 000 habitants. On parle seulement du Manitoba, une province qui compte 1,2 million d'habitants. À l'échelle nationale, il y a aujourd'hui plus de 700 000 habitants d'origine philippine.

Il n'est pas étonnant qu'il y ait autant de réactions bienveillantes et de volonté d'aider quand une catastrophe se produit aux Philippines. Il est agréable de constater qu'une communauté relativement récente qui s'est établie au cours de la dernière cinquantaine d'années a touché des gens dans toutes les sphères de notre société. Par conséquent, les Canadiens dans leur ensemble compatissent à la situation aux Philippines.

Le président Aquino, les membres du Congrès, les maires, les gouverneurs locaux, le Congrès ou les capitaines des barangays doivent savoir que, de l'autre côté de l'océan, il y a un pays nommé le Canada qui se soucie vraiment d'eux et qui veut les aider. C'est l'objectif du débat de ce soir.

Initiatives ministérielles

La semaine dernière, un député d'Etobicoke et moi parlions de la tenue d'un débat d'urgence à la Chambre. Au retour de la pause parlementaire, nous avons indiqué qu'il faudrait avoir un débat à ce sujet et nous avons été très heureux d'en arriver au compromis qui nous a permis de tenir le débat exploratoire de ce soir.

Nous devons montrer à nos collectivités que nous les écoutons. Elles veulent que nous disions à la population des Philippines que nous nous soucions d'elle, que nous voulons l'aider de façon très réelle et tangible.

La première journée au retour de la pause, j'ai eu l'occasion de faire une déclaration au nom de mon caucus et voici ce que j'ai dit:

[...] les Philippines ont été dévastées par le typhon Haiyan. L'étendue de la dévastation se précise de jour en jour. Les morts et les blessés se comptent par milliers, et des centaines de milliers de personnes ont tout perdu.

Plus de 700 000 personnes d'origine philippine habitent au Canada. Notre pays accueille également des milliers de Philippins, qui sont ici pour le travail, les études ou une visite.

La tragédie qui a secoué les Philippines nous a tous touchés. Les Canadiens se soucient du sort de ces gens. Lors d'une réunion que j'ai organisée avec le chef du Parti libéral et des membres de la communauté philippine, il a été dit très clairement que le Canada ne doit pas se contenter de donner de l'argent; il doit aussi offrir un soutien militaire aux Philippines. Il sera également important d'accélérer le processus d'immigration et d'aider ceux qui possèdent un visa de travail, de visiteur ou d'études valide ou expiré.

Nous devons continuer d'appuyer la communauté même lorsque les médias internationaux n'aborderont plus le sujet. Je suis persuadé que je parle au nom de tous les députés en affirmant que nous sommes reconnaissants du travail acharné accompli jour et nuit par les travailleurs humanitaires et ceux qui apportent une aide d'urgence.

Au nom du Parti libéral du Canada, je tiens à offrir mes condoléances à tous ceux qui ont été personnellement touchés par le typhon Haiyan. Nos prières les accompagnent.

D'autres déclarations ont suivi la mienne et une déclaration l'a précédée. Des députés de toutes les allégeances ont pris la parole pour souligner la tragédie qui venait de se produire.

Je suis passé à l'ambassade des Philippines à Ottawa, aujourd'hui, et on m'y a fourni les dernières informations. Je félicite le personnel de l'ambassade et des consulats de Toronto, de Winnipeg et d'ailleurs pour son travail.

Voici les chiffres dont nous disposons à 18 heures, le 20 novembre 2013: 4 011 personnes ont présumément trouvé la mort; 18 557 ont été blessées; 1 602 sont portées disparues. Au total, 2 150 925 familles, ou 10 008 955 personnes ont été touchées, dans 10 736 barangays, qui sont les unités administratives du pays.

● (2305)

C'est un véritable cataclysme. Et nous voulons que les Philippins sachent que les Canadiens se soucient de leur sort. Nous ne les laisserons pas tomber, car nous croyons en l'importance de se comporter comme une grande nation.

Mme Rathika Sitsabaiesan (Scarborough—Rouge River, NDP): Monsieur le président, je tiens à remercier mon collègue d'avoir utilisé certains adjectifs pour décrire le peuple philippin. Il a qualifié certains Philippins de compatissants et de généreux. J'ai des amis philippins et je compte beaucoup de familles dans ma collectivité. J'aimerais ajouter les adjectifs « vaillants » et « résilients » pour les décrire. Je sais cela, car, lorsque j'étais aux Philippines, dans la région métropolitaine de Manille, à Malate et à Bicol, j'ai pu constater de près comment les gens vivent et travaillent à ces endroits.

Je me joins à mes collègues de la Chambre en disant *mabuhay ang Pilipinas*, longue vie aux Philippines. Cependant, je tiens aussi à dire *salamat* aux Canadiens d'origine philippine. Nous les remercions. Au nom des Canadiens d'origine philippine, dont près de 10 000

habitent dans ma circonscription, Scarborough—Rouge River, je tiens à dire *maraming salamat*, soit un très gros merci à mes concitoyens qui se mobilisent pour recueillir de l'argent et pour sensibiliser la population à cette catastrophe. Nous devons poursuivre nos efforts en ce sens. Nous devons continuer d'agir et de donner de l'argent aux collectivités dans le besoin qui se trouvent dans les régions touchées.

Dans son discours, mon collègue a parlé de la nécessité de réunir les familles. Pour ce faire, je me demande s'il pourrait nous aider à transmettre le message aux membres de la communauté philippine ici, au Canada. Si un ou plusieurs membres de leur famille se trouvent dans les régions touchées, comment devraient-ils alerter les autorités? Que devraient-ils faire? Devraient-ils entrer en contact avec les capitaines de leur barangay? Que devraient-ils faire dans leurs collectivités pour alerter les autorités canadiennes afin que nous puissions les aider dans le processus de réunification familiale?

● (2310)

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le président, ils peuvent se servir d'Internet, s'adresser au consulat canadien à Cebu ou encore passer par l'ambassade, à Manille. Il y a divers moyens de s'y prendre. Les victimes devraient contacter leur famille au Canada afin qu'elle puisse s'adresser à son député. Plusieurs voies sont possibles.

Je veux revenir sur ce qu'a dit la députée. Elle a parlé de la résilience des Philippins. Elle a tout à fait raison. J'ai vu cette résilience de mes propres yeux. Je me suis rendu à toutes sortes d'endroits — Cebu, Dumaguete, l'île Siquijor, Pasig, Iligan, Pangasinan, Bulacan, Cavite... La liste est longue. Ce sont de merveilleuses collectivités, qui ont toutes des traits communs. Ces qualités que nous jugeons admirables chez l'être humain, je les ai vues à l'oeuvre aux Philippines lorsque j'y suis allé après qu'une catastrophe soit survenue. Avec des responsables locaux, j'ai distribué des sacs de riz à des enfants. Que c'est merveilleux de voir une communauté se serrer les coudes! C'est ce que j'ai vu à l'époque, et l'histoire se répète aujourd'hui.

Je lève mon chapeau aux Philippins, mais aussi à tous les Canadiens qui font de leur mieux pour faire la différence. J'ai l'impression que, malgré cette tragédie et la morne désolation que ce typhon record a laissée dans son sillage, il ressortira finalement de tout cela quelque chose de positif.

M. Mark Adler (York-Centre, PCC): Monsieur le président, je partagerai mon temps de parole avec mon collègue, le député de Don Valley-Ouest.

C'est avec une profonde tristesse que je participe au débat sur la grande tragédie humanitaire qui s'est produite aux Philippines.

On a déjà parlé du nombre de gens qui ont été tués ou qui n'ont plus d'endroit où habiter. Les députés de ce côté-ci et d'en face ont bien décrit la grande tragédie humaine dont nous avons été témoins aux Philippines. Cette catastrophe a aussi fait ressortir ce que le Canada a de meilleur. Beaucoup de gens ont parlé des grandes choses que bien des Canadiens accomplissent.

York-Centre, la circonscription que j'ai le bonheur de représenter, est une circonscription très cosmopolite. Nous nous targuons d'avoir l'une des plus importantes communautés philippines du Canada. Au cours des dernières semaines, nous avons travaillé en étroite collaboration avec cette communauté pour remédier à la crise que connaissent les Philippines.

Initiatives ministérielles

Cela ne s'est pas arrêté là. Ce que nous avons essayé de faire la semaine dernière à York-Centre, c'est un modèle à reproduire partout au pays. C'est un modèle parce que cela illustre les valeurs qui sont chères à la grande famille canadienne. Nous savons que lorsqu'un membre d'une famille est en difficulté, les autres doivent le relever. C'est ce que nous avons vu dans la circonscription de York-Centre.

Je précise. La semaine dernière, j'ai appelé des églises et des synagogues de la circonscription pour demander aux chefs spirituels ce qu'ils faisaient le lendemain à 13 heures. Ils avaient tous quelque chose de prévu, mais je leur ai expliqué que je voulais organiser une activité réunissant les chefs des différentes confessions pour appuyer le peuple philippin.

Ils m'ont tous répondu qu'ils étaient occupés, mais qu'ils laisseraient leurs affaires en plan pour être là à 13 heures.

Ensemble, nous avons organisé un événement. L'idée, au début, c'était de tenir une séance de prière. Nous avions six pasteurs de six Églises ethniques différentes et un rabbin. Nous nous sommes rassemblés à l'extérieur du marché Yummy, au cœur d'York-Centre. Le marché Yummy est le principal lieu de rassemblement de la communauté russe. C'est là que les russophones font toutes leurs emplettes. De toutes les circonscriptions au pays, nous comptons la plus importante communauté russo-canadienne.

Nous avons donc demandé à tous ces chefs religieux de venir au marché Yummy. Nous avons ensuite communiqué avec Plan Canada, l'un des organismes de bienfaisance désigné pour le fonds de contrepartie. Plan Canada a accepté de participer et nous a remis des boîtes pour placer près des caisses du marché Yummy. Nous avons également invité d'autres détaillants situés un peu partout dans la circonscription d'York-Centre à accepter des boîtes.

Nous invitons les clients à déposer leur monnaie dans ces boîtes. Les dons recueillis seront remis à Plan Canada, qui les acheminera aux Philippines pour financer les secours humanitaires.

Le magasin Yummy Market a été le premier à accepter ces boîtes de conserve. Nous avons parmi nous tous ces chefs spirituels de différentes confessions. De nombreux médias ethniques sont venus couvrir l'événement. C'est si important. Cela fait ressortir ce qu'il y a de meilleur dans le Canada. Lorsqu'un membre de notre collectivité est en difficulté, tous ses membres viennent à sa rescousse pour l'épauler.

De voir cela fait chaud au cœur. Nous avons maintenant des boîtes de conserve pour recueillir de la monnaie dans des dizaines de points de vente au détail dans toute la circonscription de York-Centre.

• (2315)

Au moment où nous allions conclure l'événement, une femme est venue me voir et m'a dit: « J'ai un problème avec vos boîtes, Mark. Je voudrais y mettre des billets, mais je ne peux y mettre que de la monnaie. »

Les gens veulent aider. Les gens veulent donner. Cette crise humanitaire a vraiment montré ce que le Canada a de mieux à offrir. Elle montre que notre pays est un grand défenseur de la dignité humaine.

Mme Kirsty Duncan (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le président, il est inspirant de voir le travail qu'accomplissent certaines personnes. L'une des premières choses que j'ai apprises au sujet du député de Winnipeg-Nord est l'admiration et le respect qu'il porte aux Canadiens d'origine philippine et le fait qu'il s'est rendu aux Philippines à d'innombrables reprises. Il n'est question que de ça ce soir.

J'ai deux questions. Premièrement, le gouvernement prévoit-il continuer à égaliser les dons jusqu'à la fin de l'année civile? Et deuxièmement, va-t-il prolonger les visas des étudiants, des travailleurs temporaires et des autres travailleurs provenant de la région touchée par le typhon?

Nous faisons tous preuve de solidarité, et ces mesures en seraient une autre manifestation ce soir.

M. Mark Adler: Monsieur le président, nous faisons tous preuve d'une solidarité exemplaire.

Nous égalons les dons qui sont faits jusqu'au 9 décembre. Nous verrons alors comment nous procéderons par la suite, mais, pour le moment, j'inciterais tous les Canadiens à donner le plus possible, comme bon nombre d'entre nous des deux côtés de la Chambre l'avons déjà fait, et la députée pourrait aussi inciter les gens de sa circonscription à faire de même.

Selon ce que j'ai compris, ce ne sont pas les vêtements ou les fournitures qui manquent, mais plutôt l'argent. J'ai cru comprendre qu'il en coûte 65 \$ pour envoyer une boîte aux Philippines. Les Philippines ont besoin d'argent pour reconstruire les installations et réinstaller ceux qui n'ont ni domicile, ni nourriture, ni eau potable.

Les décisions seront prises en temps et lieu. Il faut à l'heure actuelle se concentrer sur la santé et le bien-être des Philippines et faire preuve d'altruisme. Voilà ce sur quoi nous devrions mettre l'accent.

• (2320)

M. James Bezan (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, PCC): Monsieur le président, je remercie mon collègue de son excellent travail et de ses judicieuses observations. Le travail de sensibilisation qui a été accompli au sein des communautés et des organismes de bienfaisance à Toronto et ailleurs au Canada aide grandement à soulager le fardeau des Philippines. C'est une véritable tragédie qui s'est abattue sur eux. Je tiens de nouveau à remercier le député pour les efforts qu'il déploie.

Pourrait-il rappeler aux Canadiens toute l'importance des dons? Profitons du temps des fêtes, qui est synonyme de partage, pour se souvenir des plus démunis, en l'occurrence, la population des Philippines.

M. Mark Adler: Monsieur le président, le secrétaire parlementaire a posé une excellente question.

Je me réjouis des nombreuses initiatives lancées dans la circonscription d'York-Centre. Par exemple, je connais deux jeunes enfants qui célébreront leur bar-mitsva dans quelques semaines. Au lieu de recevoir des cadeaux ou de l'argent, ils invitent les gens à faire un don pour appuyer les secours aux Philippines.

De tels gestes montrent le Canada sous son meilleur jour. Voilà de quoi est fait le pays. C'est ce qu'on attend d'une famille. Je suis très fier d'être Canadien, et de dire aux gens de la communauté philippine et des autres communautés qu'ils sont des Canadiens extraordinaires. Je suis très fier d'être Canadien.

Initiatives ministérielles

Le vice-président: Reprise du débat. Pour les cinq dernières minutes du débat de ce soir, la parole est au député de Don Valley-Ouest.

M. John Carmichael (Don Valley-Ouest, PCC): Monsieur le président, je vous remercie de l'occasion qui m'est donnée de participer au débat ce soir. J'aimerais tout d'abord offrir mes plus sincères sympathies à tous les membres de la communauté philippine qui ont été touchés par cette effroyable tragédie causée par le typhon Haiyan. Mes pensées et mes prières accompagnent toute la communauté philippino-canadienne en cette période difficile.

Le Canada travaille fort pour atténuer les souffrances des personnes touchées par le typhon qui s'est abattu sur les Philippines il y a presque deux semaines. Nous commençons à nous faire une meilleure idée de l'impact de la tempête; nous savons que quelque 13 millions de personnes ont été touchées et que plus de 4 millions ont été déplacés. Plus d'un million de maisons ont été endommagées ou complètement anéanties.

Des pays du monde entier contribuent aux efforts pour aider le pays. Nous commençons à voir l'impact positif de l'aide internationale dans la vie des personnes affectées par cette effroyable tragédie.

Le Canada se soucie encore beaucoup des habitants des Philippines, et nous jouons un rôle de premier plan dans la réponse internationale. Nous continuons de travailler avec nos partenaires canadiens et internationaux pour alléger les souffrances et sauver des vies.

Le Canada a répondu à l'appel dès le début. Il s'est fait une priorité d'envoyer de l'aide humanitaire et de venir en aide aux victimes du typhon. Avant même que Haiyan ne frappe, le Canada avait alloué 30 000 \$ à la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge afin de l'aider à se préparer à la catastrophe imminente. Moins de 24 heures après le passage de la tempête, le Canada s'est engagé à verser 5 millions de dollars de plus pour appuyer les efforts des partenaires humanitaires sur le terrain, ce qui leur a permis d'apporter un secours immédiat.

Le lendemain, en réaction aux dommages sans précédent et à la volonté des Canadiens d'aider ceux dans le besoin, le gouvernement canadien a annoncé la création du Fonds de contrepartie pour le typhon Haiyan. Permettez-moi de dire que la générosité des Canadiens a été impressionnante et immédiate. Déjà, les dons des Canadiens à des organismes de charité enregistrés s'élevaient à 19 millions de dollars.

Le 11 novembre, le Canada a envoyé son Équipe d'intervention en cas de catastrophe pour fournir de l'eau potable, des installations sanitaires et des soins de santé d'urgence. Peu après, l'hôpital de

campagne et une équipe médicale de la Croix-Rouge canadienne ont été déployées dans le cadre d'un partenariat stratégique entre le Canada et l'organisation.

De plus, le soutien que le Canada accorde à d'importantes agences des Nations Unies leur a permis d'intervenir rapidement. À titre d'exemple, le Canada se classe au cinquième rang parmi les donateurs du Fonds central d'intervention d'urgence, qui a rapidement versé 25 millions de dollars en réponse au désastre. Le 18 novembre, le Canada s'est aussi engagé à verser une aide humanitaire de 15 millions de dollars pour répondre aux besoins continus. En fait, le Canada est le quatrième donateur en importance dans le cadre de cette opération d'aide humanitaire, un fait qui n'est pas passé inaperçu dans la communauté philippine.

Vendredi dernier, j'ai assisté à une messe prononcée par l'archevêque Thomas Cardinal Collins à la paroisse catholique Our Lady of the Assumption, à Toronto. De 400 à 500 familles d'origine philippine assistaient à ce service touchant et mémorable. Ce fut une messe des plus émouvante et mémorable.

Notre gouvernement continue d'épauler les Philippino-Canadiens qui attendent désespérément des nouvelles de leurs proches et ceux qui ont vu leurs pires craintes se concrétiser. Nous avons aussi annoncé la semaine dernière qu'à partir de maintenant, nous donnerons priorité aux demandes de visas présentées par des Philippins considérablement touchés par cette catastrophe. Je suis certain que les pensées de tous les Canadiens, tout comme les miennes, vont vers les personnes touchées par la dévastation laissée par le typhon.

Les Canadiens comptent parmi les peuples les plus compatissants et les plus généreux du monde entier, comme en font foi les dons extraordinaires qu'ils versent aux organismes de charité canadiens qui participent aux efforts humanitaires à la suite du typhon Haiyan.

Je suis heureux d'avoir pu informer les députés des gestes que pose le Canada pour répondre aux besoins des personnes touchées par le typhon Haiyan.

• (2325)

Le vice-président: Comme il est 23 h 27, conformément au paragraphe 53(1) du Règlement, le comité s'ajourne et je quitte le fauteuil.

(Rapport est fait de l'initiative ministérielle no 4.)

Le président suppléant (M. Barry Devolin): En conséquence, la Chambre s'ajourne à demain, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 23 h 27.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 20 novembre 2013

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

La période des Fêtes dans Oxford			
M. MacKenzie	1099	M. Harper	1103
La Journée mondiale de l'enfance		M. Trudeau	1103
Mme Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)	1099	M. Harper	1103
L'Iran		M. Mulcair	1103
M. Lunney	1099	M. Harper	1104
La Journée mondiale de l'enfance		M. Mulcair	1104
Mme St-Denis	1100	M. Harper	1104
Les anciens combattants		M. Mulcair	1104
M. Lemieux	1100	M. Harper	1104
La Journée du souvenir trans		M. Mulcair	1104
M. Garrison	1100	M. Harper	1104
La légalisation de la marijuana		M. Mulcair	1104
M. Mayes	1100	M. Harper	1104
Collecte de fonds de l'association des Philippins		M. Mulcair	1104
M. Anderson	1100	M. Harper	1104
Le parlementaire de l'année		M. Mulcair	1105
M. Cullen	1101	M. Harper	1105
Mylène Paquette		M. LeBlanc (Beauséjour)	1105
M. Gourde	1101	M. Calandra	1105
L'éducation des jeunes filles en Afghanistan		M. LeBlanc (Beauséjour)	1105
Mme Duncan (Edmonton—Strathcona)	1101	M. Calandra	1105
La Journée nationale de l'enfance		M. LeBlanc (Beauséjour)	1105
M. Allen (Tobique—Mactaquac)	1101	M. Calandra	1105
Le Parti conservateur du Canada		Mme Leslie	1105
M. Byrne	1102	M. Calandra	1106
L'Iran		Mme Leslie	1106
M. Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)	1102	M. Calandra	1106
Le Parti conservateur du Canada		Mme Blanchette-Lamothe	1106
M. Harris (Scarborough-Sud-Ouest)	1102	M. Calandra	1106
Le député de Scarborough—Agincourt		Mme Blanchette-Lamothe	1106
M. Opitz	1102	M. Calandra	1106
QUESTIONS ORALES		La justice	
L'éthique		Mme Young (Vancouver-Sud)	1106
M. Mulcair	1102	M. Harper	1106
M. Harper	1102	L'éthique	
M. Mulcair	1103	M. Boulerice	1107
M. Harper	1103	M. Calandra	1107
M. Mulcair	1103	M. Boulerice	1107
M. Harper	1103	M. Calandra	1107
Mr. Mulcair	1103	M. Angus	1107
M. Harper	1103	M. Calandra	1107
M. Mulcair	1103	M. Angus	1107
M. Harper	1103	M. Calandra	1107
M. Trudeau	1103	M. Goodale	1108
M. Harper	1103	M. Calandra	1108
M. Trudeau	1103	M. Goodale	1108
		M. Calandra	1108
		Le logement	
		M. Sullivan	1108
		M. Kenney	1108
		Mme Ayala	1108

M. Kenney	1108
La sécurité publique	
M. Merrifield	1109
Mme Raitt	1109
Les transports	
M. MacAulay	1109
Mme Raitt	1109
L'éthique	
M. Mulcair	1109
M. Calandra	1109
L'immigration	
M. Holder	1109
M. Alexander	1109
L'environnement	
M. Bevington	1109
M. Carrie	1110
Les valeurs mobilières	
M. Plamondon	1110
M. Saxton	1110
Recours au Règlement	
Le monument commémoratif aux anciens combattants de l'Afghanistan	
M. Gill	1110

AFFAIRES COURANTES

Loi sur la protection des Canadiens contre la cybercriminalité	
M. MacKay	1110
Projet de loi C-13. Présentation et première lecture	1110
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	1110
Les délégations interparlementaires	
Mme Gallant	1110
M. Brown (Leeds—Grenville)	1110
Les comités de la Chambre	
Transports, infrastructure et collectivités	
M. Miller	1111
Pétitions	
La conduite avec facultés affaiblies	
M. Richards	1111
Le bien-être des animaux	
Mme Chow	1111
La sécurité automobile	
Mme Chow	1111
Les pensions	
Mme Chow	1111
Postes Canada	
Mme Chow	1111
Les organismes génétiquement modifiés	
M. Valeriote	1111
Le phare de l'île Sambro	
M. Keddy	1111
L'environnement	
M. Cash	1111
Le budget	
M. Pacetti	1111

L'aéroport de l'île de Toronto	
M. Kellway	1112
M. Kellway	1112
Les Fonds de travailleurs	
M. Dion	1112
La recherche et le sauvetage	
M. Donnelly	1112
Les nageoires de requin	
M. Donnelly	1112
Le transport ferroviaire	
M. Gameau	1112
Les compagnies minières	
Mme Mourani	1112
Le transport aérien	
Mme Mourani	1112
La fracturation hydraulique	
M. Casey	1112
La Loi sur la protection des eaux navigables	
M. Bevington	1113
La Société Radio-Canada	
M. Hyer	1113
Les visas de visiteur	
M. Lamoureux	1113
Questions au Feuilleton	
M. Lukiwski	1113
Demandes de documents	
M. Lukiwski	1113

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi sur la priorité d'emploi aux anciens combattants blessés	
M. Fantino	1113
Projet de loi C-11. Deuxième lecture	1113
M. Chicoine	1115
M. Casey	1115
M. Gill	1115
M. Sandhu	1116
Mme Murray	1116
M. Chicoine	1116
M. Fantino	1119
Mme Murray	1119
M. Dusseault	1120
M. Karygiannis	1120
M. Fantino	1122
M. Stoffer	1123
Mme Murray	1123
M. Gill	1124
Mme Sims	1125
M. Lamoureux	1125
M. Opitz	1125
Mme LeBlanc (LaSalle—Émard)	1127
M. Lamoureux	1127
M. Stoffer	1128

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Loi sur la modification et le remplacement de la Loi sur les Indiens	
Projet de loi C-428. Étape du rapport	1130
Adoption des motions n ^{os} 2 et 3	1131

M. Clarke.....	1131	Mme Duncan (Etobicoke-Nord)	1151
Projet de loi C-428. Motion d'adoption.....	1131	M. Mai	1151
Adoption de la motion.....	1132	M. Anderson	1152
Projet de loi C-428. Troisième lecture.....	1132	M. Dewar.....	1152
Adoption de la motion; troisième lecture et adoption du projet de loi	1133	Mme Duncan (Etobicoke-Nord)	1153
		M. Mai	1153
Loi sur l'impartialité politique des agents du Parlement		M. Karygiannis.....	1154
M. Adler.....	1133	M. Alexander.....	1155
Projet de loi C-520. Deuxième lecture.....	1133	M. Dewar.....	1155
M. Aubin.....	1135	M. Lamoureux.....	1156
M. Andrews.....	1136	M. Alexander.....	1156
M. Aubin.....	1136	M. Dewar.....	1157
M. Andrews.....	1137	M. Lamoureux.....	1158
M. Albas.....	1138	M. Sullivan.....	1159
Mme Moore (Abitibi—Témiscamingue).....	1139	M. Sullivan.....	1159
Mme Ayala.....	1140	Mme Brown (Newmarket—Aurora)	1160
M. Chisholm.....	1141	M. Alexander.....	1160
		M. Scott.....	1160
		Mme Sitsabaiesan.....	1160
		M. Bezan.....	1161
		Mme Duncan (Etobicoke-Nord)	1161
		M. Bezan.....	1162
		M. Julian.....	1163
		M. Karygiannis.....	1163
		M. Alexander.....	1164
		Mme Nash.....	1164
		M. Lamoureux.....	1165
		M. Carmichael.....	1166
		M. Scott.....	1166
		Mme Brown (Newmarket—Aurora)	1166
		M. Scott.....	1168
		Mme Duncan (Etobicoke-Nord)	1168
		M. Fortin.....	1168
		M. Karygiannis.....	1169
		M. Lamoureux.....	1170
		M. Lamoureux.....	1170
		Mme Sitsabaiesan.....	1171
		M. Adler.....	1171
		Mme Duncan (Etobicoke-Nord)	1172
		M. Bezan.....	1172
		M. Carmichael.....	1173
		Rapport de l'initiative ministérielles no 4.....	1173

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

La crise aux Philippines

Étude de l'initiative ministériel no 4 par la Chambre, en comité plénier, sous la présidence de M. Joe Comartin..	1142
M. Van Loan	1142
Motion.....	1142
M. Paradis.....	1142
M. Dewar.....	1143
Mme Duncan (Etobicoke-Nord)	1143
M. Nicholson.....	1143
M. Karygiannis.....	1144
M. Garrison.....	1144
Mme Brown (Newmarket—Aurora)	1145
M. Dewar.....	1145
Mme Duncan (Etobicoke-Nord)	1146
M. Mai	1146
M. Bezan.....	1147
Mme Duncan (Etobicoke-Nord)	1147
Mme Brown (Newmarket—Aurora)	1148
M. Karygiannis.....	1148
M. McCallum.....	1149
M. Dewar.....	1149
Mme Brown (Newmarket—Aurora)	1150
Mme Yelich.....	1150
M. Dewar.....	1151

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>